

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Google Livres

LES
OEUVRES
MORALES
ET MESLÉES
DE SENEQUE:

Traduites de Latin en François, par SIMON
GOVLART SENLISIEN.

PREMIER VOLUME.

A chascun des Traitez, outre les Prefaces generales, sont
adioustez amples Sommaires & Annotations conti-
nuelles. Item LA VIE de Senecque à la fin du troi-
siesme volume.

*INDICE des Auteurs, Apophthegmes, Similitudes,
Paradoxes, Histoires & discours memorables contenue
en Senecque, & es fragmens des Stoiques.*

QUATRIESME EDITION.



Jeanne Franco
1655

POUR IEAN ARNAVD.

M. D. C. V. L.

52.2.30





A V LECTEUR,

S. G. S.



EST E Edition de Senecque contient ce qui vous a esté offert en la precedente, c'est assavoir à la fin des Questions Naturelles, comprises au troisieme volume, plusieurs Fragmens, par moy recueillis des anciens Autheurs: Item vn ample discours sur la doctrine des Stoiques, lequel comprend diuerses remarques & annotations sur leur Philosophie Rationelle, Morale & Naturelle: notamment de Senecque. l'ai eu esgard en tout cela à vostre contentement: & combien que ie n'ignore point qu'en autres escrits vous ne puissiez rencontrer plus solide instruction qu'en ceux-ci, i'ai pensé neantmoins que ceste docte & ancienne diuersité ne vous seroit desagreable. Bien sçayie, qu'elle ne vous preiudiciera point, sur tout quand vous aurez prins loisir de considerer ce qui i'ai essayé de marquer sur les Dogmes de ces anciens Philosophes. l'auois il y a long temps entendu que plusieurs François dedans le Royaume & dehors, ont trauaillé sur Senecque. l'en pourrois nommer

aucuns qui ont de l'entendement pour faire quelque chose d'exquis: mais afin de n'offenser ceux que ie ne conoi point, & pour ne toucher à certains que ie pense conoilre, & les mœurs desquels ont esté totalement contraires à la science & conscience des Stoiques, ie ne nommerai pas ceux que ie connoy. C'est vn champ spacieux que le desir de seruir au public, en fait de liures. Si quelqu'vn ci apres fait plus d'honneur à Senecque que moy, ie l'en honorerai en ma pensee, voire l'en remercierai, si i'ose esperer qu'il y prene plaisir. Entre tant de beaux esprits que la France a esleuez, s'il s'en fust trouué vn qui m'eust deuancé en l'edition de l'oeuvre entier, en lieu de paroistre apres lui i'eusse volontiers supprimé cette miene version: mais apres longue attente, mesmes depuis la premiere Edition publiee il y a pres de huit ans, & ne voyant aucun qui me donnast occasiõ de leuer la main, i'ai repoli ce tableau, que ceste impression vous offre; en laquelle ie vise à ce but d'adoucir & moderer les esprits bouillants de plusieurs en nostre nation, d'acourager les personnes vertueuses à la pratique de maints beaux enseignemés cõtenus en ce tresor, & môstrer à ceux qui n'õt pas perdu toute hõte, combien nous sera cher vendue la profession du beau nom de Chrestien que nous portons, s'il nous est reproché deuant ce Throne redoutable, irreprochable, & ineuitable du Iuge Souuerain que les Payens ayent condanné nostre vie & nostre mort par la leur enuirõnee de mille beaux auertissemens, lesquels corrigez, par la sainte Philosophie peuuent seruir à ceux qui les empoignent de
la main

la main droite. J'ay adiousté quelques fragmens de Senecque recueillis de Tertullian, Lactance & autres, qui monstrent que le temps nous a pruez de plusieurs beaux liures escrits par ce grand personnage, tant estimé de Plutarque, s'il en faut croire Petrarque en quelque endroit, qu'il a confessé que nul des Grecs n'est comparable à Senecque à l'égard de la philosophie morale. Il se trouue es anciens que Senecque auoit escrit des liures où il traitoit de la superstition, des choses fortuites, de la philosophie des mœurs exactement, du mariage, de la prouidence, de la mort auât le temps, de la fortune du monde, plusieurs liures de Physique outre les questions Naturelles, de la situation de l'Inde Orientale, des ceremonies Egyptiennes. Estant vn tel orateur que les historiens auouent, il n'y a doute que plusieurs harangues n'ayent esté par lui publiées. Il se trouue encore auourd'hui es bibliothèques des Academies d'Angleterre plusieurs liures manuscrits de Senecque, non encores mis en lumiere, que ie sache. Entre autres, ie marquerai ceux-ci: de l'honneste paureté, des sciences liberales, des causes, de l'institution des mœurs. que i'estime estre ceux où il traite la philosophie morale, les declamations, les jeux sceniques, les vies des Empereurs. On parle de ses Notes où maniere d'escrire par abbreviatures, & de ses epigrammes faits durât son bânissement. Quât aux tragedies imprimees, ie consens à l'auis de ceux qui estiment que ce soit vn autre Senecque, qui est venu assez long temps apres: combien que Quintilian attribue à nostre Stoique celle de Medee, dont ie me rapporte aux

céteurs. Quant aux liures que i'ay traduits, i'ai bien senti en plusieurs endroits que Senecque auoit passé par impiteuses & barbaresques mains. Vn autre descourra les playes & y appliquera (s'il peut) quelque remede. Je ne dirai rien de mon labeur: puis qu'il est publié, le iugement en appartient à qui bon semblera d'en prononcer. Les auis sont diuers touchant les temps esquels Senecque a escrit les traitez. Presques tous consentent que les lettres à Lucilius dressees durant le cours d'une annee & demie, ou de deux au plus, & les Questions Naturelles, sont les dernieres pieces de sa façon: aussi les ai-je donnees au milieu & à la fin. Mais quant aux pieces du premier volume, ie confesse n'auoir pas si subtilement recherché les choses: & ie pense bien que les traitez consolatoires ont precedé les autres liures. Mais n'importe qui va deuant ou derriere, pourueu que le lecteur, qui aura enuie de profiter, choisisse ce qui sera plus à son goust, afin d'en tirer nourriture pour son esprit. Vn grand personnage du vieil temps a estimé que Senecque auoit esté Chrelié, sous ombre de quelques lettres suposees, & qui ne couuienét nullemēt ni à ce Philosophe ni à celui duquel on a publié les responses. Je n'ai voulu les presenter en veüe, estimant tels escrits indignes de voir le iour, pource qu'elles n'ont rapport que!conque à la dignité des personnes, ni à la verité. Tout ce que ie pourroy dire d'auantage au regard de Senecque, estant marqué par le menu ci apres es sommaires generaux & particuliers des liures, & es annotations sur les chapitres d'iceux, il n'est

il n'est besoin d'alonger ce mien auertissement.
Iouissez, Lecteur, du fruit de mes peines, & me sa-
chez autant de gré de ma sincere affection,
que ie vous souhaite de santé pour bien
& heureusement viure. De Saint
Geruais ce premier de lan-
uier, l'an mil Six
cens &
six.

¶ iij

LE





LE CONTENU

AV PREMIER VO-

LUME DES OEUVRES

MORALES. ET MESLEES

DE SENEQUE.

1. SEPT livres, traitans des biens faits.

Le	{ Premier,	page 57
	{ Deuxiesme,	22.
	{ Troisieme,	48.
	{ Quatrieme,	75.
	{ Cinquiesme,	98.
	{ Sixiesme,	124.
	{ Septiesme,	116.

2. Discours de la Prouidence de Dieu: ou, Pourquoy les gens de biens sont affliges, puis qu'il y a une diuine Prouidence qui gouverne le monde. 185.

3. Extrait, ou brief Recueil des sentenses de Senecque, contre la Pauureté. 206.

4. Discours, en forme de deuis entre le Sens & la Raison, touchant diuers accidens de ceste vie. 210.

5. Trois livres contre la Cholere, & du moyen de la refrener. 223.

Le	{ Premier,	223.
	{ Deuxiesme,	246.
	{ Troisieme.	249.

6. Deux livres de la Clemence. 32.

	Le { Premier,	325.
	Deuxiesme.	354.
7.	<i>Traicté de la vie heureuse.</i>	359.
8.	<i>Deux livres du repos & contentement de l'esprit.</i>	392.
	Le { Premier,	325.
	Deuxiesme.	435.
9.	<i>Discours de la briefueté de nostre vie.</i>	438.
10.	<i>Consolation à Polybius, sur la mort de son frere.</i>	486.
11.	<i>Consolation à Marcia sur la mort de son fils.</i>	509.
12.	<i>Consolation à sa mere Helbia, lors qu'il estoit en exil.</i>	545.





De plusieurs epigrammes Latins attribuez
par les doctes à Senecque, montans
iusques à cent vers, ou enuiron,
le Traducteur a trié
ces deux.

DE QUALITATE TEMPORIS.

*Omnia tempus edax depascitur, Omnia carpit,
Omnia sede mouet, nil finit esse diu.
Flumina deficiunt, profugum mare littora siccant,
Subsidunt montes, et iuga celsa ruunt.
Quid tam parua loquor? moles pulcherrima cœli
Ardebit flammis tota repente suis.
Omnia mors poscit. Lex est, non pœna perire:
Hic aliquo mundus tempore nullus erit.*

EPITAPHIUM SENECÆ.

*Cura, labor, meritum, sumpti pro munere honores,
Ite, alias posthac sollicitate animas.
Me procul à vobis Deus auocat. Illicet actis
Rebus terrenis, hospita terra vale.
Corpus auara tamen sollemnibus excipe saxis:
Namque animam cœlo reddimus, ossa tibi.*





SUR LES OEUVRES

DE SENEQUE.

SONNET.

CEST OEuvre est composé de mille belles fleurs,
Dont la semence est prise en la Philosophie.
Ces fleurs ont un effect qui l'esprit viusifie,
Et qui le font resouldre aux plus preignants mal-
heurs.

Lecteur, si ton esprit veut gouster ses douceurs,
Il n'y a passion que ton cœur ne desfie.

C'est le Nepenthe vray, qui l'Ame purifie
Du brouillart obscurci de ses noires humeurs.

Platon s'est abusé de nous faire inconnue

La face de Vertu, comme non jamais veüe:

Car en voici le traict. ô portraict immortal,

Celui qui n'est picqué de tes viues peintures,

En voyant tes attraits dans si belles peintures,

Ne t'aimera jamais en ton vray naturel.

Nic. Richelet, Par.

A SENEQUE.

VN sublime sauoir, qui maint erreur desfie:

Vne vne vertu qui fait au vice effort;

Vne mort qui combat la mort dedans la mort

Sont, SENEQUE, les fruits de ta Philosophie:

S. G. S.



IN OPERA SENE-
CAE GALLICE
REDDITA.

HIC centum liber artium
Migrat Romuleo de lare, Gallici,
Late scepra per imperij,
Auctoris soboles incluta maximi,
Francis apta laboribus:
O nostris iterum scripta ruentibus
Tempestiva malis, gravi
Nutantes animos, vulnere, fortia
Firmis reddero sedibus!
Si quem nempe malis aestibus abripit.
Ira precipitem furor
Crudelis, subito frana furentibus
Flammis hic liber iniicit,
Sedatúmque premit molliter impetum.
Si quis ceca volubilis.
Fortuna queritur munera, dum malis
Credis moribus arbitros,
Indulgere deos, séque fluentibus
Votis pergere pessimis:
His praecepta libris indita perlegat,
Et statim sciet omnia,
Quae solcumque videt, nutibus optimis
Flecti numinis optimi,
Arcanáque sua lege potentia

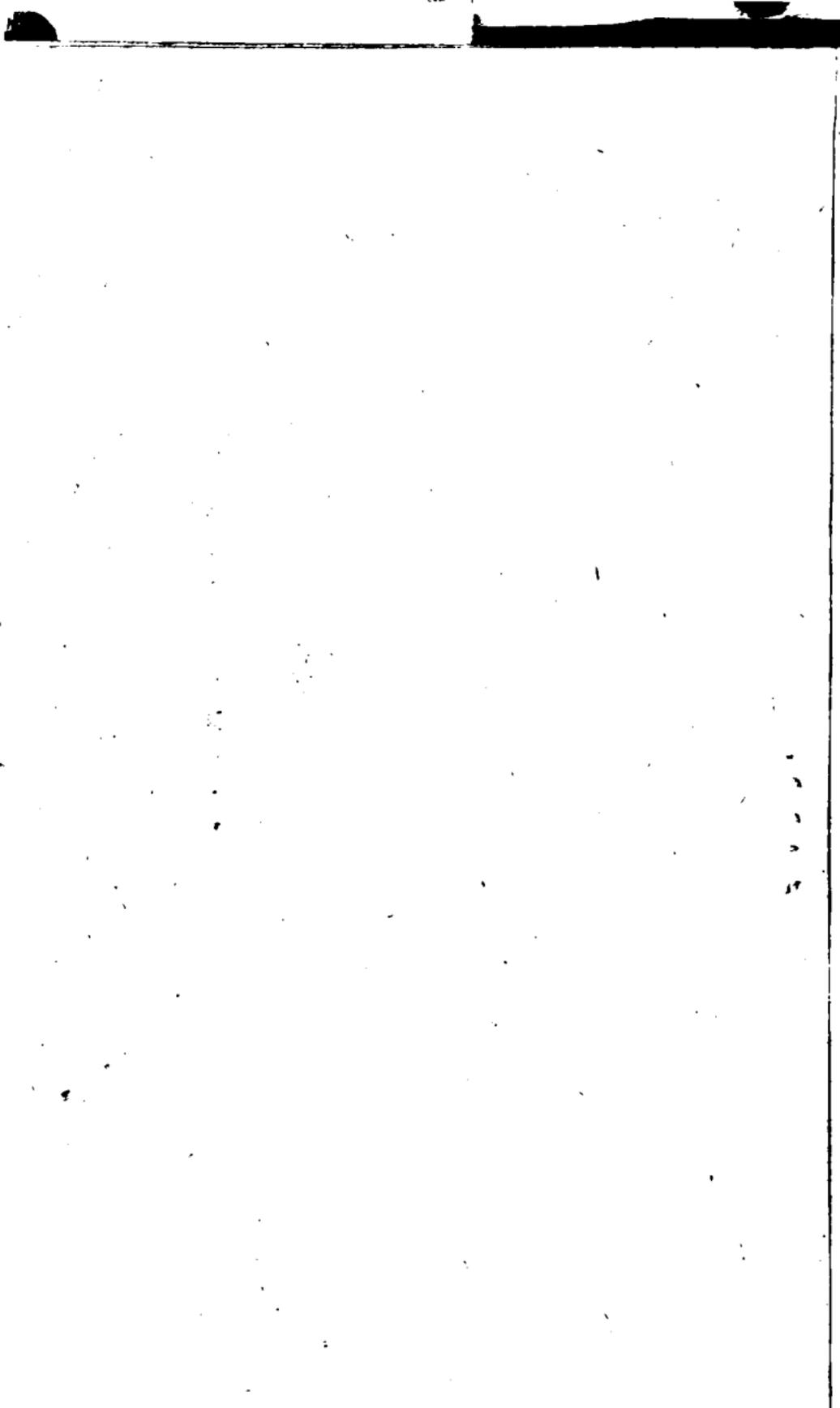
*Rectum semper ad exitum:
Si te letiferi denique vulneris
Horror nubilus obsidet,
Exhaustamque domum vastat, inambulans
Telo Parca nefario:
Te centum miserè cladibus obrutum,
Consolabitur hic liber,
Turbatumque loco sistet in optimo.
Felix Gallia, cui, velut
Astrum purpureis ignibus emicans,
Nautis saxa per aspera,
Stella hæc occidua lucida Corduba
Affulget, placida docens
Ripa multiplices leniter ambitus,
Queis mens vadis agat.*

Nic. Richelet, Paris.

LES









LES OEUVRES

MORALES ET

MESLEES DE

SENECQUE.

Distinguées en deux volumes;

SOMMAIRE DES SEPT LIVRES

DES BIENSAITS.



Le titre de cest œuvre cy montre assez l'intention de Senecque, qui descouvre les fautes que commettent ordinairement les hommes, soit à donner ou à recevoir quelques biens & plaisirs les vns des autres. Et pource que telles fautes sont en tres grand nombre & bien enveloppees, voire entrelacees tellement, que souventes fois pensant fuir vne extremité vicieuse l'on tombe en vne autre à l'opposite, il marque, le tout par le menu, sans s'assuiettir à vne methode trop exacte, ains traictant les choses selon le style & la gravité des Stoiques: comme aussi la philosophie morale se cõtente d'enseigner: & encõres qu'elle n'en mesprise pas la façon ni l'ordre, si s'arreste elle plus à bien faire valoir ses discours, qu'à s'occuper trop à les ranger de mot à mot. Combien qu'en la consideration de chacun des sept liures, le lecteur connoistra aisement qu'en tant de matiere l'auteur a

eu aussi l'esprit & les sens tendus à proposer clairement ses cōceptiōs. Il escrit briefuement, & sententiueusement sa qualité & profession, & la chose mesme, le requerās ainsi: adouciſſāt la hauteur de ses propos par sentēces des Poētes, histoires plaisantes, apophthegmes, similitudes, & autres ornemens propres, pour se rendre tant plus agreable. Au reste, encores qu'en ces liures: ci & es autres suyans il ait proposé plusieurs paradoxes & discours qui ne s'accordent pas à la sincere verité reuelee es saintes Escritures, toutesfois quand auourd'hui l'on voudroit prendre garde aux beaux enseignemens que propose ce Philosophe Payen entre les Chrestiens, & Chrestien en quelque sorte entre les Payens, la vie humaines seroit moins inhumaine qu'elle est, spécialement es gouuernemens ciuils & domestiques. Les cœurs des hommes mortels ne seroyent pastans affectionnez aux passions deshonestes, ne se verroyent enfondrez en l'amour des choses corruptibles, ne chercheroient ni ne fuirōyent si honteusement la mort comme ils font, aspireroient plus ardemment à la vertu & à la vraye immortalité. Or si ceux qui n'ont eu pour adresse que la sombre & deceuante clairté de nature, & d'une philosophie imparfaite, ont neantmoins si bien rencontré en tant d'endroits, témoin cestui-ci entre autres: qui conque en ces derniers temps iouit d'un meilleur priuilege, ayant pour guide le soleil de la seure & infaillible verité, a grande occasion de peser à soy, pour n'estre point condamné par des témoins estrangers qui n'ont pas biē sceu appliquer à eux mesmes ce qu'ils ont proposé aux autres: ou s'il y a eu quelque chose de louable en eux, s'a esté

vne aparéce de vettu politique, & non autre chose: n'estant donné à ceux qui ont voulu arrester l'homme à soy mesme de pouuoir aprehender à bon escient ceste meilleure vie descouuerte aux cœurs esclairez d'une lumiere du tout supernatuelle. Mais encores y a-il matiere de louer la bonté diuine qui par tant de moyens nous incite à bien faire. Et pour reuenir à Senecque, souuenons nous en la lecture de ses œuvres, qu'il y a dequoy faire le proces à l'impieté & iniustice de plusieurs viuans auourd'hui, & qui n'ont rien de beau que le nom: comme au contraire tous hommes de bon cœur y ont des aduertissemens notables pour les tirer loin du vice, & les faire approcher de ce qui est propre pour rédre honorable nostre vie, & laisser quelque bonne odeur de nous apres la mort.

SOMMAIRE DV PREMIER

LIVRE DES BIENSFAITS.

EN ce premier liure Senecque traite trois points principalement. Pour le premier, ayant monstré en general que les hommes ne scauent que c'est de faire & receuoir plaisir, au moyë dequoy suruiuent de grãds desordres entre eux, il descouvre particulieremēt quatre sources de ce mal. La premiere, que nous ne donnons point (entendans sous le mot de donner tous les plaisirs qu'un homme peut honestement faire à l'autre) d'un cœur aligre & franc, ains à regret. La seconde, que nous estimons presques ordinairement auoir perdu ce que nous auons donné. La troisieme, qu'il est merueilleusement difficile d'euiter les extremitez vicieuses, qui sont prodigalité & trop reserue chicheté. La quatrieme, que nous ne considerons pas comme il appartient, puis que les bestes farouches peuuent estre appriuoisées, à plus forte raison les cœurs humains sont adoucis & gaignez, par biensfaits. De là il entre au deuxiesme point, & monstre que c'est que bien-faire & estre liberal: promant par trois raisons, & par autant d'exemples, que la bien-veillance est l'ame d'une pure liberalité, estant impossible qu'on puisse faire vrayment bien & plaisir à quelqu'un, sans l'aimer. Pour le troisieme & dernier point il enseigne quels biens il faut donner, & comment: itē de quella affection il cōuient les receuoir. Au reste, ni en ce liure, ni en tous les suiua's se n'ay voulu chāger les chapitres, ni l'ordre des liures: ains ay fuiui les exēplaires Latins: le chāgement n'estant necessaue à mon aduis..

LIVRE



LIVRE PREMIER DES
BIENSFAITS.

IN AEBVTIVS LIBERALIS.

CHAPITRE PRE-
MIER.



NTRE plusieurs & diuerses fautes que *Des gran-*
 commettent les hōmes, viuans à l'estour- *des & di-*
 die & selon leur raison mal rangee, ceste- *uerses fau-*
 ci, cher ami Liberalis, me semble presques *tes que les*
 la plus dangereuse, que nous ne sauons fai- *hommes cō-*
 re du bien les vns aux autres, ni le rece- *mettent à*
 uoir. Car il auient que des biens faits mal employez, par *faire, reco-*
 consoquer mal deus, si l'on ne les reconoit point, nous nous *noir & re-*
 en plaignons, mais trop tard, attendu qu'en les distribuant *cognoistre*
 nous les auōs perdus. Et ce n'est pas de merueilles, qu'entre *plaisir les*
 plusieurs tresgrands vices qui regnent, l'ingratitude se des- *uns des au-*
 couure par dessus les autres : car ie voy cela auentir pour *tres.*
 beaucoup de raisons. La premiere est, que nous ne choisif-
 sons pas gens qui meritent qu'ō leur donne: au lieu que si
 nous voulons prester de l'argent, nous faisons soigneuse-
 enqueste touchant les meubles & immeubles de celui qui
 emprunte. Nous ne semons pas en vn champ sterile & en
 friche. Mais sans aucune discretion nous iettons comme
 par despit & à l'auenture les biens, au lieu de les donner.
 Ie ne pourrois pas bien dire, si c'est chose plus deshonne-
 neste de refuser vn bienfait, ou le repeter. Car ce prest-là
 est de telle sorte, qu'il en faut recouurer autant que l'on
 nous en rend de bonne volonté: & se plaindre de cela, c'est
 à la verité vne grande vilenie, d'autant que pour s'acquit-
 ter en cest endroit il ne faut pas presenter de l'argent
 ni de tels autres biens, ains vn bon cœur, car celui qui se
 sent redevable rend volontiers le plaisir qu'on lui a fait.
 Ceux-là voirement sont coupables, qui ne daignent pas
 mesme ouurir la bouche pour confesser qu'on leur a fait

Fautes de

*comme qui
font des
biens à leurs
prochains.*

plaisir: mais il y a bien aussi de la faute en nous. Plusieurs se
monstrent ingrats enuers nous : nous en sommes cause, &
c'est merueilles qu'il n'y en a d'auantage : attendu que par
fois nous ne faisons que reprocher & presser qu'on nous ré-
de le bien-fait: par fois nous nous montrons inconstans, &
sommes en moins de rien marris de nous être acquittez de
nostre deuoir: par fois c'est à nous plaindre & à cōtroller tou-
tes choses iusques au bout. Ainsi nous oisons toute grace
au plaisir, non seulement apres l'auoir fait, mais aussi en le
faisant. Car qui est celui de nous qui s'est contenté qu'on
l'ait prié en vn mot, ou vne seule fois? Qui est celui qui sen-
tant qu'on le vouloit requerir de quelque chose, n'a froncé
le front, tourné visage d'autre costé, allegué ses affaires, par
discours bien longs, & en fin fermé la bouche au demâdeur,
& par diuers artifices rebute les necessitez qui le pressoyét?
Si l'on a esté serré de pres, l'on a demandé terme, ou refusé
en crainte, ou promis en baissant les yeux, se faisant bien ti-
rer l'oreille avec responses fascheuses & en grommelât en-
tre ses dents. Or nul ne se sent pasguer redueable enuers
celui qui lui a aidé par contrainte. Qui pourroit recognoi-
stre d'affection celui qui n'a fait plaisir qu'en brauant, ou
par despit, ou y estant tiré par importune sollicitation? Ce-
lui s'abuse qui espere estre bien voulu & reconu de l'hom-
me qu'il aura fait languir, & remis du iour au lendemain.
Le plaisir se doit rendre de mesme affection qu'il a esté fait:
pourtant il ne s'y faut pas employer laschement & par ma-
niere d'acquit. Car chacun doit à soy mesme le bien receu
d'un qui ne le lui vouloit pas faire. Il ne faut point tarder:
attendu que la volonté estant ce que l'on doit grandement
estimer en tout deuoir des vns enuers les autres: celui qui a
long temps differé, a esté longuement sans vouloir. Et à bon
droit: car puis qu'ainsi est que naturellement la souuenan-
ce des torts receus entre plus profond en la memoire que
des biens qu'on nous a faits, lesquels nous oublions bien
toit, & au contraire les autres ne se peuuent effacer du cœur:
qu'attend celui qui interesse autrui en l'obligeant par quel-
que bienfait? C'est lui faire vne suffisante recognoissance, si

*Pourquoy
il ne faut
point estre
lasche à
bien faire.*

l'on suporte doucement ce qu'il a fait. Au reste, combien
qu'il y ait trop grand nombre de gens ingrats, nous ne de-
uons pourtant estre lasches à bien faire. Car si nous le som-
mes, c'est (comme l'ay dit) donner accroissement à l'ingrati-
tude.

tude. D'auantage cōsiderons que les sacrileges & profanes n'empeschent point les dieux immortels de leur estre bien-fauteurs en beaucoup de sortes. Ils font ce que leur nature porte, & ne se lassent point d'aider ceux qui disent mal de leur liberalité. Ensuuons les, autant que la foiblesse humaine le permet. Faisons plaisir de grace, & ne le prestons pas à interest. Celui merite d'estre trompé qui en bien faisant a pensé qu'on le lui rendroit. Tu diras, Ce bienfait a esté mal employé. Nos femmes, nos enfans nous frustrent de l'esperance qu'en auions conceüe, & toutesfois nous ne laissons pas de nous marier & d'esléuer des enfans. Nous nous roidissons tellement contre les experiences, qu'apres auoir esté batus nous retournons au combat, & si tost que nous sommes eschappez de quelque naufrage, on nous void remettre la voile au vent. A plus forte raison doit on demeurer en ceste resolution de faire bien, & si quelqu'un ne s'y employe pas, n'ayant rien receu, ou s'il dōne pour receuoir, il iustifie les ingrats, qui ont honte de faire plaisir, encores qu'ils le puissent. Combien y a-il de gens indignes de voir la clarté? Et toutesfois le iour ne laisse pas de venir. Combien est grand le nombre de ceux qui se plaignent d'estre nez? neantmoins nature produit tous les iours des enfans nouveaux, & souffre estre ceux qui aimeroient mieux n'auoir point esté. C'est le fait d'un cœur assis en bon lieu, de ne courir pas apres le profit des biensfaits, ains apres les biensfaits mesmes, & de chercher le bien, mesmes apres les pas des meschans. Quelle louange y auroit-il d'aider à plusieurs, si tous reconnoissoyent cela? C'est vertu de faire du bien, encores que lon n'en espere aucun fruit, lequel l'homme vertueux recueille si tost qu'il en a semé la graine. Tant s'en faut que cela nous doie esfaroucher & rendre plus lasches à l'execution d'une si belle chose: que quand mesmes j'aurois perdu toute esperance de trouuer homme reconnoissant le bienfait, j'aimerois mieux que l'on ne me fitt iamais plaisir quelconque, que de differer à bienfaire. Car qui ferme ainsi les mains, il precede le vice de l'ingrat. En somme, qui ne reconnoit point le bien qu'on lui a fait, n'est plus en faute que celui qui ne donne rien.

Quand tu veux descocher sur ceux d'une cité

Quelques gracieux traits de liberalité,

Il faut tirer souvent, & grande perte faire,

Auant qu'atteindre au but de quelque bon affaire.

*Respones à
l'obiection
commune,
que le bien
fait a esté
mal em-
ployé.*

*Al'grosier
s'il ne faut
faire du
bien sinon
à ceux qui
le recon-
noissent.*

Il y a deux choses à reprendre es deux premiers vers, prins du Latin du Poete Attius. Car il ne faut pas estre ainsi au commandement de tout vn peuple, & n'y a pas honneur de semer ainsi les choses (moins encor les biensfaits) à poignes; car si vous separez le iugemét d'avec les biensfaits, ils cessent d'estre tels, & prennent vn tout autre nom. Le troisieme vers est estrange, qui veut qu'en faisant vn bien c'ela couure & oste le regret conceu de la perte de plusieurs biensfaits. Considerie ie te prie si cela n'est pas plus proprement dit, & s'il ne conuient pas mieux à la grandeur de celui qui fait bien, que nous l'exhortions à donner, encores que tous ceux qui receuront doiuent se montrer ingrats. Car cela n'est pas bien dit qu'il faut perdre plusieurs biensfaits. Il ne s'en perd point, & qui les perd merito cela, pource qu'il les auoit cōtez. La distribution des biensfaits ne regarde pas si auant: donne seulement, si tu en reçois quelque reconnoissance, c'est autant de gagné: sinon, il n'y a rien de perdu pourtant. J'ay donné cela pour le donner: nul ne tient registre des biens qu'il a faits, ni ne ressemble l'vsurier, qui importune son debteur, & le fait payer à iour nommé. Iamais vn homme de bien ne pense aux plaisirs qu'il a faits, sinon quand celui qui les a receus l'en aduertit de parole ou de fait: autrement les biensfaits changent de nature. C'est vne vilaine vsure de porter quant & soy le bien que l'on a fait à quelqu'un. Quel que soit l'euement des precedens biensfaits, continue à faire plaisir à autrui. Les biensfaits sont encores mieux gifans chez les ingrats, que supprimez en tes mains: attendu que les ingrats pourront quelque iour deuenir tout autres par hôte, ou à l'exemple de quelques vns, ou par telle autre occasion. Ne cesse de donner, fay ta besogne, & t'acquitte du deuoir d'un homme vertueux. Aide cestui-ci de tes moyes, sois fidele à cestoi là, fauorise l'un, conseille l'autre, & donne à l'autre des enseignemens qui le puissent rendre meilleur.

*Que c'est
de faire le bien*

III.

*Puis que
par biens-
faits on a-
prioise les
bestes: à
plus forte
raison faut
il esperer
cela des
hommes.*

MESMES les bestes brutes sentent le bien qu'on leur fait: & n'y a animal si farouche que le bon traictement n'abestisse & n'apriuoise. Les lioniers se iouent hardinement autour des dents de leurs lions. Avec de la viande on range les grands Elephans à des seruiques vils & ridicules. Mesmes les choses qui n'ont intelligence, ni ne sont capables en sorte que ce soit de peser aux biens qu'on leur fait, s'ont toutesfois ic ne sçay cōmēt disposees à en sentir & conoistre quelque chose

chose quand on continue à leur bien faire. Si quelqu'un ne re conoit pas le premier bié qu'on lui aura fait, il ne serapas ingrat au deuxiesme. S'il oublie les deux, le troisieme les lui ramenteura. Celui la a perdu le bien-fait qui croid legerement l'auoir perdu: mais celui qui poursuit & recharge, il tire reconoissance d'un cœur dur & oublieux. Qui aura receu plusieurs plaisirs de toy, n'osera leuer le frôt à l'encôtre. De quelque costé qu'il se tourne pour fuir sa memoire, il te trouue en teste. Enuironne-le de tes biensfaits: de l'efficace & propriété desquels ie traiteray si premierement tu me permets de discourir sur quelques points qui ne conuiennent pas mal à nostre propos. Pourquoi represente-on trois Graces, qui sont sœurs, se tenans par les mains, riantes, ieunes vierges, en robes de crespé & desceintes? Les vns estimét que l'vne donne le bienfait, l'autre le reçoit, la troisieme le rend. D'autres disent que ce sont figures des trois sortes de biens, faits à qui l'a merité, receus, & rendus. Mais quoy que ie pense de ces Graces, que nous sert de sçauoir cela? Que veut dire ceste danse ronde de trois ieunes filles? C'est pour môstrer que le bien passant par la main de celui à qui on le fait, reuiet à celui qui le donne: & n'est plus bienfait, s'il y a interruption: mais c'est vne chose tresbelle quand il s'entretiét & garde ainsi son rang. Les Graces sont depeintes à face riante, à cause que ceux qui font & reçoquent plaisir comme il apartiét, monstrent vn visage ioyeux: Elles sont ieunes, d'aurant que la memoire des biensfaits ne doit pas vieillir. Vierges, pource que les biensfaits sont entiers, sinceres, nets & saincts, ne se communiquans par contrainte ou despit. Elles sont desceintes, mais leurs robes sont transparentes, à cause que les biensfaits veulent estre veus. Posons le cas que quelqu'un, du tout affectionné aux Grecs, disé que ces descriptions sont necessaires: il n'y aura toutcsfois homme qui inge conuenables les noms que le poète Hesiodé leur a imposez appellât Paisnee, Eglé, celle du milieu Euphrosyné, la dernière Thalia. Chacun interprete ces noms-la comme il veur, & tasche les aroprier à ceci ou à cela: au lieu que Hesiodé n'a pensé sinon de leur donner des noms à sa fantasie. Voila poui quoy Homere a changé le nom à l'vne, qu'il appelle Paisithee, & en fait vne femme, voulant dire que les Graces ne sont pas filles. Ie fourniray d'un autre poète qui les représêtera ceintes & ve-

*Discours
sur le pour-
trait des
trois Gra-
ces.*

*En sa Tri-
ogonie*

*Au 1. l. l. l.
de Pléade.*

stues de robes bien doublées: item Mercure debout aupres d'elles: non point qu'il faille discourir ou haranguer beaucoup, en faisant plaisir à autrui, mais d'autât qu'il a pleu au peintre acoustrer ainsi son tableau. Le Philosophe Chryssippus, qui a toute la sagesse du monde en la teste, & void la verité iusques au fin fond, qui ne parle que pour effectuer, & ne dit pas plus qu'il ne faut pour exprimer ses cõceptions, a rempli vn si en liure de toutes telles grottesques, tellement qu'il ne fait presque aucune mention du moyen de faire recevoir & rendre plaisir: bref il conte des fables, au lieu de mesler en passant quelque trait fabuleux parmi ses discours. Car outre ce qu'a escrit Hecaton, Chryssippus dit que les trois Graces sont filles de Iupiter & d'Eury-nomé: qu'elles sont plus ieunes d'age que les Heures, en meilleur point, à cause de quoy elles ont esté données pour cõpagnes à Venus. Il pense aussi que le nom de la mere sert de beaucoup à ce propos, & qu'elle a ce nom d'Eury-nomé, pource qu'il faut estre riche pour faire plaisir: comme si c'estoit la coustume de donner nom aux filles, premier qu'à la mere, ou que les Poëtes donnent tousiours aux choses des noms du tout conuenables. Comme celuy qui a charge de dresser vn roolle de plusieurs personnes nom par nom, s'ehardit par fois d'imposer vn nom à quelqu'vn, du vrai nom duquel il ne peut se resouuenir: aussi les Poëtes ne pensent pas que cela face à propos de dire verité, ains ou par contrainte, ou seduits par la belle apparence de leurs inuentions, ils nomment les choses selon que le porte la cadèce & naïueté de leurs vers: à quoy l'on ne prend pas au-

Plutarque au traité des Conuredits des Stoiques, & Diogenes Laert. font vne ample mention des liures de Chryssippus.

Au 1. li. u. de l'Odyssee.

trement garde pour les en desestimer, pourueu qu'ils ayent dit quelque chose à propos. Le premier Poëte leur donnera son nom, & la fantasia le prend: & afin que tu oyes qu'il est ainsi, Thalia de laquelle il est principalement question, est nommee en Hesiodé, Charis, mais Homere l'appelle Muse.

III.

En condãnant Chryssippus & les poëtes, il desfourne de son intention, & cõment doit estre

Or pour euiter ce que ie condamne, ie ne m'arresteray point à ces discours qui sont tellement hors de la chose, que meimes ils n'y conuient nullement. Pren seulement ma cause en main cõtre celuy qui m'obieçtera, que j'ay regé Chryssippus, grand personnage à la verité, mais homme Grec, qui se plait en subtilitez friuoles & repugnâtes: tellemet que quand il semble vouloir discourir à bon escent, cela ne fait que chatouiller l'oreille & n'entre point au cœur.

Mais

Mais qu'elle suffisance peut-on remarquer en lui sur la matière que nous traitons? Il est question de parler des biens-faits, & desnouer nettement vn des principaux liens de la societé humaine. Il faut reigler la conuersation des personnes, de peur que sous ombre de benignité l'on ne s'esgaye en vne sorte modestie: & donner ordre que le conseil philosophique en voulant attremper la liberalité, qui ne doit estre ni escharce, ni prodigue, ne l'abolisse. Il faut apprendre aux hômes à prédre & dōner volōtiers, & leur proposer pour vn louable exercice & combat, le moyē nō seulement d'esgaler, mais aussi de surmōter ceux à qui ils sont redevables de fait: car celui qui doit rēdre vn plaisir receu, ne fait iamais cela s'il ne deuançe en bonne affection son bienfaicteur. Il faut apprendre aux vns à ne point conter le bien qu'ils ont fait, & aux autres à penser qu'ils doiuent plus qu'ils n'ōt receu. Chrysippus nous pousse de telle façon en cest honneste estrif à qui fera plus de bien à son prochain, qu'il adiousté que nous deuous craindre, puis que les Grāces sont filles de Iupiter, que c'est commettre vn grand sacrilege, quād l'on oufrage des filles si belles que sont celles-là. Je ne demandois pas cela, ains que tu m'enseignasses comment ie pourray me monstrier de plus en plus volontaire & bien affectionné enuers ceux qui le meritent: comment les cœurs de ceux qui font & reçoient plaisir seront en contention: telle que les bienfaiteurs oublieront le plaisir fait, & les autres s'efforceront de ne l'oublier iamais. Or il faut laisser aux Poètes ces inepties dont ils flattent les oreilles, & attachent des contes à plaisir les vns aux autres. Mais ceux qui veulent guerir les entendemens, entretenir fidelité en ceste vie, & grauer és cœurs le souuenir des plaisirs receus, doyuent parler à bon escient & desployer là toute leur suffisance: si d'auanture tu n'estimes que par discours impertinens & fabuleux l'on puisse empescher vn mal extreme, qui est l'oubliance & abolition des biensfaits & reconus.

M A I S comme ie passe par dessus ce qui ne conuient à ce discours, il conuient d'autre part monstrier en premier lieu, quel est nostre deuoir apres auoir receu plaisir de quel qu'vn. L'vn se dit redevable de certaine somme qu'on lui a prestée, l'autre d'vn cōsulat, ou d'vne prestise, ou d'vne prouince qu'on lui a baillée en gouvernement. Ces choses sont

*disposé ce-
lui que es-
crit des
choses se-
rieuses.*

*Quel est
nostre de-
uoir. In. In-
tinent a-
pres auoir
receu plai-
sir de quel-
qu'vn.*

tesmoignages de beneficence, & non pas la beneficence ou bienveillance mesmes. L'on ne sauroit pas toucher cela des mains: c'est vn tresor qui se porte dedans le cœur. Il y a grande difference entre la volonte de faire plaisir, & la matiere qui demonstre ceste volonte. Et pourtant ce n'est ni l'or, ni l'argent, ni aucune des choses que nous receuons de nos prochains, que l'on appelle beneficence & plaisir: c'est à la volonte de celui qui distribue ces choses que ie donne ce nom. Mais les ignorans ne marquent sinon ce qu'on voit des yeux, qui est mis en la main, & possede sensiblement: au contraire ils se soucient peu de ce qui est cher & precieux en la chose mesme. Ce que nous tenons que nous voyons à quoy nostre conuoitise s'atache, est caduque & perissable. L'aduersité & la violence le nous peut oster: mais la beneficence dure, encores que la chose par qui elle a esté tesmoignée ne soit plus. Car c'est vn bienfait que nul desordre humain ne scauroit aneantir. J'ay racheté vn mien amy de la main des escumeurs de mer, il sera tombé en la puissance d'vn autre ennemi, qui l'a ferré en prison, & a par tel moyen aboly l'usage de nos biensfaits, mais non pas le bienfait mesme. J'ay affranchi certains autres, rescous d'vn naufrage ou d'vn embrasement. Vne maladie ou quelque autre sinistre accident les a emportez: cependant le bien que ie leur ay fait demeure, encores qu'eux ne soyent plus. Parainssi toutes les choses, à qui l'on attribue improprement le nom de benefice sont comme les aydes par le moyen desquels la bienveillance se desploye. Ce qui aduient aussi es autres choses, à sçauoir que l'apparence de la chose & la chose mesme sont separees l'vne de l'autre. Le general d'vne armee donnera à vn soldat vne chaine d'or, vne couronne pour estre monté le premier sur le rempart de l'ennemy, ou pour auoir sauué la vie à vn de ses concitoyens. Qu'est-ce que la couronne, la longue robe bordee de pourpre, les faisceaux de verges, le siege iudicial & le chariot, ont de precieux, confidez en eux mesmes: Ce sont enseignes d'honneur, non pas l'honneur mesme. Semblainemét ce que l'on void est la marque du bienfait, mais ce n'est pas le bienfait mesme.

*L'amitié
de bien-
veillance
ne s'anean-
tit iamais,
encores
que les tes-
moignages
d'icelles
s'effarent
ou se per-
dent quel-
ques fois.*

*V I.
Il montre
en quoy cō-
siste la be-
nificence.*

QV'EST-CE donc que Bienfait? C'est vne action bien-
vueillante qui donne & reçoit alaigrement, encline & ten-
due de son propre mouuement à cela qu'elle fait. Dōt s'en-
suisit qu'il ne faut pas regarder, ce qui se fait ou donne, mais
de

de quelle affection : pource que le bienfait ne consiste pas en ce qu'il est fait ou donné, ains en la volonté & pensée de celui qui le fait ou donne. Qu'il y ait grande différence entre ces choses, tu le peux recueillir de ce que le bienfait, c'est à dire le desir resolu de bienfaire, ne peut estre que bon. Mais ce qui est fait ou donné n'est bon ni mauuais. C'est l'esprit & le cœur qui agrandit les choses petites, donne lustre aux sales & obscures, rauale & denigie celles qui sont les plus estimees. Les choses que l'on appete sont indifferentes, & deuiennent telles que l'esprit qui en est maistre le veut, & vont où il les pousse, car c'est lui qui leur donne forme. Cela donc qui est conté ou mis en main n'est pas le bienfait mesme ne plus ne moins que l'honneur des Dieux ne consiste pas es bestes du sacrifice, encores qu'elles soyent bien grasses & parees fort richement, ains en la deuote & droite volonté des personnes. Et de fait les gens de bié sont vrayement religieux, encores qu'ils n'offrent que des espics de bled & autres menus presens: au contraire, quoy que les meschans facent tout regorger de sang autour de l'autel des dieux, si ne sortent-ils pas hors des mains de l'impieté, ains demeurent tousiours semblables à eux-mesmes.

Si les bienfaits estoient enclos es choses, & non en la volonté de bienfaire, ils seroient grands selon que les choses que nous receuons seroient grandes. Mais cela est faux. Car celui qui nous a donné peu avec gentile affectiõ, qui en courage a esgalé les presens des Rois, qui a baillé peu, mais franchement, qui a eu tel esgard à ma pauuereté qu'il ne s'est point souuenu de la siene, qui a eu & volonté & singuliere affection de m'aider, qui a pensé recevoir plaisir en le faisant, qui a donné comme ne le deuant plus recevoir, & l'a receu comme s'il ne l'eust donné, qui a cherché & empoigné l'occasion de faire seruice à son prochain, vn tel (di ie) nous oblige à soy quelquesfois plus qu'vn autre qui seroit d'auantage en aparence: d'aurant que les plaisirs qu'vn homme fait par contrainte, ou come sans y penser, sont desagreables, quoy qu'en effect & au dehors ils paroissent grands. Ce qui est donné alaigrement a trop plus de grace qu'vn riche present. Vn tel m'a fait plaisir en chose de petite consequéce: mais il ne pouuoit d'auantage. Au contraire, ce qu'vn autre m'a donné est de grand prix: mais il a esté en suspens, il a differé de le me presenter, & la

VII.

Prenez de ce quia est dit au cha. precedant.

VIII. baillé à regret, ou me regardant de trauers, ou en a fait ses monstres, & n'a pas voulu que celui à qui il le faisoit en eust du plaisir. brief il l'a offert à son ambition, non pas à moy. *Comme* plusieurs eussent fait beaucoup de presents, chacun selon ses facultez, au Philosophe Socrates, l'un de ses escoliers, nommé *Æschines*, ieune homme destitué de moyens, lui dit, le n'ay rié en main, digne de toy, pour t'é faire vn presët, & encela ie me sens pauure: & pourtât ie te dône vne seule chose que j'ay, Moymesme. Ie te prie de receuoir de bõ œil ce don tel qu'il est, & pèser qu'il est demeuré aux autres, qui t'ont donné beaucoup, encores plus que tu n'as receu d'eux. A quoy Socrates fit responce, Et quoy? est-ce pas vn beau & riche present que tu me fais, si d'auenture tu ne t'estimes de peu de valeur? Mais j'auray soin de te rendre à toymesmes meilleur que ie ne t'ay receu. Par le moyen de ceste liberalité *Æschines* surpassa *Alcibiades*, aussi riche en courage cõme en biens du monde, & la largesse de tous les opulents ieunes hommes ses compagnons.

IX.

Explicatiõ du fait d'Æschines. T v vois cõme l'esprit trouue matiere pour faire largesse, voire mesme estant és destroits de la pauureté. Il me sèble qu'*Æschines* disoit, O fortune tu n'as rien fait ayant voulu que ie fusse pauure. Ie ne lairray pas d'aprester à ce personnage vn present digne de lui: & ne pouuant le fournir du tien, ie luy donneray du mien. Ne pense pas qu'*Æschines* fust vn vaueant, pour s'estre ainsi taxé & mis soy mesme à l'enchere. C'a esté vn sage trait de ieune homme, de s'auiser commét il pourroit donner à soy mesme, *Socrates*. L'on doit regarder qui donne, & non combien valent les choses. Vn homme fin donne assez libre acces à ceux qui desirét beaucoup, & ayant resolu de ne leur rien bailler entretient leurs importunitéz avec belles paroles. Mais celui là est plus desestimé, qui d'vne voix aspre, avec vn vitage chagrin ne fait mōstre deses biens que par orgueil & despit. Car l'on deteste le riche qu'on adore, & ceux qui peuuent faire ce qu'il fait, ne laissent pas de le hair lors mesme qu'il fait ce qu'eux ont conclu de faire. Aucuns s'estant iouez des femmes d'autrui, non point en cachettes, ains au veu & au sceu de tout le monde, ont presté les leurs à d'autres. Celui-la est vn lourdaut, barbare, chagrin, & insupportable entre les femmes, qui defend à la siene de s'asseoir & demeurer close en sa litiere, mais la fait charier de tous costez, & permet aux al-

lans &

lans & venâs de la venir regarder en face. Si quelqu'un ne fait l'amour, s'il ne courtise la femme d'autrui, les Dames l'appellent badaud, vilain, & nacquet. Consequemment l'adultere est vne sorte de fiançailles cōuenables: si quelqu'un est veufue, il desbauche & enleue premieremēt la femme qu'il veut espouser. L'on espard maintenāt ce que l'on a rai: les choses sont plus auaremēt recueillies qu'elles n'ont esté semées: le monde ne se soucie de rien: les hommes se moquent de la pauureté de leurs compagnons, & ne craignent sinon de deuenir pauvres: ils ne pardonnent iamais, saccagent les petis, ou leur tiennent le pied sur la gorge. Car quant à piller les Prouinces, faire d'un sicge iudicial vne banque, & y vèdre la iustice au plus offrant & dernier encherisseur, ce n'est pas meruei: les attendu que selon le droit des gens tu vends ce que tu as acheré.

X.

MAIS l'affection nous emporte trop loin, y estans atirez par ce sūiet. Disons donc, pour ne pas attribuer toute la coulpe à nostre siecle, que nos ancetres, nous, nos successeurs sont plains, nous plaignōs, se plaindrōt, que les bōnes mœurs sont abolis, que l'iniquité regne, que les affaires du mode empirent & tombent en extreme confusion. Or tels desordres subsistent & subsisteront en mesme endroit, leulement ils s'esbranleront vn peu de costé & d'autre, comme les vagues qu'un flus de mer auance, & que le reflux tire arriere des riuages. En vn temps les adulteres se commettrōt plus que d'autres fautes, & les brides qui retenoyent la pudicité seront rompues: en vn autre regneront les excessiues despenses en banquets, & les bonnes cheres qui confument honteusement les riches successions, maintenant l'on verra les pompes, les curieux & superflus paremés du corps, les fards & artifices de beauté, temoignages noitires de la laideur de l'ame: vne autres fois la licence desbordée commettra des intolences & fera de grands excès: brief, le public & les particuliers aujourdhui s'en font croire les guerres ciuiles s'esmenuent furieusement, qui souillent & corrompent toutes choses bōnes & saintes. Quel que jour l'yrognerie sera honoree, & ce sera vertu de boire à outrance. Les vices ne demeurent pas en vne place, ains se remuent, s'entre poussent, s'entrebartent, & se chassent les vns les autres. Au reste nous aurons à dire de nous tousiours vne mesme chose, c'est que nous sommes aués esté, & (ce que j'adiouste,

*Après auoir amply
fié son dis-
cours, cōtre
les miserres
du tēps, il
rêtre en sō
propos &
mōstre que
l'ingratitude
de est vn
vice extreme
de plus
detestable
que tous
autres.*

maugré moy) serôs meschâs. Il y aura des meutriers, des tyrâs, des larrons, des adulteres, des brigâds, des sacrileges, des traistres: mais l'ingrat est encore plus meschât que to' ceux là. Vray est que tous tels vices partent d'un cœur ingrat, sans quoy nulle inſigne meschanceté à peine peut prendre accroissement. Garde toy d'estre ingrat: c'est le crime des crimes. Supporte-le en un autre, s'il y tombe: comme si c'estoit lors quelque legere faute. C'est là le fin bout du tort qu'on te peut faire. Mais tu as (dira quelqu'un) perdu le bienfaict. Le respon que ce qu'il y a de meilleur en icelui te demeure sauf & entier: c'est que tu l'as donné. Tout ainsi donc qu'il faut donner ordre de faire plaisir à ceux qui le doivent reconoistre: aussi devons nous faire quelque chose pour eux, encores que nous en ayons mauuaise opinion, & le ferons non seulement par opinion que nous auons de leur ingratitude à venir, mais mesme quand nous ſçaurions qu'ils auoyent este tels. Pour exemple, Si ie puis sans mon dômage deliurer de quelque grand peril les fils de quelqu'un, ie n'en feray difficulté: mesme ie maintiendray un homme de bien iusques à la perte de mon sang, & courray fortune avec lui. Si ie puis à force de crier garentir de la main des brigâds quelqu'un qui seroit indigne de ce plaisir, ie ne seray pas marri de parler en faueur & pour la deliurance d'un tel.

X I.

*Quels biens
il faut faire,
& comment.*

DISONS consequemment quels biens & plaisirs il faut faire, & comment. En premier lieu donnons les choses necessaires, secondement les profitables, tiercement les plaisantes & qui sont de duree. Or conuient-il commencer par les necessaires: car ce qui concerne la vie, touche le cœur d'autre sorte que ne fait ce qui lui donne lustre & adresse. Peut estre que quelqu'un prendra ces choses en autre sens, dequoy il te pourroit bien passer: cependant il en faut deuiser. Ie ne cherche point à m'enrichir, ie suis content du mien, diras-tu: cependant tu ne te contentes pas de rendre ce que tu as receu, mais tu le iettes comme par despit. Entre les choses necessaires, celles dont il est impossible nous passer, tiennent le premier rang: au second ie mets celles sans quoy nous ne deuôs pas estre: au troisieme, celles que nous ne voulons pas quitter. Celles du premier rang, sont, estre deliuré de la main de ses ennemis, n'estre asserui à la cholerie d'un tyrâ, estre exempt de proscription & d'autres dangers incertains & diuers qui assiegent la vie humaine. Tant plus

*Distinction
des choses
necessaires.*

fera

sera grand & difficile ce que nous desmeſſerons de ces choses, plus nous rendra-il aimez & bien voulus. Car on se ramettoit volontiers combien ont esté grands les perils desquels on est deliuré, & la frayeur, qui a précédé le plaisir de la deliurance, rend ce plaisir beaucoup plus agreable. Nous ne deuons pas differer pourtant de tēdre la main à l'affligé, selon nostre pouuoir, sans le tenir en suspens, & rendre comme insupportable par long delai le bien que nous lui procurons. Il y a en second lieu des choses, sans lesquelles nous pouuons viure voirement, mais il vaudroit mieux mourir que d'en estre priué, comme de la liberté, de l'honneur, de la bonne conscience. Apres cela nous considerons les choses qui nous sont cheres, à cause du parentage, de quelque alliance, ou par acoustumance & viage: comme les femmes, les enfans, les demeureces & autres commoditez, esquelles nostre esprit s'envelope si fort, qu'il aime autāt estre separé du corps que despouillé de ces biens là. S'ensuiuent les choses viles, qui sont de diuerses sortes & en grand nombre: comme l'argent amassé de longue main, nō pas à monceaux, ains en quelque mesure & portion conuenable à nostre vie: item l'honneur & les auancemens de ceux qui pretendent monter plus haut. Car il n'y a chose plus vile que de se redre vile soy mesme. Il y a puis apres les choses superflues, qui nous rendent delicats. Donnons ordre d'en vser si à propos quelles soyent agreables, nō vulgaires, que peu de personnes ayent ou puissent auoir durant nostre vie, ou qui en tēps & lieu se rendent precieuses, si de leur nature elles ne sont point telles. Considerons ce qui peut donner plus de plaisir, ce que doit rencontrer plus souuent celui qui l'a en sa puissance: afin que nous l'ayons autāt de fois avec nous que celui qui le possedera. Sur tout prenons garde de n'enuoyer des presens malpropres & superflus, comme à vne femme ou à vn vieillard des filez, espieux & autre equipage pour la chasse, ou des liures à vn payſan, ou à vn homme de lettre des pans de toile & des rets. Au contraire, auisōns, en voulāt faire presens qui soyent agreables, de n'enuoyer choses qui reprochent à ceux qui les doiuent receuoir, leurs maladies & imperfections: comme du vin à vn yurongne, des medicamens à vn homme maladiſ. Le present deuiet maudisson & outrage, quand par icelui l'on veut flestrir quelque defaut en la personne qui les reçoit.

XII. SI nous auons moyen & volonté de donner, cerchons principalement les choses durables, tellement que le present que nous faisons ne soit caduque ni perissable, s'il est possible. Car il se trouue peu d'hommes recognoissans, & qui pensent à ce qu'on leur a donné, quand ils ne le voyent point. Les ingrats se souuiennent du present qu'on leur a fait, lors qu'il se presente à leurs yeux, qui les contraint de s'en souuenir, & leur ramenteoit coup sur coup le donneur. Voila pourquoy il faut cercher des presens de duree, car nous ne deuons iamais ramenteuoir le bienfait à ceux qui l'ont receu. Que la chose melime esueille la memoire qui s'esuanouit. Je donneray plus volontiers des medailles d'argent & des statues, que des pieces de monnoye, des habillemens, ou autres choses qui sont incontinent employées ou vſées. Peu de gens se souuiennent des biens receus: plusieurs n'y pensent, sinon tandis que ces biens durent. Doncques, si faire se peut, ie ne veux point que mon present se consume: ains qu'il demeure en estre, qu'il adhere & viue avec mon ami. Il n'y a homme si despourueu de sens, qu'il le faille auertir de n'enuoyer pas des gladiateurs ni vne meute de chiens, apres que le ieu de l'escrime ou de la chasse est passé, ni des habillemens d'esté à la mi-Decebre, ni des robes d'hauer au plus chaud de l'esté. Si le sens commun en donnant prend garde au temps, au lieu, aux personnes, pource qu'en peu d'heures certaines choses sont agreables, puis desagregables: combien est de meilleure grace si nous donnons ce que quelqu'yn n'a pas, que ce dont il abonde? ce qu'il a longuement cerché sans le trouuer, que ce qu'il doit rencôtrer à chaque pas? Les presens doyuent estre plustost rares & exquis, que de grand coust: il faut que celui qui les recoit les estime, encores qu'il soit riche. Comme les pommes communes, & dont au bout de quelques iours l'on ne doit tenir conte: donnent plaisir à voir & sentir, & sont de de requeste, si elles meurissent & viennent tard: aussi les presens, que nul autre auant nous n'a faits, ou que nous n'auôs

Digression donnez à aucun autre, sont respectez & bien receus.
sur Pâbas ALEXANDRE de Macedone, apres auoir subiugué l'Oriët,
sade des Co s'esleuoit par dessus les nuees. Sur ce les Corinthiens lui tes-
rinthiens à moignerent par ambassade la ioye qu'ils auoyent de sa
Alexandre grandeur, & lui donerent droit de bourgeoisie en leur ville:
de Macedo dequoy Alexandre s'estant prins à rire, l'vnu des ambassa-
ne. condam deus

deurs lui dit, Nous n'auons iamais fait cest honneur à aucun, sinon à toy & à Hercules. Incontinent Alexandre accepta ioyeusement l'honneur qui lui estoit présenté, & ayant fait de grandes offres, & traité gracieusement les ambassadeurs, dit, non pas aux Corinthiens qui l'honroyent, ains à soy mesme, qu'il leur faisoit hōneur de les accepter. Ce personnage amoureux de gloire, de laquelle toutesfois il ne conoissoit la nature ni la façon, suyuant les pas de Hercules & de Bacchus, & voulāt mesine passer plus auāt qu'eux, regarda au compagnon d'honneur que les Corinthiens lui proposoyēt, comme s'il eust desia tenu en main le ciel que sa sole ambition embrassoit, d'autāt que ces ambassadeurs là l'esgaloyent à Hercules. Mais en quoy ce ieune estourdi, qui pour vertu n'auoit qu'une heureuse temerité, estoit-il semblable à Hercules, personnage qui n'a rien subiugué pour soy, ains a voyagé par tout le mōde, nō point pour desirer d'en estre Seigneur, mais pour l'afranchir? y a il chose qui peust vaincre l'ennemi des meschās, le garād des gens de bien, celui qui portoit la paix sur mer & sur terre? Mais Alexandre a esté vn brigād & saccageur de peuples des son enfance, la ruine de ses amis comme de les ennemis, qui tenoit pour souuerain bie n d'estre la frayeur du monde: ayāt oublié que non seulement les bestes plus farouches, mais aussi les pl^{is} lasches, sōt redoutees à cause du venin qu'elles portēt.

RETournons maintenant à nostre propos. Personne ne prend plaisir à receuoir vne chose que l'on dōne au premier rencontré. Nul ne se dit hoste d'un cabaretier ou taueruier, ni ne se vante d'auoir esté semond à vn banquet: car l'on peut dire lors, Quel bien m'a fait cestui-ci ou cestui-là? Il en a autant fait à tel qu'il ne conoissoit pas, ou mesme à quelque boufon & meschant garnement. M'a-il prins pour vn homme d'honneur? Il a fait selon sa fantasie. Si tu veux rendre vne chose agreable, fay qu'elle soit rare. Qui est-ce qui trouue bon qu'on die de lui qu'il a fait chose que chacun peut faire? Mais ie desire que personne ne prene ceci, comme si ie limitois & restreignois la liberté. Qu'elle s'estē de tant & si auant que l'on voudra, pourueu qu'elle n'extrauague point. On peut tellement donner, que chacun qui receura, encore-que ce soit en cōpagnie de plusieurs, n'estimera pourtāt qu'o l'ait mis au rāg du cōmun. Donnons ordre que chacun ait quelque marque familiere qui lui face

nam eandem qui acceptent le present plus pour l'ambassadeur d'eux mesmes. que de celui qui la leur offre. Plutarque en la vie d'Alexandre & en Apophthegmes.

XIII:

Reprenant son propos, il montre que les biens faits ne doyuent point estre vulgaires & communs:

dire qu'il a esté cheri & préféré aux autres. Qu'il dist, j'ay receu le mesme qu'un tel, mais de ma bonne volonté. Il a eu autant que moy, mais il a long temps travaillé pour l'auoir, & ie l'ay mérité en peu d'heure. Diuers hommes receuroient presens de mesme sorte & valeur: mais ils ne leur seront pas donnez en mesme langage, ni en mesme douceur de visage du donneur. Cestuy-là receu ayant demandé; moy ayant esté sollicité & prié de prendre. Il a prins ce qu'il peut rendre aisément: il est vieil, sans enfans, & partant promet plus grand' recompense. Mais celui qui m'a donné mesme chose qu'à celui la, m'a fait vn plus riche present, pource qu'il a donné sans espoir d'en tirer autant ou plus de moi. Comme vne courtisanne se communique tellement à plusieurs, qu'à chacun elle monstre quelque signe d'amitié: celui aussi qui desire rendre ses biensfaits aimables, aisse aux moyens d'obliger plusieurs à soy, en telle sorte toutefois que chacun d'eux ait quelque chose en quoy il s'estime honoré par dessus ses compagnons. Quant à moy ie n'empesche point de donner beaucoup. Plus les biensfaits seroient remarquables & en nombre, plus acqueront-ils de louange au bienfaiteur. Mais ie requiers de la discretion en cela: car ce qui est donné par rencontre & à la volée ne peut plaire à personne. Si donques quelqu'un estime, qu'en traitant de ces choses nous reserriens par trop la beneficence, & ne lui laissons assez d'espace pour s'esgayer, nous le prions de prendre en bonne part nos auertissemens. Car y a-t-il vertu à qui nous facions plus d'honneur, qu'à ceste cy, & à qui nous attirions d'auantage les cœurs? à qui conuiét mieux ce propos qu'à nous mesme qui donnons ferme pied à la société des hommes?

XV.
Pour conclusion il requiert qu'on face & recoisse plaisir, avec iugement & discretion.

A I N S I donc, puis qu'il n'y a nulle affection louable en nostre cœur, quoy qu'elle parte d'une droite volonté, si la vertu ne luy donne quelque contrepoids, ie ne veux point qu'on garfouille la liberalité. Il est bon de recevoir plaisir, voire à mains renuerfées, lors que la raison le fait eschoir en personnes dignes, non point par rencontre, ni par passion desreiglee: mais par affection dont l'on puisse se vanter & dire, Ce suis-ie qui l'ai fait. Appelles-tu bienfaits ce dont tu as honte de nommer l'auteur? Combien au contraire sont agreables, & combien penetrent auant au cœur pour n'en sortir iamais, ceux esquels on s'esgaye plus à se iouuenir du bien-

du bienfaiteur que du bien que l'on a reçu. Crispus Passienus souloit dire, qu'il aimoit mieux l'avis & iugement de quelques vns, que leur argent ou autres presens & qu'il y en a voit d'autres de qui il estimoit plus les doits que les avis ou conseils. Pour exemple, j'aime mieux (disoit-il) l'avis d'Auguste, & les presens de Claudius. De ma part, je pense qu'il ne faut desirer recevoir present d'aucun de qui l'avis nous est inutile. Quoy dōc? faloit-il mespriser les presens de Claudius? Non pas : mais les recevoir comme de la main de fortune, laquelle tu preuois pouuoir se changer & devenir mauuaise en moins de rien. Separons-nous pourtāt ces choses ainsi meslees? Ce n'est pas faire bien, que de donner sans iugement, qui est la chose la plus requise en vn bienfait: car sans cela vn monceau d'argent donné sans raison & sans droite affection ne merite non plus le nom de bienfait que de l'argent serré en vn coffre. Or il y a beaucoup de choses qu'il conuient recevoir, & ne les deuoir pas.

LE SECOND LIVRE

DES BIENSAITS.

SOMMAIRE.

S ENECQUE deduit trois points principalement en ce deuxiesme liure. Au premier il traite de l'ordrē qu'il faut observer en faisant du bien, & veut generalement que nous nous comportions enuers autrui comme nous desirons que l'on se comporte en nostre endroit: spécialement il requiert que nous donnions volontiers, promptement, & sans marchander, monstrant bien au long, & par diuerses histoires, en quelles miseres & indignitez se plongent ceux qui reçoquent ou font bien & plaisir sous autres cōditions. Il discourt tout d'un train, des plaisirs & biensfaits ouuertement & couuertement, en quelle sorte l'on peut refuser de faire plaisir ou d'accepter les presens de quelqu'un, & descouure par beaux exemples les fautes qui se commettent en cest endroit. De là il entre au second point, aprenant comme on se doit gouverner en receuant bien & plaisir d'autrui. Surquoy il fait mention de ceux qui font du bien en pretendant faire du mal, dispute, s'il faut recevoir dons de celui qu'on estime meschant, comme l'on doit se conduire en tels asaires, sur tout en temps



de captivité, ou autre nécessité urgente. S'il ne faut accepter le bienfait du prochain qu'en secret entre lui & nous, & comme il conviendrait estre disposé à reconnoistre ses bienfaiteurs. Cela fait, il vient au dernier point, lequel concerne notamment l'impratitude, & descouvre les principales sources de ce vice abominable, puis s'eslevant insinues à la consideration des dons de Dieu, il touche quelques parties de l'étrange mesconnoissance de la plupart des hommes, voire de ceux qui s'estiment bien habiles à l'endroit de leur Createur & bienfaiteur. Ayant fait voir que de l'impiété envers Dieu decoule le mespris & l'audace des ingrats contre les hommes, il propose quelques remedes à un tel mal, & confirme par tout ses discours & conseils avec diverses raisons.

LE II. LIVRE

CHAPI.
Il faut donner de telle affection, comme si l'on vouloit recevoir, afin de le recevoir volontiers, & sans barguigner.



EXAMINONS, tres-vertueux Liberalis, ce qui reste encor à considérer de la premiere partie de nostre propos, en quelle sorte il faut faire plaisir: pour à quoy atteindre ie pense avoir montré vn brief chemin & propre expedient, c'est que nous donnions cōme si nous voulions recevoir. Sur tout, ce doit estre volontiers, promptement & sans barguigner. Le bienfait est ennuyeux, quand celui qui le fait l'a retenu long temps en ses mains, quand il a semblé ne le lâcher qu'à regret, & le donner cōme si on le lui eust arraché des poings. S'il survient quelque delai, donnons soigneusement ordre que l'on n'estime que nous ayons disputé en nous mesmes, si nous le devons faire ou non. Qui entre en tels discours, il fait presque autant que s'il refusoit tout à plat, & ne merite aucune reconnoissance. D'autant qu'en matiere de faire plaisir, il n'y a chose plus agreable que la volonté du bienfaiteur: celui qui par longueur tesmoigne qu'il baille & donne maugré soi, n'a rien donné, à proprement parler, ains ne pas l'ceu garder ce qu'un importun lui a tiré des mains. Or il se trouve beaucoup de gens que la mauuaise hôte red libéraux. Les bienfaits sont tresagreables, quand ils sont prests, d'aïsse rencontre, sans delai, si celui qui les reçoit n'est empes-

empesché par vne modeste honte de les accepter incontinent. C'est vne tresbonne chose de deuancer le desir du prochain: aussi est-ce chose louable de respondre à ce desir s'il nous a preuenus. Mais il vaut mieux encor' preuenir auant qu'estre priez: car estant ainsi qu'un homme de bien baisse la teste & rougit de honte quand il est contraint de prier qu'on lui face plaisir, celui qui l'exempte de ce tourment rend son bienfait beaucoup plus precieux. Qui a requis qu'on lui fist plaisir l'a acheté auant que le recevoir: car, selon l'aduis de nos peres, gens d'honneur & de bon iugement, il n'y a chose qui couste plus cher que celle qu'on achete par prieres. S'il falloit demander plaisir à quelqu'un deuant tous, il n'y auroit gueres de demâdeurs. Voila pourquoy aussi nous aimons mieux, sans remuer les leures, & en nostre cœur, prier les dieux auxquels nous faisons de tres-humbles requestes, que de parler haut en presence de beaucoup de gens.

C'EST vne parole fascheuse, qui pese beaucoup, & que l'on est contraint de dire à front baissé. *Le bienfaiteur doit preuenir celui à qui il fait du bien, & prauoir de loin la necessité d'icelui, afin de courir au deuant pour l'en descharger.* L'on doit releuer vn ami de ceste peine, voire tout autre homme que l'on veut se rendre ami en lui bienfaissant. Halte toy tant que tu voudras, c'est donner tard, si tu as esté prié de donner. Pourtant conuient-il deuiner quelle est la volonté de chacū, & quand on l'adescouuerte, il faut la descharger du fardeau qui l'acable. Le bienfait qui precede, & vient au deuant de celui qui en a besoin, est plaisant & vit long temps au cœur qui l'a receu. Si nous n'auons point preuenu, entrompons le propos du prochain qui nous prie, afin que l'on ne pese que nous nous sommes fait prier: mais ayans entendu ce qu'on requiert de nous, promettons incontinent, & par vn prompt secours faisons paroïr que nous estions prests de bien-faire, mesmes auant qu'en estre requis. Tout ainsi que les malades sont grandement soulagez, & à demi gueris, quād on leur baille à mâger & à boire en tēps & heure propre: aussi, combié qu'un biéfait soit leger & commun, pourueu qu'il soit prest & à point si tost qu'ó le demande, il deuient grand & surpasse en valeur & en lustre vn present de grād prix que l'on aura loüguemēt gardé & balâce auāt que le doner. Qui s'employe promptement, croyez qu'il le fait de bonne volonté: aussi lui voyez-vous vne face riante, & qu'il est comme vestu de son cœur.

III. **A**VEVNS, par leur silence & pesanteur de parole cōtre-
Il faut fai- faifans les graues & sourcilleux, promettans avec contenan-
ve plaisir a ce de refus, ont corrompu leurs biensfaits, qui autrement é-
laigremēt. *stoiēt grâds & beaux. Il vaut trop mieux toindre les gracieu-*
 ses paroles aux biensfaits, & par deuis humain & courtois rē-
 dre ta beneficence agreable. Tance le prochain, de ce qu'il
 a trop artendu à venir vers toy, & te plain familièrement,
 à lui en ceste sorte : le trouue estrange qu'ayant affaire de
 quelque chose du mien, tu ne m'en as daigne auer tir il y a
 lōg temps, que tu ne m'é as requis plustost, que tu t'es serui
 d'vn tiers pour le me faire sçauoir. Or ie suis tres-aise que tu
 ayes voulu esproouer mō affectiō: ci apres tu pourras demā-
 der tout ce qui te plaira. Pour ce coup on excuse ta lourdi-
 se. Disant telle ou semblables paroles, tu feras qu'vn tel e-
 stimera plus ta bonne volonté que tout le plaisir qu'il re-
 queroit de toy. C'est vn tesmoignage de grāde vertu & dou-
 ceur en celui qui dōne, quand le prochain qui a receu plai-
 sir s'estant retiré vient à dire en soi mēme, l'ay beaucoup
 gagné auiourd'hui, j'aime mieux auoir rencontré ce
 personnage, que si par autre moyē j'auois recouré plusieurs
 fois autāt vaillant que ce dōt ie lui i parlē: car ie ne pōurray
 iamais recognoistre ceste bonne amiriē qu'il me porte.

IIII. **O**R il ya plusieurs qui par rudes paroles & fascheuses
Cōtre ceux qui font plai-
en tan-
sant, &
qui se font
preser pour
exacutier
leur pro-
messe.
 contenances rendent les biensfaits odieux : car ils vsent de
 tels termes, & sont si hauts à la main, que l'on se repent d'a-
 uoir obtenu quelque chose d'eux. Ils tirent puis apres en
 lōgueur l'executiō de leur promesse. C'est vne chose fascheu-
 se au possible de prier que l'on vous deliure ce qui vous a
 esté promis. Il faut promettre & bailler tout ensemble: car
 il y en a qui promettent assez, mais il est malaisē de tirer
 quelque chose de leurs mains. Il faut prier l'vn qu'il ramē-
 toyue. l'autre qu'il reçoyle ce qui a esté promis : par ainsi
 vn bien fait est manie par diuerses personnes, tellemēt qu'o
 n'é sçait presque ni grē ni grace, à celui qui l'a promis, d'au-
 tant que celui qu'on est contraint de prier afin de s'en en-
 tremettre, emporte la pluspart du remerciemēt qui ne de-
 uroit appartenir qu'au dōneur. Si dōc tu veulx que l'o te sache
 grē de tes biēsfaits, dōne ordre qu'ils paruiēnt purs & étiers à
 ceux qui en ont promesse de toy, sās en riē rabatre. Que per-
 sone ne s'ē faissise, que nul ne les detiene. Il est impossible
 que quelqu'vn se rēde biē-voulu par le moyē d'vn plaisir que

tu veux faire que par mesme moyen il n'amoindrisse & diminue le bon gré & l'honneur que tu deurois auoir acquis en bien faisant.

V.

IL n'y a rien si ennuyeux que de demeurer longuement en suspend. Aucuns aiment beaucoup mieux qu'on les esconduise du premier coup, que d'estre entretenus de vaine esperance. Or il y a des prometteurs, qui ont ceste ambitieuse & mauuaise coustume de differer l'execution de leur promesse, attendans de se voir suiuis d'un grand nombre de supplians. Tels sont les grand Seigneurs qui prennent plaisir de voir vne longue suite de gens, pour estre mieux veus, & pensent pouuoir moins, s'ils ne môstrét à plusieurs fois, loquemet, & à chascun l'un apres l'autre, le moyen qu'ils ont de bien faire. Ils ne font iamais aucun bien sur le champ, & à vne fois. Gens habiles & soudains à outrager de paroles & de fait, târdis à faire plaisir. Estime donc tres-veritable le dire du Poëte Comique, autant de temps que tu delays, autant ostes-tu de grace au plaisir que tu fais. De là procedent ces plaintes de libre & fraîche douleur, despesche, s'il te plait me gratifier. Ce n'est pas si grand' chose. L'aime mieux que tu me dies, non, que de me faire languir: & ce quand le cœur ennuyé d'attendre commence de hair le bien qu'on veut qu'il cherche avec tant de peine. Celui qui veut vendre si cher ses biensfaits, peut il estre bien voulu? Ne plus ne moins que c'est vne cruauté cruelle d'alonger les tourmens, & c'est vne sorte de misericorde, tuer vistemét son ennemi, pource que le dernier tourmēt apporte quand & loisa fin, mais ce qui doit estre suivi d'un autre tourmēt est vne griefue portio d'un autre supplice qui lui succede: au cas scblable tâtmoins vn bienfait est tenu en suspend, plus est il agreable & mieux reconnu. On attend les choses bonnes en doute & souci: & puis que les biensfaits remedient grandement aux difficultez, celui qui laisse en peine son prochain, qu'il peut incontinent deliurer, ou fait qu'il iouit du bienfait plus tard, que de besoin, se monstre outrageux. Toute beneficence est prompte: le naturel d'un bien faiteur, est de faire vifte & volontiers. Qui donne sur le tard, poussant le iour à l'espaule, n'a rien fait de bonne affection, par consequent a perdu deux grands auantages, le temps, & la preuue d'une volonté d'ami. Vouloir tard, c'est ne vouloir pas.

Contre ceux qui tiennent en haleine les gens, & se font courtizer long temps auant que bailler ce qu'ils ont promis.

VI. L'VN des points plus importans en tout affaire, est de sçavoir comment les choses y sont dites ou faites: à quoy la promptitude aide grandement, & le delai nuist beaucoup. Comme les traits ont vne mesme pointe aiguë: mais il y a infinie difference entre ceux qui sont lancez à tour de bras, & ceux qui tombent de nos mains, sans que nous y pensions. Vne mesme espee peut seulement vn peu picquer, & percer tout outre, selon qu'elle est pousseë doucement ou rudement. On peut donner vne chose, mais le principal est de voir comment elle est donnee. Que cela est plaisant & estimable, si celui qui donne ne permet qu'on lui en face de grands remerciemens: si en donnant il n'y pense plus: car c'est vne pure folie de tancer celui à qui tu veux faire du bien, & par l'outrage de tes paroles souiller le plaisir que tu fais. Il ne faut donc rien mesler d'aigre ni d'amer parmi les biensfaits. Si tu as quelques chose à dire, choisi vne autre opportunity.

VII. *Confirmation de ce que dessus par l'apophthegme de Fabius, & le fait de Tibere.* FABIVS Verrucosus appelloit pain pierreux le bien que fait vn homme chagrin & outrageux en paroles, d'autant que le disetteux est contraint le recevoir, & ne le peut manger qu'en grande angoisse. Tiberius Cæsar prié par M. Æmilius son neveu, qui avoit esté Præteur, de le desgager de debtes, luy commanda de nommer ses creanciers. Cela n'est pas donner, c'est faire vn amas de presteurs. Ayant la liste de ces gens-la. il manda à Ælius, qu'il avoit commandé qu'on les payast: & l'ayant tancé fort rudement, fit que son neveu demeura quitte, sans luy en sauoir gré toutefois. Il le deliura de ses creanciers mais il ne l'obligea point à foy. Tiberius eut esgard à quelque chose: ie pense qu'il pretendit se despeller de plusieurs autres qui lui apprestoyent de telles requestes. Et çà peut estre vn bon expedient pour faire honte à quelques vns, & arrester tout court leurs passions desreiglees. Mais celui qui veut faire plaisir au prochain, il doit luyure tout autre chemin.

VIII. *Assavoir s'il faut donner lustre aux biens fait.* QV O Y que tu donnes, il lui faut donner lustre afin de le rendre puls agreable. mais cela n'est pas donner, c'est censurer. Et afin qu'en passant ie dise aussi mon avis touchant ce point, il n'est pas bien feant, mesmes à vn Prince, de donner pour faire honte à celui qui reçoit. Quant à Tiberius, l'expedient qu'il luyint ne le garantit pas pourtant des importunittez d'autres supplians. Car apres Ælius il en vint quelques

quelques autres qui firent mesme requeste: il leur enjoinit à tous de rendre raison de leurs debtes en plein senat, puis il leur donna certaines sommes de deniers. Il n'appelle point cela largesse: c'est vne censure, c'est vne subuention, c'est vne vraye taille. Ce n'est point vn bienfait, quand ie ne puis le me ramanteuoir sans rougir. L'on m'a enuoyé en iustice, & a falu que i'aye este examiné par le menu pour obtenir ce que ie demandois.

IX.

MAIS les Philosophes enseignent qu'il y a certains plaisirs qu'il faut faire ouuertement & deuant tous: d'autres en cachettes. Les premiers sont ceux qui apportent gloire & honneur à celui qui les reçoit: comme les presents & honneurs que fait vn chef d'armee à ses soldats, & toutes autres choses qui se montrent mieux tant plus elles sont descouvertes. Mais les biens & plaisirs qui n'auancent point vne personne, & ne la rendent point plus honorable, ains qui soulagent l'infirmité, la pauureté, l'ignominie, doyuent estre faits en cachettes, pour estre conus de ceux qui en ont le profit, & & non par autres.

Des biens & plaisirs faits deuant tous & en cachettes.

Quelques fois il faut tromper celui à qui l'on dône, tellement qu'il ait sans sçauoir qui lui a donné. On raconte que le philosophe Arcesilaus, ayant deliberé de secourir secrettement vn sien ami desnué de biens, dissimulant sa pauureté, malade, & qui ne se plaignoit d'auoir faute, ni ne demandoit ce qui estoit requis pour subuenir à ses necessitez, le vint voir, & sans dire mot, feignant racoustrer le cheuet, mit derriere le coussin vn sac plein d'argent, afin que cest homme, honteux à son dommage, trouuast ce qu'il desiroit auant que le receuoir. Quoy donc? celui à qui l'on fait plaisir doit-il ignorer le nom de son bienfaiteur? Premièrement, ie suis content qu'il ne le sache point, puis qu'en cela consiste vne partie du bienfait. En apres ie feray & distribueray plusieurs autres choses, par le moyen desquelles il cognoitra qui en est l'auteur. Finalement, posé le cas qu'il ne sache qu'on lui a baillé, quant à moy ie sçauray que ie l'ay donné. C'est peu de chose, diras-tu. Oui bien, si en ce faisant tu penses prestre à vsure. Mais si tu donnes de telle sorte que cela soulage grandement celui qui reçoit, tu te contenteras d'auoir toymesme pour tesmoin: autrement, ce n'est pas à se gayer d'auoir bienfait, ains d'auoir esté veu bienfaict. Le veux (dis-tu) qu'il le sache. Tu cerches donc vn debteui.

X.

Exemple en Arcesilaus d'un bien fait secrettement: à quoy il adiouste quelques raisons pour prouuer qu'il faut faire bien secret, & avec qu'elle consideration. Plutarque au traitté comment on pourroit discerner le bien d'un ami.

Quoy que ce soit, ie veux qu'il le sache. Mais s'il lui est plus profitable plus honorable, plus agreable qu'il l'ignore, chãgeras-tu point d'avis? Et bien, ie veux qu'il le sache: tu ne scaurois donc à ce côte sauuer quelqu'vn de nuit & en tenebres. Ie confesse, que quand la chose le permet, l'on peut receuoir contremet de la recognoissance que fait celui qui reçoit plaisir. Mais s'il le faut secourir, & il a honte de la peine que nous prenõs pour lui, & le bié que nous lui faisons, l'offense, si l'on ne le lui fait en cache: ie ne tiendray point registre de cela. Pourquoy suis-ie tenu de lui decourir que ie suis son bienfaiteur, veu que l'vn des premiers & principaux preceptes en ce fait est que ie n'en face iamais reproche, ni n'en ramantoyue rien? Telle est la loy du plaisir qu'vn seul hõme fait à vn seul autre. L'vn doit inõtinent oublier ce qu'il a donné: l'autre doit tousiours se souuenir de ce qu'il a receu. Se rameteuoir souuët le biéfait d'autrui picque au vif, & presse bien fort le cœur d'vne personne.

XI.

*Il montre
par diuers
argumens
que c'est
chose indi-
gna de re-
procher au
prochain le
plaisir qu'il
lui a fait.*

IE veux ici m'escrier, cõme fit vn qui au temps de la pro-
scription du Triumvirat ayãt esté sommé par quelque ami,
duquel il ne pouuoit porter l'insolence, cria tout haut, Mets
moy entre les mains de Cæsar. N'auras-tu iamais acheuë de
dire, ie t'ay sauué, ie t'ay garëti de la mort? Si t'ay eu ceste
faueur à ma volonté, c'est vie: si à la tiene, c'est mort. Ie ne te
suis en rien tenu, si tu m'as sauué pour faire tes monstres de
moy Iusques à quãd me pourmeunes tu ainsi? ne me lairras
tu iamais oublier ma sinistre auãture? l'on n'eust triomphé
de moy qu'vne fois. Ainsi donc, nous ne deuous pas nous vã-
ter de ce que nous auons donné. Qui le rametoit, le rede-
mãde. Il n'en faut faire aucune instance, ni s'en resouuenir: si-
non que tu donnes pour la seconde fois, afin de rameteuoir
la premiere. Mesmes, l'on n'e doit dire mot aux autres. Qui
a fait plaisir s'en taise, en parle qui la receu. Autremetõndira
au vantageur ce qui fut respondu à vn qui alloit publiant par
tout vn certain bienfait: Veux-tu nier qu'on ne te l'ait redõ-
ayãt de m'indé. Quãd? Souuent (lui repliqua on) & en plu-
eurs lieux: c'est à dire, aurãt de fois & en auãt de places que
tu en as fait tes cõtes. Qu'est-il besoin de tant parler, & faire
le mestier d'autrui? Vn autre fera cela mieux à propos: s'il en
parle, tu seras estimé d'anantage de ce que tu n'en dis mot.
Tu me iuges ingrat, quãd personne n'en scãit rien, si tu ne le
dis. Maistãt s'en faut que l'on doique cõmetre vne telle faute,
que

que mesme si quel qu'un parle en nostre presence du bien que nous auons peu faire à vn autre, il faut respondre, Celui-là merite beaucoup plus que ce que i'ay fait pour lui: comme aussi ie n'ay pas tant de puissance de lui aider que i'en ay de bonne volonté. Et ne faut pas tenir ce langage à l'estourdie, ni par vne maniere de parler familiere à certains, qui reiettent bien loin ce qu'ils veulent tant plus attirer à eux. Outreplus il faut que cela soit accompagné de toute douceur. Le laboureur perdra sa semence, s'il ne veut plus trauailler apres auoir semé. Il faut se pener & suer en diuerses sortes & long téps, auant que faire moissons. Rien ne meurt & fructifie que ce qui est cultiué & acoustre de routes ses façons, depuis le comencement iusques à la fin. Telle est la condition des biensfaits. En sauroit-on trouuer de plus grâds & beaux que ceux des peres enuers leur enfans? Tels biensfaits ne sont assez, si on n'aime les enfans sinon en leur bas aage: il faut que la pieté paternelle s'estende iusques au bout, & entretienne d'aage en aage son bienfait. Tous autres biensfaits sont de mesme nature: si tu ne les soustiens, tu les perds. C'est peu de cas de les auoir donnez, il les faut maintenir. Si tu veux que ceux qui reçoient de toy t'en sachent gré, il faut aimer le bien que tu leur donnes. Mais principalement, comme i'ay dit, soyons retenus en paroles. Raméteuoir vn bienfait, est chose ennuyeuse, & le reprocher engendre haine. L'orgueil est le vice que nous deuous fuir plus que nul autre, en faisant bien & plaisir à autrui. Qu'est-il besoin alors de regarder de trauers, & de parler hautaiement? La chose mesme t'esleue assez. Il la faut despouiller de toute brauerie. Les biensfaits parleront, si nous nous taisôs. Vn plaisir fait avec orgueilleuse contenance ou parole n'est point agreable, ains ennuyeux & odieux.

L'EMPEREUR Caligula fit grace de la vie à Pompeius (si ne point otter la vie à quelqu'un s'appelle la lui donner) puis l'ayant absous, comme Pompeius l'en remercioit, il lui estendit son pied gauche, & le lui fit baiser. Ceux qui excusét Caligula, disent que cela ne fut point fait par orgueil, ains qu'il voulut seulement montrer vn escarpin doré, ou mesme qui estoit de fin or & bordé de perles. Mais voirement, quel deshonneur ya-il en cela qu'un personnage de dignité Consulaire ait baisé de l'or & des perles, n'ayant trouué endroit à baiser en tout le corps, de cest Empercur moins sale

XII.

Amplification de l'argument précédent par exemple contraire, prins de l'insolence de Caligula.

que celui-là: estât au reste vn homme fait à cela, & né pour transformer les mœurs d'une republique si âche en vne seruitude Persique? Ce Pompeius a estimé peu de chose qu'un Sanateur, ja vieil, qui auoit eu des charges les plus honorables, vinst en presence des Princes, se ietter par terre en suppliant, & cōme les ennemis vaincus se prosternēt deuant les victorieux. Il a trouué ie ne sçay quoy au dessous des genoux de Caligula, pour auiler rât plus sa liberté. Cela est-ce point fouler aux pieds la Republique, voire avec le pied gauche? encores que quelqu'un pourra dire que cela n'est pas de si grand consequence. Caligula ne se contente point de ceste indigne & furieuse insolēce d'auoir parlé ayant sous ses pieds la teste d'un personnage d'autorité, mais encores d'auoir fourré ses fouliers en la gorge d'un Sénateur.

XIII.

Combien sot mal aduise, ceux qui font bien pour se vâter & faire valoir en presence de chacun.

O qu'une grande prosperité est orgueilleuse! ô dangereuse sottise! qu'il ya peu à gagner en tes bienfaits! tu tournes en outrage le plaisir que tu fais, tu ne prens esbat qu'en superfluité. que tout te sied mal! plus tu es haut esleué, plus es-tu abaissé; & monstres que tu ne sçais que c'est des biens qui t'enflent si fort. Tu corromps tout ce que tu donnes. Or ie te demande, d'où vient ceste stupidité, qui te transforme ainsi, que tu aimes mieux auoir l'apparence que l'effect? Ce que l'on donne d'un visage humain, gracieux & paisible, apporte contentement. Si vn plus grand est liberal enuers moy, il ne m'a pas pourtant marché sur le ventre, ains s'est monstté courtois au possible, à mis pied à terre, a despoulié son present de toute pompe, & a espié le temps propre pour me secourir plustost selon l'occasion qu'en necessité. Voici le moyen que nous enseignerons à telles gens, pour ne point perdre par orgueil leurs bienfaits, c'est que nous leur monstions, que leurs bienfaits ne sont pas plus grands pour estre donnez avec beaucoup de bruit: ni qu'eux mesmes n'acquierent pas plus grande reputation pourtant. item que l'orgeilleux deuiet tout ridicule quād il veut se hausser, & rend les choses amiables odieuses.

XIIII.

Comment on peut refuser de faire plaisir.

IL y a des choses nuisantes à ceux qui les obtiennent, & les refuser au lieu de les donner, c'est soulager celuy qui les demande. Ainsi donc il faudra plustost auoir esgard au profit de ceux qui nous requierent de quelque plaisir qu'à leur volonté. Mesme nous desirons souuent ce qui nous peut offenser, & ne pouuons voir cōbien cela est pernicieux, pour ce que

que la passion offusque le iugement. Mais quand la conuoi-
tise commence à se rasseoir, que ceste ardeur de cerueau
bouillant, qui chasse tous conseils au loin, vieng à se refroi-
dir, nous detestons les dommageables auteurs de dons
nuissibles. Comme nous refusons de l'eau fraiche aux mala-
des, vne dague aux affligez & desesperes, aux amoureux ce
que leur bruslant appeti souhaitte: au cas semblable nous
continuerons à faire refus de bailler à ceux qui nous prient
affectueusement, humblement, & quelquesfois les larmes
aux yeux, les choses qui leur nuiroient. Lors il conuient
prendre garde aux entrees & aux issues des bienfaits, & dō-
ner ce qui apporte plaisir. & lors qu'on reçoit, & apres qu'on
l'a receu. Plusieurs disent, Je sçai que cela ne luy seruira de
rien, mais que voulez vous que l'y face? il m'importune, ie
ne me puis desfaire de ses mains. Qu'il s'en prenne à soy-
mesme, il ne se plaindra point de moy. Cela est faux: au
contraire il t'accusera, & à bon droit, estant reuenu à son
bon sens, & quand cest acces qui eschauffoit ainsi l'ame, sera
passé. Pourquoy aymeroit-il celuy qui l'a secouru pour le
ruiner & perdre? C'est vne cruelle douleur que se laisser
persuader vne chose qui destruit celuy qui la demandé. Tout
ainsi que sauuer de peril euident quelques homes maugré
eux, est vn œeuure excellent: a l'opposit c'est haine bladis-
sante & affable de donner choses nuissibles à ceux qui nous
en requierent. Faisons bien qui plaise tant plus l'on en vsera,
& qui ne puisse iamais tourner à mal. Je ne donnerai point
d'argent à vn que ie sçais estre en voloncé d'en faire present
à vne putain, de peur d'estre trouué consentant ou compa-
gnon d'vn vilain acte. S'il m'est possible ie le destourneray,
sinon ie ne luy aiderai point à perseuerer en ce meschant
train. Si la cholere pouffe vn autre à faire ce qu'il ne doit,
ou si l'ambition le precipite en danger, ie ne souffriray pas
qu'il s'offense soy mesme, ni ne feray chose dont il puisse dire
vn iour, Cestuy-la m'a ruiné, cuidant me faire plaisir.

xv.

SO VVENTES FOIS il n'y a point de difference entre les dons des amys & les souhairs des ennemis. L'indulgence mal reiglee de nos amis, nous pouffe & enlasse es perils, où nos ennemis nous desirent. Mais quelle vilenie est-cela, qu'il n'y ait point de difference, (ce qu'on voit aduenir presque ordinairement) entre haine & bienfait? Ne donnons iamais chose qui puisse redonder à nostre honte. Puis que le souue-

Il faut auoir soigneusement esgard, à qui et comment on fait plaisir.

rain degré d'amitié est d'égaler l'ami à soy, il faut prouoier en vne fois à deux personnes, aſſauoir à celle qui aime, & à celle qui est aimée. Je donneray à l'indigent, mais ce ne sera pas pour me ietter moy mesme en necessité. Je tendray la main à celuy qui est à vn pas pres de sa ruine, non pas pour me ruiner moy mesme: si non que ce fust pour garantir quelque grand personnage, ou pour vn affaire de tres-grande conséquence. Je ne donneray chose qui me fist deshonneur si ie la demandois: ni ne priseray beaucoup ce qui vaut peu: ni ne souffriray que ces choses grandes soyent prinſes & estimees comme si elles estoient de neant. Car comme ce luy perd toute grace qui conte ce qu'il a donné: semblablement, quiconque fait monstre de ses largesses, il en fait reproche au lieu de les rendre agreables. Chacun doit prendre garde à ses moyens, afin que nous ne facions pas plus ou moins que nous pouuons. Il faut considerer quelle est la personne à qui nous donnons: car il y a des choses si petites, qu'un homme d'honneur & d'authorité n'y doit iamais penser pour en faire present: & y en a d'autres qui ne respondent à la valeur de celuy à qui on les veut donner. Balance donc ces choses à part toy. Consideré, si entre celles que tu donnes il y a rien de trop ou de trop peu pour celuy qui doit recevoir: item s'il en sera degousté, ou si il les refusera.

XVI.

*Premier
exemple
d'Alexandre,
donnant
plus, & au-
trement
qu'il ne fa-
loit.*

ALEXANDRE, Prince estourdi & extremement ambitieux, fit present d'une ville à vn quidam, qui se mesfiant à soy-mesme, refusa ce don pour ne s'exposer à enuie, disant que cela ne conuenoit point à sa condition. Mais Alexandre respondit, Je ne m'enquiers pass'il t'est seant de recevoir cela ou non, mais ce qu'il conuient que ie donne. Voila, ce semble, vn braue traict: mais c'est forttement parlé pour vn Roy. Car rien de soy n'est conuenable & bien seant à aucun. Il faut regarder que c'est, à qui, quand, pourquoy, où, & comment on donne: & sans cela c'est donner à la legere. Orgueilleux animal, s'il n'est pas seant à celui-la de prendre, il te sied mal de donner. Il y a proportion entre les personnes & les dignitez; & puis que tout se doit tousiours & partout rapporter au compas de la vertu, il y a autant de vice au trop qu'au trop peu. L'accorde qu'il te soit loisible, & que la prosperité t'ait fait si grand que tes presens soyent des villes, lesquelles laissant en repos tu te monstois plus magnanime que d'en faire tes largesses: encore cest
homme-là

*Plutarque
es Apoph-
thegmes.*

homme là estoit insuffisant & trop petit, pour porter en son sein le bastiment & l'estat d'une Republique.

Vn Philosophe Cynique demanda à Antigonus vn talent qui sont six ces escus. Il respôdit que ce n'estoit pas present de Cynique. L'autre ainsi escondit, Donne moy donc (dit-il) vn denier. Ce n'est pas, repliqua Antigonus, present de Roy. Voila vne impertinente & maussade desfaite. Il a trouué vn expedient pour ne rien donner: Regardant qu'un denier estoit trop peu à vn Roy, & vn talent trop à vn Cynique: en lieu qu'il pouuoit donner le denier comme à vn Cynique, & le talent, comme present de Roy. Soit que le Cynique ne merite pas de receuoir tant, il n'y a don si petit qui ne soit trouué honorable partant de la bienveillance d'un Roy. Si tu me demandes mon aduis de ce fait, j'aprouue le trait d'Antigonus: car c'est vne chose insupportable en ce Philosophe faire profession du mespris des richesses, & demander si grand somme. Tu t'es déclaré ennemi de l'argent, tu discours & fais des liures de cela, tu as vestu la robe de pauureté volontaire, ioue donc ton personnage, comme tu dois. Il n'y a point d'ordre que sous ombre de la pauureté, dont tu fais gloire, tu ailles amassant des deniers. Ainsi donc chacun doit auoir autant d'esgard à sa personne, qu'à la personne de celuy que l'on prétend ayder. Je veux me seruir icy de la similitude du ieu de la pelotte, mise en auant par Chrysippus. La pelotte tombe à terre, ou par la volonté de celui qui la iette, ou de celui qui la reçoit. C'est la maniere comme il appartient, quand elle tombe & est poussée conuenablement de la main de l'un en celle de l'autre. Or il faut qu'un bon ioueur la pousse plus fort à son compaguon qui est loin, qu'à celui qui est pres. Au cas semblable, si le bienfait n'est apropié & au donnant & au receuant, il ne partira pas des mains de l'un, ni ne tombera es mains de l'autre, comme il est requis. Si nous nous esbatons avec vn bon ioueur, nous pouffons hardiment la pelotte: car en quelque part qu'elle tombe, vne main prompte & exercée la releuera & nous la renuoyera. Mais si nous jouons avec vn qui n'y entend gueres, nous ne frapeton pas si fort, ni ne cacherons point nos coups, ains iurons plus laschement, & luy renuoyeron droit & doucement la pelotte en la main. Il conuient se gouverner de mesmes en matiere de biensfaits. Enseignons les vns, & soyons

XVII.
Deuxiesme
exemple.
monstrant
la faute
d'un qui
refuse peu.
Et de l'autre
qui de-
mâde trop:
en esgard à
leurs qua-
litez.
Plutarque
es apoph-
thegmes.

contens de leur effort, hardiesse & bonnevolonté.

Or souuent nous les faisons & aidons à deuenir ingrats: comme si nos biensfaits n'estoyent grands, sinon lors qu'on ne les peut recognoistre: ainsi que les ioueurs malins & rusez ont ce but de tromper celuy contre qui ils iouent, au dommage du ieu mesme, que l'on est contraint de rompre quand les ioueurs sont en debat. Il s'en trouue de si depravez, qu'ils aiment mieux perdre le plaisir qu'ils ont fait, que de donner occasion d'estimer qu'on leur en ait fait recognoissance: tant ils sont pleins d'orgueil & de reproche. Combien vaut il mieux & est plus humainement fait de donner ordre que ceux à qui l'on fait plaisir ayent leur tour, & puissent recognoistre le bienfait, prendre tout en bonne part, prester l'oreille à celuy qui remercie, aussi franchement que si on receuoit d'icelui autant de plaisir qu'on luy en a fait, se monstrer accointable, afin de donner moyen à celuy qui est obligé de s'acquiter de sa dette? Vn vsurier se rend infame s'il presse trop rudement ses creanciers: autan t en auient il à celui qui s'estant monstré paresseux & difficile à receuoir plaisir delaye à le recognoistre. Il faut accepter vn bien fait, & ne le point exiger. Il n'y a rien à redire en celuy-là qui donne promptement, & ne redemande iamais. Qui donne aussi alaigrement que s'il receuoit, il est bien aisé d'en voir quelque sincere recognoissance, sans que toutesfois il tiene registre du bien qu'il a fait.

XVIII.
*Comment se
doient por
ter ceux à
qui l'on fait
plaisir.*

IL y en a qui font & qui reçouyent plaisir superbement: ce qu'il ne faut pas oublier. Car nous entrons maintenant en vn autre discours, où il faut monstrer comment les hommes doiuent se comporter en receuant bien & plaisir les vns des autres. Tout deuoir qui regarde deux personnes, exige autant de l'une que de l'autre. Quand tu auras considéré quel doit estre le pere, tu sçauras qu'il ne reste pas moins de besongne de ce costé là, que quand tu viendras à penser quel doit estre le fils. Le mari a quelque deuoir: la femmen'en a pas moins. Ces vocations là font autant qu'elles requierent, & demandent esgale reigle, qui est difficile, ce dit Hecaton: car tout ce qu'on appelle honneste, & tout ce qui en aproche, est mal aisé, pource que non seulement il se doit faire, mais il se doit faire avec raison, par l'adresse de laquelle comme nostre guide, il nous faut acheuer nostre course. Par son conseil nous deuons effectuer choses petites

tites & grandes: donner selon qu'elle nous persuadera. Or en premier lieu elle ne sera pas d'avis que nous recevions de tous. De qui donc recevrons nous plaisir? Pour te respondre en deux mots: de ceux auxquels il semblera que nous ayons donné. Car aussi faut-il chercher avec plus grand choix à qui deuoir, que à qui donner: pource que nulle incommodité ne s'en ensuyuant, comme toutesfois il aduient, c'est vne grand' peine d'estre obligé à quelqu'un que tu desdignes. Au contraire, c'est vn grand bieu d'auoir receu plaisir de quelqu'un que tu peux aimer, mesmes, apres qu'il t'aura outragé. Mais c'est vne misere extreme à vn homme modeste & entier, s'il est contraint d'aimer quelqu'un qui luy desplait. Il faut que ie ramentoye ici, que ie ne parle point des sages, qui font ce qu'il leur faut, qui ont leur cœur en leurs mains, se donnent telle loy qu'il leur plait, & l'observent l'ayans establie: mais ie suis en propos des hommes imparfaits, qui desirent suyure vn honneste train de vie, les affections desquelles ne se rangent si non à force. Il faut donc choisir celuy de qui ie receuray plaisir: & le faut chercher en plus grande diligence qu'un presteur d'argent, auquel ie dois rendre autant qu'il m'a presté, quoy fait ie suis franc & quitte. Mais il faut bien vn autre payement à l'autre: & encores apres cela, il me demeure obligé, & moy à luy. Car en luy rendant ie doi recommencer à lui deuoir, & l'amitié m'admoneste de ne recevoir d'un homme indigne. Le droit des biensfaits, duquel procede l'amitié, est vne chose tres-saincte. Il ne m'est pas tousiours loisible (dit-il) de dire, Je ne veux point: il faut quelquesfois recevoir vn bienfait maugré soy. Vn tyran cruel & furieux te fait vn present, & se tiendra pour outragé si tu le refuses, & dis, Je ne le prendray point. Considere vn brigand & coursaire en la place d'un Roy, qui auroit mesme cœur & desir que ces gens-là. Que feray-ie? Vn tel ne merite pas que ie lui demeure obligé. Quand ie di que tu dois choisir à qui deuoir, i'excepte la violence & la crainte d'un plus grand, lesquelles venans en place, ce choix n'a plus de lieu. S'il est en ta puissance & liberté de dire oui ou non, considere alors en toy mesme ce que tu as à faire. Si la necessité te priue de ceste liberté, lors tu ne reçois rien, mais tu obeis. En tel cas personne n'est obligé de recognoistre ce qui luy a esté loisible de refuser. Desires tu sçauoir

si ie veux, fay que ie puisse ne vouloir point. Toutesfois il t'a donné la vie. N'importe que c'est qui est donné, s'il n'est doné & receu de reciproque biévueillance. Si tu m'as sauué, tu n'es pas pourtât mô sauueur. Quelquesfois de la poison a serui de remede, on ne la met pas pourtât au räg des remedes. Il y a des choses qui profitent, & ne nous obligent point.

XIX.

Vn bienfait ne merite ce nom: s'il n'est precedé de bonne volonté, comme l'exemple allégué demõstre.

VN brigand mi-partit d'vn coup d'espee certaine tumeur & apostume à vn quidam qu'il vouloit tuer. Celui-là ne dit pas grand-merci au brigand, de ce qu'au lieu de le tuer il l'auoit gueri d'vn mal que les medecins n'auoyét osé toucher. Tu vois qu'il n'y a pas grand' difficulté en ce fait. Il ne semble pas que le brigand ait fait plaisir à l'autre, n'ayant apporté qu'vn tresmeschant courage. C'est à l'accident qu'il faut attribuer le bienfait: il n'y a qu'outrage du costé de l'homme. Nous auons veu en l'amphitheatre vn lion, qui ayant reconu vn des combatans, lequel autresfois auoit esté son gouverneur, le defendit de la violence des autres bestes. Le secours de ce liõ ne merite-il dôc point le nõ de bienfait? nullement: car il n'a pas eu volonté de ce faire, ni ne l'a fait à telle intention. Mets le brigand au rang du lion. Tous deux ont sauué la vie: mais cela ne s'appelle pas bienfait, ni au regard de l'vn, ni au regard de l'autre: pource que ce n'est point receuoir plaisir quãd il se fait par cõtrainte: ce n'est point deuoir vu bienfait, quand tu n'en as point la volonté. Il faut premierement que tu me donnes ma liberté: puis apres fai moy plaisir.

XX.

S'il faut receuoir plaisir d'un meschant: & quelle fantesme Brutus a commise en cest endroi.

L'ON a accoustumé de disputer si Marcus Brutus a deu receuoir la vie de Iulius Cæsar lequel il iugeoit digne de mort. Nous traiterons en autre endroit de l'expediét qu'il a suiui pour le tuer. Ayãt esté vn grãd personage en d'autres affaires, il me semble s'estre lourdemét equiuoqué en cestuici, & ne s'estre pas conduit selon la doctrine des Stoïciens, en ce qu'il a redouté le nom de Roy, veu que l'estat d'vne Republique sous vn bõ Roy est treslouable: ou en ce qu'il a esperé retour de libe.té en vne ville où il y auoit tant à gagner & pour celui qui commandoie, & pour ceux qui seruoient: ou ce qu'il a esté estimé que Rome pourroit recouurer sa premiere beau é, ayant perdu sa simplicité anciẽne, & que l'esgalité du droit ciuil y reuiendroit, & que les loix seroyent remises en vigueur en ceste Republique, où il auoit veu tãt de milliers d'hommes cõbatãs pour sauoir à qui ils ser-

ils seruiroyēt, & nō pas pour la liberté. Mais ne se souuenoit il plus du cours des affaires du monde & de sa ville mesme, pour croire qu'apres auoir despesché Cesar, il ne s'en trouueroit plus d'autre de mesme volonté, veu mesmes qu'apres rāt de Rois tuez & foudroyez, Tarquin n'auoit pas laisse de se mōstrer? Or il a deu receuoir la vie, & n'a esté tenu pour tant de reconoistre pour pere celui qui estoit entré par tyrannie en ce droit de bienfaisance. Celui qui n'a point tué, n'a point sauué ni fait plaisir, ains il a seulement emancipé & mis en liberté.

MAIS il y a bien plus à disputer sur ceci, Que doit faire vn prisonnier, qu'vn bougre & vilain infame prier deliurer & payer sa rançon? Souffriray-ie qu'vn vilain m'affrāchisse? Puis apres, quelle reconoissance lui en feray-ie? Me faudra il viure avec vne telle ordure? Nō. Viuray-ie avec celui qui m'a racheté? Le dirai mon auis là dessus. Si vn tel me baille de l'argent pour payer ma rançon, ie le prendray comme vn prest, non point comme vn bienfait. Je lui rendrai son argent, & s'il est en danger, & i'ay moyen de l'en garantir, ie le feray, mais ie n'entrerai point avec lui en amitié, laquelle conioint les personnes à leurs semblables: ni ne lui donneray le nom de bienfaiteur, ains de presteur à qui i'ay delibéré rendre ce que i'ay receu. S'il se trouue quelqu'vn qui merite que l'accepte son bienfait, mais cela lui doit porter dommage, ie ne l'accepterai point, attendu qu'en me voulant secourir il s'incommode & se met en danger: cōme s'il veut plaider pour moy qui suis accusé de quelque crime, & qu'en soustenant ainsi ma cause, il acquiere la malvueillance du Prince. Je luy serois ennemy si lors qu'il veut se hazarder pour moi, ie ne pouruoy au plus aisé, qui est de me mettre tout seul en danger. Hecaton allegue vn exemple inepte & friuole d'Arcehilas, lequel ne voulut pas receuoir l'argent qui lui estoit presenté par vn fils de famille, craignant offenser le pere, homme taquin & auare. Qu'y a-il de louable en ce fait? est-ce qu'il n'a point voulu receuoir vn larcin? ou qu'il a mieux aimé ne prendre point que de rendre? Quelle moderation y a-il à ne prédre point le bien d'autrui? S'il faut mettre en auant vn braue exemple, souuenons nous de Græcinus Iulius, homme de marque, mis à mort par le commandement de Claudius Cesar, seulement pource qu'il estoit plus entier qu'il n'appartient.

xxi.

Assauoir si vn prisonnier doit accepter le bienfait d'un homme infame: ou s'il est permis receuoir plaisir qui incommode le prochain.

Exemple notable a ce propos.

sous la domination d'un tyran. Iceluy s'estant chargé de la recepte des deniers, que ses amis lui mettoient en main pour fournir aux frais de certains ieux, ne voulut point toucher à vne grosse s^ome enuoyee par Fabius Perficus. Estât reprins par quelques vns, qui ne tenoyét pas autrement c^ote de Perficus, de ce qu'il auoit refusé cest argét: Receurois - ie (dit-il) vn biéfait de celui lequel ie voudrois rabrouer s'il s'ingeroit estât à table, de me tédre le verre & boire à moy? Et c^ome Rebilus, qui auoit esté Consul, mais homme infame c^ome l'autre, eust enuoyé vne plus grande somme d'argent, & pressast Græcinus de la faire recevoir: Excuse moy, ie te prie, dit-il: ie n'ay rien pris de Perficus.

XXII.

*Il faut m^o-
strer ioyeux
visage au
bienfaiteur.*

Q V A N D nous estimer^os qu'il faut recevoir, pren^os d'un visage ioyeux, & tesmoign^os ainsi nostre c^ontentemét: que le d^oneur le sache afin de cueillir sur le ch^âp quelque fruit de son biéfait. Il y a iuste occasi^on de s'esioir, qu^âd on void son ami ioyeux: & encores plus, qu^âd on lui d^one moyen de l'estre. M^ostr^os avec vne c^otenance alaigne & gaye, que le biéfait receu n^o est agreable: & le dem^ostr^os n^o seulement en presence du biéfaiteur, mais aussi en tous lieux. Qui reçoit gayement le bié qu'^o lui fait, il a payé la premiere annee la p^ési^on & rente qu'il en doit. A V C V N S ne veulent rien recevoir qu'en cachettes, & fuyent le tesmoin du bien qu'on

XXIII.

*S'il ne faut
rien recevoir
qu'en
cachettes
& sans tes-
moins.*

leur a fait: en quoy l'on peut dire qu'ils n'ont pas vne droi-
te affecti^on. Tout ainsi que le d^oneur doit faire conoistre s^o
bienfait auant qu'il conoit que cela sera agreable au rece-
u^âr: il faut aussi que le receu^ât appelle quelque autre pour
voir cela. Ne pr^é pas ce que tu as h^ote de deuoir. Les autres
disent grand merci à la desrobee, en vn coin, & à l'aureille.
Ce n'est pas estre modeste, c'est vne sorte de reniement de
debre. Celui est ingrat qui remercie sans tesmoins. Il y en
a d'autres qui ne veulét point bailler de respondans, ni que
les courratiers y entreuient, ni passer obligé, ni faire ce-
dule. Aut^ât en font ceux qui taisent que le bien qu'^o leur
a fait ne soit conu de pers^one. Ils craignét de le m^ostrer, & ai-
m^ét mieux qu'^o p^ése qu'ils se s^ot au^âcez par leur adresse, plu-
stost que par le moyé d'autrui. On ne les voit presques point
se preséter pour faire seruice à ceux, ausquels ils doiuet la vie
ou leur au^âcemét: & pour n'estre estimez vassaux & attenus
à leurs biéfaiteurs, il se fouillét du vice d'ingratitude.

XXIIII.

Q V E L Q V E S autres parlét en tresmauuaise part de ceux
à qui

à qui ils sont grandement obligez. Il y a moins de mal d'offenser certaines personnes que de leur estre ingrat. Ceux-là font comme les gens qui ne doiuent rien : ils n'endurent de personne. Or il n'y a chose dont l'on doive estre plus soigneux que de retenir ficee en l'esprit la souuenance des biens qu'on nous a faits : & la faut rafraichir de fois à autre, d'autant qu'il est impossible de bien recognoistre vn bienfait, si l'on ne s'en souuient plus d'vne fois. Aussi ne doit-on pas le receuoir delicatement, ni avec vne chere morne & trop abatue : car qui est nonchalant à receuoir, & lors que tout plaisir est agreable de prime face, que fera-il quand ce premier contentemēt qu'il en a deu auoir sera refroidi : Vn autre aura receu cōme par despit, & iusques à dire, le n'ē ay pas autremēt faute, mais puis que vous m'en pressez, disposez de moy ainsi que bō vous semble. Quelque autre se montrera si lourd, que le biēfaiteur sera en doute, si vn tel a senti qu'on lui ait fait plaisir. L'autre à peine aura desserré les leures, se mōstrāt de plus mauuaise grace que s'il n'eust dit pas vn seul mot. Selon la grandeur de la chose il faut parler hardimēt, & adiouster ces mots ou semblables : Vous auez obligé enuers vous plus de gēs que vous ne pēsez. Car chacū est bien aise de voir que le bien qu'il fait paruiene à plusieurs. Vous ne sauriez croire combien vous auez fait pour moy : mais sachez que vostre bienfait mōte plus que ne l'estimez. Qui se charge ainsi, se descharge d'ingratitude tout à l'heure mesme. Adiouste, Jamais ie ne pourray assez recognoistre ce biēfait. Mais ie ne cesseray de cōfesser en toutes cōpagnies qu'il m'est impossible de vous rētre la pareille.

EVENIUS ne trouua iamais meilleur moyen d'auoir la bonne grace de Cēsar Auguste, & son amitiē pour obtenir d'autres biēs, que quād il lui dit, apres auoir impetré pardon pour son pere, lequel auoit suiui le parti d'Antonius : Sire, vous m'auiez fait vn tort : vous ferez que ie viuray & mourray sans auoir moyen de reconoistre vostre bienfait. Vn cœur sçauroit il mieus reconoistre le biē receu, qu'ē sentāt qu'il ne le sçauroit iamais assez priser, & qu'il n'est possible d'esperer d'ē faire iamais reconoissance ? Par tels & semblables propos tirons en veuē la volontē, tellement qu'au lieu de demeurer close & cachee elle luise. Et si la langue ne se remue, que la bonne affectiō, empreinte au visage, mōstre cōmēt nous sommes touchez. Celui qui doit reconoistre vn biē

Contre ceux qui oublient ou denigrent leurs bienfaiteurs : Quel moyen il faut suivre qui contraire.

X X V.

Exemple de reconoissance notable en Farnius à l'endroit d'Auguste.

fait, ne l'a pas si tost receu qu'il pense à le rendre. Le Philosophe Chryssippus dit, qu'un tel est cōme disposé à la course & enclos en la barriere où il doit attendre qu'on lui face signe de courir. Il a besoin de doubler le pas de grande vitesse, afin d'atteindre celui qui court deuant.

XXVI.

*Quelles
sont les
principales
sources de
l'ingratitude.*

*Effets de
l'amour de
nous mesmes,
& de
l'orgueil.*

Il faut voir maintenant, quelle est la principale chose qui rend les hommes ingrats. C'est vn trop grand amour de soy mesme & vn vice enté en la nature mortelle, d'auoir soy & ses commoditez en admiration: ou c'est auarice, ou enuie. Commençons par la premiere. Il n'y a personne qui n'ait fort bonne opinion de soy. De là vient que chacun pense auoir meritè la proprieté & possessiō de toutes choses, telle-mēt qu'il préd ce qui luy viēt, cōme si c'estoit quelque partie de payement d'une debte, & pense qu'on ne le pourra iamais priser autant qu'il vaut. Vn tel m'a donné cela: mais trop tard, & apres tant & tant de peines. Combien d'autres meilleures commoditez & en plus grand nombre pouuois-je rencontrer, si i'eusse serui cestui-ci ou cestui-là, ou moi mesme? Ie n'attendois pas si maigre recompensé. On m'a mis au rang des valets, il a estimé m'honorer d'un rien: il m'eust esté meilleur d'estre laisse du tout en arriere.

XXVII.

*Exemple
d'ingratitude
de auare
en Lentulus,
vray
pourrait
d'une infirmité
de
grands &
de petits tāt
anciens
que moder-
nes.*

CNEVS Lentulus, Augure, iouēt notable des richesses, auant que les afranchis l'eussent apauuri (lequel s'est veu en main iusques à la somme de dix millions d'escus, & i'ay proprement dit qu'il les a veus, car il n'en a eu autre vsage, si non de la veuë) estoit aussi pauvre d'entendement que de volonté & courage. Il estoit extrémement auaricieux & toutesfois on eust çncores plus-tost tiré quelques deniers de sa bourse qu'un mot de sa bouche, tant il estoit enfant & destitué de propos. Cest hōme estoit obligé de tout son auancement à l'Empereur Auguste: car auant cela c'estoit vn pauvre gentilhomme: mais il deuint le plus grand de Rome en argent contant & en credit. Neātmoins il se plaignoit ordinairement d'Auguste qui l'auoit deslourné de ses estudes: que ce n'estoit riē de tāt d'escus qu'on lui auoit ainsi entafsez, au prix de ce qu'il auoit perdu, ayāt quitté la profession d'eloquence. Au cōtraire, Auguste lui auoit procuré ce biē entre autres de le tirer d'un exercice où il se rupoit la teste sans profit, & où il seruoit de fable & de risce à chacun. Mais quoy? l'auarice ne permet iamais à son esclauē d'estre auxye qu'ingrat. Vn meschāt desir ne se cōtēte iamais de ce qu'on
lui

lui dōne. Tāt plus nous auōs, plus nous voulōs auoir : & l'a-
 uarice est beaucoup plus eschaufee, quād elle se void assise
 sur vn haut tas de richesses, cōme la chaleur d'vn feu, en quel
 que grand embrasement, est infiniment plus aspre, que cel-
 le d'vn petit feu de mesnage. L'ambition laisse aussi peu en
 repos l'homme cōblē d'hōneurs & d'estats, que quand elle
 emplissoit son cœur d'impudens desirs d'y paruenir. Person-
 ne ne dit grand merci, s'il a esté esleu Tribun, ains se plaint
 qu'ō ne l'a fait Preteur. Encores la Preture desplait, il faut
 estre Cōsul. Mais il ne suffira pas d'auoir esté vne fois en Cō-
 sulat: l'ābitiō s'eslargit plus auāt & iamais ne contemple sa
 felicitē: d'autant qu'elle ne regarde pas d'ou elle est venue,
 ains fiche les yeux biē loin deuāt soy. Il y a vn autre mal pl⁹
 violent & importun que tous ceux-la c'est l'enuie, qui nous
 bourrelle, en faisant ainsi ces cōparaisons, Tel m'a baillē ce-
 la, mais il en a donnē d'auātage à vn autre, & micux à point.
 Ce vice plaide contre toutes personnes, il ne fauorise qu'à
 soy mesme, & avec cela mesprise chacun.

C'EST bien se porter plus simplement & plus honnestement, quand l'on amplifie le bienfait; & que l'on a ce tes-
 moignage que personne ne louē tāt le bienfaiteur que fait
 celui qui en a receu du bien. Le deuois receuoir d'auantage:
 mais il ne lui estoit pas aisé de s'estēdre plus auant. Il faisoit
 que plusieurs autres eussent part à sa liberalité. Voila par
 où il faut commencer. Prenons les choses en bonne part, &
 gagnōs par modeste reconoissāce le cœur de celui qui nous
 fait plaisir. Il n'a pas fait beaucoup, diras-tu: mais il fera sou-
 uent. Il a preferē vn tel à moy: mais il m'a preferē
 à plusieurs. Celui à qui i'ay esté postposé n'est pas
 si vertueux ni officieux que moy: mais il a quelque
 grace speciale qui l'a recommandē. Mes murmures
 ne me rendront pas digne de receuoir d'auantage, ains in-
 digne de possēder ce que l'on m'a donnē. Le voy des meschās
 qui sont plus auācez que moy. Et biē, que s'ensuit-il? l'incō-
 stāce des choses humaines embrouille ainsi le mōde. Nous
 nous plaignons ordinairement que les meschāns sont heu-
 reux. Souuent fois la gresse gastera les bleds de quelques
 gens de bien, & sera passēe par dessus les terres de tel & tel
 homme de mauuaise vie, & n'y aura point touchē. Cōme en
 tous accidens chascun s'accommode à sa condition, le
 mesme se doit pratiquer es amitez. Il n'y a bienfait
 si entier

*Detestation
de l'auari-
ce, de l'amb-
ition & de
l'enuie.*

*xviii.
L'homme
bien appris
ne se doit
pas plain-
dre de ce
qu'il a re-
ceue, moins
encores
murmurer
contre son
bienfai-
teur.*

si entier, que la malignité ne puisse deschirer avec le bec & les ongles. Rien n'est si petit qu'un homme de bien ne le puisse amplifier. Il y aura toujours des occasions de se plaindre, si l'on prend les biensfaits par un mauvais bout.

XXIX.

De l'ingratitude des hommes envers Dieu & ses bienfaits.

CONSIDERE combien les hommes jugent en mal-part des biens que Dieu leur fait: voire mesmes les Philosophes. Car ils se plaignent de ce que nous n'esgalons pas en masse de corps les elephans, que nous ne courons si viste que les cerfs, ne volons comme les oiseaux, n'auons telle force que les taureaux: que les bestes brutes ont la peau plus espaisse que nous, les dains l'ont plus propre, les ours plus ferrec, les bievres plus delicate: que les chiens ont le flair beaucoup plus aigu que nous, que les aigles voyét plus clair sans comparaisón, que les corbeaux vivent beaucoup plus long temps, que plusieurs animaux sont merueilleusement adroits à prognostiquer l'auenir. Or cõbien que nature ne porte que certaines choses, cõme l'agilité & la force des corps se rencontrent ensemble, ceux-ci estiment que tort ait esté fait à l'homme en ce qu'il n'a esté composé de pieces diuerses & differentes: puis ils accusent de nonchalãce les dieux, pource que l'homme n'a point receu vne santé assuree, ni vne vie exempte de l'affaut & violence des vices, ni conoissance de l'auenir. A peine se peuuent-ils retenir de mõter en telle impudence, que de hayr Nature, & trouuent estrange que nous sommes au dessous des dieux, que nous ne sommes pas esleuez à leurs costez & esgaux à eux. Mais il vaut bien mieux r'entrer en la contemplatiõ de tãe & si excellens biensfaits, & leur rendre grãces de ce qu'ils ont voulu nous establier leurs lieutenans, & nous bailler le gouuernemêt de ce domicile tãe beau, & de tant de biès qui y sont. Se trouue-t-il homme qui ose comparer à nous les animaux qui sont en nostre puissance? Ce que nous n'auõs point, n'a peu nous estre doné. Et pourtãt, toy qui prèds ainfi de biais le partage de l'homme, considere l'excellente valeur des grands biens que nostre Createur nous a eslargis, combien d'animaux plus robustes que nous sans comparaisón nous auons rangez sous le ioug, cõbien d'autres qui volent, & qui en toute sorte nous surpassent, quant à la vistesse & agilité de corps, nous ne laissons pas d'atteindre & d'arreller: brieuf qu'il n'y a chose mortelle qui ne soit comme en nostre main, & sous le pouuoir de nos coups.

Nous

Nous auons receu tât de vertus, tant de sciéces & tât d'inuetiô, briof l'esprit qui en vn momét penetre par tout où bô lui semble, court pl⁹ viste que le Soleil & les autres flâ-beaux du ciel, preuenant en soy les course s qu'ils feront d'ici à plusieurs cétaines d'annees. Puis pres iette l'œil sur tât de fruits de toutes sortes, sur tant debiés, sur tât de choses entassées les vnes sur les autres. Tu peux les remuer, & marcher tout à l'entour : & puis qu' en tout cela tu ne trouueras chose que tu voulusses estre, plustost qu'homme, trie de toutes ceci & cela que tu voudrois qu'on te donnast, ayât ainsi bien pesé la bien vueillance de Nature, tu seras contraint confesser que tu es son mignon, & qu'elle te chérit vniquement. Il en va ainsi, les Dieux immortels nous ont aimez & nous aiment infiniment : & ne pouuans nous honorer d'auantage, nous ont assis en vn de gré proche au deffous d'eux. Nous auons receu de grands biens : & n'en deuions point receuoir de plus grands.

L'AY pense, ami Liberalis, qu'il estoit besoin de faire ce discours, & qu'il faloit parler des grâds biensfaits, puis que nous estions sur le propos de petis, & d'autât aussi que c'est de là principalement que descoule l'orgueilleuse ingratitude. Car à qui respondra gracieusement, & comment estimerà vn bienfait grand ou restituable, l'homme qui mesprise les benefices de Dieu? S'il ne confesse tenir la vie des dieux ausquels il la demâde tous les iours, auouëra-il que son prochain l'ait preserué & tiré de la mort? Quiconque donc condamne l'ingratitude, il plaide en faueur des hommes & des dieux, ausquels nous pouuons rendre graces qui leur sont agreables, encores qu'ils n'ayent faite de chose quelconque, & soyent exempts de route passion. Il ne faut point pour courir vne ame ingrate tirer excuse de son infirmité ou de sa pauueteré, en disant, que ferai-je, & comment? quand aurai-je fait s'il faut rendre graces aux Seigneurs souuerains de toutes choses? Cela est aisé: si tu es auare, il ne faut rien despendre: si tu es paresseux, le travail n'y est point requis. Ce sera si tu veux au mesme instant que tu as receu le bienfait: autant enuers les hommes qu'enuers les dieux: car quiconque reçoit aligrement vn bienfait, il en rend graces & le reconoit ioyeusement.

Ce paradoxe des Stoiques, que celui qui a receu vn plaisir de bon courage, rend dès lors la pareille, n'est estrange ni

XXX.

Del'ingratitude enuers Dieu decoule l'ingratitude enuers les hommes

XXXI.

Il maintiēt

*es paradoxe, que c'est
reconnoître
vn bienfait,
quand on
le reçoit de
bonne vo-
lonté.*

incroyable, à mon aduis. Car estant ainsi que nous rapor-
tons toutes choses à l'esprit, chacun a fait autant qu'il a
voulu. Et puis que pieté, foy, iustice, brief toute vertu est
parfaite en dedans soy, encores qu'elle n'ait eu moyen d'e-
stendre la main, vn homme peut estre reconnoissant
enuers vn autre, de volonté seulement, encores qu'aucun
autre effect ne s'en ensuyue. Toutes les fois que quelqu'un
obtient ce à quoy il pretend, il recueille le fruit de son œu-
re. A quoy pretend celui qui donne? profiter à celui qui
reçoit, & prendre plaisir à cela. C'est encores d'auantage, s'il
a effectué ce qu'il a voulu, & si son cœur est parueniu iusques
au mien, & l'a fait participant de ioye mutuelle. Il a ce qu'il
demandoit: car il n'a pas pretendu que ie lui donnasse quel
que autre chose en recompense, autrement ce ne seroit
plus vn bienfait, ains vn trafic. Qui est arriué au port où
il rendoit, il a fait bon voyage. La main a fait deuoir de biē
tirer, qui a frapé ce à quoy l'œil visoit. Celui qui donne veut
qu'on reçoive avec remerciement. Il a ce qu'il desire, si son
bienfait est bien reçu. Mais il en esperoit quelque auā-
tage. Ce n'estoit donc pas vn bienfait, qui a cela de propre,
aſcauoir de ne penser aucunement à en tirer recompense.

Si j'ay reçu ce qui m'a esté donné de mesme affection
qu'on le m'a donné, ie l'ay rendu: autrement c'est rendre
tresmauuaise la condition d'vne tresbonne chose. Pour n'e-
stre trouué ingrat on me renuoye aux biēs & commoditez
temporelles. Si ie n'en ai point pour satisfaire à mon bien-
faiteur, ma volonté suffit à la siene. Quoy donc? doi ie pas
m'efforcer, autant que possible sera, de rendre, & de chercher
les oportunittez des temps & des affaires pour remplir les
mains de celui de qui j'ay reçu quelque chose? Mais vn biē
fait est mal logé si l'on ne peut estre estimé homme reco-
noissant, qu'en secouant les mains dedans celles d'vn bien-
faiteur.

xxxii.

*Responce à
l'obſection
& ſimilitu-
de propoſce
contre la pa-
rodexe pre-
cedent.*

Qui a reçu, encores que ce soit d'vn cœur tresbenin, il
n'a point toutefois (dis tu) fait entierement ce que porte
son deuoir. Reste le point, de rendre. Cōme au ieu c'est quel-
que chose de ſcauoir propremēt & propremēt recevoir la
pelotte, mais vn tel ne sera pas appellé bon ioueur, s'il ne
renuoye la pelotte de mesure façon qu'il l'a reçue. Cest
exemple ne conuient pas. Pourquoi? d'autant que la lou-
ange de ce faict consiste au mouuement & en la souplesse

du

du corps, & non de l'esprit. Ainsi donc, cela dequoy l'on iuge par les yeux doit estre desployé entierement. Mais encores n'appelleray ie pas mauuais ioueur, celui à qui il n'a pas tenu de renuoyer la pelotte qu'il auoit receuë, comme il appartenoit. On repliquera, combien que rien ne defaille à l'adresse du ioueur en ce qu'il a fait vne partie du ieu, toutesfois puis qu'il peut faire ce qui reste à acheuer, le ieu est imparfait, veu qu'il n'est accompli sinon en receuant & renuoyant la pelotte. Je ne veux pas entrer en plus longue refutation: estimons qu'il soit ainsi, qu'il y ait quelque defect au ieu, non pas au ioueur. De mesmes au faict dont est question, quelque chose defect à la chose donnée, à qui vne autre partie est deuë, non pas à l'esprit. Qui a trouué vn cœur pareil au sien, entant qu'en lui est il a fait ce qu'il a voulu.

Il m'a fait plaisir, ie l'ay accepté selon son intention. Maintenant il a ce qu'il demande: ie le remercie, qui est la chose qu'il requiert de moy. Apres cela, qu'il se serue de moy, & tire quelque commodité d'un homme qui lui porte bonne affection. Cela n'est point vn reite de deuoir imparfait, ains vn accroist de ce qui est parfait. Phidias fait vne statue. Autre est le fruit de l'art, autre le fruit de l'artifice. Le fruit de l'art est que Phidias a fait ce qu'il a voulu: & le fruit de l'artifice, est qu'il tire honneur & profit de son ouvrage. Il l'a paracheué, encores qu'il ne l'ait pas vendu. Il recueille trois fruits de sa besongne: le premier est de la conscience, lequel il a cueilli si tost que la besongne a esté acheuee. Le deuxiesme, de la renommee: & le troisieme, du profit que lui apporterra le don, ou la vente, ou autre trafic de sa besongne. Disons aussi q le premier fruit d'un bienfait c'est la conscience, recueilli par celui qui a porté son bienfait ou bon lui a semblé. Le second fruit, c'est la reputation. Et le troisieme consiste en ce que les personnes peuuent reciproquement faire l'une enuers l'autre. Par ainsi quand vn bienfait est benignemēt receu, celui qui l'a donné a desia receu la recognoissance, non pas la recompensé equiualente en mesme prix à ses dons. Je dois donc ce qui est lors du bienfait: mais quant au bienfait mesme, ie l'ay payé en le receuant comme il appartenoit.

Q'v'o y donc? celui qui n'a rien fait a-il rendu la pareille du plaisir receu? Il a beaucoup fait, il a rendu la pareille de bonne volonté, & selon que les loix de l'amitié le requie-

XXXIII.
*Confirmation
de la
response pre
cedente.*

XXXIII.
*Explication
des propos
precedens.*

*pour main-
tenir de plus
en plus son
paradoxe.* rent. En apres vn bienfait se paye autrement qu'une debte. Il ne faut pas que tu attendes que ie te monstre qui tance, c'est vn affaire qui se desmesle entr les cœurs. Ce que ie di ne semblera point estrange, quoy que repugnant de prime face à ton opinion, si tu t'accomodes à moy, & te souuiens qu'il y a plus de choses que de mots. Il y a infinies choses que nous ne pouuons designer par noms qui leur soyēt propres, ains par noms estranges & empruntez : comme nous disons, le pied d'un homme, d'un liēt, d'un vers, & c. vn chien terrestre, marin & celeste. Pource que nous ne pouuons pas assigner à chaque chose son nom particulier, au besoin nous empruntons d'ailleurs. Force ou vaillance est vne vertu mesprisant les iustes dangers, ou cest vne science de repousser, de soustenir, de prouoquer les dangers. Toutesfois nous appellons vaillant hōme vn gladiateur, & aussi vn meschant esclau qui par temerite se fera tuer. L'espargne est vne science d'eiter les despences superflues, ou vne adresse d'vser moderement de ses biens : neantmoins nous disons d'un raquin & chiche que c'est vn homme de petit cœur & trop referre, y ayant infiniment à dire entre la moderation & la chicheté. Ces choses sont de fort differente nature: mais la pauureté du langage a fait que nous appellons l'un & l'autre homme d'espargne: item que ces deux sont appelez vaillans, dont l'un mesprise avec raison les diuers accidents de ceste vie, & l'autre se iette inconsiderement au milieu des dangers. Ainsi aussi on appelle benefice ou bienfait, & l'action dicelui, & la chose qui est donnee par ceste action, soit vne somme d'argent, vne maison, vne robe, & c. Voila vn mesme nom à ces deux choses, qui ont vne signification & puissance toute differente.

xxxv. *Conclusion de la dispute sur le paradoxe par luy mis en auant au 31. chapitre* ESCORT donc. Tu vois maintenāt, que ie ne di riē qui soit contraire à ton opinion. Graces ont este rendues au bienfait paracheué par l'action, si nous le receuons benignement. Quant à l'autre qui est contenu en la chose, nous ne l'auons pas rendu encores, & le voulons rendre. Nous auōs satisfait au bon vouloir de nostre ami par vn autre bon vouloir: pour le regard de la chose nous lui deuons vne autre chose. Et pourtant encores que nous disons celui-là auoir reconu le bienfait, qui l'a receu alaigrement, nous requerous toutesfois qu'il rende la pareille par effect. Vne partie de ce que nous disons ne s'accorde pas avec

avec la coustume: puis apres il s'y reioint par vn autre expedient. Nous disons que le sage ne peut estre outragé: & cependant on condamnera à l'amende celui qui lui aura donné vn coup de poin. Le fol n'a rien à soy, ce disons nous: toutesfois celui sera chatié cōme larron qui aura defrobé quelque chose à vn fol. Tous les hommes du monde ont la teste mal faite: & neantmoins nous ne les guerissons pas tous avec de l'elbore. Nous baillons aux insensez destuteurs & lieux de garde. Ainsi disons-nous que celui a reconu vn bienfait qui l'a receu de franc courage: cependant s'il nous doit de l'argent, nous gardons sa promesse, pour la lui rendre quand il nous remerciera en restituant les deniers qu'on lui a prestez. Cela est vne souuenance, & non pas vn reniement du plaisir receu. Craignons de nous sur charger & de defaillir entieremēt sous vn trop pesant fardeau. Quelqu'un m'a donné ceci & cela, il a maintenu mon honneur, il m'a tiré de misere, tellement que ie respire, & vis en liberté: comment pourray-ie reconoistre cela? Ce sera' au iour que ie lui descouriray mon cœur. En mesme temps il n'a monsté le sien. Tu ne scaurois encourir danger ni accident, tant terrible soit-il, qui te puisse rendre ingrat. Je ne te proposeray point de difficultez: ne perds point courage, que le travail & la longue seruitude ne t'abbatte pas. Je ne te veux remettre à vne autrefois: que cela se face de ce que tu as en main. Tu ne reconoistras iamais vn biéfait, si ce n'est à l'instant meme que tu le reçois. Que feras-tu donc? faut-il prendre les armes? Peut-estre se faut-il embarquer pour vne longue & perilleuse navigation? A l'auanture te mettras-tu à la voile, quand les vents te menaceront.

Veux-tu rendre vn bienfait? Reçoy-le
gratieulement, tu as rendu la pareil-

le: non pas que tu doyes

· penser estre quitte, mais

afin que ta debte ne

t'estonne point.

* *

*



LE TROISIEME LIVRE

DES BIENSAITS.

SOMMAIRE.



CONTINANT à traiter de l'ingratitude en ce troisieme livre, il parle en premier lieu des diuerses sortes d'ingrats, & descouure les empeschemens qu'ils se donnent à eux-mesmes: à quoy il adiouste un beau discours de la punition des ingrats, & d'où vient que les peuples n'en ont point fait de luy. Sur ce il propose diuerses difficultez & obiections, puis monstre comment l'ingrat ne peut eschaper le supplice qu'il a merité. Secondement, il vient à disputer si le serf ou esclave peut bien faire à son maistre, & declare comment cela doit estre entendu, puis ayant enrichy son propos de plusieurs beaux exemples, conclud en faueur des esclaves. Pour le dernier point obentre incontinent en vne autre question, à sçauoir, si les enfans peuent faire plus de bien à leurs peres & à leurs meres qu'ils n'en ont receu d'eux. Il en donne la solution au profit des enfans, & foistifie ses raisons par plusieurs notables histoires.

LE III. LIVRE

CHAP. I.

Le monde est plein de gens ingrats, qui sont de diuerses sortes, selonc les diuerses sources du vice d'ingratitude.



'E s't vne chose deshonneste, ami Liberalis, de ne point reconoistre les biensfaits. Tous l'estiment ainsi, & les ingrats mesmes se plaignēt de leurs semblables: cependāt chascun est entachē du mal qui desplait à tous: mesmes le monde va tellement à rebours de bien, q̄ par fois nous auōs pour ennemis iurez des personnes, non seulement apres, mais mesmes à cause que nous leur auons bienfait. L'accorde bien que cela auient à quelques vns pour estre d'vn naturel deprauē; à la pluspart, à cause que le temps coulāt entre-deux offusque & emporte la souuenance des biensfaits, qui ayans este en grande vigueur,

gueur au commencement, s'abastardissent & s'esuanouissent par succession de iours. Je sçay que nous en auons disputé ensemble, d'autant que tu les accusois d'oubliâce seulement, & non d'ingratitude, comme si la chose qui rend l'homme ingrat lui seruoit d'excuse, ou comme s'il n'estoit point ingrat à cause qu'il lui est auenu d'oublier le bienfait, veu que cela n'auient sinon à celui qui est souillé d'ingratitude. Il y a plusieurs sortes d'ingrats, ainsi que de larrons & de meurtriers: coupables d'un seul crime, mais es circonstances duquel il y a grande diuersité. Ingrat est celui qui ne auoir receu le bien qui lui a esté fait: & celui qui le dissimule: & celui qui n'en fait point reconnoissance: mais le plus ingrat de tous est celui qui oublie le bien qu'il a receu. Quant aux autres, s'ils ne satisfont point, toutesfois ils demeurent obligez: il reste dans leur mauuaise conscience quelque trace & souuenance des biens qu'on leur a fait: & quelque occasion se peut presenter qui les ramenera à leur deuoir, comme si l'honneste honte, ou quelque conuoitise de chose louable les resueille: ce qui s'esmeut quelque fois par certains interualles, voire es plus malignes ames, selon que quelque aisee & propre occasion les y attire. Mais celui ne peut iamais rien reconnoître qui a du tout oublié le plaisir receu. Lequel des deux estimes-tu le pire, ou celui qui pour vn temps se môstre ingrat, ou celui qui a mis en oubli le bienfait? les yeux qui ne peuuent porter la clarté sont malades: ceux qui ne voyent rien sont esteints. C'est impieté de n'aimer point son pere & sa mere: c'est rage, de ne les reconnoître pas. Sçauoit-on trouuer hôme plus ingrat que celui qui a tellement escarté & iette au loin ce qui deuoit estre mis à l'entree de sa mémoire, pour lui venir tousiours au deuant, que tout cela s'est changé en ignorance & oubliance? Qui laisse ainsi embler la mémoire, monstre assez qu'il n'a pas souuent pensé à l'obligation qu'il auoit enuers son prochain.

EN outre. il faut de la vertu, du temps, des moyens, & de la prosperité beaucoup pour reconnoître vn bienfait. ^{II.} Qui *Le plus ingrat de tous est celuy qui oublie le bienfait.* en a souuenance, il fait reconnoissance sans rien despendre. Et qui ne fait cela ne requiert point de trauail, ni de richesses, ni de felicité, il est du tout inexcusable: car en iettant si loin le bienfait qu'il l'a mis entierement hors sa memoire, on conoit qu'il n'a iamais eu la volonté de re-

mercier & reconoistre son bienfaiteur. Comme les choses qui nous seruent & que nous manions ordinairement ne sont pas en danger de la rouille, & celles qui demeurent cachees & esparles, comme inutiles ou de peu d'usage cueillent de la poussiere, & se moisissent au ec le temps: au cas pareil tout ce que la pensee remue & renouuelle de fois à autre n'est iamais desrobé à la memoire, laquelle ne perd sinon ce à quoy elle a peu souvent regardé.

III.

La conuoitise de ce que l'on n'a point, & le mespris de ce qu'on possède, rend les hommes ingrats.

O V L I R E ceste cause il y en a encores d'autres, qui par fois nous empeschent de voir plusieurs grands biensfaits. La premiere & la principale de toutes est, qu'estant tousiours saisis de nouvelles conuoitises, nous fretillons apres nos desirs, sans nous soucier de ce qui est en nos mains, destournans les yeux des choses solides pour les ietter sur ce que nous conuoitions. Tout ce qui est en nos maisons est peu de chose. De là vient que quand le desir de nouveauté a rendu vil vn bien que tu as receu, si quelqu'un te donne chose que tu n'auois point, tu n'estimes & prises que cestuy-la. Nous aurons aimé & honoré vn homme, iusques à confesser franchement que nous tenons de lui toutes nos commoditez: & ce tandis que les biens qu'il nous aura communiqué nous plairont. Mais là dessus nostre pensee sera saisie & rauie impetueusement apres quelques autres biés, cōme c'est la coustume des hommes qui ont obtenu choses grandes d'en desirer de plus grâ des, soudain tout ce que parauant nous appellions bienfait s'esuanouit de la memoire. Nous ne prenons point garde aux choses qui nous ont auai.cez par dessus les autres, ain s seulement à cela que nous montre la prosperité de ceux qui nous deuantent. Or personne ne scauroit tout ensemble estre enuieux, & reconoissant les biens qu'on lui a faits: car porter enuie est le fait d'un homme complaignant & chagrin: reconoissance des biésfaits part d'un cœur ioyeux & content. En apres nul d'entre nous ne prend garde sino au temps qui le passe. Il y en a peu qui estendent leur pensee iusques au passé, d'ou vient que les precepteurs & leurs biensfaits s'effacent de nostre memoire, pource que nous auons mis sous le pied toute nostre enfance. Aurant en faut-il dire de nostre ieune aage, pource que nous deuenōs vieux, & ne retournons plus à ce temps-là. Personne ne cōsidere le passé comme chose qui a esté, ains la tient pour chose

chose perdue, & pourtant la memoire fragile ne s'applique qu'à ce qui est sur le point de l'auenir.

EN cest endroit ne faut oublier Epicurus, lequel se plaint incessamment que nous sommes ingrats enuers le passé, que nous ne ramenons en memoire les biens que nous auôs receus, ni ne les mettôs au rang de nos plaisirs: combié qu'il n'y ait volupté plus asseuree, que celle qu'on ne peut plus nous arracher. Les biens presens ne sont pas encor du tout arrestez, il peut suruenir quelque cas qui les despecera. L'auoir pied en l'air & est incertain. Le passé est serré entre les choses qu'on n'a nullement peur de perdre. Cômest peut estre disposé à reconoistre les biensfaits celui qui saute par dessus toute sa vie? La consideration des choses presentes, & le souuenir des passées chasse l'ingratitude au loin. Quiconque se forge beaucoup d'esperance, vn tel a peu de soin de sa memoire.

TOVT ainsi que certaines choses vne fois apprinses ne s'oublient iamais, d'autres sont telles, am^{is} Liberalis, que pour les sçauoir, il ne suffit pas de les auoir apprinses, d'autât qu'ô en perd la conoissance, si l'ô ne cötinue à y estudier, tel^{le} moin la Geometrie, l'Astronomie, & autres qui à cause de leur subtilité s'escoler incötinët de la memoire: il y a aussi des benefices si grâds qu'ô ne les peut du tout oublier, il y en a d'autres moindres, mais en plus grâd nôbre. & qui suruiuent en diuers temps, lesquels s'esuanouissent aisément: pource que (comme j'ay dit) nous ne les remuons point de fois à autre, ni ne recognoissons volôtiers en quoy & cômest nous sommes obligez les vns aux autres. Pré vn peu garde aux paroles de ceux qui demandent. Chacû aura dit que iamais il n'oubliera le bienfait, qu'il est à ton cömandemët, prest à te faire seruiçe, & trouuera d'autres termes fort gratieux pour s'engager. Bié peu de tēps apres, ceux-la mesme fuyent ce preuier langage, & n'en vsent plus, d'autât qu'il leur pue & preiudicie à leur liberté, ce disent ils: finalement ils en viennent là où arriuent les plus desloyaux & ingrats du monde, à sçauoir qu'ils oublient le bien receu.

OR on demande si ce decestable vice doit demeurer impunⁱ, & si ceste loy que l'on pratique es escholes, où l'ingrat est accusé & chastié, & qui semble equitable à tous, doit estre establie en vne Republique? Pourquoy nô? puis que les villes reprochèt les biensfaits à d'autres villes, & demandent

III.

*Confirmation
tion de propos
precedens par la
dire d'Epi-
curus.*

V.

*Les fins biens
faits s'es-
coulent de
la memoire,
pource que
nous ne som-
mes pas soig-
neux des
nous ramē-
teuoir de
fois à autre.*

VI.

*Si le vice
d'ingratitude
doit dem-
urer im-
punⁱ.*

*Xenoph.
de l'insti-
tut de
Cyrus.*

aux successeurs reconnoissance des plaisirs faits à leurs deu-
ciers. Nos ancestres, excellens personnages, se contenoient
de demander tribut aux enneemis. Ils estoient magnanimes
à faire plaisir, & à n'en attendre aucune reconnoissance. Exce-
ptez les Perses, il n'y a eu nation qui ait fait aucune loy con-
tre l'ingrat. Leur raison a esté qu'il n'en falloit point pource
que quât aux autres malesces, cômme de meurtre, d'époison-
nêmét, de parricide, de sacrilege, tous sont d'accord qu'il les
faut reprimer, & y a des supplices ordônez à l'écôtre, ici d'v-
ne sorte, là d'une autre, & quoy qu'il en soit en tous lieux
tels crimes sont condamnez & chastiez. Mais le crime d'in-
gratitude, frequent plus que nul autre, n'est puni en aucun
lieu: combien qu'il soit cõdamné par tout le monde. Nous
n'absoluons pas ceux qui en sont coupables: mais à cause
qu'il estoit mal aisé de definir d'une chose incertaine, on s'est
contenté de prononcer pour sentence de condam-
nation contre icelle, que tous la detestent: & l'a on mise
entre les meschancetez, desquelles nous laissons la vengeâ-
ce aux dieux.

VII.

*Raisons
pour lesquel-
les il ne
faut point
de loy cõtre
l'ingrati-
tude.*

*1. On perd
le bienfait
en le rede-
mandant.*

*2. Il seroit
impossible
de vider
les proces
qu'on inten-
teroit cõtre
les ingrats.*

Je puis alleguer plusieurs raisons pour lesquelles il ne
faut point de loy cõtre l'ingratitude. En premier lieu, la meil-
leure part du bienfait perit, si l'on tire en iustice l'ingrat,
cômme si on auoit à demander certain argent de prest ou de
loage. Cela est tout euidant, que nous auons donné sans e-
sper de rien recouurer, ayans laissé cela entierement à la
voloté de ceux qui reçoient. Si j'appelle l'ingrat, si ie le fay
venir deuant vn iuge, mô bienfait comméce à perdre son nô,
& s'appelle vn prest. En apres, puis que la reconnoissance du
bienfait est vne treshonnesté chose, elle cesse d'estre telle,
s'il la faut faire necessairement. Car nous louons autant vn
homme reconnoissant, que celui qui rend le depost, ou qui
payes ses debtes sans plaider. Par ainsi nous corrompons les
deux plus belles choses du monde, asçauoir vn homme non
ingrat, & celui qui lui a fait plaisir. Qu'y a il de magnifique
en cela, si au lieu de faire bien & plaisir tu le prestes seule-
ment? & si celui qui l'a receu le rend, nô de plein gré, mais
pource que c'est vn faire le faut? Il n'y a point de gloire en
la reconnoissance d'un plaisir, si celui qui est ingrat est recherché
& inquieté. Secondemét, tous les sieges iudiciaux du monde
à peine pourroyt suffire à maintenir ceste loy. Il n'y auroit
hõme qui n'intentast actiõ, & ne s'en trouueroit aucũ qu'on
n'action-

n'actionnant aussi. Chascun magnifie ce qui est sien: tous amplifient les moindres plaisirs qu'ils auront faits à cestui-ci ou à cestui-là. D'auantage toutes les choses dont on peut auoir cognoissance peuuent estre comprises, & limitent la puissance du iuge. Voilà pourquoy vne bonne cause est en meilleure condition entre les mains d'un iuge que d'un arbitre: d'autant que le style de iustice astraint le iuge, mais la conscience libre, & non arrestee par certaines loix, de l'arbitre, lui plante de telles bornes, qu'il peut oster & adiouster quelque chose, & moderer sa sentéce, selon que la douceur ou miserie de le pouffe, non pas comme la loy, & la rigueur du droit lui cōseille. Le proces de l'ingrat suffit pour empescher nō seulement vn iuge, mais pour brouiller vn royaume de grād' estédue. Car on ne sçait pas biē que c'est que benefice: en apres il importe beaucoup, combien doucement le iuge definit iusques ou s'estend ce benefice. Il n'y a point de loy qui monstre que c'est d'un ingrat. Souuentesfoiſ celi-là est ingrat qui a rédu ce qu'il a receu: & au contraire, celui reconoissant lequel n'a rien rendu. Outre plus vn iuge ignorant peut differer à donner sentences de certaines choses. Quand il faut prononcer du fait, par la consideration des circonstances on vuide le different. Mais quand il est question entre les parties de ce qui est equitable là il faut proceder en conscience. Quand on debat du droit, pour la vuidange d'icelui, il ne conuient pas prendre vn iuge de la troupe de ceux qui sont entrez par le moyen de leurs richesses au rang des Cheualiers.

A I N S I donc cest affaire a esté estimé digne de la cognoissance des sieges iudiciaux, mais on n'a point encores trouué de iuge assez suffisant pour y toucher: donc, tu ne te dois esmerveiller, si tu examines les difficultez où fust tōbé celui qui eust intenté actiō contre l'ingrat. Quelqu'un a donné vne grande somme d'argent: mais il est riche, il se fait mise ni recepte de cela. Vn autre a donné autant, mais ç'a esté pour se despoüiller de sō patrimoine. C'est vne pareille somme, mais ce n'est pas vn mesme bienfait. Adiouste encor maintenāt. Tel a desbourcé de l'argent, pour son ami, mais il a prins cest argent en sa bourse. Quelque autre a fait le mesme, mais il a emprunté les deniers, ou a prié cestui-ci ou cestui-la, & s'est allé obliger à grāde reconoissance. Mets-tu en mesme rang celui qui a fait plaisir aisēment & du sien, &

VIII.

3. Il y a tāt de difficultez, en ceste matiere, qu'on ne scauroit trouuer aucun iuge suffisant pour les desmesler.

L'autre qui a emprunté pour donner? Avec le temps certaines choses se font grandes, mais non pas en perfection. Le bienfait est vn heritage donné, la fertilité duquel peut faire auiler les viures. C'est vn pain pour le tēps de famine. C'est donner les campagnes au trauers desquelles courent plusieurs riuieres portans basteaux. C'est vne fontaine paroissiate à ceux qui sont alterez & qui meurent de soif. Qui pourra rapporter ces choses l'vne à l'autre? Qui les considerera comme il faut? Si au lieu de s'arrester à la chose, on recherche la force & nature d'icelle, il est malaisé d'en iuger. Encores que mesmes choses soyent donnees diuersement, elles n'ont pas vn mesme poids. Vn tel m'a fait plaisir, mais mal-volontiers, il s'est plaint de l'auoir fait, il m'a regardé d'un plus farouche oeil que de costume, & a esté si tard, qu'il m'oust plus soulagé si l'eusse esté incontinent escondit. Commes vn iuge desmeslera-il ces choses, veu que la parole, le delay & la contenance ostent toute grace au bienfait?

IX. MAIS que veut dire cela que le nom de bienfaits est donné à quelques choses, pource qu'elles sont trop desirées? *4. Il est mal aisé de bien conoistre & bien discerner les biens faits* & il y a d'autres bienfaits qui ne sont pas de ce rang commun, mais sont plus excellens, encores qu'ils ne se môstrent pas tant. Si quelqu'un a obtenu droit de bourgeoisie en vne puiffate Republique, s'il a esté honoré de routes les charges publiques, si l'on a defendu la cause d'un qui estoit accusé de crime capital, tout cela est appelé bienfax. Mais d'auoir donné vn bō cōsoil, empesché le prochain de commettre vn meschâr acte, osté le poignard à quelqu'un qui se vouloit tuer, & lui auoir fait reuenir le desir de viure, s'estre tenu pres d'un malade, s'estre môstré soigneux à le faire manger à ses heures, & à garder bō regime; l'auoir fait reuenir de ses foibles & syncopes avec du vin, lui auoir au besoin amené le medecin; tout cela n'est rié estimé: personne ne requiert que par bienfaits l'on reconoisse tels plaisirs & seruices notables. Vn tel t'a donné vne maison, mais ie t'ay auerti que la tiene t'accrauanteroit; si tu n'y prenois garde; il t'a donné vn patrimoine, & ie t'ay presenté vn aix qui a gardé que tu n'ayes esté noyé. Cestui-la a combatu & esté blessé pour te garantir, mais moy, sans dire mot, ie t'ay saoué la vie. D'autant que le bienfait se donne d'une façon, & se rend d'un autre: il est malaisé de les aprier.

X. D'AVANTAGE, il n'y a pas iour assigné pour reconoistre

vn biéfait, comme si c'estoit pour payer vne debte. Et pour-
 tant celui qui n'a pas encores fait son deuoir, s'en peut ac-
 quiter. Mais, à ton auis, en dedans quel temps cognoit-on
 que quelqu'un soit ingrat? Les grands biensfaits n'ont point
 d'espreuue: ordinairement ils demeurent cachez en la con-
 science de deux personnes. Auons nous conclud de ne faire
 plaisir à aucun, si il n'y a des tesmoins? Puis apres, à quoy con-
 damnerons nous l'ingrat? Veu que les biensfaits sont dillem-
 blables, chastierons nous les ingrats aussi rudement les vns
 que les autres? Ou bien ferons-nous les punitions inegales,
 griesues, ou supportables, selon que le bienfait est grand ou
 petit? Di moy encor, se faudra il contenter d'vne amende pe-
 cuniaire? Que dis-tu? y a-il pas des biensfaits qui deliurent
 de mort, & qui sont plus grands que la vie mesme? Quel
 supplice meriteront les ingrats en telles choses? Sera-il
 moindre que le bienfait? Ce ne seroit pas iustice. Le ferons
 nous egal, & par consequent capital? Mais quelle cruauté
 seroit-ce que de voir vne tragique & sanglante fin à des plai-
 sirs & biensfaits?

*L'on ne
 peut dire en
 quel temps
 l'ingrat doit
 estre con-
 damné, ni
 quelle puni-
 tion il doit
 souffrir.*

LES peres & meres ont quelques priuileges. Cómme l'o-
 a eu extraordinaire esgard à eux, ainsi aussi le faut-il auoir
 és biens & plaisirs faits par d'autres personnes. Nous auons
 honoré & esleué par dessus toutes la condition des peres &
 meres, pource qu'il falloit que le monde fust peuplé de gcs.
 Il conuenoit solliciter à ce trauail de produire, nourrir, gar-
 der & esleuer des enfans, ceux qui se deuoient hazarder à
 pres vne chose si douteuse. L'on ne pouuoit pas leur dire, ce
 qu'on dit à ceux qui donnent, Regarde à par tóy à qui tu
 donnes: si tu as esté trópe, çerche, fai plaisir à vn qui en soit
 digne. En matiere d'enfans rien n'y auient selon le dessein
 des peres & meres: tout cela est conduiz par vne autre
 prouidence. Afin donc qu'ils entrassent plus affectueuse-
 ment en ce hazard, il a falu leur ottroyer quelque priuile-
 ge. Outre plus il y a vne autre cõdition au fait de telles gcs,
 car ils ne laissent de donner, & sont tenus de bienfaire à
 leurs enfans, quels qu'ils soyent: & ne doit chaloir, si les en-
 fans le reconnoissent ou non. Quant aux autres personnes il
 faut scauoir & si elles ont receu, & si elles ont donné. Pour
 le regard des peres & meres, leurs biensfaits sont euidés: &
 d'autant qu'il est bon que la ieunesse soit tenue en bride,
 nous lui auõs baillé (par maniere de dire) des magistrats do-

XI.
*Encores que
 les biésfaits
 des peres &
 meres en-
 uers leurs
 enfans soyent
 comme d'u-
 ne sorte: cela
 n'est point
 les differens
 qu'il y a en-
 tre les biés-
 faits des au-
 tres person-
 nes.*

mestiques, sous la garde desquels ils soyent contenus. D'avantage, le bienfait de tous peres & de toutes meres n'est qu'un: pourtāt on en a peu faire la prise pour vne fois. Les autres sont diuers, dissemblables, & infiniment differens, au moyen dequoy l'on en a peu faire reigle, estant aussi plus raisonnable de ne toucher à pas vn d'iceux, que de les confondre ensemble.

XII.
7. *Autant qu'il y a de biensfaits & de plaisirs, autant sont diuers les iugemens de ceux qui les reçoivent.*

IL y a des biensfaits qui consistent beaucoup à ceux qui les donnent, & d'autres qui sont de grāde importance pour ceux qui les reçoivent: mais ceux sont agreables aux donneurs qui les communiquent partie à leurs amis, partie à gens inconus. Combien que l'on donne vne mesme chose, ce sera d'avantage, si elle est baillee à celui que tu commences de cognoistre apres lui auoir bienfait. L'un donnera secours, l'autre des vestemens precieux, l'autre consolera & resiouira. Tu trouueras homme à qui l'on ne scauroit faire plus grand plaisir, que de le fortifier s'il est en affliction. Vn autre aimera mieux qu'on maintiene son honneur que sa vie. Il y a tel qui s'estime plus obligé à celui qui le defend, & lui fert de gardedecorps, qu'à vn autre qui le voudroit rendre vertueux. Or ces biensfaits seront grands ou petis, selō que le iuge aura son cœur enclin aux vns plus qu'aux autres. Outre tout cela, ie me choisi moy mesme vn creancier. Souuentes fois ie reçoys plaisir & seruice qui ne me plait point, & quelques fois ie suis obligé sans y penser. Qu'est il de faire? Appellerez-vous ingrat celui que l'on oblige à son desceu à la reconnoissance d'un bienfait qu'il eust refusé si on l'eust auerti? celui ne sera-il point ingrat qu'ayant receu plaisir tellement quellement, ne l'a point reconu?

XIII.
8. *Les biensfaits & outrages sont par fois en-tremeslez, ou en tel contre poids qu'il n'est pas possible d'en bien iuger.*

QUELQV'VN m'a fait plaisir, puis apres il m'a outragé. Je demande, si par vn bienfait ie suis obligé à supporter toutes indignitez? auray-je pourtant reconu le bienfait sous ombre que lui-mesme a rescindé sa beneficence par l'outrage suyuant? En apres, comment discerneras-tu, lequel est plus ou ce que i'ay receu, ou ce en quoy i'ay esté offensé? Ce ne seroit iamais fait, si ie voulois specifier toutes les difficultez. On dit que nous rendons pareilleux à reconnoistre les biensfaits ceux de qui nous ne les repetons point: & qu'à faute de bien chastier quelques vns, ils se monstrent ingrats tout à fait. Mais pense au contraire, qu'ils seront bien plus tardifs à acœpter les biensfaits, & auront beaucoup plus grand soin de

de leur innocence, s'ils sont en danger d'estre adiournez pour en respõdre. Outre cela, nous mesmes ne serons plus si prompts à bienfaire. Car personne ne donne volontiers à ceux qui reçoivent ennuis; mais quiconque est incité à bienfaire par certaine bõté qui est en lui, & par la beauté de la chose, donnera plus volontiers à ceux qui ne se sentiront obligez à reconoistre & rãdre que ce qui leur plaira. Autrement la gloire d'un bienfait s'amoindrit quand on lui dõne trop de façons & d'astrictions.

EN apres, il y aura moins de biensfaits, mais ils seront plus certains. Quel mal y a-il de reprimer le desordre qui se commet en cela? Autant en a esté fait par ceux qui n'ont point establi de loy à cela, c'est que nous serions auisẽz & retenus quand il seroit question de donner, que nous considerions plus soigneusement ceux à qui nous ferions du bien. Regarde vne & deux fois à qui tu donnes. Il n'ẽ faudra point plaider, ni rien demander. Tu t'abusẽs d'estimer que le iuge t'y pourra rendre la main. Il n'y a loy qui te remtegre. Ne t'arreste qu'à la fidelité de celui qui reçoit de ta main. Voila comme les biensfaits retiennent leur autorité & sont magnifiques. Tu les soitilleras si tu les tournes en matiere de proces. C'est vne parole tresẽquitable, & fondee sur le droit des peuples, Ren ce que tu dois. Mais quãd il est question de bienfaire, c'est vilainẽment parlé dire, Ren. Que rendra-il? Il doit (diray-ie) la vie, l'honneur, le repos asseuré, la santé. Choses du tout grandes ne peuvent estre rendues. Mais (repliquera quelqu'un) au moins qu'il rende tant peu que ce soit en reconoissance de tant de biens. C'estoit ce que ie disois, que la dignité du bienfait, qui est vne chose excellẽte perira, si nous en faisons trafic. Il ne faut point inciter l'esprit à auarice, à noises & debats: il y court de soy mesme. Resistons lui, tant qu'il sera possible: & s'il en cherche les occasions, retranchons les lui.

A la miene volonté que nous peussions obtenir cela que les emprunteurs ne receussent argent sinon de ceux qui prestent de bonne volonté! O s'il n'y auoit point de stipulation qui obligeast l'acheteur au vendeur! õ si les accords & cõpromis n'estoyẽt point confermez par lettres & seaux! La bonne foy & la conscienc equitable des personnes obserueroit mieux ces choses. Mais les hommes ont preferé les choses necessaires aux bonnes, & aiment mieux contrain-

XIIII.

*Premiere
obiection.**Il y aura
moins de
bienfaiteurs,
s'il n'y a loy
contre les
ingrats.**Responõse. Il
y aura
moins de
desordre.*

XV.

*Seconde
obiection.**On pourra
par obliga-
tions, actes
& solenni-
tez publi-
ques, reprimer les in-*

grati. Res- dre la foy de leur prochain que de s'y attendre. On appelle de part & d'autre des tesmoins. L'un par entreprise des courratiers fait obliger à foy plusieurs cautions & arriere-cautions. L'autre ne se contente point d'auoir vn respôdât, il veut gage. Voici pas vne honteuse confession que tout le monde fait des fraudes & meschancetez qui se commettent au veu & au sceu de tous? l'on adiouste plus de foy à nos cahets qu'à nos cœurs. A quoy faire appelle-on ces gens de robe lógue? sur quoy apposent-ils leurs sceaux? C'est afin que cestui-la ne nie point d'auoir receu ce qu'on lui a baillé. Prends-tu ces hommes-la pour gens graues & conseruateurs de verité? Mais on ne leur prestera pas à eux mesmes de l'argêt, fust-ce tout à ceste heure là, s'ils ne s'obligent avec pareille ceremonie. N'estoit-ce donc pas chose plus supportable, que quelques vns se fussent môltrez ingrats, que de craindre que tous foyét desloyaux? Rien que cela ne defaut à l'auarice, que nous ne prestions plus sans bon respôdât. C'est à faire à vn cœur genereux & magnifique d'aider & de seruir. Le bienfaiteur ensuit les dieux: qui redemâde avec vn plaisir & bienfait, il ressemble aux vsuriers. Si nous voulôs, les maintenir, pourquoy les estimons nous les plus vils d'une populace?

XVI.
Troisieme
obiection.
Il y aura
plus grand
nombre d'in-
grats. Res-
ponse. Il y
en aura
moins, ce
qu'il conser-
me par ex-
emples du
diuorce &
de l'adul-
tere.

MAIS il y aura plus grand nombre d'ingrats, si l'on n'intente aucune action alencontre d'eux. Au contraire, il y en aura moins, pource que l'on regardera plus soigneusement à quelles gens il faudra faire plaisir. En apres, il n'est pas expedient que tous sachent combien ce nombre d'ingrats est grand: car la multitude de ceux qui font quelque mal, fait que l'on n'a point honte de ce mal, & vne maudission commune à plusieurs cesse d'estre outrage. Il n'y a plus de femme qui rougisse pour estre separee de son mari, depuis que quelques dames & damoiselles ont commencé à conter leurs ans, non point selon le nombre des consuls, ains de leurs maris, & qu'elles sortent des maisons à causé de leurs maris, & font diuorce pour en espouser de nouveaux. Tâdis que cela estoit rare, l'on en auoit hôte. Depuis, à cause que ces nouueaux mariages ne se font point faits sans diuorce, les femmes ont aprins à pratiquer ce dôt elles entêdoient parler si souuent. Se cache-on maintenant pour auoir commis adultere, puis qu'on est venu là que les femmes ne prennent mari, sinó pour attirer vn paillard puis apres? Si quel-

qu'une

qu'une est chaste, on dit que c'est à cause de sa laideur. Il n'y aura si malotrue & deschiree qui se contente d'une couple d'adulteres: elle en aura pour toutes les heures, encores vn iour entier ne suffira pas aux vns apres les autres: si elle n'a esté pbrtee chez l'vn; ce sera d'autant que l'autre l'aura retenue. Ce sera quelque femme du bô téps, & que personne n'aura sollicitée, celle qui ne sçaura pas que le mariage est vne sorte d'adultere avec vn seul. Tout ainsi donc que l'on s'abandonne hardiment auourd'hui à telles meschancetez, depuis que l'on a commecé à en parler çà & là: semblablement, si l'on comience à faire vn roolle desingrats, tu les verras croistre en nombre & en audace.

Qv o y donc? l'ingrat demeurera-il impuni? Et moy ie demande, l'athee demeurera-il impuni? Et le mutin, l'auaricieux, l'enuieux, le cruel, quoy? Crois-tu que ce qui est mal voulu demeure impuni? Ou estimes-tu qu'il y ait plus grief supplice que la haine de tout le monde? C'est vn supplice pour l'ingrat, n'oser requerir ni recevoir plaisir de personne, n'auoir c'est honneur d'en faire à aucun, d'estre marqué de tous, ou de penser que chacú le regarde, d'auoir perdu la conoissance de la meilleure & plus plaisante chose que l'on scauroit imaginer. Si tu appelles malheureux vn pauvre aueugle, ou celui qui par maladie sera deuenu sourd, dois tu point iuger miserable celui qui a perdu le sentiment des biensfaits? Il craint les dieux, ennemis de tous les ingrats, sa consciéce le mord, le torture & lui reproche sa meschanceté: en vn mot ceste punitiõ suffit assez, comme i'ay desia dit, qu'il ne gouste point l'excelléte douceur qui est en la reconnoissance des biésfaits. Mais celui qui s'esioit du plaisir qu'o lui a fait, iouit d'un contentemét cõtinuel & assure: sa ioye viét de ce qu'il void l'affectiõ de son biéfaiteur, & ne regarde point si le biéfait est grand ou petit. Vn hõme reconnoissant préd tousiours plaisir au bié qu'il a receu: l'ingrat ne s'é esioit qu'une fois. Mais il faut mettre le vice des ces deux l'vne à l'opposite de l'autre. L'ingrat est triste & pésif, cõme vn renieur de biésfaits & vn trõpeur a accoustumé d'estre, qui ne tiét cõte de pere ni de mere, ni de nourricier, ni de precepteurs. Le reconnoissant est ioyeux, aligre, desireux de trouver le moyen de rendre le plaisir receu, & recu eillât en son cõeur vn singulier cõtẽtemét de ceste siene affectiõ sans cer-

XVII.

*Il resould**ici la que-**stion, &**monstre**commet les**ingrats sans**chastiez.**encores**qu'on ne les**ire pas de-**uant le sie-**ge indical**des hõmes.*

XVIII. cher argent ou autre bien à recevoir pour le dissiper, mais
Il entre maintenant en la premiere question: si un esclave pensant en quelle sorte il pourra s'employer d'avantage nō
 seulement pour ses parens & amis, mais aussi pour les plus
 patures, & petits du monde. Car mesme si son esclave lui a
 fait plaisir, il en fait cas ne regardant pas de qui il a receu,
 mais quel est le plaisir receu.

pour faire tel service à son maistre que cela doye estre mis au rang des biensfaits. **TOUTSFOIS** quelques vns, cōme Hecatō, demādēt, si vn
 esclave peut biē faire à sō maistre? Car il y en a qui distinguēt
 ainsi, asçavoir, certains plaisirs s'appellēt Biēsfaits: les autres,
 Devoirs, les autres, Services. Ils appellēt bienfait. ce que dō-
 nera vn estrāger qui n'estoit point tenu de le faire, ni à blas-
 mer pour s'en estre deporté. Le devoir concerne le fils, la
 femme, & les personnes que le sang & parentage sulcite &
 leur cōmāde de s'ēployer au biē des autres. Le service regar-
 de l'esclave, lequel est reduit à ce destroit par sa condition,
 que son maistre ne lui est aucunement redeuable encores
 qu'il s'employe. Mais celui-là ne sçait que c'est du droit
 humain, qui nie que l'on puisse quelquesfois recevoir vn
 biēfait des esclaves. Car il faut considerer en ces choses. l'af-
 fection de celui qui l'employe pour vn autre, non pas la cō-
 dition. Le chemin pour paruenir à la vertu n'est clos à per-
 sonne, il est ouuert à tous, il reçoit & cōuie chacun, les hom-
 mes francs, les afranchis, les esclaves, les Rois & les bannis.
 La vertu ne choisit les maisons, ni les grands reuenus, elle
 se contente de l'homme tout nud. Quelle asseurance auroit-
 on pour subsister en quelque soudaine aduersité? qu'est-ce
 qu'un cœur se pouiroit promettre de grād, si les changemens
 de ceste vie corrompoyēt la vertu qui est toujours asseu-
 rée? Si l'esclave ne fait bien ni plaisir à son maistre, autant
 en faut il dire du suiet enuers le Prince, & du soldat enuers
 son Capitaine: n'importe sous quelle puissance l'homme
 soit, s'il est sous vn souuerain. Car si la necessité & la crainte
 de mort empesche vn esclave de pouoir estre le biēfaiteur
 de son maistre: celui qui est suiet à vn Prince, ou à vn Capi-
 taine, sera en la mesme difficulté, à cause que tous trois sont
 en esgale suiettiō & puissance, encor que ce soit en des nōs
 & titres diuers. Or les Princes & les Chefs de guerre recoy-
 uēt des biēsfaits de leurs suiets & soldats: aussi sont dōc les
 maistres de leurs esclaves. Vn esclave peut estre homme de
 biē, vaillant & magnanime: il peut donc estre biēfaiteur. Car
 cela est vn acte de vertu, tellemēt que les esclaves peuuent
 s'em-

1. La premiere raison est, qu'en matiere de bienfait il faut regarder le bienfait mesme, & non pas la personne.

2. Les suiets & les soldats sont des biēs & plaisirs à leurs princes & capitaines leurs souuerains: l'esclave peut donc faire le mesme à sō maistre & seigneur.

3. Il peut

s'employer de si bonne sorte pour leurs maistres, comme il est auenu, que souuent ils se sont afranchis par leurs biens-faits. C'est chose certaine qu'un esclaupe peut se monstrier & faire sentir bienfaiteur à toutes sortes de gens: pourquoy donc ne le pourra il estre à son maistre?

bienfaite à tous: par consequent à son maistre.

XIX.

POURCE, dira on, que quand il bailleroit de l'argent à vn maistre, il ne peut pourtant estre creancier d'icelui: autrement il l'obligeroit tous les iours à soy. Il suit son maistre en voyage, il lui sert en maladie, & s'employe au tour de lui avec grand travail. Si quelque autre faisoit ces choses, ce seroyent bienfaits: en vn esclaupe, on les appelle seruitus. Cela est benefice qu'un homme a donné le pouuant refuser. Mais vn esclaupe n'a puissance de rien refuser. Par ainsi il ne donne rien, ains obeit: & ne se vâre point d'auoir fait ce qu'il a deu faire. L'accepte tout cela & pretê prouuer que l'esclaupe est franc en plusieurs choses, mais ic te demande: si ie te monstrier quelque esclaupe, qui sans se soucier de sa peau combatte & soit conuert de playes, perde son sang coulant des parties vitales, & par sa mort donne loisir & moyen à son maistre d'eschapper & gaentir sa vie: voudras-tu dire que cela ne se doit pas appeller vn bienfait, pource qu'un tel est esclaupe? Si ie t'ê produis vn autre qu'un tyran n'aura peu induire par promesses, ni effrayer par menaces, ni abatre par tourmens, ni gaigner par moyens quelconques pour lui faire descouurir les secrets de son maistre, quelques coniectures qu'il ait recherches pour y paruenir, tellement que l'esclaupe sera mort pour se monstrier fidele: confesseras-tu pas qu'il est bienfaiteur enuers son maistre encores qu'il soit esclaupe? Aduise, que l'exemple de vertu des esclaupes ne soit d'autant plus excellent qu'il est rare: par consequent plus à estimer, à cause que toute autorité & maistrise estant odieuse, toute suiertion griefue, & la condition des serfs presque insupportable, l'amour que quelques vns ont porté à leurs Seigneurs a surmonté tout cela. Tant s'en faut donc que cela ne soit pas vn bienfait, pource qu'il est procedé d'un esclaupe; qu'au contraire il est plus remarquable, en ce que la seruitude n'a peu empescher cest esclaupe d'estre bienfaiteur.

Obiection contre les raisons precedentes.

Tout ce que fait vn esclaupe s'appelle seruitus

1. Resposê.

Il fait souuent des actes, qui

resmoignent qu'il est

franc, & ne

peuent estre appellez, que

bienfaits

tres excellens.

XX.

Si quelqu'un estime que la seruitude comprene tout l'homme, il s'abuse. La meilleure partie d'icelui est exceptee. Les corps sont sulets & adiugez aux maistres: mais

2. Seconde resposê. La

seruitude

n'asuiertit.

*que la
moindre
partie de
l'homme,
ascauoir le
corps.*

l'ame est à soy, ayāt telle liberté & tel credit de se pourme-
ner, que la prison qui la tiēt enferree ne la peut engarder de
courir où son affection la veut porter, de faire merueilles, &
de s'esleuer infinimēt, iusques à se rendre cōpagne des dieux.
C'est dōc le corps qu'un sinistre accidēt a mis en la puis-
sance de ce maistre, qui l'achete, qui le vėd: mais la partie inte-
rieure ne peut estre asservie. Tout ce qui en procede est
frāc. Nous ne pouuons pas cōmāder que l'ō face toutes cho-
ses, & les esclaves ne sont pas cōtraints d'obeir en tout & par
tout. Si on leur enioint de faire quelque chose contre l'estat
public, ils n'obeiront pas: ni ne presteront leurs mains pour
executer quelque meschancetė.

XXI.

*3. Troisiė-
me respōse.
L'esclave
peut faire
plusieurs
devoirs de
bon & fide
le ami, par
consequent
de bienfai-
teur & nō
d'esclave
lors.*

Il y a des choses que les loix ne commandent ni ne de-
fendent de faire. C'est en cela que l'esclave a moyen de
s'employer & aparoir bienfaiteur. En faisant ce qu'on
a acoustumė de requerir des esclaves, c'est seruire, quand
ils sont plus qu'il n'est de besoin, les considerant en leur cō-
dition, c'est vn bienfait. Quand cela passe en tour d'amitiė,
ce n'est plus seruire. Il y a des choses que le maistre doit à
son esclave cōme la nourriture & la vesture. Personne n'apel-
le cela, benefice. Mais s'il lui a estė indulgėt, s'il l'a honnette-
ment traitė, s'il l'a fait instruire es sciences liberales, c'est be-
nėfice. Le mesme au contraire se fait en la personne de l'es-
clave. Tout ce qui passe l'obligatiō & le deuoir d'un esclave,
qui n'est point fait par cōmādemėt, ains frāchemėt, c'est be-
nėfice s'il est tel qu'il ait deu auoir ce nom, au cas que quel-
que autre homme de franche condition l'eust fait.

XXII.

*Derniere
respōse.
Comme vn
mercenaire
peut faire
plus qu'il
ne doit: l'es-
clave (qui
est merce-
naire perpo-
suel) peut
de mesme.
Conclu si on
& somma-
ire des rai-
sons & res-
pōses prece-
dentes.*

L'ESCLAVE est vn perpetuel mercen-
ire, ce dit Chrysip
pus. Comme le mercenaire est bienfaiteur, quād il fait plus
que sa tache ne porte: ainsi l'esclave se mōstre tel en la mai-
son lors que par bien-vueillance enuers son maistre il sur-
monte la misėre de son estat, & qu'entreprenant quelque
chose de consequėce, & qui seroit honneur à vn de libre cō-
dition, il fait plus que son maistre n'eipeiroit. Est-ce raison,
à ton auis, si nous sommes faschez contre ceux qui font
moins qu'ils ne doiuent, de ne point recognoistre ceux qui
auront fait plus que de coustume & de deuoir? Veux-tu sça-
uoir quād vn biėfait ne merite pas ce nō? C'est quād l'ō peut
dire, Et s'il ne le vouloit pas? Mais quād vn hōme fait ce qui
lui a estė loisible ne vouloir pas, il le faut estimer de ce qu'il
l'a voulu. Biėfait & outrage sont choses directement cōtrai-

res. L'esclauve peut faire bien à son Seigneur, s'il peut recevoir outrage d'icelui. Or il y a gens ordonnez pour s'enquérir des outrages que les maistres font à leurs esclaves, & pour reprimer leurs cruautéz, vilcnies, chichéré & trop grande avarice, quand il est question de leur nourriture. Quoy d'oc? le Seigneur peut-il recevoir bien & plaisir de son esclave? Oui dea, puis qu'un homme peut aider à un autre. En apres, il a fait ce qui lui estoit possible, & s'est montré bienfaiteur à l'édroit de son maistre, il est en ta puissance de ne rien recevoir de ton esclave. Mais qui est l'homme si haut morté que les necessitez de ceste vie n'ameinent à ce point, qu'il est contraint quelque fois avoir faite des plus petis?

XXIII.

Confirmation de ses raisons & réponses, par exemples notables.

Premier exemple.

Voyez M. acrobé au 1. livre des Saturnales.

IE reciteray maintenant plusieurs exemples de bienfaits & dissemblables, & mesmes de quelquesuns contraires aux autres. L'un a sauve la vie à son maistre, l'autre au besoin lui a donné la mort, la gardé de perir, & (si cela semble peu) l'a garanti, en se ruinant soy mesme. Tel a aidé son maistre à sortir hors du monde, quelque autre l'a trompé pour l'y retenir. Claudius Quadrigarius, au 18. livre de ses Annales, raconte que comme les Romains eussent assiégé Adrumetum, & réduit ceux de dedans à extreme necessité, deux esclaves s'esfuierent hors la ville au cap, & seruirent à l'ennemi. Puis apres la ville ayant esté prinse, & le soldat victorieux courant par les rues, eux gaignerent le deuant par chemins qu'ils scauoient, & entrerent en la maison où ils auoyent serui, puis firent marcher leur maistresse deuant eux; en disant à ceux qui leur demandoient qui estoit ceste femme; que c'estoit leur maistresse, laquelle ils alloient faire mourir, à cause qu'elle les auoit trop cruellement traitez. Ils la conduisirent hors la ville, & la cachierent fort soigneusement, iusques à ce que la fureur de l'ennemi fust appaisée. Le soldat Romain ayant butiné & rauagé à plaisir, retourna incontinent sous la discipline militaire, les esclaves rentrerent aussi dedans la ville, & ramenerent leur maistresse où ils l'auoyent prinse. Elle les a franchit tout sur le chap, & ne desdaigna point de recevoir la vie de ceux sur lesquels elle auoit eu puissance de vie & de mort. Si elle eust esté garantie par quelque autre moyen, c'estoit un present de grace commune & vulgaire: mais ayant esté ainsi sauuee, elle a serui de notable discours & d'exemple à ceux de Rome & d'Adrumetum. Parmi tant de confusions en la prinse

d'une ville, lors que chascun pensoit à soy, tous s'en ont fuis loin de ceste femme, fors ses esclaves fugitifs. Mais pour monstrier de quel courage procedoit ceste premiere retraite, ils ont quitté les victorieux pour se rendre auprès d'une femme esperdue: & (qui a esté le point principal en ce bienfait) ont feint d'en estre les meurtriers, ayas en telle recommandation la vie de leur maistresse, que pour la lui sauuer ils ont esté contens qu'on estimast d'eux qu'ils la lui auoyent ostee. Ce n'est point (croi moy) l'acte d'un cœur seruite d'auoir acheté par la reputation d'un meschant

Deuxiesme exemple. coup, vn fait si notable que celui-là. Cluentius, Preteur des Marsiens, estoit mené prisonnier vers le general de l'armée des Romains. Son esclave tire du fourreau l'espee du soldat qui tenoit Cluentius par le collet, & en tue son maistre.

Macrobe au 1. li. des Saturnales Puis commença à dire, Il est temps aussi que ie pense à moy: ie vien d'affranchir mon maistre: sur-ce, d'un seul coup il se perce de part en part. Mōstre moy quelqu'un

xxiiii. qui ait plus magnifiquement sauué son maistre.

Troisiesme exemple. CAESAR ouoit assiegé Corfinium, où Domitus estoit enclos, lequel commanda à vn sien esclave, son medecin, de lui donner de la poison: & voyant qu'il restiuoit, pourquoy (dit-il) delayes-tu, comme si cest affaire estoit en ta puissance? Ie te demande, la mort, les armes au poin. Alors l'esclave promet, & lui donna à boire vn bruuage qui ne pouuoit faire mal, & dont seulement il fut assopi. Tandis qu'il dormoit l'esclave va trouuer son fils, & lui dit, Comuande que ie sois gardé, pour conoistre par l'auenement si i'ai donné de la poison à ton pere. Domitius vescu, & fut laissé en vie par Cesar: mais au parauant son esclave la lui auoit sauuee.

xxv. *Quatriesme exemple.* D'VRANT la guerre ciuile des Romains, vn esclave cacha son maistre qui estoit proscrit, mit en ses doigts les anneaux, se vestit de la robe d'icelui, alla au deuant des tueurs, leur dit, Ie ne vous demāde point grace, faites ce qui vous est cōmandé: & sur ce rendit le col, tellement que la teste lui fut tranchee. Quel homme est-celà, de vouloir mourir pour son maistre en vn temps où il y auoit si peu de foy: & de ne pouuoir souffrir que sō Seigneur perdist la vie parmi les cruantez de grands & de petis? A-on peu trouuer vn hōme loyal au milieu de tant de desloyautez, vn esclave qui pour recompense de sa fidelité ait aspiré à mourir, lors qu'ō presentoit si grosses sommes de deniers pour loyer de perfidie & trahison?

Il n'oublierai pas les exemples de nostre temps. Sous l'Empire de Tiberius c'estoit vn ordinaire, & comme vne rage publique, d'accuser chascun: ce qui fit plus de mal à la ville de Rome en temps de paix, qu'elle n'en auoit souffert durant toutes les guerres ciuiles. On recueille les propos de ceux qui se laissoient gaigner au vin: & si quelques vns en riant & sans penser à mal laschoyent quelque mot, il ne demouroit pas à terre. Il n'y auoit rien d'asseuré. L'on ne prenoit plaisir qu'à trouuer occasiõ de massacres: & n'estoit-on point en suspend pour scauoir que deuiendroyent les accusez ou à tort ou à droit, d'autant qu'on les faisoit tous mourir. Paulus, le Preteur, soupoit en quelque festin, & portoit vn anneau où estoit enchassée vne pierre en laquelle l'image de Tiberius estoit grauée. Il me feray mocquer, si ie ne cherche quelques mots propres pour exprimer, que Paulus empoigna vn pot pour faire de l'eau. Incontinent, l'vn des espions d'alors, nommé Maro, marqua ce fait. L'esclau de Paulus voyant que l'on dressoit vn piège à son maistre qui estoit iure, lui tira du doigt cest anneau. Et comme Maro appelloit à tesmoins les conuiez; que la figure de l'Empereur auoit esté appliquee à choses sales, & commençoit à dresser la proscription, l'esclau ouvrit sa main & monstra l'anneau. Si l'on appelle ce bienfaiteur esclau, qu'on dise donc que Maro estoit l'vn des vrais conuiez.

xxvi.
Cinquiesme exemple.
Voyez.
Cornelius Tacitus
Suetone.

Dv temps de l'Empereur Auguste les parolés ne mettoient pas les personnes en danger: auioürd'huy la mort y pend. Le Senateur Ruffus en soupant auoit souhaité qu'Auguste ne reuint sain & sauf du voyage qu'il deliberoit faire: & auoit adiousté que tous les bœufs & les veaux desiroyent le mesme. Quelques vns ne mirent pas ce propos en sourde oreille. Si tost que le iour commença à poindre, l'esclau qui durant le soupé estoit debout aux pieds de Ruffus, luy recite les mots qui lui estoient échappés à table: l'exhorte de preuenir l'Empereur, & s'en aller accuser soy mesme. Suyuant ce conseil, il va au deuant d'Auguste: luy afferme & confesse d'auoir esté tres-mal affectonné vers lui le iour precedent, souhaite que l'imprecation qu'il auoit faite tombast sur lui & ses enfans, prie Auguste de lui pardonner & le receuoir en sa bonne grace. L'Empereur luy respond, Quant à moy ie donneray ordre que

xxvii.
Sixiesme exemple.
Voyez La vie d'Auguste es histoires Romaines.

iamais ie ne me courrouceray contre toy. Auguste se porta honnestement en ce qu'il pardonna, & qu'il fit donceur il conioignit encores sa liberalité. Quiconqueorra parler de ce fait sera contraint de louer Auguste, mais apres auoit loyé l'esclau. Attens-tu point que ie te die que cest esclau-la fut affranchi? Encores ne fust-ce pas gratuitement. César fournit les deniers pour le mettre en liberté.

XXVIII. APRES tant d'exemples, douterons-nous que l'esclau ne puisse quelque fois estre le bienfaiteur de son maistre? Si vne chose peut faire honneur à quelque personne, pour quoy la personne deshonorera-elle la chose? Tous ont vn mesme commencement & mesme source. L'vn n'est pas plus noble que l'autre, sinon qu'il ait l'esprit mieux fait & plus capable des sciences honnestes. Ceux qui plantent leurs statues es porches, & esleuent sur le portail de leurs maisons les noms de leurs peres, ayeuls, bisayeuls, & ancestres, avec force armoiries attachees. les vnés aux autres, se font conoistre, mais ils ne sont pas nobles pour cela. Le monde est pere de tous hommes, soit qu'ils y entrent par vn clair escalier, ou par des degrez obscurs & reculez: c'est à celuy-là que se rapporte l'origine de chascun. Ne te laisse point esblouir par ceux qui te font vn denombrement de leurs deuanciers. Si en quelque race se trouue vn homme de marque, incontinent on en fait vn Dieu. Ne mesprise personne, encores que les noms de tes predecesseurs, rebutez par les accidens du monde, soyent enseue- lis. Soit que vos ayeuls ayent esté affranchis, ou esclaués, ou gens venus de loin: leuez hardiment la teste, & sautez par dessus tout ce qu'il y a de contemptible entre-deux. La grande & vraye noblesse vous attend au haut de la montee. D'ou vient que l'orgueil nous rend si vains, que nous dedaignons receuoir bienfaits de nos esclaués, & en regardant leur condition oublions les plaisirs dont nous leur deuons- nous obligez? Pour quoy n'appelles-tu point esclau le pail- lard, le gourmand, le ruffien, & l'italon de putains? Qui appelles-tu esclau? Ou te trahent ceux qui te portent en litiere sur leurs espaules? En quelle part te meinent ces gés accoustrez d'vn nouueau vestemét de soldats? Ou te vóit- ils descharger? à la porte de quelque nelitre, aux iardins d'vn qui n'est en aucune charge publique. Et puis, toy qui prends pour bienfait d'auoir esté baillé par l'esclau d'au-
trui,

trui, oses nier que le tien te puisse faire plaisir? Quelle confusion de iugement est-cela? En mesme instant tu mesprises & prises les esclaves. Dedans ta maison tu fais du braue & du cholere: dehors tu es doux comme vne pucelle: autant desdaigné que deslaignant. Aussi ne void on gens de plus lasche cœur que les orgueilleux: il n'y a hommes au monde plus prests à marcher sur le ventre aux autres, que ceux qui en souffrant outrage ont appris à le faire à chascun.

IL a falu faire ce grand discours pour marteller l'insolence de ceux qui dependēt de l'incertitude des choses humaines, & pour maintenir le droit de beneficence appartenant aux serf, afin de garantir aussi ce mesme droit pour le regard des enfans. Car on demande, si quelques-fois les enfans peuvent faire plus de biés à leurs peres & meres qu'ils n'en ont receu d'eux? On m'accordera ce point, que plusieurs fils ont esté plus grâs, plus riches, voire meilleurs que leurs peres. Si ainsi est, ils leur pourront auoir fait plus de biés ayās eu plus de moyen & meilleure volonté. On respond, que quoy que le fils donne au pere, c'est tousiours moins: pource qu'il doit à son pere la faculté & le moyen qu'il a de lui donner: au moyeu dequoy celui duquel procede le bienfait, par le moyen duquel on le iuge surmonté, n'est iamais surmonté en bienfait. Premièrement, il y a des choses qui prennent leur commencement d'autres, & toutesfois sont plus grandes que leurs commence mens. Et combien qu'une chose ne pourroit s'auancer, si elle n'auoit commence d'estre, il ne s'en suit pas pourtant qu'elle ne puisse estre plus grande que l'autre de qui elle procede. Mainte chose deuaue de beaucoup les commecemens. Les semēces sont la cause de toutes choses: & toutesfois ce sont les moindres parcelles des choses qu'elles produisent. Regarde-moy le Rhin, l'Euphrates, & tous les notables fleues du monde: que sont ils, si tu les cōsideres en leurs sources? Ce qui les redoutables & qui leur dōne nō, a esté par eux acquis en leur course. Oste la racine, il n'y aura point de forest, tant de hautes montaignes ne seront reuestues de bois. Contemple les troncs des plus hauts arbres, en leur droite hauteur, ou en l'espaisseur & estēdue de leurs branches touffues, combié est-ce peu de chose de leur racine retenue avec certains petits filets, si tu la

XXIX.

Il vient à la seconde question: Si les enfans peuvent faire à leurs peres & meres plus de biens.

qu'ils n'en ont receu d'eux. Il

resond à l'auantage des enfans: & ce pour plusieurs raisons.

I. Par la cōsideration des œuures de nature, il monstre

que les enfans peuvent estre meilleurs, & faire plus de bien & d'honneur

à leurs peres qu'ils n'en ont receu d'eux.

comparés au reste? Les temples demeurēt apuyez sur leurs fondemens, aussi sont les puissantes murailles de Rome: mais ce qui soustiet tous ces grands batinēs-là, ne se void point. Il en prend de mesme es autres choses. Les commecemēs sont tousiours conuertis de quelque chose plus grande qui viēt apres le n'eusse peu paruenir à rien si le biēfait de mes pere & mere n'eust precedé: mais pourtant ce que i'ay at- taint n'est pas moindre que ce sans quoy ie n'y ay peu arri- uer. Si vne nourrice ne m'eust alaité & soigné, ie n'eusse peu deliberer ni executer ce que ie fai, ni monter en la reputa- tion que les lettres & les armes m'ōt acquise: preferez vous pourtant les occupations d'vne nourrice à ces autres actes d'importance? Mais quelle difference y a-il, veu que autant sans le biēfait du pere, que sans le soin de la nourrice ie n'ay peu me poullir à choses plus grandes?

XXX.
Les peres nous ont donné la vie: mais non l'adresse de faire bien durant la vie. Si donc quel- qu'un est vertueux, & par sa vertu con- serue & a- uance son pere, Senec- que main- tient que le biēfait du fils est plus grand.

OR si ie dois à mon origine tout ce que ie puis, souuiē toi que mon commencement ne viēt de mon pere, ni de mon ayeul. Car il y aura tousiours par delà eux quelque chose qui procede d'vne autre source prochaine & precedēt. Mais l'ō ne dit pas que ie doye plus à mes predecesseurs inco- nus & fort eslongnez de souenance, qu'à mon pere. Le leur doi d'auantage, si ie leur suis obligé de cela mesme que mō pere m'a engédre. Encores que mō ayeul ait beaucoup fait pour mon pere, si est-ce moins que ce que mon pere a fait pour moy: car ie ne serois point s'il ne m'auoit engendré. A ce conte, si quelqu'un auoit garanti mon pere de maladie ou de mort, ie ne pourray lui faire plaisir qui esgale son biē- fait: veu que mon pere ne m'eust pas engédre s'il n'eust esté gueri. Mais ie te laisse à penser, s'il n'est pas plus certain de dire que ce que mon pere a peu faire, & qu'il a fait, est miē, & en ma liberté & volonté. Cōsidere que peut estre en soy ce que ie suis né. Tu vois ie ne sçay quoy d'incertain, qui ne monte riē, vne matiere autant propre à mal qu'à bien, & le premier degré à toute la suite de ma vie: mais ce commen- cement n'est pas plus grand que le reste, ores qu'il soit le premier. I'ay sauué la vie à mon pere, ie l'ay a- uancé en vne haute dignité, & l'ay fait le premier homme de sa ville: non seulement ie l'ay anobli par mes prouesses, mais aussi ie lui ay donné grand & aisē moyen de faire des choses qui l'ont mis en honneur. Ie lui ay amassē des honneurs, des richesses, & tout ce

qui

qui rait à soy les cœurs des hommes: & combien que ie fusse esteué par dessus tous, ie me suis rangé au deffous de mon pere. Di moi maintenant, tiens-tu de ton pere ce par le moyen dequoy tu as peu toutes ces choses: Le respondrai qu'oui, s'il suffit d'estre engendré & poussé au monde pour executer tels actes. Mais puis que la vie est le moins que nous considerons en la vertu, & tu ne m'as donné sinon ce qui m'est commū avec les bestes sauvages, voire avec quelques petites bestioles de mal plaisante récontre, ne t'attribue pas ce qui ne prouient point de tes bienfaits, encores que ce ne soit pas sans quelque bienfait de toy. Estime que ie t'ay rendu vie pour vie. Mais encores ay-ie plus fait, veu que t'ay conu que ie donnois la vie à vn qui le sent bien, que ce n'a point esté pour mon plaisir ou en prenant mes esbats, que c'est plus fait de cōseruer la vie que de la receuoir, comme il y a moins de mal à mourir quand on ne l'apprehende point.

Il introduit vn fils parlant à son pere. Ce traittent son paradoxe de Stoïque.

PA Y donné la vie à celui qui en deuoit vser tout à l'heure: & toy tu n'as sceu si ie deuois viure. Tu craignois la mort, & ier'ay donné la vie: tu m'as donné vne vie suiette à la mort. Je t'ay fait present d'vne vie acomplie & parfaite: tu m'as engendré desnüé de raison, & n'estant sinon vn fardeau inutile. Veux-tu voir que ce n'est pas grand cas d'vn tel present? Si tu m'eusses ietté à l'abandon, tu m'eusses fait tort de m'auoir engendré. Cela me fait dire, que la compagnie du pere & de la mere pour auoir enfans est vn bienfait de peu de valeur, si autres choses ne suyuent, accompagnent, & par autres deuoirs ne ratifient vn tel don. Ce n'est rien de viure: le tout est, de bien viure. On me dira, Tu es vertueux, mais ie pouuois estre viciex. Mon pere est cause que ie vi: & non d'autre chose. Si tu penses auoir beaucoup fait de me donner vne vie toute nue, de stituee de conseil, & fais sonner cela comme quelque grand don, saches que tu me reproches vn bien qu'ont les vers & les mousches. Brief, quand ie diray que ie ne me suis adonné à l'estude des bonnes lettres, pour m'auancer au chemin de la vertu, ie t'ay rendu vn bien plus grand que celui que tu m'auois donné. Car tu m'as fait lourd & ignorant; ie t'ay rendu vn fils que tu t'esioüis d'auoir engendré.

XXXI.

3. Le fils peut donner la vie à vn pere qui craint la mort: le pere donne la vie à son fils, mais c'est afin qu'il men-

MON PERE M'A NOURRI: SI IE LE NOURRI, IE FAY PLUS QUE LUI: XXXII.

4. Si le fils car il est bien aise d'estre nourri, & d'estre nourri par son
nourris le fils: il a plus de contentement de ma bonne volonté que
pere. & lui de l'effect d'icelle. Il a nourri mon corps seulement. Si quel-
donne con- qu'un s'est tant auancé, que son eloquence, sa iustice ou vail-
contentement lance l'ait rendu admirable par tout le monde, que l'hon-
par le moye neur mesme en soit venu iusques à son pere, & que par vn
de ses ver- illustre renom il ait fait resplédir sa race, qui parauât estoit
tus, il fait inconue: n'a-il pas fait vn bien inestimable à tout son pa-
plus pour so rentage? Sauroit-on qui ont esté Ariston & Gryllus, si l'on
pere, que se n'auoit conu Platon & Xenophon leurs enfans? Socrates
pere n'a a immortalizé Sophronisque son pere. Il seroit long à nō-
fait pour bre les autres qui ne viuent siuon d'autant que l'excellen-
lui. Ce qu'il te vertu de leurs enfans les a fait conoistre à la posterité. Le
conferme pere de M. Agrippa, duquel auioird'hui l'on ne sçait pas mes-
par exem- me le nom, a-il plus fait de bien à son fils, que son fils à lui,
ples. ayant obtenu la couronne nauale, acquis plus d'honneur
1. Exemple que nul autre homme de guerre, lequel a fait dresser à Ro-
de Socrates, me tant de somptueux bastimens qui surpassent la magni-
& c. ficéce de to^s les precedés, & ne pourrōt estre surmōtez par
2. Exēpte aucus autres à l'auenir? Octauius a-il fait plus de biē à sō fils
d'Agrippa, qu'Auguste à son pere, encores que l'ōbre de Iules Cēsar qui
& de son f'auoit adopté ait cōme supprimé Octauius? Quelle ioye il
pere. eust eu, s'il eust veu son fils Auguste, apres estre venu à bout
3. Exemple des guerres ciuiles, commandant en paix asseuree! il n'eust
d'Octauius pas reconu son bien, ni osé croire à ses yeux, quand il se fust
& d'An- considéré soimeisme, ni penser qu'un si grand personnage
guste. eust peu naistre en sa maison. Qu'est-il besoin de nommer
les autres, que l'oubliance auroit deuorez, si la gloire de
leurs enfans ne les eust tirez du tombeau, & ne les rete-
noit encores en vie & reputation? Mais nous ne demandons
pas, si quelque fils a fait plus de bien à son pere qu'il n'en
a receu: ains, s'il le peut faire. Pose le cas que les exemples
sus alleguez ne fussent ni ne surpassent les bienfaits
des peres: touteslois ce qui n'est pas encores auenu
peut bien auenir, & la nature des choses en est ca-
pable Si vn bienfait de tel & tel fils ne peut sur-
passer la grandeur des merites d'un pere, plusieurs
bienfaits amassez ensemble pourront en venir au
dessus.

XXXII.

1. Exemple
de Scipion
d'Africain.

SCIPION sauua son pere en vne bataille, & tout ieune
qu'il estoit courut à bride abatue cōtre les ennemis. Est-ce

peu

peu de chose qu'il ait despité tant de perils, où les plus grands Capitaines se trouuoient engagez, tant de traueuses comme impossibles à franchir, que lui ieune soldat ait marché sur le ventre des yeilles bandes, qu'il ait fait plus que son aage ne portoit, pour paruenir à l'endroit où estoit son pere? Adioustez à cela, qu'il defendit son pere accusé de crime; le deliura de l'embusche que certains puissans ennemis luy auoyent dressée; lui procura vn deuxiesme & troisieme consulat, & autres honneurs desirez par les plus grands à Rome: & lui donna les biens qu'il auoit gaignez à la guerre, & (ce qui est encor plus honorable à ceux qui font profession des armes) l'enrichit des despouilles de l'ennemi. Si ce n'est pas assez, il y a encores ceci d'abondant que les charges ordinaires & extraordinaires dedans Rome & es Prouinces ont esté continuées à Scipion. Il a ruiné de grandes villes, a mainenu & remis au dessus l'Empire Romain, pour le faire deuenir le plus grand qui ait onques esté depuis vn bout du monde iusques à l'autre: brief il a rendu plus noble & plus illustre la noblesse de son pere. Magnific, si tu veux, le pere de Scipion: certainement ce vulgaire bienfait d'engendrer n'est rien à comparaison de l'excellente pieté & vertu du fils, & ne scaurois dire lequel des deux est plus grand, ou le seruire ou l'honneur que ce personnage a fait à la ville de Rome.

FINALEMENT, si tout ce que dessus ne pese pas encor assez, imagine en toy mesme quelqu'un qui ait destourné les tourmens de son pere, & iceux attirés à soy. Tu peux tant qu'il te plura, amplifier les biensfaits du fils: mais celui du pere est simple, aisé, & hors la volonté du donneur, Quoy plus? vn pere a fait du bien sans scauoir à qui. Il a vne compagne qui y a part, il a eu esgard aux loix de la patrie, aux recompenses que les peres esperent en receuoir, à la perpetuite de sa maison & famille; plustost qu'à l'enfant qu'il engendroit. Et si quelqu'un deuenue sage auoit donné sa sagesse à son pere, pourroit on pas demander, si vn tel pere n'a plus receu qu'il n'a donné, attendu que son fils, qui n'auoit receu que la vie simplement, lui a rendu vne vie bien heureuse? Mais on me respondra, tout ce que tu fais, & le seruire que tu peux rendre à ton pere, procede du bienfait d'icelui. Cest aussi de mon precepteur que procede le profit que j'ay fait en l'estude des bones lettres

Voyez Plutarque es vies, & Tite Luce en l'histoire Romaine.

XXXIII.
s. Cinquiesme raison: par laquelle il s'efforce prouuer son paradoxe, que le bienfait du fils enuers le pere peut estre par fois plus grand que celui du pere enuers le fils.

Toutefois nous sommes plus sçaués que ceux qui nous ont instruits: es sciēces liberales, & par cōséquent beaucoup pl^s que les maistres qui ont appris les premiers rudimens: & combien que sans ces commencemens vn homme ne pourroit deuenir sçauant, nous ne dirons pas pourtant que quelqu'vn deuenu fort docte doit estre mis au dessous d'vn qui lui aura appris à conoistre les lettres de l'alphabet. Il y a grande difference entre les commencemens & les perfections des choses. Les commencemens ne ressemblent pas aux perfections, encores qu'icelles n'ayent peu estre sans leurs commencemens.

xxxv.

*Aux raisons
preecedentes
il en adiou-
ste de nou-
uelles, prin-
ses des ensei-
gnemens de
la philoso-
phie des Sto-
iques: & mō-
stre qu'on
bienfait
peut estre
plus grand
que l'autre:
puis appli-
que cela à
sa conferen-
ce des pe-
res & des
enfants.*

Il est tēps maintenāt de payer (s'il faut ainsi dire) de nostre mōnoye. Celui qui a fait vn bien, outre lequel il y en a vn meilleur, peut estre surmonté en cela. Le pere a donné la vie à son fils: mais il y a quelque chose meilleure que la vie: par ainsi le pere peut estre surpassé en bienfait, pource qu'il s'en trouue de meilleur & plus excellent que lesien. Comme si celui qui a sauué la vie à quelqu'vn est par celui-là deliuré deux fois d'vn danger de mort, il a receu vn plaisir plus grand qu'il n'en a fait. Quant au pere, il donne la vie à son fils, mais il peut receuoir de son fils vn plus grand bienfait qu'il n'a donné, si son fils lui sauue plusieurs fois la vie. Qui reçoit vn bien, plus il en est indigent, plus grād le reçoit-il. Celui qui vit a pl^s affaire de la vie que celui qui n'est pas né, lequel lors n'é auoit que faire. Parquoy si le fils sauue la vie à son pere, le pere reçoit vn plus grand bien que celui qu'il a fait à son fils en l'engendrant. Les bienfaits du fils ne peuuent surpasser ceux du pere, dira quelqu'vn. Pourquoy? d'autāt que le fils a receu la vie de son pere, & s'il ne l'eust receuē, il n'eust peu faire aucun bien. Le pere a cela de cōmun avec tous ceux qui ont donné vie à quelque autre qui n'eust peu reconoistre le bienfait, si on ne lui eust sauué la vie. L'on ne pourra iamais suffisamment reconoistre le bien receu d'vn medecin, lequel aura conserué en vie vn pauvre malade, ni d'vn marinier qui aura sauué quelqu'vn qui se noyoit. Toutefois on peut surpasser les bienfaits de ceux-la & d'autres qui en quelque sorte nous ont donné la vie: autāt en peut-on dire des biēfaits d'vn pere. Si quelqu'vn m'auoit fait vn plaisir qui zuroit besoin d'estre soustenu par les biēfaits de plusieurs autres personnes, & ie lui en auois fait vn qui seul suffiroit: n'ay plus do-
né

né que ie n'ay receu. Le pere a doné vne vie perissable à son fils, si plusieurs autres comoditez ne fussent suruenues pour maintenir ceste vie là en son estier. Si le fils a sauué la vie à son pere, pour subsister, elle n'a eu besoin du secours d'autrui. Ainsi donc le pere à qui le fils sauue la vie reçoit plus qu'il n'auoit donné à son fils. Ces choses n'abolissent pas l'honneur qui est deu aux peres & aux meres, ni ne font les enfans pires, ains les rendent meilleurs qu'eux. Car la vertu est d'un naturel desireux de gloire, & veut deuancer ses predecesseurs. La reuerence filiale sera plus alaigre, si elle espere gagner le dessus en matiere de reconoistre les biens faits. Si cela auient du cōsentemēt des peres, & des loix (car il y a plusieurs choses esquelles nous sommes surpassez en tel le sorte que le biē nous en reuiēt) quel plus desirable est rī, quel plus grād heur pour les peres & meres, que quād ils cōfesseront auoir receu plus de biens de leur enfans qu'ils ne leur en ont iamais fait? Si nous sommes d'autre auis, c'est licēcier les enfans, c'est les rēdre paresseux & ingrats, plustost les deuons-nous aiguillonner, & leur dire, Or sus, gentils enfans, il y a vn honneste debat entre vos peres & vous : qui donnera ou qui recevra le plus. Ils n'ont pas gagné, encore qu'ils ayent le deuant. Seulement prenez courage tel qu'il appartient, ne vous estonnez point, soyez desireux d'auoir le dessus. Vous n'avez pas faute en ce beau combat de Capitaines & conducteurs qui vous accouragent à cela, & qui vous cōmandēt de suivre leur trace, pour obtenir la victoire acquise plusieurs fois ci deuāt sur les peres & meres.

XX XVI.
Conclusion
de toutes
les raisons
& preuues
precedētes:
avec vne
belle exhor
tation aux
enfans.

ÆNEAS, qui auoit esté vn leger & aisē fardeau en son enfance à Anchises son pere, fit biē d'auantage quand il chargea sur ses espaules ce vieillard mal aisē, le portant à trauers les escadrons ennemis, & par le milieu des ruines de Troye, ce bon homme tenant en ses bras les choses sacrees & les dieux domestiques, double charge sur le dos de son fils, qui neantmoins trauerça les feux & (tant la pietē est quissante!) l'emporta sain & fauf hors la ville, & l'a fait reuerer pour vn des fondateurs de l'Empire Romain. Disons en autant des ieuhommes de Sicile, qui voyans le mont Ætna tellemēt agitē qu'il auoit eslacē ses feux sur les villes, sur les chāps, & sur la pluspart de l'isle, emporterēt leurs peres & meres loin du danger : & tient-on pour certain que les feux s'arrestent ; & que la flamme se partit en deux, & laissa vn che-

XXXVII.
Confirmation
de tout
par plusieurs
beaux
exemples.
1. d'Æneas

2. Des ieunes
hommes
de Sicile.

min spacieux par lequel passerent vistemēt ces ieunes hōmes dignes d'entreprendre hardimēt. de tresbelles choses.

3. d'Antigonus.

Le mēme, d'Antigonus, qui ayant gagné vne grosse bataille contre l'ēnemi, transporta à son pere le profit de la guerre, & lui mit en main l'isle de Cypre pour en estre seigneur. C'est estre Roy, de ne vouloir regner quād on en a le moyē. Manlius qui auoit vn pere seuerē, le surpassa en biensfaits.

4. De Manlius.

Ayant esté pour vn temps banni de la maison de son pere, à cause que c'estoit vn ieune homme stupide & de petit sens, vn iour il alla trouuer vn des Tribuns, lequel auoit donné vn adouarnemēt personnel à son pere, & lui demanda le iour de l'assignation. Le Tribun fut bien aisé, estimant que le fils liureroit son pere qui lui auoit tant fait de maux, & pēsoit estre fort respecté de ce ieune Manlius, auquel il ramēteuoit son bannissement pour l'irriter d'auantage. Mais le ieune hōme l'ayāt trouué en lieu à l'escart, tire vn poignard caché sous sa robe & lui dit, Si tu ne me iures que tu ne deporteras de toute actiō cōtre mō pere, ie te tuerai tout roide. Il est en toy de choisir en laquelle des deux sortes tu veux, ou viuif, ou mort, n'estre plus accusateur de mon pere. Le Tribun iura, & tint promesse, ayant déclaré au peuple assemblé la cause pourquoy il se deportoit de sa poursuite. Il n'a esté loisible à pas vn de contraindre ainsi tel Magistrat qu'estoit vn Tribun de peuple à Rome.

XXXVIII.
Conclusion,
& grane
exhortation
aux ieunes
gens.

Ces exemples m'en ramentoyent d'autres de ceux qui ont deliuré de danger leurs peres & meres, qui de basse condition les ont esleuez en hauts estats, & les tirant de la lie du peuple ont rendu leur gloire immortelle. Il n'y a eloquence ni viuacité d'entendement quelconque, qui puisse dire ni penser, combien c'est vne chose nécessaire, louable & digne de memoire eternelle, de pouuoir dire, l'ai obeï à mon pere & à ma mere, ie me suis rangé à tout ce qui leur a pleu, fust bon ou mauuais, ie leur ay esté fils humble & obeissant: en vn seul point leur ay-ie esté contraire, que i'ay taiché de leur faire plus de bien qu'ils ne m'en ont fait. Je vous prie, enfans, cōbattez; & si vous estes rōpus, rasseblez vos forces. Heureux, & les victorieux, & les vaincus Y a il chose pl^o excellēte que le ieune hōme qui a peu dire à soi-mesme (car il n'est pas permis de le dire à vn autre) l'ay fait plus de biē à mō pere que ie n'ē ay receu de lui? Sçauroit-on trouuer vn vieillard plus heureux, que celui qui racōtera en

toutes

toutes places & compagnies, que son fils lui a fait plus de biens que lui n'en a fait à son fils? Mais quel plus grand heur scauroit on desirer que de surmonter soy mesme?



LE QUATRIESME LIVRE

DES BIENS FAITS.

SOMMAIRE,



NOSTRE Auteur, poursuivant son propos en ce quatriesme livre, met en auant plusieurs discours notables, que l'on peut rapporter à six articles principaux. Et premierement il dispute, si c'est chose desirable de faire plaisir & de rendre la pareille: sur quoy il refute l'eschole d'Epicure qui postposoit vertu à volupté, & monstre consequemment pourquoy il faut faire bien. Sur ceste occasion il entre pour le second article en consideration de la benefique providence de Dieu, prouue contre les Epicuriens que tous biens procedant d'iceile, & qu'ils sont infiniment plus grands que ceux des hommes. Surquoy par incident il descouure l'horrible ingratitude de ces Sophistes-la, & renuerse leur cauillation touchant Nature, sous laquelle ils vouloyent enseuelir le nô de Dieu, monstrant comme cela doit estre entendu. Quoy fait, & ayant dit que Dieu n'a que faire de nos biens, il renuict à cela, que le bienfait est chose desirable de soy, & que le bienfaiteur doit (à l'exemple de Dieu) regarder simplement au profit & auantage de celui à qui le biẽ est fait. Tiercement, apres auoir satisfait à vne obiection assez commune sur ce point, il entre en diuers discours dependans de son sujet, à sçauoir comment vn deposit doit estre rendu, si est loisible de donner quelque chose à la volée, quelles doyent estre les personnes à qui l'on fait bien & plaisir, prouue contre les Sectateurs d'Epicure que la discretion est louable en matiere de biensfaits, conforme son dire par similitudes notables, & descouure la honte des Epicuriens. Pour le quatriesme article, il fait voir à l'opposite que le bien donné pour en tirer gain & profit ne doit porter ce nom de bienfait, ains d'usure & d'exaction: prouue de nouueau que faire bien est chose desirable de soy, produisant à cest effect

pour tasmoins le consentement de Nature, la confession mesmes des meschans, & la consideration des biens que produit la société & mutuelle communication des hommes. Là dessus, en cinquiesme lieu, il empoigne encor les disciples d'Epicure au collet, descouvrir leur impieté en ce qu'ils imaginoyent un Dieu morne & oisif: puis tout d'un mesme trait depeint leur bestise & ingratitude. De là il entre proprement au discours des deux moyens qu'il y a de reconoi-
stre un bienfait, dont la bonte conscience est le principal: respond à diverses objections des aduersaires de ceste doctrine, notamment à ce qu'ils demandoient, si l'homme de bien doit s'employer pour un ingrat: car il insiste bien au long sur ce point, comme estant de grande importance & digne d'ample discours, auquel il entreueste un deuxiesme plaidoyé pour la providence diuine, contre ceux qui murmurent à cause de la prosperité des meschans. A cela sont adion-
stees pour le dernier article & pour conclusion certaines resolutions à diverses difficultez, touchant les biensfait: à sçauoir comment il se faut composer ayant à faire à gés dissimulez: si l'on se peut abstenir de satisfaire à ce que l'on a promis: par quel moyen & sous quelles condicions on peut tenir sa promesse, ce qui est enrichi d'une histoire notable de la iustice de Philippus Roy de Macedoine: finalement, si tousiours & en tous lieux il cōuient rendre la pareille.

CHAP. I

Si faire plaisir & rendre la pareille sōt choses desirables d'elles mesmes.

DE TOUT ce que nous auons traité, ami Liberalis, rien ne peut sembler tant necessaire, ou de quoy (comme dit Saluste) il faille discourir plus soigneusément, que de ce que nous auons entre mains en ce liure: à sçauoir si faire plaisir & rendre la pareille sont choses desirables d'elles mesmes. Il y en a qui font cas des choses honnestes, pour le profit qu'ils en esperent, & ne prennent plaisir à la vertu gratuite: mais si la vertu est venale, elle n'a rien de magnifique en soy. Car y a il rien plus deshoneste que de voir quelqu'un mettre à prix vn homme de bien? attendu que le gain n'amorce point la vertu, la perte ne l'estonne nullement, elle ne corrompt personne par belles paroles ni par promesses: au contraire elle veut qu'on lui mette le faix sur le dos, & le plus souuent elle s'engage de son bon gré. Il faut marcher par dessus les commoditez du monde, pour la suyre par tout où elle nous appelle & enuoye, sans auoir esgard à nostre interest particulier, non pas mesme à nostre

nostre propre vie, & ne faut iamais differer d'obeir à ses commandemens. Que gagneray-je, dis tu, si ie fai cela de bon cœur & gratuitement? Si tu le fais, rien ne t'est promis outre celz: si d'avanture il survient quelque commodité, tu la conteras entre les biens de surcroist. Le prix des choses honnestes est enclos en icelles mesmes. Si ce que nous appellons honneste est desirable de soy, & bienfait est vne chose honneste, la condition du bienfait ne peut estre autre que celle de l'honnesteté mesme, attendu que ce sont choses d'une mesme nature. Or nous auôs souuentefois & amplement monstre que ce qui est honneste est desirable de soy.

EN cest endroit nous auons à combattre la docteur & mignarde troupe des Epicuriens, qui sont des discoureurs *Contre les Epicuriens qui assuiettissoient, & postposoient vertus à volupté.* à l'ombre & parmi les verres: entre lesquels la vertu est escluse des voluptez, leur est suiette, leur complot, gist à leurs pieds. Il n'y a point (disent-ils) de volupté sans vertu. Mais pourquoy precede-elle la vertu? Penles-tu que ie dispute de l'ordre: il est question de la nature & de l'effect de toute la chose. Vertu n'est plus vertu, si on la peut suivre. C'est à elle premierement de conduire, de commander, de marcher en reste. Tu la veux ranger & renouer sous l'enseigne d'autrui. Que t'en chaut-il, dira quelqu'un? Moy ie maintien que sans vertu la vie humaine ne peut estre heureuse. Sans elle ie reiete & condamne tel & tel plaisir à qui l'adhère & me suis dedié. Voici de quoy nous sommes en debat, aſçauoir si la vertu est cause du souuerain bien, ou si elle mesme est ce souuerain bien. Pour vider ceste dispute, t'arestes au changement de l'ordre. Mais c'est vne confusion & vn manifeste auuglement, de preferer ce qui est le dernier à ce qui est le premier. Je ne suis pas tant indigné de voir la vertu rangee apres la volupté, que ie trouue mauuais qu'on les veut mettre en compagnie, & comme en contrepoids l'une de l'autre. La vertu mesprise la volupté, elle en est ennemie, n'a accointance quelconque avec: ains s'approche sans comparaison plus volontiers du travail & de la tristesse: comme aussi elle merite entiere-ment d'estre plustost adiointe aux perils magnanimes, qu'à ce repos esseimé des Epicuriens.

IL a falu faire ceste preface, ami Liberalis, pource que *III. A quelle* faire bien (dōr nous sommes en discours) est acte de vertu: estas

fin & intention il faut faire bien. chose honteuse & vilaine de le faire pour autre fin que pour lui mesme. Car si nous donnions sous esperance qu'on nous en rendist autant, il ne faudroit donner qu'au riche; & non au pauvre, encores qu'il en fust tresdigne. Mais nous preferons le pauvre au riche qui en est indigne. Le bien qu'on fait pour en valoir mieux, n'est pas vn bienfait. D'auantage si le profit pretendu, & nō. autre chose, nous conuioit à secourir nos prochains, ceux qui le pourroyēt faire aisēmēt cōme les riches, les grāds Seigneurs, les Rois, qui n'ēt pas fautes du bien d'autrui, ne deuroyent point estre bienfaiteurs. Les dieux mesmes, qui iour & nuit, sans fin & sans cesse, se monstrēt si liberaux, ne donneroyent rien aux hommes: car en toutes choses leur nature suffit, les rendant pleins, asseurez & inuiolables. Ils ne feront donc aucun bien à personne, si l'occasion de ce faire requiert qu'ils ayēt esgard à eux mesmes & à leur profit. Cela ne s'appelle pas bienfait: c'est guigner apres le gain, c'est regarder où il y a plus d'argent à tirer, & d'où l'on le pourra aisēmēt retirer, au lieu de s'enquerir si on le donne à quelqu'un qui en soit digne. Cela estant du tout eslongné de la nature des dieux, ie conglu qu'ils sont liberaux. Car si le profit qu'on pretend recueillir est cause que l'on donne, & Dieu ne peut esperer de gagner avec nous, s'ensuit que Dieu n'est cōme par aucune cause à nous faire du bien.

Les payens ont ignoré la cause pourquoy Dieu fait du bien aux hommes. Ce secret s'apprend en sa parole.

III.

Blaspheme des Epicuriens contre la benesique providence de Dieu: avec solide refutation par diuers argumens.

Le scay que l'on a accoustumé de, respondre à cela: ascauoir que Dieu ne fait point de bien aux hommes, ains sans se soucier d'eux ni des affaires du monde, il se mesle d'autre chose, ou (si l'on en croit Epicurus, qui picō cela pour vne paye faito felicitē) il ne fait rien, & ne s'esmeut non plus de l'impietē des vns, que de la pietē des autres. Quiconque parle ainsi, il n'ēt pas les cris deceux qui priēt Dieu, & les desirs publics & particuliers de tant d'hommes qui en tous les endroits du monde esleuent leurs mains au ciel. Certainemēt cela ne ie seroit pas, & tāt de peuples ne seroyēt point tous tombez en ceste frenosie, de parler à des dieux sourds & sans vertu, s'ils n'auoyent sceu & conu que ces dieux offēt leurs biens, en donnant de grands, & au besoin à ceux qui les demandent; & destournent par le moyen d'iceux plusieurs grandes aduersitez. Qui est l'homme tant miserable, mesprise & mal-encōtreux, puisse-il estre, qui ne se soit sātide coste large de des dieux? Regarde-moy ceux qui deplorent leur

leur condition, & qui ne font que se plaindre: encores trouueras-tu qu'ils iouissent de quelques biens de Dieu, & qu'il n'y a personnes vers qui ne decoule quelque ruisseau de ceste fontaine de beneficence & liberalité infinie. Est-ce peu de chose ce qui est également distribué à tous en entrant au monde, & sans la vie? Et sans nous arrester à ce que les vns & les autres recoyent en mesure inegale Nature a-elle donne peu, quand elle s'est donnée soy-mesme?

DIU ne donne point de biens. D'où viennent donc ces biens que tu possedes? que tu donnes? que tu refuses? que tu gardes? que tu desrobes? D'où procedent ces biens infinis qui chatouillent & cōtentēt les yeux, les oreilles, & l'esprit? D'où decoule ceste abondance de choses plaisantes & superflues? Car Dieu n'a pas seulement proueu à nos necessitez, ains nous a bōuieris aussi d'une infinité de delices: tel-moins tāt d'arbrisseaux portans fruits de diuerses sortes tāt d'herbes medecinales, tāt de viades differētes, appareillees en toutes les saisons, mesmes plusieurs biens que la terre produit à l'auanture & sans estre cultiuee, pour les paresseux & fai-neās. Je ne parle point des animaux de toutes sortes, les vns marchās sur terre, les autres naissans en l'eau, les autres lāchez par l'air, tellement que tous les quartiers du royaume de Nature nous apportēt quelque tribut. Puis les ruieries dōt les vnes par plis & detours fort plaisās ceignēt les campagnes, les autres ouurēt le chemin au trafic, par le moyen d'un cours spacieux & n'aigable d'autres croissantes à merueilles en certain tēps, afin que les pays qui sont plus exposez à l'ardeur du Soleil soyēt arroufez & retraitschis par les ruieries desbordees. Que diray-ie des bains medecinaux, & des eaux chaudes ruiselātes abōdāmēt aupres des eaux froides?

Le Lac de Come aussi i'ay oui estimer.

Tresgrand & spacieux: & toy beau lac de Garde,

Lequel te vas haussant quand bien on te regarde.

D'un flot non moins bruyant que le flot de la mer.

*Virgile au
2. des Geor-
giques.*

Si quelqu'un t'auoit donné quelques arpens de terre, tu confesserois qu'il t'auoit fait du bien: mes tu donc que des campagnes d'estendue infinie soyent biensfaits de Dieu? Celui sera ton bienfaiteur qui t'aura mis bonne somme d'argent en la main, & qui mesme en aura rempli ton coffre, que tu estimes bien grand: & tu ne voudras point auouer, ni recognoistre la grande largesse de

VI.

*Il continue
en ses resu-
rations de
l'impieté
des Epicu-
riens, &
monstre que
les biens de*

*Dieu font
infinitement
plus grands
que ceux
des homes.*

celui qui a tiré pour toy hors des entrailles de la terre tant de metaux, qui a lasché la bonde à tant de riuieres qui traingent du sable portant l'or : l'infinité quantité d'argent de cuiure, de fer, cachee en tous lieux, lesquels il t'a donné moyen de descouuoir, & t'a marqué les endroits où les riches mines se trouuent. Si l'on te fait donacion d'une maison, où reluisse quelque morceau de marbre, de laquelle le planché soit doré ou peint, appelleras-tu cela vn petit present? Dieu t'a basti vn palais qui ne craint le feu ni aucune ruine, où tu vois non pas vn lambris moins espais que la lame qui l'a coupé, mais des grandes masses de pierre viue, entieres, & composees de matiere diuerse & distincte, de la quelle tu admires quelques grains & petis loptis : mais tu ne consideres point le toit de ce palais reluisant d'une faço le iour, & d'une autre la nuict : voire tu nies que Dieu t'ait fait du bien! O ingrat que tu es! tu estimes beaucoup les choses que tu as, & tu penses n'en estre redevable ni tenu à personne. D'où te vient cest esprit qui te fait souffler? Qui t'a donné ceste clarté, par le moyen de laquelle tu reigles & agences les actions de ta vie? Et le sang, qui est le chariot portant la chaleur vitale, d'où vient-il? de qui procedent tant de biens prouoquans plus qu'à suffisance ton appetit par faueurs exquises? d'où viennent tant d'aiguillons resueillans le plaisir lassé? Qui t'a fait iouissant de ce repos sur lequel tu vieilliss & te pourris? Si tu n'es ingrat, tu diras,

*Le confesse, amy cher & parfait,
Qu'un puissant Dieu ces biens ne m'a fait:
Lequel aussi tousiours mon Dieu fera,
Et bien souvent son riche autel aura
Pour sacrifice vn agneau le plus tendre,
Qu'en mes troupeaux pourras choisir & prendre.
Car il permet mes brebis venir paistre,
Comme tu vois en ce beau lieu champestre:
Et que ie chante en mode pastorale
Ce que voudrai de ma fluste rurale.*

C'est là ce Dieu qui non seulement a mis en vn bout du chap quelque nôbre de boeufs, mais qui par tout le môds a espandu tant de hazas de gros bestail lequel donne nourriture au troupeau du menu bestail sautelant, courant & bondissant de tous costez par les monts & les plaines, qui prouoid à leurs pasturages d'hiver & d'esté, qui n'a pas

*Virgile
en la pre-
miere
Eglogue.*

seulement appris à chanter vne chanson rustique & mal bastie pour passe-temps, mais aussi a donné l'invention de tant d'arts & de sciences, a montré tant de langages diuers tant de sons de la voix & des instrumens. Tu ne diras pas que ce que les hommes ont inuenté vienne d'eux, non plus que tu ne veux pas maintenir que c'est d'eux mesmes qu'ils croissent, & qu'en temps prefix les membres font ce à quoy ils sont apropiés, & les aages se montrent. Tantost les enfans perdent leurs dents de lait, puis la vie s'auance, & les petits deuenent grands, finalement le dernier iour terminant la vie perissable approche. Nous auons en nous les semences de tous les aages d'une vie complete & de toutes sciences: mais c'est à Dieu (qui est le grand-maistre) de tirer les esprits en auant.

Tu diras, que Nature t'a fait ces biens la. Voistu pas, tenant tel propos, que tu changes le nom à Dieu? Car qu'est Nature autre chose que Dieu, & la sagesse diuine infusé en tout le monde & en chascune des parties d'icelui? Quand il te plaira, tu peux appeller d'autre nom nostre Createur & bienfaiteur: & si tu le nommes Iupiter, tout bon & tout puissant, tonnant & arresté, non pas (comme les historiens escriuent) pource qu'apres vn certain vœu fait, l'armee des Romains qui estoit en route s'arresta: mais il est ainsi nommé, pource que par son bien veillant pouuoir toutes choses demeurent fermes & arrestees. Si tu dis que cest le destin, tu ne mentiras point: car puis que le destin n'est autre chose qu'une suite des causes enchainees les vnes aux autres, Dieu est la premiere cause de qui toutes les autres dependent. Tu pourras lui apropié les noms comprenans quelque effect & efficace celeste. On lui peut donner autant de noms qu'il nous fait de presens.

Les Romains l'appellent Liber Pater, Hercules & Mercurius: Liber Pater d'autant qu'il est pere de toutes choses, que cest lui qui a inuenté & montré la propriété des richesses, dont ont tiré profit par le moyen du plaisir: Hercules pource que sa puissance est inuincible, & quand elle est labé d'atton mis beaucoup d'œuvres en estre, retourne en son Mercurius, à cause qu'il est la source de raison, des nombres, de l'ordre & des sciences. De quelque coste que tu te tourneras, tu le veras venir droit à toy. Il emplit toutes choses. Lui mesme est dedans son centre. Tu ne gai-

VII.
Dieu & Nature est une mesme chose: ce disent les Stoïques pour resister les Epicuriens qui en est ablistien. Nature veut abolir Dieu.

VIII.
Confirmation de ce que dessus par les diuers noms que les anciens Romains ont donnez à Dieu.

gnes doncrien, meschant ingrât que tu es , de dire que tu ne dois rien à Dieu , mais à Nature : car Nature n'est point sans Dieu, ni Dieu sans Nature : l'un est mesme chose que l'autre: ils ne different en rien. Si tu auois receu quelque plaisir de Senecque, tu t'en confesserois redevable à Annaeus, ou à Lucius: tu ne changerois que de nom, non pas de creancier: pource que soit que tu l'eusses appelé par prænôm, par nom, ou par surnôm, ce lui seroit tout vn. Au cas semblable appelle Dieu Nature, Destin, Fortune, ce sont tous noms d'un mesme Dieu , vsant en diuerses sortes de sa puissance , Iustice, Bonté, Prudence, Magnanimité, Temperance sont biens d'une seule ame: si l'un de ces biens te plaît, l'ame qui les a te plaît aussi.

IX.

Il retourne à sô propos & monstre que Dieu nous est bien faitteur sans espoir de recevoir la pareille de nous

MAIS pour ne venir (sans y penser) à vne autre dispute, Dieu nous donne vne infinité de biens excellés sans esperer que nous les lui rendions: d'autant qu'il n'en a pas besoin, & nous aussi ne pouuons lui donner aucune bonne chose qui soit nostre, ou qui ne soit pas sienc. Dont il s'ensuit que le bienfait est vne chose desfrable de soy. En icelui l'on ne regarde sinon au profit du receuant, & en le communiquant il ne faut auoir aucun esgard à nos commoditez. Vous dites qu'il faut soigneusement auiser qui sont ceux à qui nous faisons du bien, comme les laboureurs ne iertent pas leur graine sur le sablon Si cela est vray, en donnant nous peusions à nostre profit, tout ainsi qu'à labourant & semât. Car semer n'est pas vne chose desirable de soy. D'auantage, vous voulez sçauoir à qui vous donez ce qu'il ne faudroit pas faire, si donner estoit vne chose desirable de soy, veu que c'est vn bienfait en quelque part & maniere qu'on le donne. Nous ne suyuons ce qui est honneste, pour autre raison sinon pource qu'il est tel. Or combien qu'il soit ainsi: toutefois nous regardons ce que nous faisons, en quel temps & comment: car c'est ce qui donne estre au bienfait. Quand donc ie choisi quelqu'un pour lui faire plaisir, mon intention est que ce plaisir viene à estre tel par effect: car si ie done à vn homme infame, ce n'est ni bienfait, ni chose honneste.

X.

Maintenant il entre en quelques discours particuliers: & premierement il traite de

Rendre le depost est chose desirable de soy: toutefois ie ne rendray pas tousiours, ni en tout lieu, ni en tout temps indifféremment. Il n'importe par fois, si ie le nie, ou si ie le restitue en preiënce de tous. L'auray esgard au profit de celui à

qui

qui ie dois rēdre, & l'ui refuseray le depost qui lui pourroit nuire. Autāt en ferai- ie quād il sera questiō de biēfait. Je regarderay en quelque temps, à qui, comment & pourquoy ie dōnerai: car il ne faut rien faire sans raison. Ce qui est dōné sans raison ne merite le nom de bienfait: pource que la raison accōpagne tout ce qui est hōneste cōbien souuēt oyons- nous les plaintes de ceux qui se reprenent pour auoir dōné mal à propos, disāns, le voudrois auoir perdu ce que j'ay dōné à vn tel? Vn don fait cōsiderément est vne honteuse maniere de perte: encores est- ce pis d'auoir mal donnē, que de n'auoir esté remerciē par celui à qui l'o a fait plaisir. Car ce dernier procede de la coulpe de l'ingrat, mais quād nous ne regardōs pas biē à qui nous dōnōs, c'est nostre faute. Tu pēsēs qu'ē ce chois ie m'arresteray à celui qui me pourra rēdre la pareille; mais tu t'abuses. Car ie choisi celui qui m'en sçaura grē, & non celui qui m'ē rēdra autāt. Souuētesfois celui qui n'a riē rēdu, n'a pas laissē de reconoistre le biē receu, & celui qui l'a rēdu aura esté ingrat. Je ne prise que la bōne volōté: pourtāt ie ne m'arresteray au riche qui sera vn vilain: ie donneray au pauvre honneste: d'autant qu'en sa disette il me fera tresaffectionē, & lors que toutes choses lui defaundront, son cœur me demeurera. En bienfaisant ie ne cherche point mon profit, ni mes plaisirs, ni mon honneur. Il me suffit de plaie à vn: ie donneray, afin de faire ce que ie dois. Or ce qu'il faut faire doit estre avec choix.

Si tu me demandes quel il doit estre, ie choisiray vn hōme entier, simple qui ait bonne mēmoire, non ingrat, non conuoiteux de l'autrui, liberal du sien, de bonne affection. Quād j'auray mis à part vn tel persōnage, encores que la fortune ne lui mette en main chose aucune qu'il me puisse presenter en recompense, j'auray toutes fois fait ce que ie desirois. Si le profit & gain deshonnette m'induit à estre liberal, si ie ne veux aider à persōne, sinon à condition d'en receuoir autant, ie ne feray donc plaisir ni seruite à celui qui s'en va en quelque lointain pays: ie ne donnerai pas à vn autre qui ne doit plus reuenir: ie ne m'elargiray pas enuers vn malade qui est hors d'esperance de guerison, moy- mesme estant prest de mourir ne voudray rien donner: d'autant que ie n'ay plus de temps pour receuoir la pareille. Mais afin que tu saches que bienfaire est vne chose desirāble de soy, nous secourōs les estrāgers abordez en nostre ha-

XI.
A quelles
personnes il
faut faire
bien &
plaisir.

ure, d'où ils doyent incontinent desmarer pour faire voile ailleurs. Si quelqu'un a fait naufrage, nous lui donnons & equipons un vaisseau pour s'en retourner. Il s'embarque sans guerres bien conoistre celui qui l'a secouru si à point, & n'estant pas pour nous reuoir iamais, il delegue les dieux pour satisfaire en son nom, & les prie qu'ils reconoissent ce bienfait pour lui. Cependant nous nous contentons en nous mesmes d'auoir donné sans en rien esperer. Et quoy? quand nous approchons de la fin de nostre vie, lors que nous dressons nostre testament, pourquoy donnons nous des biens, veu que nous n'en attendons aucune reconoissance? Combien perdons nous de temps à desbatre & consulter en secret à qui & combien nous donnerons, Que nous doit-il chaloir à qui nous donnons? puis que personne ne nous en doit rien rendre? Si est-ce qu'en toute nostre vie nous n'auons iamais esté si soigneux de donner, iamais nous n'auons fondé de si pres nos penées, que quand (apres auoir esloigné toute consideration de gains & profits) l'honesteté seule se presente à nos yeux: ayans esté mauvais iuges de nostre deuoir, tandis que la consideration d'icelui est corrompue de vaine esperance, de folle apprehension, & de volupré, le plus lasche & vilain de tous les vices. Quand la mort nous a bousché tous les passages & retours à la vie, nous enuoyant vers le iuge incorruptible qui nous prononce sentence, nous cerchons gens qui le meritent pour leur bailler nos biens. Et n'y a chose à quoy nous prouuoyons plus soigneusement & mieux à la bonne foy qu'à ce qui ne nous appartient pas.

CERTAINEMENT l'homme est saisi d'une ioye indicible, qui dit lors en soy mesme, Je ferai un tel plus riche qu'il n'est, & en donnant à cestuy-la quelque bien, ie lui baille-
 ray le moyen de s'auancer & se faire grâd. Si nous ne donnons qu'à condition de receuoir la pareille, il faut mourir sans tester. Vous tenez, dira quelqu'un, que le bienfait est vne créance qui ne se peut payer: or la creance n'est pas chose desirable de soy. Je respon, qu'en parlant de creance, nous vsos de maniere de parler qui est metaphorique & figuree. Nous sçauons que la loy est la reigle de iustice, & d'innocence: toutes fois vne reigle n'est pas chose desirable de soy: Nous vsos de ces termes pour demonstrier la chose. Par le mot de creance, l'enten due autant que quasi creance. Veux-tu
 voir

XII.
 Du contentement
 qu'apporte
 le bienfait
 gratuitement: &
 responce à
 l'obiection
 des Epicuriens.

voir qu'il est ainsi? l'adiouste qu'elle ne se peut payer, cōbiē qu'il n'y ait creance qui ne se puisse ou qui ne se doye recouurer. Tant s'en faut qu'il faille faire bien pour en tirer profit, que souuent (comme j'ay dit) il le faut donner avec perte & danger pour celui qui le donne. Si ie procure passage seur & libre à celui qui sera enuironné de brigands, si ie sollicite pour vn criminel destitué de faueur, & me rends ennemis vne bande de gens qui ont grand moyē, peut estre à leur poursuite ie tomberay en la misere dont ie tire l'autre: cōbiē qu'il soit en ma puissance de suivre vn autre chemin, & me tenir loin pour iuger des coups. Ie respon pour le condamné, ie destache l'affiche mise aux biens de mon ami, pour m'obliger à ses creanciers: & afin de pouoir garantir vn proscript, ie me hazarde à estre proscript & banni moy mesme. Quiconque seroit sur le point d'acheter Tusculum ou Tibur, à cause que ce sont lieux aff's en bon air, & de plaisant seiour durant les chaleurs de l'æsté, ne dispute point en quelle saison de l'année il fait cest achat: apres l'achat il conuient garder l'heritage. Considerons le mesme en matiere de biensfaits: car si tu demandes qu'est-ce que cela rapporte? vne bonne conscience respondra-ie. Quel profit rend le bienfait? Mais di moy, que rapporte & rend la iustice, l'innocence, la magnanimité, la pudicité, la temperance? Si tu demandes quelque chose outre icelles, tu ne les demandes pas.

POURQUOY le ciel acheue-il son cours? à quelle fin le Soleil alonge & acourcit-il le iour? Ce sont biensfaits que telles courses, car elles se font pour nostre soulagement. Tout ainsi que le deuoir du ciel est de tourner autour de la terre; celui du Soleil est de changer de place au leuant & au couchant, pour nostre bien, & sans en auoir recompense: aussi le deuoir d'un homme, entre autres choses, est de faire bien & plaisir. Pourquoi donc le fait-il? Afin de ne point oublier à le faire, ni ne perdre l'occasion de bien faire. Quant à vous autres Epicuriens, tout vostre plaisir gist à vous accoutumer à se coucher tost, se leuer tard pour cueillir graisse, chercher vn repos tout pareil à vn sommeil profond, demeurer tout le iour à l'ombre, par pées bien legeres (que vous appelez tranquillité) donner quelque passé-temps à la stupidité de l'esprit languissant, & à force de boire & manger es cachettes des iardins, engraisser les corps tout passés d'oisi-

XIII.

*Pour l'exē
ple du cour
du ciel il
monstre le
deuoir d'un
homme de
bien en com-
fermant
toute la di-
spute precede-
ntie &
descombre
l'ordre des
Epicuriens.*

uété : mais de nous, pourueu que par biensfaits laborieux nous puissions soulager les trauaux de nos prochains, & les tirer de peril en nous y exposant, ou incommodant nos affaires pour accommoder les leurs, voila à quoy nous prenons plaisir. Que me chaut-il, si ie reçoÿ des biensfaits? Quand ie les auray receus il les faudra donner. Le biéfait se rapporte au profit de celui qui le reçoit, non pas au nostre: autrement nous le donnons à nous-mesmes. Ainsi donc y a beaucoup de choses qui portent grand profit aux hommes : mats elles perdent toute grace si on les vend. Les marchans, les medecins, les reuendeurs seruent aux villes, aux malades, aux déreces: mais d'autant que toutes telles sortes de gens seruent aux autres pour leur profit particulier, ils n'obligent point ceux à qui ils font du bien.

XIII. **C**eluy qui est employé pour en tirer profit ne s'appelle pas biéfait. Je donnerai ceci pour auoir cela: c'est vendre au plus offrant. Je n'appellerai point pudique, la femme qui a cédouit vn amoureux, afin de l'enflammer d'auarage, & qui a eueur des loix ou de son mari: ains, comme dit Ouide,

Qui donne pour en tirer profit: ne merite pas le nom de Bienfaiteur.

Le tien pour femme abandonnee

Celle qui ne s'est adonnee

A mal, pource qu'elle ne peut

Commettre ce que son cœur veut.

L range à bon droit les folles, celle qui par crainte de chastiment, & non pas par amour de vertu, s'est abstenu de blesser son honneur. Pour de mesmes, celui qui a fait bien pour en receuoir autant, n'a rié fait. Si cela s'appelloit benefice, nous serions biensfaiteurs enuers les animaux que nous nourrissons pour en tirer seruite ou nourriture, it em enuers les arbres que nous cultiuons, de peur qu'à faute d'estre arrousez, transplantez, ou mesprizez, ils ne deuiennent steriles. Nul ne s'embesongne apres vn champ ou autre chose dont le fruit a esté desia enleué. Celui qui desire vrayemét faire bien à vn autre, n'y est point amené par vne pensee auare & sordide, ains humaine, liberale, & qui apres auoir donné cherche à donner & acroistre par rouueaux biensfaits ceux du passé, ne regardant point combien cela poura auancer le prochain qui le reçoit: autrement c'est vn acte abiect, cōtéptible, & ignominieux, d'aider autrui, pource qu'il est expédient. Qu'y a-il de magnifique à s'aimer, à s'espargner, & à acquerir pour soy? Le vray desir de faire bien destourne

le bienfaiteur de toutes telles pensées: il tire par le coler l'homme à perdre volontiers, lui fait laisser en arriere ces considerations de gain & profit: son plaisir & parfait contentement est d'auoir fait vn bon œuure.

XV.

SANS doute vne iniure est contraire à vn bienfait. Comme faire outrage est vne chose qui de soy est mauuaise & à fuir: au contraire le bienfait est chose desirable de soy. Es outrages, la vilenie a plus de force à nous induire d'offenser autrui qu'aucune vtilité; mais à faire bien, la beauté & bonne grace de la vertu nous y lemond & attire puillamment. Je ne metiray point si ie di que chascun aime ses biens-faits; que tout homme est ainsi fait, qu'il void tres-volontiers celui à qui il a fait beaucoup de biens, & ayant fait vne fois plaisir, prend occasion de là de continuer: ce qui n'auiedroit pas, si nous ne prenions plaisir aux bienfaits. Combien de fois oyons nous dire à cestui-ci ou à cestui-là, Je ne scaurois abandonner vn tel à qui, j'ay sauué la vie, lequel i'ay deliuré de peril? Il me prie que ie maintiene sa cause contre des gens qui sont en credit: Je ne le veux pas; mais que feray-je? Je lui ai aidé vne & deux fois ci deuant. Vois-tu pas qu'en cela il y a ie ne sçay quelle efficace speciale qui nous contraint de faire plaisir? premierement, pource qu'il faut; secondement, à cause que nous l'auons autresfois fait. Nous nous employerons pour tel que nous eussions refuse du commencement, & non sans raison: & pource qu' auparauant nous lui auons fait plaisir. Tant s'en faut que le profit nous induise à faire plaisir, qu'au contraire le seul contentement que nous auons d'auoir bienfait nous accoustume volontairement à garantir & maintenir des choses qui nous sont inutiles: mesmes ce la nous est aussi naturel d'aimer le bienfait mal employé, que de supporter nos enfans encores qu'ils soyent deprauéz.

Q V A N T à ce qu'on allegue que ceux à qui l'on a fait plaisir rendent le pareil, non pource que c'est honnestement fait, ains d'autant que cela est vtile: il est aisé d'y respondre & montrer qu'il n'est pas ainsi. Car nous ne voulés employer autres argumens, que ceux par qui nous auons prouué que bienfaire estoit chose desirable de soy mesme. C'est vne maxime de laquelle naissent nos preuues sur tous les articles qui dependent, que l'on tiene conte de ce qui est honneste, seulement pource qu'il est honneste. Qui osera

XVI.

Maintenant il m'estreque la reconnoissance. Ce desir de plaisir recueus est chose honneste & desirable de soy.

donc reuoker en doute, si n'estre point ingrat est chose honneste? Qui ne detestera l'ingrat, qui mesme est mutile à soy? Si l'on te vient dire;vn tel ne reconoit point les grâds biens & plaisirs que son ami lui a faits : qu'en penseras-tu? sera-ce vn vilain, ou vn homme qui s'est oublie pour son profit & auantage? L'estime que tu le tiens pour vn meschât qui ne merite pas qu'on ait soin de lui,ains qu'on le chastie rudement. Tu ne ferois pas de cest auis, si la reconoissance des biensfaits n'estoit vne chose honneste & desirable de soy. Il y a d'autres choses qui peut estre ne montrent pas si bien leur lustre, & ont besoin de quelqu'un qui face voir qu'elles sont honnestes:mais ce dont nous parlons est tellement en veüe, & si beau,que l'on ne peut douter de sa manifeste splendeur. Y a il chose si louable,& plus egalemeant aprouee de tous, que de faire reconoissance des biens & plaisirs que l'on a receus?

XVI I.

*Celui qui
sçait que
c'est de faire
& receuoir
plaisirs est
ni duit à co-
laque par a
mour de ver
tu, delaquel
le les meschâ
mesmes as-
chense com
sourir.*

D'AVANTAGE, di moy, qui nous induit à cela? Est-ce le gain? Qui ne le mesprise, il deuiet ingrat. Est-ce l'ambition? mais de quoy te peux tu vanter, si tu as payé ce que tu deuois? Est-ce la honte? l'ingrat n'en a point. Les hommes n'ont point fait de loy contre l'ingratitude, comme si Nature y auoit suffisammēt prouueu: ainsi qu'il n'y a point de loy humaine, qui commande d'aimer pere & mere, & d'estre indulgent enuers les enfans. Il n'est pas besoin d'estre poullé vers ce à quoy nous tendons naturellemēt. Tout ainsi qu'il ne faut conseiller aucun de s'aimer soimefme, attendu qu'il est disposé à cela des qu'il entre au monde : autant en faut-il dire des biensfaits. Les choses honnestes plaisent de leur nature: la vertu est de belle & gratuite rencontre que les meschans mesmes ont cela en eux, qu'ils prisent les choses bonnes. Trouueras-tu homme, qui veuille estre estimé autre que bienfaiteur, & prest à faire plaisir? vn vilain, vn cruel, affecte-il pas la reputation d'homme de biē? qui aura fait toutes les meschâcetez du monde, les courra il pas de quelque voile de vertu? S'il a offecé quelques vns, voudra il pas que l'o pense que mesme il les a gratifiez en beaucoup de sortes? Mesmes ils permettent que ceux qu'ils ont battinez & gourmandez leur facent la reuerence: ils contreferont les liberaux & les gens de bien, pource qu'ils ne peuuent estre tels à la verité. Ils ne feroient pas cela, n'estoit que l'amour de ce qui est honneste & de-

& desirable de soy, les contrainst de chercher vne reputation cōtraire à leur façon de viure, & cacher l'ordure en laquelle ils voudroyent volōtiers se veautrer tousiours, encores qu'ils la hayssent, & qu'elles les confonde en eux mesmes. Brief il n'y a homme si d'esnaturé, ni qui ait iusques là d'espouillé l'homme, qui cherche d'estre meschant pour son plaisir, & pource qu'il le veut ainsi. Demâde à qui tu voudras de ceux qui viuent de pillage, s'il aimeroit pas mieux paruenir par bon moyen que par larcins & brigandages, à la iouissance de ce que lui & ses complices detiennent de l'autruy? Celuy qui a accoustume de voler & esgorger les passans, desireroit plustost trouuer l'argent en son chemin, que de le prendre par force. Tu ne trouueras homme qui ne soit bien contēt de iouir du loyer de meschâceté, sans cōmettre la meschâceté mesme. Nous auons ceste singuliere faueur de Nature que la vertu lance quelques traits de sa splendeur en l'entendement de tous: tellement que ceux qui ne la suyent pas, ne laissent pas pourrant de la voir.

AFIN que tu saches que l'affection d'un cœur reconoissant est chose desirable de soy, oppose-y l'ingratitude, & tu verras que c'est vn vice que tous doyuent fuir à cause de luy mesmes: car il n'y a chose qui deshoigne & d'espece tant l'v-nion qui est entre les hommes que l'ingratitude. Comment nous pourrions nous maintenir, sinō entant que nous aidōs les aux autres? Voila l'equipage de nostre vie, & ce qui la fortifie contre les soudaines courtes de l'aduersité, sçauoir est le commerce des biensfaits. Si l'on nous met à part les vns des autres: que sommes nous? la proye, le carnage, la viande de bestes brutes, & le sang qu'elles espândront & boiront à leur aise. Les autres animaux ont assez de forces pour se garder à part: ceux qui naiffēt es deserts, pour courir à l'auanture & viure seuls, sont armez, L'homme est enuolopé de foiblesse, ses ongles ni ses dents ne peuuent faire peur aux autres animaux. Mais la cōpagnie munit & assure celui qui est nud & foible. Elle lui a donné deux choses qui le rendent plus fort que tous animaux, à la violence desquels il estoit exposé: la raison & la cōpagnie, au moyē desquelles celui qui à part ne pourroit subsister, est Seigneur du monde. La société ou compagnie lui a donné la domination sur tous animaux. Cōbien qu'il fust engendre & fait pour demeurer sur terre, ceste société la fait passer sur la iurisdic-

XVIII.

Il montre au contraire que l'ingratitude destruit la société humaine, sans laquelle nostre condition seroit pire que celle des bestes.

tion, d'une autre nature, & l'a establi Roy de la mer. Icelle mesme a reprimé les assauts des maladies, prouueu aux necessitez de la vieillesse, & donne des soulas aux douleurs. Elle nous rend forts, pource que nous pouuons l'appeler à nostre secours contre les alarmes & accidens de cette vie. Si tu abolis ceste société, tu coupes en deux l'vniou par le moyen de laquelle nous subsistons au monde. C'est l'abolir, si tu fais qu'un cœur ingrat ne soit point à fuir de soy mesme, ains d'autant qu'il doit craindre quelque autre chose: car combien trouuera-on d'hommes qui peuuent estre ingrats, sans qu'on leur en dresse querelle? En vn mot l'appelle ingrat, celui qui par crainte reconoit vn bienfait.

XIX.

*En descou-
urant l'im-
pieté des
Epicuriens
il prouue
que les plus
ingrats, sans
y penser, se
condamnent
aux mes-
mes, & con-
fesses que la
reconnoissan-
ce du bien-
fait est chose
honorable
& desirable
de soy.*

VN homme de sens rassis ne redoute point les dieux; car c'est fureur de redouter les choses bonnes & bienfaisantes. Personne n'aime ceux qu'il craint: Et toy, Epicurus, imagines-tu pas vn Dieu desarmé? Tu lui as osté tous ses traits, toute sa puissance, & afin que personne n'eust peur tu l'as ietté bien loin arriere de toute peur & apprehension. Tu l'as enuironé d'un grad & haut répar: tu l'as separé du regard & de l'atouchement des mortels: ne t'es moye de rien, il n'a aucun moyen de te faire bien ni mal. Il est tout seul en vne large estendue entre deux cieux, sans creature, sans homme, sans chose quelconque. peniant à se garentir de la ruine de mondes, qui sont au dessus & autour de lui, n'oyant les prieres d'aucun, & ne se souciant de personne, Toutesfois, tu veux qu'on estime que tu le sers & honnores comme s'il estoit ton pere, & fais cela de bonne volonté, comme je pense: ou si tu veux estre ingrat, pource que tu ne tiens rien de lui, ains peut-estre que tes finsreluchcs & grâins de poussiere venans à s'acrocher les vns aux autres t'ont balthi & amassé tel que tu es. pourquoy donc le honnores tu? C'est à cause de sa nature & maiesté excellente: voila ta responce. Ainsi soit: tu fais d'oc cela sans espoir de mieux, & n'y estât induit par aucun bié que tu en at redés. Il y a d'oc quelque chose desirable de soy, la dignité de laquelle t'esmeut. Cela est ce qu'on appelle honneste ou honesteté. Mais scauroit on trouuer chose plus honneste que la reconoissance du bié receu? La matiere de cette vertu s'estend aussi loin que la vie mesme.

XX.

*Comment
une chose
est desirable*

ON repliquera, qu'il y a quelque profit en vn tel bien, come aussi en toute vertu: mais nous disons qu'une chose est desirée pour l'amour d'elle mesme, en ce qu'ayt quelques commoditez

commoditez hors de soy, elle ne laisse de plaire sans ces commoditez-là. C'est chose profitable de n'estre pas ingrat: mais quād il m'é deuroit auenir dōmage, ie reconoistray le plaisir qu'on m'aura fait. Que gaigne vn hōme reconoissāt? Cela lui assemble d'autres biensfaits & d'autres amis. Et si quelqu'un deuoit acquerir par ce moyé des malvueillances d'autrui? S'il conoit qu'au lieu d'auācer il perdra beaucoup de son acquest & de ce qu'il auoit en referue, il ne se hazarde pas volontiers à perdre. Celui est ingrat qui en rendāt le pareil regarde vn deuxiesme don, & qui espere en rendant. L'appelle ingrāt celui qui ne bouge d'aupres d'un malade, lequel doit faire son testament, & qui prend le loisir de penser qu'il sera heritier ou legataire; encores qu'il face tous les deuoirs d'un bō & fidele ami; c'est vn ingrat, si l'esperāce l'ātrecient, s'il baaille apres le gain, & s'il iette le hameçon. Comme les oiseaux charōniers n'abādōnent point de veuē les bestes languissantes & qui n'en peuuent plus: cest uici aufsi espie la mort & voltige autour de la charongne. Vn cœur reconoissant se contente de sa vertueuse & bonne volonté.

V E V X tu voir qu'il est ainsi, & que l'espoir du gain ne corrompt point vn cœur reconoissant: il y a deux sortes d'hommes reconoissans, Celui l'est qui dōne quelque choie en reconnaissance d'une autre qu'on lui a donnee. A l'auanture vn tel se peut monstrier, il a de quoy se vanter. Vn autre est reconoissant, qui de cœur pur a receu vn bienfait, & a bonne intention de n'en estre ingrat. Celui la est enuēloppé d'une bonne conscience. Quel profit peut-il recueillir de ceste affection cachee? S'il ne peut faire autre chose, il a le cœur bon, & aime son bienfaiteur: il doit reconoistre le plaisir receu, & c'est ce qu'il desire. Ce que tu requiers outre cela ne lui defaut point. Encor qu'un homme de mestier n'ait point d'outils pour traquailer, il ne laisse pas d'estre ouurier de son estāt. Si le bruit de quelques babillards ne permet à vn bon chantre de faire entendre sa voix, il ne laisse pas pour cela d'estre expert en la musique. L'ay intētiō de reconoistre le plaisir receu: ce qui reste de faire apres cela, n'est pas afin que ie ne sois point ingrat, ains seulement, afin que ie sois quitte. Car souuent celui qui a rēdu la pareille ne laisse d'estre ingrat: au contraire vn autre aura bien reconu le bien receu, encores qu'il n'ait tien presenté en recompense; d'autāt que cōme en toutes les autres ver: us on regarde à l'affec-

XXI.

Deux sortes d'hommes

non ingrāt.

Et des deux

moyēs qu'il

l'a de recon-

noistre un

bienfait.

ction & volonté, le mesmes se cōsidere en matiere de biens faits. Si l'hōme de cœur bō & reconoissant, a faute du reste, on doit imputer ce defaut aux accidés de ceste vie. Ne plus ne moins que l'homme eloquent est tel encores qu'il se taise, & le fort ne laisse d'estre fort, quoy qu'il ait les mains iointes ou liees, & vn pilote descendu en terre ferme est toujours pilote, pource que rien ne defaut à vne science parfaite, quoy qu'elle soit retardee par ceci ou cela de desployer: au cas tēblable celui reconoit le plaisir receu qui en a seulement la volonté, combien qu'il n'ait autre resinoin de ceste bōne affectiō que soy mesmes. Le diray d'auantage. Quelques fois vn hōme semblera ingrat, qui est tout autre: mais vne finistre opinion lui aura mis ce blaine sus. Vn tel, se cōtente de sa bōne cōscience, laquelle estant comme acablee apporte cōsolation, s'oppose au bruit que font le vulgaire & l'ouï dire, se charge de tout, & si elle void vne grosse troupe de gens contrarians à son opinion, ne s'amuse point à conter les voix, ains obtient gain de cause par l'arrest qu'elle seule prononce. Au contraire, si sa fidelité est tourmentee tout ainsi qu'une perfidie, elle ne descend pas pourtant de sa gloire, ains demeure ferme au dessus de sa peine.

VAY (me dira quelqu'un) ce que j'ay voulu & demandé. Je ne me repē ni ne me repētiray point: par malheur quelconque la fortune ne m'amenera point à ceste necessité, que j'ētēde ces propos: Qu'ay-ie pretēdu? de quoy me sert vne bōne volonté? Elle sert en la torture & au feu, lequel si on applique à tous les membres, tellement que peu à peu il environne le corps tout vif, encores que ce corps répli d'une bōne conscience fonde peu à peu, il s'esgayera dedans la braise qui rend la loyauté plus resplendissante. Maintenant retournons à nostre point, encores que nous en ayons desia amplement discouru. D'où vient que peu de temps auant que mourir nous voulons faire du bien, & considerons les merites de chascun? pourquoy trauaillons nous tant à nous ramēteuoir toute nostre vie afin de nous acquiter de nostre deuoir autant qu'il est possible? L'esperance n'a plus où s'estendre, elle est au bout: toutesfois en ceste extremité, nous voulons partir du monde en y laissant ce tesmoignage que nous en sommes partis biē affectiōnez & reconoissās enuers ceux qui nous y ont fait plaisir. Aussi y a-il grād loyer de la chose en l'œuure mesme: & ce qui est honneste a vne mer-

Belle description de la bonne conscience.

XXIII.
La bonne conscience est un grād soulagement en aduersité, & pourquoy nous desirons faire bien estās sur le point de mourir.

ueilleuse efficace pour gagner les cœurs des personnes : & la beauté de telle vertu s'espand comme vne clarté tout autour des esprits, qu'elle flatte & rait en admiration de sa lumiere & splendeur. Or plusieurs commoditez en procedent. La vie des gens de bien est plus assuree, & (au iugemēt des sages) beaucoup plus contente, si elle est accompagnee de bonne conscience & d'un cœur reconnoissant. Mais aussi la nature des choses se fust monstree marastre, si elle eust rendu ce grand bien miserable, doureux, & de peu de fruit. Cependant, pese en toy mesme, si tu te fusses acheminé vers ceste vertu (à laquelle on parvient presques ordinairement par vn seur & aisé chemin) s'il eust falu trauerfer des rochers, des lieux pierreux, & marcher à trauers les serpens & les bestes sauuages.

ENCORES qu'une chose ait quelque commodité au dehors, elle ne laisse pourtant d'estre desirable de soi. Car ordinairement les choses belles sont accompagnees de plusieurs dons extérieurs: mais les choses marchent devant & tirent leurs dōs & commoditez après elles. Chacun sçait que le Soleil & la Lune par leur courses & reuolutions maintiennent la terre qui est le domicile du genre humain. La chaleur du Soleil nourrit les corps, relâche & ouuert les chāps, arreste les humeurs abōdātes & dissipe la rigueur de l'hyuer qui resserre toutes choses ainsi que l'humidité puiffante & penetrante de la Lune arrouse les fruits & les fait meurir. Comme la fertilité de la terre respōd au cours de la Lune, qui estât acheué en peu de iours (ayāt vn circuit plus court que les autres planettes) produit les mois ainsi le Soleil par son mouuement regulier & propre anime & distingue les quatre saisons. Quand tu ois tous toutes les commoditez, la, le Soleil est-il pas vn spectacle conuenible à nos yeux, & digne d'estre adoré, quand il ne seroit que son cours? La Lune menteroit elle pas estre adorée, encores qu'elle ne seruit d'autre chose que de se monstrier à nous en passant? Toutes les fois que le ciel allume ses flâbeaux la nuit, & monstre vn nôbre infini de brillantes estoiles, est ce point pour raiter & arrester à soy les yeux de qui le regarde? Cōbiē peu d'hommes, qui voyēt avec grād estbaufemēt la multitude & splendeur des estoiles, pētent qu'elles leur seruent de quelque chose? Regarde cōme les planettes s'uyuent leurs routes d'un pas que l'œil ne sçauoit remarquer cōment elles cachēt

XXIIT.

*Il prouue**contre les**Epicuriens.**par la consi-**deration des**corps cele-**stes qu'une**chose bonne**est desirable**de soy, en-**cores qu'elle**a au dehors.*

leur vifteſſe incroyable, & ſemblét luire tousiours côme en meſme endroit, & ne bouger d'vne place. Combien de chemin font-elles en vne nuit, que tu ne prens ſinon pour la moitié d'vn iour? Quel bruit ſe fait en ce ſilence? combien leurs périodes, conſtellations & conionctions ameinent-elles de reuolutions in-euitables en ce monde? Les eſtoiles, que tu contemples ainſi ſemees au ciel, où tu pèſes qu'elles ne ſoyent poſées, ſinon pour l'embellir, ſont toutes embefongnees à quelque trauail. Et ne faut pas que tu eſtymes qu'il n'y en ait que ſept errâtes, & que les autres ſoyent fixes. Nous ne conoiſſons les mouuemens ſinon de quelques vnes: mais il y en a vn nôbre infini, & des plus eſloignees de noſtre veüë, qui vont & vienêt. D'entre celles que nos yeux aperçoiuêt, pluſieurs s'auancêt d'vn pas que l'ô ne peut aiſément remarquer, & ië gliffent côme en cachettes. Quoy dôc? près tu pas vn ſingulier plaisir à regarder ceſte machine celeſte, encores qu'elle ne ſeruiſt de rië à ta cõduite & ſauuegarde, & qu'elle ne t'égédraſt, ni nourriſt, ni ne t'arrouſaſt pas de ſes influêces? OR dôc, côme ces choſes qui ſont pi emicr-

XXIIII.

*Applicatiõ
de ce qui a
eſté dit au
precedent
chapitre à
ſon intèrion.*

mêt de bõ vſage, neceſſaires au môde, & le viuifiâs, toutesfois par leur ſeule beauté magnifique occupêt toute la pèlée de ceux qui les contemplent: ainſi auſſi toute ceſte vertu, ſur tout d'vn cœur réconoiffant, fait beaucoup de bons deuoirs mais ne veur pas eſtre aimée pour cela: elle a quelque choſe de plus grand en ſoy, & quiconque la met au rang des choſes vtilles, il ne ſçait pas bië que c'eſt. Il reconoit le plaisir receu, pource qu'il eſt expedient, & par conſequent autant qu'il eſt cõuenable. La vertu ne prend plaisir d'eſtre aimée d'vn hõme chiche. Il faut venir à elle la poitrine & les mains ouuertes. Voici que penſe l'ingrat, le preterdois rédre la pareille, mais le craim de deſpendre, le redoute le danger & les mauuaites graces: ie ferai pluſtoſt ce qui eſt expedient. Vn meſme expedient ne le peut rédre ingrat & nô ingrat. Côme les cœures de ces deux ſont diuerſes, auſſi y a-il grãde differēce entre leurs intèrions. Celui-la eſt ingrat, cõbien qu'il ne le doyoue eſtre, mais cela eſt expedient, à ſon auis. Et l'autre eſt reconoiſſant, encores que ne ſoit choſe expedietes, pource qu'il eſt neceſſaire qu'il le ſoit. No vs ſõmes réſol⁹ de viure ſelõ le naturel des choſes, & d'eſuijurer l'exèple des dieux. Or en tout ce que les dieux font, ils ne ſuyuent autre choſe ſinon le moyen de le faire: ſi d'auenture tu n'eſtymes que la ſumee

XXV.

Confirma-

des

des sacrifices & l'odeur de l'encens soit le fruit de leurs cœurs. Considere combien ils entreprenent de choses tous les iours, combien ils en donnent, de combien de fruit diuers ils remplissent la terre, par combien de vents propres & soufflans à tous ports ils remuent les mers, de combien de pluyes soudainement tombées ils amolissent la terre, restaurent les sources tarissantes des fontaines, & les renouellent par nourriture qui leur est infuse par tuyaux souterrains : & font tout cela gratuitement, sans qu'aucun profit leur en reuene. Noitre pensée doit prendre garde à ces choses, si elle se conforme à Dieu qui est son patron & exemplaire, afin qu'elle ne s'adonne point à choses hōnestes par amour du gain. Gardons nous, si quelque honte nous retient, d'exposer en vente aucun bienfait ou plaisir. Nous auons des dieux qui donnent pour riē les biēs que nous receuons d'eux. Si tu veu es tre imitateur des dieux, fai du biē aux ingrats : car le Soleil se leue aussi sur les meschās, & les mers s'ot ouuertes aux coufaires.

Avec vns demandēt en cest endroit si l'hōme de biē doit faire plaisir à vn ingrat, le conoissāt tel. Permetts moy de dire, quelque chose premierement, de peur d'estre surpris par vne interogation captieuse, Il y a deux sorte d'ingrats, ce disēt les Stoiques. L'vn est ingrat, pource qu'il est fol. Le fol est meschāt aussi, Qui est meschant, to^o vices l'acōpagnēt : par cōsequēt il est ingrat. Suiuāt cela no^o disons que to^o les meschās s'ot intēperans, auaricieux, paillards, malins : nō pas que to^o ces vices soyēt remarquables l'vn apres l'autre en chascū meschāt, ains pource qu'ils y peuuēt estre, & y s'ot, quoy que cachez. L'autre qu'ō appelle ingrat, est celui qui est de nature encliné à vice. L'hōme de biē fera plaisir au meschāt, qui est coupable d'ingratitude, & de to^o autres vices : car il ne pourroit subuenir à persōne, s'il reiettoit telles gēs. Quāt à l'autre qui est vn fripper d' biēs faits, & qui a le cœur touré à tirer sans faire aucune reconoissāce, l'hōme de biē ne lui fera non pl^o de plaisir qu'à quelqu'vn qui l'auroit surpris & trompé. Qui prestera de l'argēt à vn prodigue, ou qui baillera vn depot en garde à celui qui a niē a plusieurs fois auoir receu ce qu'ō lui auoit mis en main : On appellera le fol, hōme de lasche cœur, à cause de quoy aussi il adhere aux meschās qui sont enuironnez de vices, c'est à dire de folles passions. Celui est proprement timide & cœur lasche, qui tremble à vn bruit vain & imaginé. Le fol a tous les vices en soy : mais

XXVI.

*Ce que des-
sus lui don-
ne occasion
d'entres en
vne autre
dispute : s'a-
uoir si l'hom-
me de bien
doit faire
plaisir à vn
ingrat, le
conoissant
sel.*

il n'est pas naturellement enclin à tous. L'un panche à l'avarice, l'autre à la paillardise & l'autre à l'intolence.

XXVII. *Il refute l'objection de ceux qui ne comprennent pas bien le précédent paradoxe des Stoïques* CEUX-la donques s'abusent, qui demander aux Stoïques; Achilles estoit-il couard? Aristides surnommé le Juste, estoit-il iniuste? Et Fabius, qui par ses remises & delais remit en pieds l'estat de Rome, estoit-il estourdi? Quoy donc? à ce côté Decius craignoit la mort, Marius estoit vn traistre, & Camillus vn defeuteur. Nous ne disôs pas que tous vices soyent ainsi en tous hommes, comme certains paroissent en quelques vns: mais nous tenons que le meschant & le fol n'est exempt d'aucun vice, tellemēt que le temeraire & audacieux n'est pas despoillē de toute crante, ni le prodigue n'est pas entieremēt deliurē d'avarice. Tout ainsi qu'un homme est pourueu de tous les sens & pour cela toutesfois tous les hōmes ne voyent pas si clair que Lynceus: de mesme vn fol n'a pas tous les vices si aspres & poignans les vns que les autres. Tous vices sont en tous hommes: mais tous vices ne se mōstrent pas en chascū particulier. L'avarice pouf sera l'un tellemēt qu'il semblera y estre né: la paillardise trāsportera l'autre: cestui-ci sera adonné au vin, ou s'il n'est pas encore vn yrongne toūt à fait, il prend tel pli qu'on void que se maniere de viure le portela. Ainsi dōc, pour reuenir à mon propos, quiconque est meschant il est ingrat: car le meschant a en soy toutes les semences de meschaceté, Toutesfois on appelle proprement ingrat celui qui enclinē à ce vice. Je ne feray bien ne' plaisir à vn tel. Cōme celui prouoid mal sa fille, qui la marie à vn ourageux & qui a esté repudiē de plusieurs femmes: comme celui qui donne la recepte de ses reuenus à vn banquerotier est estimē mauvais pere de famille: & quiconque laitroit par testament tutelle de lō fils à vn piller de pupiles, auroit lors esté hors de son sens: ainsi disons nous que qui choisit des ingrats pour leur estre bienfaiteurs, vn tel emploie tr'esmal les biens & les plaisirs qu'il fait.

XXVII.

Cōment & pourquoy Dieu fait du bien aux meschans.

QUEL QV'VN dira que les dieux donnent aux ingrats beaucoup de choses voirement: mais que ils les auoyent aprentices aux gens de bien. Le respon, qu'elles tombent es mains des meschans, pource qu'ils sont meslez avec les bons, & ne peuvent estre separez. Or il vaut mieux aider aux meschans en faueur des bons, que defaillir aux bons à cause des meschans. Ainsi les dieux ont inuentē pour tous hommes ce

dōc

dont a esté parlé ci dessus, asçauoir le iour, le soleil, les reuolutions de l'hyuer & de l'esté, les temperamens du printéps & de l'automne, les pluyes, les sources des fontaines, les vérs certains & limitez: mais ils n'ont peu partir tels dons pour les donner à quelques vns. Vn Roy esleuera aux honneurs ceux qui en sont dignes, & donnera gages à plusieurs qui auront merité, toute autre chose. Le larron, le periure, l'adultere receurôt du public leur blé pour viure, comme aussi fera tout autre citoyen, sans qu'on s'arreste lors à regarder qui est vicieux ou vertueux. brief quand quelque chose est donnée à vn homme, considéré comme citoyen simplement, non point en autre qualité, les meschans & les bons y participent indifferémét. Au cas semblable, Dieu a donné quelques choses en general à tout le genre humain desquelles personne n'est forclosé. Car il ne se pouuoit pas faire que le vent fust propre aux gens de bien seulement & contraire aux meschans. Le bien commun portoit que le trafic sur mer fust libre à tous, & que la dominatiõ du genre humain fust de grande estendue. On ne pouuoit pas imposer loy aux pluyes qui deuoÿt choir, à ce qu'elles ne decoulassét point sur les châps des gés de mauuaise vie. Il y a de choses cõmunes à to⁹ les villes sont basties pour b⁹s & mauuais. Les liures sont mis en lumiere pour estre leus de plusieurs qui n'en feront pas leur profit. La medecine donne secours aux meschans: & nul n'a iamais supprimé les cõpositions des medecimens salutaires, afin que ceux qui en sont indignes ne fussent pas gueris. En choses qui se donnent à part, & comme à celui qui les merite, considere de pres à qui tu les donnes non pas quand il est question de ce dont vne populace peut estre participante. Car il y a bien de la difference entre eslite quelqu'vn, & ne le forclorre pas. On oit toutes parties & fait on iustice à chascun: les meurtriers iouissent de la paix: & ceux qui ont rauï l'autrui redemandent le leur. Les batteurs & mutins se garantissent, par le moyen d'vne muraille, de la violence d'vn ennemi. Ceux qui ont commis beaucoup de crimes condamnéz par les loix sont maintenus en leur droit sous l'autorité d'icelles. Il y a des choses auxquelles les particuliers ne pourroyent auoir part, si elles n'estoyent donnees à tous. Ainsi donc il ne faut point disputer des choses, à la communion desquelles nous sommes tous conuiez. Ce qui me semblera deuoir

Senecque ne parle pas cõme il faut de la puissance infinie de Dieu. Et pourtã ce ci doit estre leu & print pour le dire d'un hõme instruisen l'eschole de nature, & n'õ ailleurs.

paruenir à quelque particulier, ie ne le donneray point à celui que ie conoistray estre ingrat.

XXIX.

*Obiection
sur le dis
cours prece-
dent, &
quels biens
on peut re-
fuser à l'in-
grat.*

Ne donneras tu donc point conseil à vn ingrat, qui le te demandera? ne lui permettras tu point de prendre de l'eau en ton puits? S'il est esgaré ne le redresseras-tu point? Ou feras tu cela sans rien donner? le distingueray ceci, ou pour le moins ie tascheray de le distinguer. Le bienfait est vn œuure utile: mais tout œuure utile n'est pas vn bienfait. Car il y a des choses de si petite consequence, qu'elles ne tiennent aucun lieu de bienfait. Deux choses se doyuent rencôtrer, pour produire vn bienfait. Premièrement, la grandeur de la chose: d'autant qu'il ya des choses qui ne meritent pas ce nom. Appellerons nous bienfait, vne bouchee de pain, ou vn denier donnez d'aumosne, ou d'auoir permis à quelqu'un d'allumer vne chandelle à la nostre? Et quelques fois ces choses seruent d'auantage que d'autres plus grandes: cependant leur vil prix les met hors de ce rang, lors mesmes que la necessité du temps les rend necessaires. Secondement, le principal y doit entreuenir, c'est que ie face le bien pour l'amour de celui que ie voulois en estre participant, que ie l'en iuge digne, que ie le lui donne volontiers: & que ie sois ioyeux de lui auoir fait ce bien. Il n'y a rien de tout cela es choses dont nous parlons. Car nous ne les donnons pas cômme à gens qui meritent beaucoup, ains par maniere d'acquit, comme choses de peu: & ne les donnons point à l'hôme, ains à l'humanité.

XXX.

*Il monstre
par diuers
exemples
qu'il y a
des choses
quel'andō-
ne à gens
indignes, en
faueur &
pour la reue-
rence que
l'on porte à
quelques
uns de leurs
predeces-
seurs.*

Il y a aussi des choses que ie donneray quelques fois à ceux qui en sont indignes, pour l'honneur de quelques autres: comme en la brigue des charges publiques la noblesse de race a fait preferer certains fort vilains & desbauchez à d'autres habilz hommes, mais nouueaux venus. Non sans cause la memoire des actes heroiques est vne chose sacree: les gens de bien sont grandement soulagez de penser que la souuenance de leurs seruites ne perira pas quand & eux. Qui a n'a gueres esleué au consulat Cinna tout frais venu de la guerre? Qui fit Ciceron le fils Consul, si ce ne fut le nom de son pere? Qui a auacé Sextus Pompeius & les autres ainsy furnomez si ce n'a eût la grâdeur d'un hôme? grâdeur telle qu'elle a peu en tōbant esleuer bié haut tous ses successeurs. Qui a fait depuis peu de iours prestres en plusieurs colleges Fabius Perficus, si vilain que les plus vilains ne s'en fussent voulu

voulu nullement acointer? Ont-ce pas esté ses deuâciers, de la maïso de Verrucosus, d'Allobrogicus, & ces troiscens Fabiens, qui pour le salut de Rome opposerent toute vne famille à l'impetueuse charge des ennemis? Nous sommes obligez aux vertus, de les respecter esloignées de nostre veuë, non moins que presentes. Comme ces grands personnages ont trauaillé pour seruir à plus d'vne posterité, & laisser des biensfaits profitables d'aage en aage: aussi deuons-nous reconoistre cela en plus d'vn siecle. Voila vn, duquel des enfans illustres sont issus: il est digne de memoire, ayant qui qu'il soit, mis au monde vne race excellente. C'est autre-la est sorti d'vne très-noble famille: soit qu'il forligne, toutes-fois qu'il demeure caché sous l'ombre de ses predecesseurs. Que les vaueantz ayent part au lustre de leurs ancestres: comme les lieux peu honnestes sont esclairez des rayons du Soleil.

XXXI.

*A l'ocasio
de ce qui est
traité ci de-
sus, il main-
tient la di-
uine prou-
dence cõtre
ceux qui
l'accusent
de ce qu'elle
estue &
soustient
ceux qui en
sont indi-
gnes.
Confusions
horribles à
Rome.*

EN cest endroit, ami Liberalis, ie veux plaider pour les dieux. Car nous soulons dire quelquesfois, Qu'a pretendu faire la diuine prouidence en establisant Aridæus Roy? Penses-tu qu'elle ait eu esgard à lui? C'a esté pour l'amour de son pere & de son frere. Pourquoi s'est elle fait seigneur du monde Caligula, homme extremement alteré de sang humain, qu'il faisoit esprendre & flotter en sa presence, comme s'il en eust voulu boire? Estimes-tu que cest honneur ait esté fait à vn tel monstre? Il a esté fait à son pere Germanicus, à son ayeul, à son bisayeul, & à d'autres non moins illustres personnages precedens, encores qu'ils ayent vescu, en leur particulier, pareils à plusieurs autres. Et quand tu estois consul Mamercus Scaurus, scauois tu pas bien que ce vilain infame succoit les menstrues de ses seruantes? Le confessoit il pas lui mesmes? Vouloit-il qu'on l'estimast honneste? Le reciteray vn trait qu'il lança contre soy mesme, dont plusieurs en faisoient leurs contes. & l'en estimoient en sa presence. Comme Asinius Pollio estoit couché de son log, Scaurus laschant vne parole vilaine menaça de lui faire ce qu'il aimoit mieux souffrir: & voyant Pollio irrité de telle vilenie, Tout ce que j'ay prononcé de mal, dit-il, puisse retourner sur moy & dedans ma bouche. Ce Scaurus contoit lui mesme ses ordures: & toutesfois tu as admis au Consulat vn homme si vilain, au veu & sceu de tout le monde! Pourquoi? en pensant à cest ancien Scaurus,

prince du Senat, tu ne peux souffrir que sa race demeure mesprisée.

XXXII. Il est vray semblable que les dieux traitent doucement quelques vns à cause de leurs peres & predecesseurs, & d'autres en faueur de leurs enfans, & d'une longue suite de gens qui en doyent naistre. Car ils voyent les œuures depuis vn bout iusques à l'autre: & conoissent exactement l'entree, le progres, & l'issue de toutes les choses qui doyent passer par leurs mains. Nous n'en conoissons que ce qui nous est descouvert à l'improuueü. Ce que nous estimös souuain, leur est familier, & a esté par eux preueu, ils veulent que ceux la soyent rois, pource que leurs ancêtres ne sont pas montez si haut, ains ont eu pour domination souueraine, la iustice & la réperâce: brief n'ont point dedié la republique à leur particulier, ains se dont dediez & donnez à la republique. Que ceux-ci dominant à cause de la preud'hōmie d'un leur bisayeul, qui a eu vn cœur inexpugnable par aduersité, qui en disésio ciuile a mieux aimé estre rebuté que se redre maistre, à cause qu'il estoit ainsi expédient pour le public. On n'a pas peu depuis reconoistre les seruices. Que son succeſſeur, pour l'amour de lui, air seigneurie sur le peuple: non qu'il soit suffisant & assez habile à cela: mais d'autant qu'un autre l'a merité pour lui. Il est tortu, bossu, laid, contrefait, & ne fera point d'honneur a sa robe. Or les hommes m'accuseront de temerité & folie, & dirōt que ie ne ſçay pas en quel rāg l'ō doit mettre ce qui est deu aux grāds & excellēs persōnages. Mais ie ſçai biē que ie dōne telle chose pour vne autre fin que l'ō ne pense. & que ie pāye vne vieille debte à quelque intention que chascun n'entend pas. Cōment

telles gens conoissent-ils, que cestui-ci n'est nullemēt ambitieux, que cest autre va aussi hardiment à trauers les dāgers queles autres en reuient, & que tels ou tels ne distinguent iamais leur auantage d'avec le bien public? Qui est celui-la & où est-il? D'où le conoissez vous? efface de mes tablettes tous ces cōtes de pi⁹ mis & plus receu. Ie ſçai ce que ie dois & à qui, ie paye les vns sur le tard, j'auance a ix autres, ou ie me gouerne ſelon l'occasion & la portec de mon estat.

XXXIII.
Retournant

Ie donnerai donc par fois quelques choses à vn ingrat, mais ce ne sera pas pour l'amour de lui. Mais si tu ne ſçais (dira quelqu'un

quelqu'un) s'il est reconnoissant ou ingrat, attendras-tu à le sçauoir, & ne craindras-tu point de perdre la commodité que tu as de bienfaire? C'est vne grand' pitié que d'attēdre pource comme (comme dit Platon) il est malaisé de deuiner à quoy pense le cœur de l'hōme. N'attendre point, c'est estre estourdi. La responce à vn tel sera, que nous n'attendōs pās iamais vne asseuree conoissance des choses, pour ce que la recherche de verité est merueilleusemēt loin de nostre apprehension; mais nous pretendons aller par où l'apparence de verité nous meine. Tout deuoir de ceste vie marche & s'auance par ce chemin. Ainsi femons nous, ainsi voyagerōs-nous par mer: voila comme nous allons à la guerre, cōtra-ctons mariage, engendrōs & esleuōs des enfans; l'euenemēt de toutes ces choses estant incertain. Nous approchōns des choses desquelles nous croyōs qu'il faut bien esperer. Car qui promettra belles moissons au semeur, port asseuré à celui qui s'ēbarque, victoire au guerrier; fēme chaste à l'hōme, & des bons enfans au pere. Nous marchōs là où raison (non pas verité) nous tire. Attens-tu à faire les choses, quand tu sçauras si elles succederōt bien? Si tu ne mets la main à l'œ-ure, sinon lors que tu vois tout ce qui en auindra, ta vie demeure inutile & vaine. Tandis que ce qui est vraisemblable me fera entreprendre ceci ou cela; ie ne ferai pas difficulté de secourir celui qui vraisemblablement ne sera point ingrat.

XXIII.

ON repliquera, que plusieurs choses entreuiendront, à raison desquelles le meschant s'auancera au lieu du bon, & l'homme de bien sera estimé mauvais. Car il y a bien de la tromperie en l'apparēce des choses ausquelles nous adioutons foy. Qui le nie? mais ie ne trouue point encor d'autre expedient par qui ie puisse reigler ma pēsee. Il me faut suivre la verité par ces traces-là. C'est ce que j'ai de plus certain. Je m'estudieray à penser ces choses le plus soigneusemēt que faire se pourra, & n'y prestera y pas le tost cōlētēmēt. Car ainsi me peut il auenir en bataille, de lācer vn coup de traict qui par mesgarde frapera mō cōpagnō, tellemēt qu'il sēblera que i'espargne mō ennemi. Mais cela n'adiēdra pas souuēt, ni par ma faute, a yāt intētiō de fraper l'ēnemi & de defendre mō patriote. Si ie conois vn ingrat, ie ne lui ferai point plaisir. Mais il s'est secrettemēt auacé & a vsc de fraude. Il n'y a en cela aucune faute de ma part, car ie lui ai dō-

Il respond deux repli-ques contre la responce, precedente, & monstre que le Sage sçait à qui, quand, & comment il faut faire bien & plaisir.

né esperance qu'il le reconnoistroit. Si tu as promis (dita-on) de faire quelque bien ; & tu entens puis apres que c'est à vn ingrat que feras-tu ? Tu fais mal si tu donnes à celui que tu conois tel : car tu donnes à vn que tu déuoies conduire : si tu refuses, tu fais mal aussi, d'autant que tu ne tiens pas la promesse. Vostre conscience bransle en cest endroit, & s'aneantit tout ce braue discours, que le sage ne se repét iamais de son fait, qu'il ne corrige point ce qu'il a dressé, ni ne charge d'auis en sorte que ce soit. Le sage ne change point de conseil, toutes les choses demeurans telles qu'elles estoient lors qu'il les a prinſes. Et pourtāt il ne s'est iamais repentit : pource qu'il ne s'est peu rien faire de meilleur alors que ce qui auoit desia esté fait, ni rien mieus dresser que ce qui estoit ia rangé. Au reste il aprochera de toutes choses avec ceste exception, que rien ne soit entreuenu qui l'empesche. Pourtant disons nous que tout lui succede, & que rien ne lui aduient contre son attente : pource qu'il presume en soy mesme que ceci ou cela peut auenir qui empescher a sa delibération. C'est à faire aux mal auiséz de s'asseurer que fortune leur sera fauorable. Mais le sage pense à l'aduersité cōme à la prosperité. Il n'ignore pas combien peut la vanité du monde, iusques où s'estend l'incertitude des choses humaines, & de combien d'empeschemens ses entreprisēs sont environnées. Il suit en doute l'incertaine & lubrique auature des choses, & attend des incertains enuemes aux plus assurees resolutions. Voila l'exception, sans laquelle il ne conclud ni n'entreprend chose aucune : & se maintient par tel moyen.

*Description
du sage*

xxxv.
*En quoy
vn homme
n'est point
tenu de fai-
re plaisir à
vn autre
encore qu'il
lui ait pro-
mis*

I'AI promis de faire vn plaisir, pourueu que rien n'entreuene à raison de quoy ie me doie retenir. Que sera ce si ie suis tenu de rendre à la partie ce que i'ay promis à vn particulier. S'il y a loy expresse qui defēde que personne ne face ce que i'auois promis de faire à vn mien ami. Ie l'ay promis ma fille à femme, puis apres on a sceu que tu es estranger. Vn tel ne peut auoir alliance de mariage avec moy. Ce qui me defēd vn tel contract me garantit & deliure de ma promesse. Lors i'enfraindray ma parole, i'endureray qu'on me reproche que ie suis incōstant, & que ie ne tiē point promesse, toutes choses estās au mesme estat qu'elles estoient lors q'ie l'ay faite. Mais le chāgemēt suruenu me dōne licēce de pré-
dre

dire nouveau conseil, & m'absoult de ma promesse. J'ai promis de plaider pour vne partie : puis apres il est aparü que ceste cause preiudicie à mon pere. J'ai promis à quelqu'un d'aller avec lui en voyage: mais on ne viét dire que les chemins sont pleins de brigäds. Je deuois me trouuer à quelque assignation: mais ie suis detenu par mô fils malade & ma femme accouchee. Pour tenir promesse il faut que toutes choses soyét telles qu'à lors que ie promis. Mais quel plus grand chagemét pourroit auenir, que de te trouuer hõme malin & ingrat: le refuseray à vn indigne ce que i'estoi resolu dõner à vn que i'estimois le bien meriter: mesme i'auray occasion de me courroucer, ayant esté ainsi trompé.

XXXVI.

Exception sur l'article precedent: qu'il faut considerer quelle est la chose promise.

Et toutesfois encores regarderay. ie que peut valoir ce dont est question: la valeur de la chose promise me donnera conseil. Si c'est chose de petite valeur, ie la donnerai: non pas que tu la merites, mais pource que ie l'ai promis. Je ne la donneray point comme vn present, mais ie racheteray mes parolles, & me tireray par l'oteille. Par mô dõmage ie chastieray la promesse que i'ai faite à la volce, & dirai, C'est à fin qu'il te cuise, & que ci apres tu ne parles pas ainsi legerement: brief (comme nous disons communément) ie me dõneray le baillon. Si le don est trop grand, i'auiseray qu'õ ne me tance point (comme dit Mecenas) que i'aye fait present de deux cens cinquante mille escus. Car ie feray comparaison de l'un à l'autre. C'est quelque chose de persueuer en ta promesse: mais aussi c'est beaucoup de te resoudre à ne faire plaisir à vn qui en est indigne. Toutesfois il conuiét cõsiderer que vaut cela. Si c'est peu de cas, passè. Mais si cela m'endommageoit, ou me faisoit recevoir quelque hõte, i' aime mieux m'excuser vne fois, & dire pourquoy i'e ay fait refus, que d'estre tousiours en peine, & me plaindre de ce que ie l'ai donné. Le tout gist en cela, de sçauoir cõbiè ma promesse peut valoir. Nõ seulement ie retiendray ce que i'auray promis legeremèt, ains aussi repeterai ce que i'auray mal donné. Celui est insense qui tient vne folle promesse.

XXXVII.

PHILIPPVS, Roy de Macedoine, auoit vn soldat vaillant de sa personne, qui lui auoit fait bon seruice en plusieurs endroits, à l'ocasión de quoy pour reconoissãce de sa valeur il lui auoit de fois à autre fait quelque part du burin, & par tels honneurs enflammoit cest hõme, qui eust engagé son ame pour de l'argët. Ce soldat fut poullé par vne tour

Notable histoire de la iuste seruité de Philippe contra un ingrät.

mente & naufrage pres des terres d'un certain Macedonië, lequel ayät eu nouvelles de tel accidēt, accourut soudain, fit reuenir à soy ce soldat & porter en sa maison champestre, le coucha dedäs son liët, traita & remit au dessus cest homme demi mort, le nourrit à ses despens vn mois entier, le r'habilla, lui fournit ce qui estoit necessaire pour son retour: le malade lui disant à tous propos, le reconoistray le bien que tu me fais, si ie puis vne fois retrouver mon Capitaine. Estär de retour il raconta son naufrage à Philippus, & ne dit mot du traitement qu'il auoit receu: ains sur l'heure il le pria de lui donner les heritages de quelqu'un, à sçauoir de celui qui l'auoit logé, recueilli, pense & gueri. Les Rois dōnent beaucoup de choses, sur tout en guerre, sans regarder à qui, ni quoy, ni comment. Vn homme de bien ne sçauroit faire teste à rät de cōuoitises armees. Nul ne peut en mesme tēps estre hōme droit & bon chef de guerre. Cōmēt pourroit-on saouler tant d'hommes infatiables. Qu'auront ils si chacun a le sien. C'estoit ce que Philippus disoit à soy-mesme, quād il commanda que le soldat fut mis en posseliō des biēs qu'il demādoit. L'autre, ainsi deschassé, ne beut pas ceste iniure cōme feroit quelque lourdaur, qui se contenteroit de ce qu'on ne l'auoit pas fait esclau, ains escriuit vne courte lettre (mais de bon encre) à Philippus, lequel l'ayät leuē entra en telle cholere, que sur le chāp il commāda à Pausanias de re stablir le Macedonië en tous ses biens: & qu'au reste ce meschāt soldat, cest hoste ingrat, cest auare qui auoit fait naufrage, fust tellemēt flestri que les marques mōstrassēt à q les voudroit lire qu'un tel estoit l'hoste ingrat. Il meritoit voirement que non seulement on lui marquast telles lettres mais qu'o les lui grauast bien auant dessus son front, lui qui auoit chassé son hoste nud & comme eschapé d'une tourmente sur le mesme riuage où lui auoit esté tretté. Mais cōsiderons quelle mesure il a falu tenir en la punition de cest ingrat. Auant toutes choses on a deu lui oster ce qu'il auoit epuahi par vne extreme meschanceté. Et quant à ses flestrisseurs, qui aura pitié de voir punir vn meschant, qui a cōmis vn acte tel que le plus debonnaire homme du monde le iugera digne du grief supplice?

PHILIPPUS te donnera, pource qu'il a promis, encores qu'il ne te doyoue rien, quoy qu'il doyoue faire tort à vn autre & commettre vn meschant acte, voire d'un seul coup clore les bords

*Ingratitude
& rage.*

*Hoste in-
grat traité
selon ses de-
merites.*

XX XV III.

*Il monstre
que Philip-*

les bords de la mer à ceux qui feront naufrage. Ce n'est pas legereté de se departir & deporter d'un forfait que l'on conoit estre tel & que l'on condamne: alors il faut dire franchement. Je pensois autrement, j'ay esté deceu. Mais voici vne perseuerance nee de sottise & d'orgueil: ce que j'ai dit vne fois, quoy que ce soit, demeure ferme & resolu. Au contraire, il n'est pas deshonneste de changer d'avis avec la chose. Mais, di moy, si Philippus eust laissé ce soldat en possession de ces riuages où il estoit allé rendre en son naufrage, auoit-il pas priué de feu & d'eau tous autres à qui tel accident de naufrage eust peu auenir puis apres? Il vaur (dit-il au soldat) que tu portes dedans les limites de mon Royaume ces lettres empreintes au dessus de tes yeux sur ton front effronté. Que chascun voye en toy, que l'hospitalité est vne chose sacrec. Monstre à lire sur ta face mon edit, portant, que mal ni dommage ne doit auenir à ceux qui recueillent en leur maison les pauvres affligez. Cest edit seraplus authentique, & que si ie l'auois fait grauer en vne lamé de cuyure.

D'o v vient donc (demandera quelqu'un) que Zenon, le Stoiqne, ayant promis de prester à vn quidam la somme de trente escus ou enuiron, puis ayant descouvert que c'estoit vne mauuaise paye, encores que ses amis le desconseillassent, ne laissa toutefois de la lui mettre en main, pource qu'il l'auoit promis? Premièrement, c'est autre chose de donner, & autre de prester. On peut tirer quelque chose d'un mauuais payeur. Je le puis faire adiourner au terme: & s'il fait cession de biens, i'en auray quelque picce: mais quât à ce qui est donné, sur le champ il n'en faut plus faire d'estat. D'auantage, ne point rendre vn argent pretté, c'est le fait d'un meschant homme; & prester à vn mauuais payeur, c'est le trait d'un mauuais pere de famille. En apres, si la somme eust esté plus grande, Zenon se fust gardé de la prester. Ce sont trente escus: presupposons (comme on dit) qu'il les ait despendus en vne maladie: il a mieux aimé les hazarder, que de retracter sa promesse. J'iray à vn soupé, pource que ie l'ay promis, quoy qu'il face froid: mais ie n'iray point s'il tombe de la neige. J'assisterray à des fiançailles, l'ayant promis encores que ie n'aye pas fait digestion: mais ie ne m'y trouueray point, si ie commence à sentir quelque accès de fiueur. Je descendray

XXXXX.

*Objection
côté le fait
de Philip-
pus côtre
en apparence
à celui de
Zenon: avec
la responce.*

en la place, afin de pleiger quelqu'un, suyuant ma promesse: mais si tu veux que ie responde pour vne iomme qui n'est point liquidee, ou enuers le public, ie m'en garderai bien. Il y a lors vne exception qui s'entend assez, a scauoir si ie le puis & si ie le dois faire. Les choses estans ainsi, donne ordre que les affaires soyent en mesme estat lors que tu exiges ceci ou cela de moy, qu' ils estoient quand ie te fis promesse. Ce ne sera point estre leger, si ie me de dis, s'il est suruenu quelque chose de nouueau. Tesbahis tu que le promettant change d'avis, si la condition est changee? Fay que toutes choses demeurent tousiours pareilles, & ie demeureray semblable à moymesme. Nous promettons comparoir personnellement à vne assignation, & toutefois nous faisons defaut. Tous ne sont pas tirez en iustice. Qui ne se trouue à l'assignation il peut proposer ses excuses & defences, receuables, quand elles sont legitimes.

XL. REÇOY aussi cela pour response à la question presente, *Comment on peut reconoistre le bien receu, en quelque condition que l'on puisse estre.* s'il faut comment que ce soit reconoistre le bien receu, & rendre la pareille. Ie dois monstrer vne bonne volonté: au reste quelquefois mon malheur ne me permet pas de reconoistre le plaisir qu'on m'a fait: & par fois le bon heur de l'homme à qui ie suis redevable m'empesche. Car que redray-ie à vn Roy, à vn Prince, à vn riche? Veux mesmes qu'aucuns d'eux estimée qu'on leur fait tort, si on veut reconoistre le bien que l'on a receu d'eux, & chargent leurs premiers bienfaits d'autres nouvelles faueurs. Que puis-ie enuers telles gens, si non vouloir? Ie ne di pas reietter vn nouueau bienfait sous pretexte que ie n'ay pas rédu le premier. Pour le regard de ce nouueau, ie l'accepteray d'aussi bonne volonté qu'il me sera offert, & me presenteray à mon ami pour lui estre vn champ spacieux sur lequel il espanse abondamment sa beneficence. Qui refuse vn nouueau bienfait il n'est pas content de ceux qu'il a receus. Ie ne rés pas la pareille. Dequoy cela me nuist-il? Il ne tient pas à moy, puis que l'occasion & le moye me defaut. Vn tel s'est beau coup employé pour moy, pource qu'il en auoit la commodité & le pouuoir. Est-il bon, ou meschant? S'il est homme de bien, j'ay bon droit. S'il est meschant, ie n'en veux point contester contre lui. Ie n'estime pas qu'il se faille hastier de reconoistre vn bienfait, & rendre le pareil à celui qui le refuse, ni lui estre importun, s'il ne veut rien accepter
de nous

de nous. Ce n'est point entrer en reconnoissance de rendre à quelqu'un ce qu'il ne veut recevoir, & que tu as prins volontairement de lui. Il y en a que si on leur enuoye quelque petit present, presque d'ordinaire en renuoyent vn autre: mais mal à propos: & par cela prestent de ne rié deuoir, C'est vne sorte de rebut, de redõner ainsi sur le chãp, & par vn present effacer la souuenance d'vn autre present. Quelques fois, encores que ie puisse ie ne rédray pas le plaisir qu'on m'aura fait, pource que ie m'osteray plus à moy que ie ne donneray à mon bienfaiteur, s'il ne doit sentir auãtage de ce qui m'incommodera grandement si ie le luy baille. Ainsi donc, qui se haste de rendre, il n'a pas le cœur d'vn homme reconnoissant ains d'vn debteur. Et, pour le dire en vn mot, qui desire trop tost payer doit enuis: & qui doit enuis est ingrat.

Paradoxe de Senèque qu'il faut expliquer par les discours precedens.



LE CINQUIESME LIVRE.

DES BIENS FAITS.

SOMMAIRE.



POUR le commencement de ce cinquiesme liure, apres auoir declaré qu'il pour suit ses discours en faueur de son ami *Liberatus*, duquel il magnifie la vertu, il entre en matiere, & trace en premier lieu, si c'est chose honteuse & malséante à quelqu'un de recevoir tãt de biens & plaisirs de quelque autre, que puis apres il ne le puisse reconnoistre: & mōstre que nõ, fortifiãt ses argumẽs d'exẽples notables. Secondẽment à l'occasion de ce discours, il demande si l'homme se peut faire bien à soy mesme, & s'il s'en doit sçauoir grẽ: qui est vn Paradoxe auquel nostre *Philosophe* contredist, encores que certains *Stoiques* en doutassent. Ayant là dessus usé d'une preface & excuse honneste, il refute en troisieme lieu ce Paradoxe, Que nul n'est ingrat, monstrent le contraire par diuerses preuues. En quatrieme lieu, il discours sur vn autre Paradoxe. Que tous hommes sont ingrass, & en propose diuers exemples tant particuliers que publics. Au cinquiesme point, il comprend diuerses questõs: à

ſçauoir ſi les enfans ſont obligez, à la reconnoiſſance d'un bienfait à leurs peres: ſi tout bienfait doit eſtre acompagné de cōtenance alai- gre & ioyeuſe, ſi l'on peut ramentenir un bienfait: & pourquoy il eſt quelques fois beſoin de reſueiller ceux pour leſquels l'on s'eſt employé: ce qui eſt entechi d'une plaiſante hiſtoire de Iules Caſar oppoſé à Tibere, afin que l'ingratitude de l'un donne tant plus de luſtre à la benignité de l'autre.



'A v o y', ce ſébloit, acheué mes discours es liures precedens, ayant montré comment il faut faire & receuoir plaisir : car en ces deux choses conſiſte le bienfaire. Quand ie paſſe outre, ce n'eſt point par neceſſité, ains pour mon plaisir, lequel ie ſuis contraint ſuiure par où il me meſme, & non la part où ie voy qu'il m'appelle: d'autant que de fois à autre quelque matiere pluſtoſt ſuprflue que neceſſaire ſe preſente, qui avec quelque douceur chatouille, mon eſprit. Mais puis qu'il te plait, continuons, & ayant deſpeché le principal, examinons les acceſſoires & dependances, non coherentes toutesfois, qui ne ſeruēt pas beaucoup, & qui ne ſont pas auſſi du tout inutiles à quiconque les regarde de pres. Quant à toy, ami Liberalis, tu as lé naturel ſi bon & tant enclin à bienfaire que l'on ne te ſçauroit ſouler en diſcourant ſur la louange de telles choses. Ie ne vi iamais homme ſi benin, ne qui riſt pl^s de côté des plaisirs qu'o eſtime les moindres. Tu en es venu iuſques là par ta courtoisie, que ſi l'o fait plaisir à quelqu'un, tu les reputes fait à toy meſme. Pluſtoſt qu'aucun ſe repente de s'eſtre employé pour autrui, tu es preſt de payer pour les ingrats. Tu es tant eſloigné d'orgueil, que tu deſires de deſcharger incontinent ceux qui te ſont obligez. & iembles vouloir que l'on eſtime que tous les plaisirs que tu fais à autrui ſont reconnoiſſances pluſtoſt que biensfaits. Au moyen de quoy tels plaisirs reuiennent à toy plus grands qu'ils ne ſont partis de ta main. Car ordinairement les biensfaits ſuyuent celui qui ne les redemande point: & comme la gloire ne ceſſe de courir apres ceux qui la ſuient, auſſi le fruit des biensfaits ſe laiſſe plus aiſément cueillir à ceux enuers qui l'on peut eſtre ingrat. Il ne vient pas à toy, que ceux à qui tu as fait dubie n'en reçoivent

tient encor de nouveau: tu es prest à recommencer, & à donner encores d'auantage, sans faire mention ni semblât quelconque du passé. C'est la pensée d'un homme de bié & d'un cœur assis en bon lieu, de supporter vn ingrat tant & si longuement qu'on le face deuenir tout autre. Voila bien auisè à toy. Les vices tombent aux pieds des vertus, moyennât que l'on se haste de leur estre ennemi.

MAIS voici qui te plait vniquement, comme vne sentéce doree: Que c'est chose honteuse d'estre surmonté par biens faits. Ce n'est pas du tout hors de propos, que l'on demande si cela est veritable: aussi s'estend-il beaucoup plus loin que tu ne penses. Car ce n'est ni ne fut iamais honte d'estre surmonté au combat où il est question de choses honnestes moyennant que tu ne jettes point les armes bas, & que tu ne cerches point la victoire en te laissant abatre & vaincre. Tous n'apportent pas mesme pouuoir, ni semblables moyens en vne droite intention: ni n'ont pas vne fort une esgale, laquelle gouverne les issues des auis les mieux digerez. La volonté tendante au bien est louable, encores que quelqu'un l'ait deuançee d'un pas plus soudain: & n'en prend pas de cela comme des ieux d'escrime, où la couronne môstre qui a esté le plus adroit, combié que par fois & par cas d'auanture vn malhabille gaignera le prix. Estant question du deuoir, dont chascun (tant celui qui dône que celui qui reçoit) desire s'acquiter entierement: si l'un a peu d'auantage, s'il a eu en main de la matiere à souhait, si l'heureux succez lui a permis de faire ce qu'il desiroit, à l'opposite si l'autre ne lui est esgal si non en volonté quoy qu'il ait moins rendu que receu ou n'ayât rien restitué soit en bône volonté de ce faire & a l'esprit tendu à cela: vn tel n'est pas plus vaincu que celui qui meurt les armes au poing, & que l'ennemi a plustost transpercé que d'auoir peu le faire reculer vn pas. Ce que tu estimes de l'honnette, a çauoir d'estre vaincu ne peut auenir à vn homme de bien. Car il ne succombera iamais, il maintiendra tousiours son parti. Il se môstra vaincu iusques au dernier soupir, & mourra en ceste place-la, qu'ayant receu de grands plaisirs il a eu la volonté de rendre la pareille.

LES Spartiates ne vouloyét point que leurs gés s'exerçassét au cōbat où l'ō fait du pis qu'il est possible, ni à l'escrime des poings, où le vaincu cōfesse qu'il est inferieur au victorieux.

II.

Si c'est chose honteuse de recevoir tant de biens & de plaisirs de quelqu'un, que on ne puisse iamais les reconnaître.

III.

Par l'ordonnance des Spartiates, & l'exèple

des Fabiës, Si vn coureur a touché le bout de la barriere auant que nul
de Regulus, autre, c'est de vistelle, nō pas d'affection. Le lutteur qui au-
et par la ra esté terrassé iusques à la troisieme fois, a perdu la palme,
similitude mais il ne la met pas lui mesme en la main de celui qui
de deux a le dessus, D'autant que les Spartiates tenoyent à grand
combatās, il deshonneur que leurs citoyens demeurassent invaincus, ils
mōstre qu'ē leur ont defendu tous combats d'oū l'on empote le prix
matiere de par la confession du vaincu qui le fait liurer au vainqueur,
bienfaits non point par ordonnace d'un iuge, ni par l'issue du combat.
celui qui re- Ce que les Spartiates obseruent en leur citoyens, la vertu
çoit n'est & la bonne volonté le fait en tous hommes, c'est qu'ils ne
point infe- sont iamais vaincus: car aussi vn cœur bien assis tient rang
rieur, moy- parmi les plus valeureuses & inuincibles choses du monde.
ennāt qu'il Pourrant, nul ne dit que les trois cens Fabiens ayent esté
garde tous- vaincus, ou bien qu'ils ont esté tuez. Regulus fut pris des
sours une Carthaginois, nō pas vaincu. Autant en faut-il dire de tout
sincere af- homme qui se roidit contre l'assaut & les pesantes rechar-
fection en- ges de la fortune. Il y a vne mesme consideration es biens-
uers ce lui faits. Si quelqu'un a receu des biens en grand nombre, &
qui lui dō- que puis apres on les lui continue & augmente, il n'est pas
ne. vaincu pourtant. Peut estre que certains bienfaits surpassēt
 les autres, si on compare les choses données & celles qui sont
 rendues pour reconoissance. Mais si tu fais conference
 de celui qui donne & de celui qui reçoit, l'un ne sera point
 plus digne de la palme que l'autre, attendu que c'est à leurs
 affections qu'il faut simplement prendre garde. Car aussi a-
 on acoustumé de dire de deux qui se sont cōbatus, qu'ils se
 sont departis esgaux, encores que l'un ait esté blessé en di-
 uers endroits, & qu'en cest esgard il semble estre moins vail-
 lant que l'autre, qui n'aura esté atteint qu'en quelque en-
 droit bien legerement.

III.
Confirma-
tion du pro-
pos prece
dēt enrichie
de la compa
raison de So
crates &
Diogenes
avec Ale
xandre.

Ainsi donc nul ne peut estre surmonté par biensfaits. Il
 se sēt obligé, s'il veut rendre la pareille: s'il n'a des biens pour
 y fournir, la volonté y iatisfait nettement. Tandis qu'il de-
 meure en ceste pensée & resolution, il se fait assez paroistre
 non ingrat. Que chaut il lequel des deux face plus de presēs
 Tu me peux donner beaucoup de choses: de moy, ie ne puis
 sinon tendre les mains & recevoir. La fortune t'acoste,
 & la bonne volonté m'accompagne. Ie ne laisse pourtant
 d'estre pareil à toy, autant que les hommes nuds où armez
 à la légère sont pareils à d'autres armez iusques au collet.

Le con-

Le conclu, que nul n'est surmonté par bienfaits: pource que chascun fait telle recognoissance que bon lui semble. Et si c'est deshonneur d'estre surmonté par bienfaits, il ne faut donc rien recevoir de la liberalité des riches & grands Seigneurs, auxquels l'on ne scauroit rendre la pareille. Je parle des princes & des Rois, que la fortune a esleuez en vn degré d'où ils peuuent esprendre beaucoup de biens, & ne peuuent recevoir la pareille que bié rarement. Et toutesfois on leur peut faire des seruices, voire tels (côme de bone & seruiable volonté) que toute leur magnificéce ne pourra subsister que par vn tel moyen. Il y a des hommes tellemét despestrez de toutes cupiditez, qu'à peine scauroit on trouver sur eux tache quelconque de desirs humains, brief la fortune ne leur scauroit faire aucune faueur. Alexandre dira, C'est force forcée que Socrates me face plus de bien que ie ne lui en scaurois faire. Autâr de Diogenes, lequel passa tout nud à travers les thresors des Macedoniens, & foula aux pieds les richesses royales. Ce philosophe parut il pas lors à soy mesme & à to⁹ autres hommes, non auuglez, ni ignorans de la verité, iustement esleué par dessus celui qui tenoit toutes choses dessous soy: Il a esté beaucoup plus puissant & plus riche qu'Alexandre, lequel estoit lors Seigneur du monde. Car Diogenes faisoit beaucoup plus de ne vouloir pas prendre, qu'Alexandre te faisoit, en lui voulant donner selon son pouoir.

IL n'y a point de deshonneur à estre surmonté par tels personnages. Car si tu me fais combattre vn ennemi qui ne puisse estre blessé, ie ne suis pas moins valeureux pour cela: & si le feu rencontre vne matiere qui n'en puisse estre offésée, il ne laisse d'estre feu chaud & bruslant: ni vn cousteau n'a perdu la propriété de couper, encores qu'il rencontre vn caillou qui lui resiste. Je redi le mesme d'vn homme de bon cœur, Il n'y a point de deshonneur pour lui, s'il demeure obligé enuers ceux que les richesses ou l'excellente vertu empeschent de recevoir reconoissance des biens qu'ils lui ont faits. Ordinairement nos peres & meres nous font plus de bié qu'ils n'é recoyuét de nous. Car nous les haïssôs râdis que nous les estimôs trop seueres: & que nous ne comprenons pas la valeur des biens qu'ils nous procurent. Quand l'aage a cueilli quel que sagesse, & que nous comméçôs à conoître que ce qui no⁹ les faisoit hayr, à scauoir les re-

4.
Deuxiesme
confirma-
tion par si-
militudes.
& par la
considera-
tion des
bienfaits
receus de
nos peres
& meres.

monstrances, la rudesse, la soigneuse garde de nostre ieunesse desbauchée, est cela pourquoy nous les deuôs aimer alors la mort les nous rait. Il y en a peu qui ayēt vescu iusques là que de cueillir le vray fruit de la nourriture de leurs enfans. Prou d'autres qui ont senti au fardeau, qu'ils estoient peres. Toutesfois ce n'est pas deshonneur d'auoir pl⁹ receu des biens de son pere qu'on ne lui en a rendu. Mais pourquoy seroit ce deshonneur, veu que ce ne l'est point au regard d'un autre qui qu'il soit? Il y a certaines personnes à qui nous sommes esgaux & inegaux. Esgaux en affection, dont telles gens se contentent, attendu aussi que nous ne promettons que cela: inegaux en commoditez de ceste vie, à fault de quoy si quelqu'un n'a peu rédre la aparaille, il n'endoit pas rougir pourtant, comme s'il estoit vaincu. Ce n'est pas deshonneur de demeurer derriere les autres, pourueu que tu marches apres eux. Souuentesfois il faut que nous demandions qu'ô nous face vn nouueau plaisir, auant que reconoistre le precedent qui nous a esté fait: & ne differons pas à le demander, ni ne nous deshonorôs pas en le demandant, encores que nous soyons hors d'esperance de pouuoir iamais nous acquitter d'une telle debte: pource qu'il ne tiendra pas à nous que nous n'en facions luffisante reconoissance, mais il suruiédra quelque chose de dehors qui nous empeschera. Cepédant la bonne volonté nous demeure & ne serons honteusement surmontez par les choses qui ne sont pas en nostre puissance.

VII.

*Troisiesme
confirmatiō
par l'exem-
ple & com-
paraison
d'Alexan-
dre & Ar-
chelaus ri-
ches prin-
ces, avec
Diogenes
& Socra-
tes.*

ALEXANDRE, Roy de Macedoine, souloit se glorifier de n'auoir iamais receu tant de plaisirs d'aucun homme qu'il nelui enlt eu fait dauantage. Cest ambitieux. là n'a point becasion de ietter l'œil sur les Macedoniens, Grecs, Medes, Perfes, & autres nations esparfes & desarmees, ni estimer que sa domination estendue depuis vu des coins de la Thrace iusques au riuage d'une mer inconue lui ait acquis cest auantage. Socrates en a peu dire auant, & Diogenes aussi, homme de plus grand cœur qu'Alexandre. Comme il aparut le iour que ce Prince, desmesurément ambitieux, vid ce Philosophe, auquel il n'eust sceu rien donner, ni rien offer. Le Roy Archelaus pria Socrates de venir en sa Cour; à qui Socrates fit responce, Qu'il ne vouloit point aller pres d'un qui lui fist des biens lesquels il ne pourroit reconoistre à la pareille. Mais premierement, il estoit en la puissance de Socrates

Socrates de ne rien prendre. En apres il côméçoit à faire bien le premier: car il s'approchoit de celui qui l'en auoit requis, & donnoit vne chose qu'Archelaus ne lui pouuoit rendre. Si Archelaus lui eust donné de l'or & de l'argent, Socrates l'eust plus que suffisamment payé en refusant tout cela. Dirons nous donc que Socrates n'eust peu reconoistre les faueurs d'Archelaus? Mais tout au contraire pouuoit-il autât recevoir que donner, s'il se fust monstré homme qui scauoit que c'est de vie & de mort, & qui tient l'vne & l'autre en sa main? S'il eust descouuert les secrets de nature à ce Roy, homme de si petit sens & si peu entendu en telles choses, qu'vn iour, voyant l'eclipse du Soleil, il ferma son palais, & fit raire son fils, comme c'est la coustume en tēps de dueil pour quelque sinistre accident: estoit-ce pas vn bienfait inestimable de tirer hors de sa cachette ce prince effroyé, & le remettre en son sens par telles paroles? La clairté du Soleil n'est point defaillie, c'est vne rencontre & conionction de deux planetes; la Lune, faisant vn circuit plus bas au dessous du Soleil, s'est trouuee en son corps espais au deuant de lui, & l'a caché à nostre veüe. Si elle n'a fait que glisser au long, quelque partie du Soleil demeure cachée. Si elle s'est recotree plus opposée, aussi est-il plus couuert, & si elle s'est recotree diametralemēt entre le soleil & la terre, il y a eu grāde eclipse de Soleil. Mais maintenant ces deux planetes seront escartees, l'vne deçà l'autre delà, par leur visée mouuement, le iour viēdra maintenāt au mōde, & cest ordre cōtinuera d'aage en aage: y ayant au reste des iours prefix esquels le Soleil est empesché d'espandre tous ses rayons, pource que la Lune se rencontre à l'opposite du corps d'icelui & du rōd de la terre. Ayez vn peu de patience, le Soleil remontera tout entier, & se despoillera de ce uage & de ces empeschemēs pour nous esclāirer come de coustume. Socrates ne pouuoit-il donc rendre la pareille à Archelaus? Et s'il lui eust appris à bien gouverner son Royaume, estoit ce peu de chose d'vn si grand plaisir? pouuoit-il en faire suffisante reconoissance à Socrates? Pourquoy donc le Philosophe a-il fait vne telle responce? C'estoit vn homme facetieux, costumier de ne rien mettre en auant qu'en termes couuerts, qui dōnoit des atteintes à chascū, sur tout aux grāds: il a mieux aimé se desfaire d'Archela' avec ce trait de gaudissērie, que de le brauer

*Paradoxe
des Stoi-
ques.*

de paroles, & a dit ne vouloir recevoir des biens d'un à qui il ne pouroit en rendre autant. Peut-estre craignoit il d'estre contraint d'accepter choses qui desplairoient, & indignes de son nom. Quelqu'un repliquera que Socrates eust peu refuser ce qu'il n'eust voulu prendre. Mais il se fust acquis la mal-veuille d'un Prince haut à la main, & qui vouloit qu'on tint grand conte de tout ce qui procedoit de lui. Cela n'est pas à propos, de sçavoir si tu veux donner à un Roy, ou ne recevoir rié de lui. Autât s'estime-il desdaigné en l'un qu'en l'autre. Un cœur haut est plus offensé si on le mesprise, que si on lui disoit iniure. Veux-tu sçavoir à la verité ce qui a retenu Socrates. Lui à cause qui de sa franchise de parler n'a peu estre supporté en vne republique libre, n'a point voulu se ranger à vne servitude volontaire.

VI.
Maintenant il entre en vne nouvelle question, sçavoir si quelqu'un peut bien faire à soy-mesme, & s'il s'en doit sçavoir gré.

Nous avons, ce me semble, assez discouru sur ce point, si c'est chose honteuse de recevoir tât de biensfaits de quel qu'un qu'on ne puisse lui en faire suffisante reconnoissance. Qui met cela en avant, sçait bié que les hommes n'ont pas acoustumé de donner quelque chose à eux mesmes: car cela eust montré qu'il n'y a point de honte à estre surmôté par soy-mesme. Or quelques Sroiques sont en dispute de cela, si quelqu'un peut donner à soy-mesme, & s'il s'en doit remercier? L'occasion de la question est procedee de ce qui s'ensuit. No^s s'oulois dire, le me sçai bõ gréie ne puis me plaindre d'autre que de moy: ie me courrouce à moy-mesme ne chastieray moy-mesme: ie me veux mal: & autres termes par lesquels chacú parle de soy comme en tierce personne. Si ie puis me faire tort, pourquoy ne pourray-ie aussi me faire du bien? Si j'auois assisté a autruy, cela seroit appellé vn bien-fait: pourquoy ne le sera il, si j'aide à moy-mesme? Et si mon prochain m'auoit aidé, ie le deurois recognoistre: pourquoy donc ne serai ie redevable à moy-mesme, quand ie me serai fait du bien? A ce conte donc ie seray ingrat envers soy-mesme, ce qui n'est pas moins honteux, que si ie voulois me traiter & vestir salement, brief ne tenir conté de moy, Autant & plus est infame celui qui prostitue son corps que le corps d'autruy. On cõdãne le flateur, qui suit pas à pas les propos de quelqu'un, & qui est tousiours prest à dire du mal le bié: encores celui qui se plaint en soy-mesme, qui se regarde & qui (cõme on dit) se chatouille pour se faire rié. Nõ seulement les vices desplaisent quãd ils tempesent dehors, ains aussi

aussi lors qu'ils rétrét & murmurét dedàs. Lequel des deux estimeras-tu d'auantage, ou celui qui commàde à autrui, ou celui qui maistrise soy mesme? Il est plus aisé de gouuerner les nations barbares & non acoustumées d'obeir, que de retenir son cœur & se donner à soy mesme. On dit que Platon remercia Socrates qui l'auoit enseigné: & pourquoy Socrates ne se remercia-il de ce qu'il s'est enigné soy mesme? Marcus Cato disoit, Emprunte de toy mesme ce dôt tu auras faite. Pourquoy ne me scaurois- ie donner quelque chose, si ie la puis emprunter de moy? Il y a infinies choses, esquelles la coustume nous partit comme par le milieu. No^p disons communemét, Laisse moy entretenir mes pensees, ie me tireray l'oreille. Si cela est vray, tout ainsi-qu'vn hôme se doit par fois courroucer & tancer soy mesme, aussi peut il remercier & louer: côme il peut s'édômager, aussi se peut- il se auantager. Iniure & biéfait sont contraires. Si nous disons de quelqu'vn. Il s'est fait tort; nous pourrons dire, Il s'est fait du bien. Chascun est redevable à soy mesme. L'ordre de nature porte, que l'on reçoie plaisir premierement, en apres qu'on le reconoisse. Il n'y a point d'emprunteur qu'il n'y ait vn presteur: nō plus qu'on ne scauroit imaginer vn mari sans femme, ou vn fils sans père. Il faut que quelqu'vn donne, s'il veut qu'vn autre reçoie.

PORTER de la main gauche en la droite, cela ne s'appelle point donner. Côme nul ne se porte, encores qu'il remue & meine son corps de lieu en autre: encores qu'vn hôme plaide sa propre cause, l'on ne dit point pourtant qu'il s'est secouru soy mesme, & il ne se fait pas dresser vne statue comme à vn protecteur de soy: ne plus ne moins qu'vn malade remis en pieds par son propre regime n'exige pas salaire de soy mesme: au cas semblable, en quelque affaire que ce soit, où vne personne se deporter vertueusemēt, il ne s'c faut pas remercier soy mesme: attendu qu'ayant receu plaisir de soy, il n'y a point de secōde personne qui en puisse receuoir reconoissance. Encores faudroit il que l'accordasse premieremēt que quelqu'vn est biéfaiteur à soy, quand il se donne d'vnt main & préd de l'autre. Mais si ie confesse que quelqu'vn fait bien & plaisir à soy mesme, ie di qu'en receuant il rend la pareille. Il fait (comme l'on dit) de la terre le fosse: c'est iouer à prester & à rendre en vn instant. Car celui qui donne reçoit, & n'y a qu'vn mesme homme qui

VIII.

Responſe à
l'objection
precedente.

face l'un & l'autre. Or ce mot Devoir n'a lieu sinon entre deux personnes. Comment donc se pourroit il trouuer en vn seul homme, qui s'aquitte en s'obligeant? Côme en vne boule, en vne pelotte, il n'y a point de haut ni de bas, ni de bout, ni de commencement, pource que l'ordre se chāge par le mouuement, & que ce qui alloit derriere va deuāt, & ce qui demouroit caché aparoit, brief tout reuient de mesme, en quelque façon que la boule roule: estimons le mesme de l'homme: tourne le de tel costé que tu voudras, c'est tousiours vn homme. S'il se blesse soy mesme, il ne se peut attacher à personne. Qu'il s'éferre & s'éferme, il ne se peut plaindre qu'o l'ait forcé. Il s'est fait du bien: mais sur le champ il s'est rendu la pareille. On dit que la nature des choses ne perd rien, pource que tout ce qu'on lui oste retourne à elle: & vne chose ne peut pas perir, qui n'a où se retirer, ains est cōtrainte retourner au lieu d'où elle est partie: En quoy conuient (demandera quelqu'un) cest exemple à la questiō proposee? Je te diray: pose le cas que tu sois ingrat, le bienfait ne sera perdu pourtant: il demeure au bienfaiteur. Presuppose que tu ne vueilles receuoir aucun plaisir: il est chez toy auant que s'en retourner à celui qui le te presente. Tu ne peux rien perdre: car tu ne laisses pas de gagner tout ce que tu perds. C'est vn rond qui se fait dedans toy mesme, tu donnes en prenant, tu prends en donnant.

I X.

*Il prauient
une obscūtiō
à la respon-
se preceden-
te, & la re-
sute.*

S'IL faut (dira quelqu'un) faire du bien à soy mesme & il s'ensuit que l'on s'en doit remercier. Ce premier point, duquel tout le reste depend, est faux, car personne ne se donne rien: ains obeit à son naturel qui le dispose à s'aimer: tellement qu'il euite fort soigneusement les choses nuisibles & desire les profitables, Ainsi donc celui qui donne à soy n'est point liberal, ni misericordieux celui qui pardonne à soy mesme, ni pitoyable celui qui se plaint de ses afflictions. Faire cela à l'endroit d'un autre c'est liberalité, compassion & douceur pour nostre regard c'est nature. Bienfait est chose volontaire: mais profiter à soy c'est chose necessaire. Plus vn homme fait de bien, plus est-il bienfaiteur. A-on iamais magnifié quelqu'un pour s'estre secouru soy mesme, & pour s'estre garanti de la main des brigāds? Autant vn homme se donne de bien comme d'habitation, & se fait des pres tous ainsi qu'il les reçoit. Si quelqu'un se fait du bien, c'est tousiours

siours & sans intermissiõ. Il ne sçauroit calculer les biés qu'il s'est fait: comment donc s'en pourroit il faire reconnoissance, veu mesme qu'é faisât ceste reconnoissance il se fait du bié? Et comment pourra il discerner, si c'est vn bienfait ou vne reconnoissance, veu que tout cela se meine dedans vn seul homme? Ie me suis desuelopé d'vn danger: c'est vn bié que ie me suis fait, Derechef ie me guaranty de quelque peril, qst ce vn bienfait ou vne reconnoissance du precedét? Outre plus posé, le cas que nous biéfaisions à nous mesmes, ie n'accorde pas la consequence que l'on en tire. Car encores que nous donnions à nous mesmes, nous n'en demeuons pas redevables. Pourquoi? d'autant que nous le receuons tout incontînét. En matiere de biésfaits, il faut premieremét recevoir, puis deuoir, & finalémét rédre la pareille. Pour nostre regard, nous ne pouuons estre redevables à nous mesmes à cause que nous rédõs sãs aucũ delai. Nul ne dõne qu'il n'y ait vn second pour recevoir: & nul ne doit qu'à autrui. On ne réd chose aucune qu'il n'y ait quelqu'vn pour la prédre. Ce qui requiert ainsi deux personnes ne se peut faire en vne seule.

A V O I R fait quelque chose pour le bié d'autrui, c'est vn bienfait: mais ce mot, auoir fait, concerne vn autre que nous. Celui-là seroit-il pas estimé mal sage qui diroit auoir védu quelque chose à soy mesme? pource que védre c'est alierer, & transporter son droit & la propriété qu'on a sur vne chose à vn autre personne. Or comme védre, ainsi donner quelque chose, c'est la lascher de ses mains, & la liurer à autrui pour en estre maistre & possesseur. Si cela est vn bienfait, nul ne le s'est donné à soy: d'autant que personne ne se donne rié. Ce seroit ioindre deux contraires ensemble, tellement que donner & prendre seroyent vne mesme chose. Mais on sçait qu'il y a beaucoup à dire entre l'vn & l'autre. D'où vient cela? de ce que ce sont termes opposez l'vn à l'autre. Or si quelqu'vn se fait du bien & plaisir à soy mesme, donner & recevoir sont vne mesme chose. Ie disoy n'aguères, qu'il y a des choses concernantes tellement nos prochains, & moulees de telle façon, que nous n'y auons part quelconque. Ie suis frere, mais c'est d'vn autre: car nul ne peut estre frere de soy mesme. Ie suis esgal, oui bien à quelqu'vn: car qui est l'homme que l'on puisse dire esgal à soy? Quand on fait comparaiõ d'vne chose, elle

x.
Continuation de sa
response, &
refutation.

ne peut estre imaginee sans quelque autre: autant en faut-il de celle qui est coniointe. Au cas semblable l'on ne donne rien qu'il n'y ait vn second pour receuoir: & vn bienfait passe tousiours en main tierce. Le mot mesme fait preuue de cela: contenant que le bien a esté fait & par consequent receu: d'autant que nul ne fait bien proprement à soy, non plus que l'o ne peut dire qu'il soit fauteur & partilât de soy-mesme. Mais qu'est-il besoin d'insister plus au long sur ce propos, & l'enrichir d'exemples, veu que l'on appelle bienfait ce qui requiert vn second pour receuoir ce qu'on presente? Il y a choses honnestes, belles, & excellentes qui demeurent inutiles, si vn seuly a part. La loyauté est estimée & mise au rang des plus rares commoditez de nostre vie: & toutesfois on ne dit point que quelqu'un ait esté fidele & loyal à soy-mesme.

XI.
*Conclusion
 sur tout le
 discours
 precedent:
 qu'à bien
 & propre-
 ment parler
 vn bienfait
 considere &
 celui qui le
 fait à autrui
 & celui qui
 ceux qui le
 recognoissent*

TOUCHEONS maintenant le dernier point. Celui qui reconoit vn bien receu doit employer du sien, comme fait le debteur qui paye l'argent par lui deu. Or celui qui se remercie soy-mesme ne desbourse rien, non plus que l'autre qui s'employe pour soy n'a rien despendu. Le bienfait & la reconoissance sont choses qui doiuent changer de main, & aller d'un homme à vn autre. Il n'y a point de reuolntion & vicissitude dedans vn homme seul. Donques, qui reconoit vn bienfait reciproquement il fait quelque chose à l'avantage de son bienfaiteur. Mais à qui profite celui qui remercie soy-mesme d'un bienfait? à soy, & non à autre. Se trouuera-il hōme qui ne mette d'un costé le bienfait, & la reconoissance d'icelui de l'autre? Qui rend la pareille, il sert & aide à soy-mesme. Et qui est l'ingrat qui ait iāais refusé faire cela pour soy? mais vn homme auroit-il pas esté ingrat, s'il ne l'auoit fait? Si nous nous deuons (dira on) remercier nous mesmes aussi nous deuons nous faire reconoissance & rendre la pareille. Or nous disons, Io me sçay bon gré d'auoir refusé vne telle pour femme, & de ne m'estre rendu familier ni compaignon d'un tel. Disant cela, nous nous loués; & pour aprouuer nostre fait nous vsons par fois de mesmes termes dont s'aident ceux qui remercient quelqu'un, Bienfait est-ce qui peut estre reconu, & qui ne peut estre autre que fait bien apres auoir esté receu, Qui fait bien à soy, ne peut faire autrement qu'il ne recoiue ce qu'il s'est donné. Par ainsi ce n'est pas vn bienfait. Vn bien fait

fait est receu en vn temps & reconu en vn autre temps. En vn bienfait il ya cela de beau & de louable, qu'un voulant aider à l'autre, a oublié cependant sa propre commodité, & s'est osté à soy-mesme ce qu'il a mis es mains de son prochain. Celui qui fait bien à soy-mesme ne fait pas cela. Faire bien est chose compaignable, elle se fait vn ami, elle oblige quelqu'un à soy: mais donner à soy, n'est point acte de compaignie. ce n'est gaigner le cœur d'un tiers ni le se rendre attenu: cela ne donne esperance à aucun, pour dire, Il faut que ie cherisse ce personnage-la, qui a receu plaisir de moy, & i'en receuray de lui. L'appelle benefice ou bienfait ce qu'un homme donne nō point pour l'amour de soy, ains pour l'amour de celui à qui il le donne. Qui fait bien à soy-mesme, ne cherche autre que soy: cela donc ne s'appelle pas proprement ni n'est vn bienfait.

XIII.

Tu pentes, ami Liberalis, que ie face maintenant tout au contraire de ce que i'auoy promis à l'entree. Tu dis que ie fais au rebours de celui qui s'employe à bon escient, & que ie me tourmente de gayereté de cœur. Mais ayes vn peu de patience, & tu auras occasion de parler ainsi, quand t'auray cōduit iusques à d'autres cachettes; desquelles quand tu seras eschapé, le gain que tu auras fait sera de te voir desuolopé de certaines difficultez, dans lesquelles tu n'as point voulu entrer. Car quel plaisir y a-il à s'uer bien fort pour desnoûter des nœuds que tu as nouëz toy-mesme? Mais comme par maniere de passetemps l'on noue des choses tellement qu'un mal habile homme ne les peut desnoûter, & celui qui a fait les nœuds les desfais aisēmēt, d'autant qu'il sçait leurs tours & retours: en quoy il y a quelque plaisir, pource que tel exercice aiguise & esuelle l'esprit: aussi les choses qui semblent subtiles & de difficile prise guerissent nos entendinēs de vaine confiance & nonchalance: & faut quel quēsfois leur ourrir vn champ spacieux pour y courir à l'aisē, par fois les faire grimper par les precipices, & les mener par des chemins difficiles, afin qu'ils aprenent à composer leur alleure. On met en auāt, que nul n'est ingrat, & pour preuue de ce point, voici comme l'on argumente: Bienfait est vne chose qui profite; Or nul ne peut profiter ni aider à vn meschant, selon la doctrine de vous autres Stoïques: Par ainsi vn meschant n'a receu le bienfait: dont s'en suit aussi qu'il n'est pas ingrat. D'auantage; le bienfait est vne

Troisiesme, paradoxe, que nul, soit bon soit meschant n'est ingrat: fortifié par diuerses raisons & similitudes.

chose honneste & louable. Or le meschant ne donne lieu à chose quelconque qui soit honneste & louable, ni par consequēt au bienfait. S'il ne le peut receuoir, il n'est pas tenu de le rendre: & partant il n'est point ingrat. Outreplus, selon vostre dire, l'homme de bien fait toutes choses droitement & à propos. Si ainsi est, vn tel ne peut estre ingrat. L'homme de biē reconoit & rend le bienfait: le meschāt ne le reçoit pas. Cela presuppōsé, ni le bō, ni le meschāt ne sont ingrats. Tellement que ce nō d'ingrat, en la nature des choses, n'est riē sinō vn mot sans substāce & sās effect. Les Stoiques n'estiment rien bon sinon ce qui est hōneste. Cela n'atouche point le meschāt: car il cesse d'estre tel, si la vertu entre en lui. Or tandis qu'il demeure meschant, personne ne lui peut bien faire: à cause que les choses bonnes & mauuaises sont directement contraires, ni ne peuuent cheminer de cōpagnie. Parquoy nul ne fait bien ni aide au meschant, à cause que par meschant vsage tout ce qu'il touche se corrompt. Ne plus ne moins qu'vn estomach malade & rempli de mauuaises humeurs corrompt toutes les viādes qu'il reçoit & conuertit toute nourriture en matiere de douleur: aussi tout ce qu'vne meschante ame apprehende, elle s'en sert, pour s'accabler & rēdre miserable de plus en plus. Les plus haut mōtez & les plus riches sont estrangement agitez, & plus ils trouuent de matiere, (c'est à dire d'honneurs & de biens, qui sont comme vents & vagues qui les pourmeinent haut & bas) moins sont-ils maistres d'eux mesmes. Riē donc ne peut paruenir aux meschās, qui leur profite: au contraire ils ne manient chose qui leur nuise. Car ils conuertissent en leur naturel tout ce qu'on leur met au deuant: & ce qui est beau & profitable de soy, si on le donne à vn homme de biē deuiert poison à ceux la. Par consequent ils ne peuuent faire bien: car nul ne peut donner ce qu'il n'a point, ioint qu'il n'a pas mesmes la volenté de bienfaire.

XIII.

*Responſe
au Paradoxe
precedēt,
par la diſtinction
de la conſideration
des biens de
l'ame du
corps, & de
fortune.*

M A I S combien que tout cela soit ainsi, si est-ce que le meschant peut receuoir choses qui ressemblent à biēsfaits: & ne les rendent ou reconoissant pas, ce sera vn ingrat. Il y a trois sortes de biēs: aſcauoir de l'ame, du corps, & de fortune. Le fol & meschant reierte & aneantit les biens de l'ame. Quāt à ceux du corps & de fortune il les peut receuoir: par cōsequēt est tenu les rēdre, & s'il ne le fait c'est vn ingrat. Tel est l'auis nō seulement de nous autres Stoiques: mais aussi

aussi des Peripateticiens, lesquels estendent au long & au large les bornes de la felicité de l'homme, & tiennent que les meschans peuuent participer aux moindres biens & plaisirs que l'on scauroit faire à quelqu'un. Qui ne fait reconnoissance de tels biens receus, il est ingrat. Ainsi donc nous n'appellons pas biensfaits ceux qui ne rendent l'ame meilleure : mais nous confessons que ce sont commoditez & choses desirables. Vn meschant en peut accomoder vn homme de bien, & les recevoir d'icelui : comme de l'argent, des habillemens, des estats & charges, brief la vie. S'il n'en fait reconnoissance, c'est vn ingrat. Mais pourquoy l'appelles-tu ingrat, s'il n'a point rendu ce que tu nies estre vn bienfait? Encores qu'il y ait des choses non vrayes, ni telles qu'elles doyuent estre, routesfois pour la ressemblance qu'elles ont avec les vrayes, on leur en donne le nom. Selon cela nous disons qu'une boite est d'or & d'argent. Nous appellons ignorant celui qui n'est pas fort avancé en la connoissance des bonnes lettres & sciences, encores qu'au reste il en ait gousté quelque chose. De mesme, si quel qu'un apperçoit vn mal vestu & couuert de haillons, il dit auoir veu vn homme nud. Aussi les choses susmentionnées ne sont pas biensfaits: & neantmoins elles en ont l'apparence. Mais comment dis-tu que ces choses sont come biensfaits, & que le meschant est comme ingrat, mais non point ingrat? Je ne le pren pas ainsi : car celui qui donne & celui qui prend nomment cela vn bienfait. Aussi quiconque a corrompu ce qui ressemble à vn vrai bienfait, est autant ingrat qu'un empoisonneur, lequel estimant quelque drogue estre poison, l'a meslee & presentee à quelqu'un.

CLEANTHES passe bien plus auant. Encores, di-il, que ce qu'un tel reçoit ne soit vn plaisir & bienfait, il ne laisse pourtant d'estre ingrat : pour ce que quand on lui auoit bienfait il ne l'eust pas pourant reconu. Ainsi le brigand est meurtrier auant qu'auoir souillé ses mains au sang d'autrui, d'autant qu'il porte les armes pour tuer, & marche avec intention de voler & saccager. En executant, la meschanceté poursuit son train & se descouure: mais elle auoit commencé & estoit formée auparauant. Le bienfait qu'à reçu le meschant n'estoit en estre, mais il en auoit le nom. Encores que personne ne mette la main sur le collet des sacrileges ils ne demeurēt pas pourtant impunis. Mais comment (diras-

XIII.

Confirmation de la resposse: par le dire de Cleanthes Stoïque.

tu)vn meschant peut il estre ingrat, veu qu'il ne peut recevoir aucun bienfait? il est ingrat, en la mesme sorte que le seroit celui qui auroit receu d'vn autre des choses que les ignoras appellér biés: car ores qu'vn tel soit mauvais, si doit-il au reciproque & en chose semblable reconoistre enuers l'autre bié qu'il en a receu: & puis qu'il a accepté pour biés-faits icelles choses, quelles qu'elles puissent estre, rendre les semblables. Celui est estimé deuoir de l'argét qui a emprunté vne somme d'escus, & qui a emprunté, du cuir marqué du com d'vne Seigneurie (comme a elle quelquefois de la monoye de Lacedemone) & qui a cours comme si c'estoit vn

Quatriesme Paradoxe, que tous hommes s'ot ingrats.

CE n'est point chose qui nous attouche, mais qui concerne les autres de sçauoir que c'est de biensfaits, & s'il faut tirer la grandeur d'vn nom illustre en vne matiere contemptible & vtile, comme est celle ci. Mais vous autres iettez les yeux sur ce qui a aparence de verité, & faisant mention de ce qui est honneste reuez tout ce à quoy vous attribuez ce nō. Quelqu'vn nous obiectera, Tout ainsi que (selon vostre auis) nul n'est ingrat, il faut conclure par vne autre induction, que tous sont ingrats. Car, au dire des Stoïques, tous les fols sont meschans. Or qui est entaché d'vn vice, il l'est aussi de tous les autres. Mais tous hommes sont fols & meschans. Tous dōcques s'ot ingrats. Et quoy? est-ce pas cracher de toutes parts à la face du gère humain, de dire cela? Mais chascun se plaint-il pas que les biensfaits sont perdus, & qu'il n'y a presque personne qui ne se montre tres-ingrat enuers ses bieufauteurs? N'estime point que cela soit vne complainte particuliere, & que nous seuls mettions au rang des meschans & desbauchez tous ceux qui s'escartent du chemin de la vertu. Voici ie nescay quelle voix issüe de l'eschole des Philosophes & d'entre le vulgaire pour faire le proces aux peuples & nations:

Onde au r. liu. des Metamorphoses.

*Lon vit desia de ce qu'on emble & oste.
Ch. z. l'hostelier n'est point assure d'hoste.
Ni le beau pere avecques le sien gendre;
Petite amour entre freres s'engendre.
Le mari s'offro à la mort de sa femme:
Femme au mari fait semblable diffame.*

Mais auourd'hui il y a cela d'auantage. En lieu de bien faire on commet des meschancetez estranges, & ne fait on

dis-

difficulté d'oster la vie à ceux qui l'on deuroit espandre son sang. Nous reconnoissons les biensfaits à coups d'espee & par empoisonnemés, C'est se faire grâd & digne des hauts estats que violenter la patrie, & dominer sur elle tyranniquement. Qui ne met le pied sur la gorge de la republique s'estime estre au rang des petits compagnons. On employe ses armées à lui faire la guerre, & le sommaire des harangues que font les chefs est, Courez sus à vos femmes & à vos enfans : ruinez les autels, les foyers, les dieux domestiques Vous qui ne deuriez mettre le pied dedans la ville, quand le Senat mesme vous permettroit d'y entrer en triomphe, & qui ramenans l'armée victorieuse ne deuriez auoir audience dedans la sacree enceinte des murailles, maintenant apres auoir sac cagé vos citoyens, couverts du sang de vos parens, entrez en la ville, enseignes desployees. Que la liberté deuienne muette entre les estendarts, & que ce peuple qui en a tant dompté & reiglé d'autres, chassât les guerres au loin, & esteignant toute frayeur, soit ores assiege en sa maison, & n'ose regarder ses propres bannieres.

CORIOLANVS se monstre ingrat: reuenant à foy sur le tard, & despité d'anoir commis telle lascheté, il pose les armes, mais ayant à demi esgorgé sa patrie. Et Catilina, quoy? ce lui est trop peu de se rendre maistre de sa patrie il la veut renuerser sans dessus, dessous, enuoye les cohortes des Allobroges à l'encontre: repoussé au loin comme ennemi, il assouit la haine conceue & nourrie de longue main, & faut que les capitaines Ramains payent les sacrifices des lög tēps deus aux sepulchres des Gaulois. Quelle est l'ingratitude de C. Marius, qui de petit compagnô qu'il estoit paruint au consulat? S'il n'espand autant de sang dedans Rome qu'é la deffaite des Cimbres, s'il ne donne, ou si lui mesme n'est le signal du bannissement & du cruel massacre de ses citoyens, il estimera que sa condition n'est point amendee, ni qu'on ne l'a point r'establi en ses honneurs. Ingrat est L. Sylla, lequel appliqua des remedes plus violés qu'il ne couenoit aux maux de sa patrie. Ayant marché depuis le chasteaux de Preneste iusques aux portes de Rome sur les corps morts & à trauers le sang humain, il donna nouuelle bataille & recomēça la boucherie de ses Citoyens dedās la ville mesme: & pour comble de cruauté apres sa victoire, & de meschanceré apres la foy promise, ayant amasié en vn lieu estroit douze mil hommes si les fit passer tous au fil de l'espee, puis muen

XVI.

*Diuers exē
ples de plu-
sieurs per-
sonnages
ingrats en-
uers leur
patrie.*

*Voyez
Saluste en
la guerre
de Catilina,
& Plu-
tarque es
vies.*

(ô grands dieux!) vne sorte de proſcription, en laquelle il ordonna que quiconque auroit tué vn citoyen Romain, au lieu d'en eſtre recherché receuoit argent du public pour re-
compenſe. Cn. Pompeius s'eſt ſouillé de ce vice d'ingrati-
tude: car pour reconoiſſance des trois conſulats, des trois
triumphes, & de tant d'honneurs qu'il auoit raius pour la
pluspart, il fit ce tort à ſa patrie de l'aſſuiettir à d'autres nou-
ueaux maîtres, comme pretendant par ceſte licence
illegitime donnée à pluſieurs, mettre ſon credit hors d'enuie.
Mais en briguant des charges extraordinaires, en diſtribuât
les Prouinces pour choiſir celles qui lui plaiſoyent, en partiſ-
ſant avec ſes deux compagnons la Republique en telle ſor-
te que les deux parts demeuroyent en ſa maiſon, il reduiſit
le peuple Romain à ceſte neceſſité de ne ſe pouoir main-
tenir qu'en ſe rendât eſclau. Ingrat fut l'ennemi & le vain-
queur de Pompee, qui tira la guerre hors de France & d'Al-
lemagne, pour l'amener dedans Romme: tellement que ce
grand ami du peuple, ce Seigneur ſi affable, ſe cāpa pl⁹ pres
de la ville que n'auoit fait Porſenna. Vray eſt qu'il ne ſe mō-
ſtra pas cruel apres la victoire, & tint ſa parole, c'eſt qu'il
ne tua ſinon ceux qui lui reſiſtoyent. Quoy donc? Les au-
tres manierēt les armes avec plus grande violence: mais en
cor ſe contenterent-ils, & à la fin les mirent bas. Ceſtuy-ci
r'engaina bien toſt l'eſpee, mais il la porta touſiours à ſon
collé. Antonius fut ingrat enuers ſon dictateur, lequel fut
tué à tort, comme il en fit la harangue: mais il diſtribua les
prouinces & charges publiques au meurtiers: & au reſte pro-
cura que ſa patrie deſchiree de proſcriptions, rauages, guer-
res ciuiles, & cōmēçant à respirer apres tāt de maux, deuint
tributaire de gens eſſeminez & de nulle valeur, elle qui
auoit ſecoué, le ioug des Rois, & rédu aux Achiés, Rhodiots,
& à pluſieurs villes floriffantes, leurs franchiſes, immunitéz
& libertéz.

XVII.

*Diuerſes
exemples de
l'ingratiſſi-
me de du public
enuers les
particuliers.*

CE ne ſeroit iamais fait ſi ie repreſentoy les ingrats qui
ont pourſuiui la ruine de leur patrie. L'entreray en vn diſ-
cours inſini, ſi ie veu x faire voir cōbien la Republique meſ-
mes'eſt monſtree ingrate enuers ſes fideles & bien affectiō-
nez citoyens, & qu'elle n'a pas commis moins de fautes en
ceſt endroit, que les particulieres contre elle. C'eſt elle qui
a bauni Camillus, qui a chaffé Scipion, qui a ietté dehors
Cicero apres Catilina. Rutilius pour loyet de ſon innocēce
eſt de-

est demeuré reclus en Asie. Le peuple Romain ne voulut ottroyer la Preture à Caton, & lui refusa tout net le Consulat. Nous sommes ingrats tout ouuertement. Que chascū s'interroge soy mesme. Il n'y a homme qui ne se plaigne que l'autre est ingrat. Or il ne se peut faire que tous se plaignent, qu'il ne faille aussi se plaindre de tous. Mais n'y a-il autre mal en tous que l'ingratitude? Si a : tous sont conuoiteux, tous sont malins, & tous ceux qui paroissent mieux resolu n'ont point de cœur. Adiouste, que tous sont ambitieux & meschans. Ne t'en despote pas pourtant. Excuse les ils s'ot tous infensez. Je ne veux point t'en proposer des preues mal-assurees: considere cōbien la jeunesse est ingratre. Y a il ieune homme, tant simple, modeste, & religieux soit-il, qui ne desire, attende, & rumine la mort de son pere? Qui trouueras tu qui ne craigne la mort de sa femme, non pas pour ce qu'elle est vertueuse, mais de peur qu'il a de rendre le douaire d'icelle? Je te prie, où est le plaideur qui se souuiene apres gain de cause du bien que son aduocat lui aura procuré? Ce que j'ay à adiouster, n'a besoin de preue. Qui est ce qui meurt sans se plaindre? Où est l'homme qui en mourant ose dire,

Or j'ay vescu & acheué le cours

Que le Destin auoit mis à mes iours?

*Virgile au
4. de l'Enéide.*

Il n'y a personne qui ne sorte du monde par force & en geaissant. Voila vne manifeste ingratitude, de se mescontenter du temps passé. Si tu contes les iours, le nombre d'iceux sera toujours petit, Pense, que le souuerain bien n'est point enclos en vne reuolution d'annees. Contente toy de l'espace du temps qui t'est donné, soit court ou long. Encores que tu ne meures pas si tost que les autres, tela ne te rēd pas plus heureux : pource que beaucoup de iours ne rendent pas la vie meilleure, ou bien plus longue. Il vaut trop mieux, & c'est vn remede plus certain contre la demangeai son des plaisirs passez, de ne s'amuser au denombrement des annees d'autrui, ains penser modestement aux siēnes, & estimer que c'est beaucoup gaigne. Dieu m'a fait c'est honneur que j'ay desia attain vn tel age. C'est assez. Il pouuoit me faire viure plus longuemēt: mais le cours de ma vie est vn tesmoignage de sa beneficence enuers moy. Remercions les dieux, reconnoissons les hommes, spécialement ceux qui ont fait quel que bien, non seulement à nous, mais aussi

XVIII.

*Asçavoir
si faisant
plaisir à
quelqu'un
on le fait
aussy aux
parens d'i-
celui.*

aux nostres.

Tv m'oblige iusques à l'infyn, dira quelqu'un, en faisant mention de ceux qui m'attouchent: & pourtant mers quelques limites aux biensfaits. Qui aide au fils, il fait aussi plaisir au pere. Voila dequoy il est questiō premie emēt. En apres ie veux qu'on me resoluē, si faisant plaisir au pere, on ne le fait pas aussi au frere, à l'ocle, à l'ayeul, à la femme, & au beau pere? Di moi, où ie dois m'arrester, & iusques où ie dois monter. Si ie cultiue ton champ c'est te faire plaisir: si i'esclein le feu bruslant ta maison, si i'empesche la ruine d'icelle, sera-ce pas vn bienfait? Si ie te garde ton esclauē, c'est vne faueur que tu reçois de moy, & si ie sauue la vie à ton fils, ne seras tu point tenu de m'en remercier?

XIX.

*Responce à
la questiō
precedente*

Tv mers en auant des exemples dissemblables: car celui qui labore mon chāp, ne fait pas plaisir à mon chāp, ains à moy: & qui estāçōne ma maison pour la retenir, fait cela pour moy: pource que la maison n'a point de sentiment. Le lui en demeure obligé, & n'y a nul autre qui lui soit attenu de ce bienfait que moy. Qui traueille en mō champ ne veut pas acquerir aucune bonne grace du champ, ouï bien de moy. P'en diray autant de l'esclauē: c'est vne piece de mon meuble, c'est pour moy que tu l'as gardé. pourtant suis-ie redeuable pour lui. Quant à mon fils, il est capable de receuoir vn bienfait: il l'a reccu, & i'en suis biē ioyeux. Cela m'attouche mais il ne m'oblige point. Et ie demande à toy, qui t'estimes quite; la santé le bon-heur, le patrimoine du fils attouchent-ils pas le pere; Il sera plus heureux, si son fils se porte bien: & plus mal-heureux, s'il est perdu. Quoy donc? Celui que i'auray rendu plus heureux & garanti d'un malheur extreme, n'aura-il reccu aucun bienfaict de ma main? Non, dis-tu. Car il y a des choses conferees à autrui, lesquelles ne paruiuent pas iusques à nous. Il les faut repe-ter de celui qui les a receues. comme l'on redemāde l'argēt à qui l'a emprunté, encores que ces argent soit en quelque maniere entré en mes coffres. Mais il n'y a bienfait quelconque, dont nos prochains, voire par fois les plus eslon-gez, ne tirent, quelque auantage. La questiō n'est pas, en quelle part celui à qui l'on a fait plaisir le transporte: ains, où est premierement posé le bienfait. Il faut commencer par le chef, & mōter de ton fils iusques à toy. Que veux tu dire? cōfesseras-tu qu'ē sauuāt tō fils ie te l'ay donē, & que s'il fust

mort

mort tu ne l'eusses surueſcu? Ne m'es-tu pas obligé à cauſe de la conſeruation de celui duquel tu preferes la vie à la tienne? ſ'il aduient que j'aye ſauué la vie à ton fils, tu m'embrasſes les genoux, tu ſacrifies aux Dieux, comme pour ton propre ſalut. Voici les mots qui eſchappent de ta bouche: Ce m'eſt autant, comme ſi tu m'auois deliuré de la mort, tu en as ſauué deux, & moy encores plus que mon fils. Pourquoi tiens-tu ce langage, ſi l'on ne t'a point fait plaiſir? d'autant que ſi mon fils a emprunté de l'argent, ie le rendrai: mais il ne s'enſuit pas que ie le doie. S'il a eſté surpris en adultere j'en rougiray; ſi ne ſuis ie pas pourtant coupable de telle ordure. Ie me reconois obligé à toy pour mon fils non que ie ſois debteur: mais pource que de franche volonté ie me preſente à toy, afin de ſatisfaire pour lui. Tu replies que j'ay receu vn plaiſir indicible de la bonne ſanté de mon fils, que cela m'a beaucoup ſerui, & que ie ſuis garanti d'vne tresgriefue playe, mon heritier m'eſtant demeuré. Il n'eſt point queſtion maintenant de ſçauoir ſi tu m'as ſerui de quelque choſe, ains ſi tu as eſté bienfaiteur en mon endroit. Car vn animal, vne pierre, vne herbe nous eſt profitable, & toutesfois nous ne diſons pas que ce ſoient de bié faiseurs, pource que le bienfait préſuppoſe neceſſairement vne volonté qui le precede. Quât à toy, tu ne veux pas donner au pere, mais au fils: cependant tu ne cognois pas meſme le pere. Et pourtant lors que tu diras, Ie n'ay pas fait bien au pere en ſauuant le fils: oppoſe au contraire, j'ay fait bien au pere lequel ie ne conoiſſois, & à qui ie ne penſoy pas. Mais quoy? eſt-il pas quelquesfois auenu, que tu hayſſois le pere duquel tu as ſauué le fils, bienfaçant lors à ton ennemi? Or laiſſant ce debat en forme de Dialogue pour reſpondre en termes de Iuriſconſulte, il faut conſiderer l'intention du donneur: qui a fait bien à qui vouloit. S'il l'a fait en l'honneur du pere, c'eſt le pere qui a receu le bien fait: cependant le pere n'eſt point obligé pour le bienfait à ſon fils, encores qu'il en iouïſſe. Toutesfois l'occaſion ſe preſente, il s'efforcera de faire quelque reconoiſſance, non point par obligation, mais par honneſte deuoir. Il ne faut redemander au pere le plaiſir fait au fils. Sil en reconoit honneſtement quelque choſe, c'eſt ſelon equité, non point qu'il y ſoit tenu par droit de reconoiſſance. Au reſte, cela ne ſe peut limiter, à ſçauoir ſi ie fai plaiſir au pere, ce ſt auſſi à la mere, à l'ayeul,

l'oncle aux enfans, aux parens, aux amis, aux esclaves, à la patrie. Où est-ce donc que le bienfait commence à s'arrêter ? Là se presente ceste question tant enuolpee, & dont malaisément peut-on voir le bout, pource qu'elle s'auance peu à peu, & ne cesse de s'allonger.

XX.

Il entre en nouvelles questions: & premierement resould celle-ci: asçauoir si sauuant la vie à vn frere soit mal voulu de son autre frere: tous deux sont pastenus de reconnoître ce bienfait.

ON a accoustume de demander, si de deux freres qui s'ont ennemis, l'un a esté garanti de mort ou autre grand danger par moy, à sçauoir si ie fai plaisir à l'autre, qui est marri que son frere est eschapé de ce danger ? Ie tien pour certain, que profiter à quelqu'un, voire maugré lui, est vn vrai bienfait: comme au cōtraire qui maugré soy fait plaisir à vn au-ci: asçauoir, il n'a pas fait bien à son prochain. Mais appelles tu bienfait (dira quelqu'un) ce dont cestui-là s'offence & se tourmente? Ie respon que beaucoup des bienfaits ont vne face triste & rechigneuse: comme si tu veux pour guerir vn malade le garotter avec des chaines, lui couper & brusler quelque mēbre. On ne doit pass'arrêter à cela, si quelqu'un est affligé, alors qu'on lui fait du bien: mais s'il a occasion de l'estre. Vne piece de bonne monnoye ne sera pas fausse, encores qu'un estrangier ou vn lourdaud n'en tiene conte. Il se peut faire qu'un homme haïra le bien qu'on lui aura fait. C'est tousiours vn bienfait, moyennant qu'il profite, & pourueu que le bienfaiteur ait eu l'intention droite: il ne doit charloir si quelqu'un reçoit vne bonne chose avec vn mauuais courage. Maintenant, pren ce propos à l'opposite. Vn tel hait son frere; lequel il est expedient d'auoir. Si ie l'ay tué, encores que l'autre die que l'aye bienfait, & s'estouisse, ie n'ay pas bienfait pourtant. Celui-la nuist par dessous main à qui l'on rend graces pour vn mesfait. Somme, Si vne chose profite, ie l'appelle bienfait: si elle nuist, ie lui attribue vn nom contraire. Et si ie donne vne chose qui ne profite ni ne nuist, c'est toutesfois vn bienfait. Passant par quelque lieu à l'escart, j'ai trouvé mort le pere de quelqu'un, & ai enterré le corps. Cela ne sert de rien au mort (car qu'importe pour lui comment son corps pourrira?) ni au fils qui n'en est auantagé ni defauantagé. Sçais tu ce qu'il a gagné? Il a fait par moy ce qu'il estoit tenu faire nécessairement & solennellement. J'ai fait à son pere, ce qui lui eust voulu & deu faire. Si j'ai enterré le corps nō seulement par compassion, mais si j'ai conu qui c'estoit: & si en ce faisant j'ai eu esgard au fils, c'est vn bienfait. Mais si j'ay couuert de

terre

Si c'est bien fait de s'employer pour autrus à chose qui semble ne nuire ni profiter.

terre vn corps inconnu, c'est humanité en moy enuers le public, mais personne ne m'est redevable pour cela. Quelqu'un dira, pourquoy t'enquiers tu tant qui est celui a qui tu fais plaisir? c'est comme si tu voulois le lui redemander quelque jour. Aucuns estiment qu'il ne faut jamais faire cela, & voicy leurs raisons. L'ingrat ne rendra rien a celui qui le presse de rendre: l'homme qui a le cœur bien assis recognoitra le plaisir receu, sans qu'on l'interpelle. D'auantage, si tu t'es montré liberal enuers vn tel, ayes patience, de peur qu'à le sommant de faire reconnoissance tu ne l'accusés obliquement de vouloir estre ingrat. Si tu as donné quelque chose à vn meschant, à ton dam. Garde que de parole mesme tu souilles le bien que tu as fait, estimant que ce soit vn prest. Outre plus, ce que la loy n'a pas commandé de repeter, elle défend de ce faire, Voici ce qu'il faut dire, tandis que rien ne me presse, & que l'aduersité ne me contraint, ie demanderay qu'on me face plaisir plustost que d'importuner autrui de me rendre ce que ie lui auray baillé: mais s'il est question du salut de mes enfans, si ma femme se trouue en danger, si pour deliurer & franchir ma patrie ie suis enuoyé en quelque lieu où ie serois content de n'aller point, ie me retiendray & protesteray auoir fait tout mon possible pour n'estre contraint de recourir à l'aide d'un ingrat. Finalement s'il est force de recevoir plaisir, ie ne seray pas honteux de le redemander, Brief, quand ie donne à vn homme de bien c'est à condition de ne lui redemander jamais la pareille, si la nécessité ne m'y contraint.

*Assuoir si
lon peut re-
peter vn
plaisir &
bien fait*

XXI

MAIS quelqu'un repliquera que la loy ne permettant pas de redemander le bienfait par consequent l'a defendu. Plusieurs choses n'ont point de loy ni d'action. D'auantage ce qui est acoustumé entre les hommes, & qui peult plus que toutes les loix du monde, me donne entree à ceste repetition. Il n'y a loi aucune qui commande celer les secrets des amis, ou de tenir promesse à vn ennemi: Quelle loy nous oblige a tenir ce que nous auons promis à quelqu'un? Toutefois si quelqu'un decele vn secret ie m'en plaindray à lui & me courrouceray si l'on ne tient pas promesse. Mais tu fais (dira-on) d'un bienfait vne dette, Nullement. Car ie ne l'exige point, ains ie le redemande: & ne le redemande pas, mais i'auctris mon prochain afin qu'il se souuiene de moy d'autant qu'une nécessité extrême m'ameinera iusques à ce pot que

*Replique
sur la que-
stion prece-
dente, tou-
chant la re-
petition des
bienfaits*

recours à quelqu'un avec qu'il me faudra long temps disputer. Celui qui sera tant ingrat, qu'un simple avertissement ne suffira pour l'esbranler, ie le laisseray là, n'estimant pas qu'il mérite que ie le presse de me faire plaisir. Tout ainsi qu'un usurier aimera mieux perdre sa dette, que de tirer en procès certains emprunteurs qu'il sçait auoir tout magé, & qui n'ont plus que la hôte à perdre: aussi ne m'arrestera-ye point à ceux qui sont tout ouuertement & desesperément ingrats, ni ne redemanderay un bienfait, sinon à celui qui le me rendra franchement, & non par force.

XXII.
*Comment
 il se faut
 comporter
 envers ceux
 qui sont non-
 chalans &
 tardifs à
 reconnoître
 les biens
 qu'on leur
 a faits.*

Il y en a plusieurs qui ne sçauoyent nier que on leur a fait plaisir, & ne peuuent le reconnoître: ils ne sont pas si gens de bien que ceux qui font une franche reconnoissance, ne si mauuais que les ingrats: ils ne sont pas meschans, mais ce sont des paresseux & mollasses. Ie ne les presserai point, ains les admonesteray & lors qu'ils pensent ailleurs les rameneray à leur deuoir. Voici comme ils me respondront incontinent, Excuse moy, certainement ie ne sçauois pas que tu eusses affaire de telle chose, autrement ie te l'eusses présentée sans demander. Ie te prie ne m'estime point ingrat, ie n'ay pas oublié le plaisir que tu m'as fait. Pourquoy ferois-ye difficulté de rēdre tels hommes meilleurs pour eux-mêmes & pour moy? Autāt qu'il me sera possible, s'engarderay un homme de rōber en faute, beaucoup plus mon ami, & l'espēcheray de se porter mal sur tout en mon endroit. C'est lui faire un nouveau plaisir, ie ne permets pas qu'il soit ingrat. Ie ne lui reprocherai point rudement le bien qu'il aura receu de moy, ains le plus doucement que faire se pourra, & pour le mettre en train de me rendre la pareille, ie lui ramenteray le passé. & en lui redemandant le bienfait, ie feray qu'il entendra que j'attēs qu'il m'ē face quelque reconnoissance. Par fois i'usuray de paroles rudes, si j'espere l'amener mieux à raison. Et s'il n'y a point d'esperance, ie n'investiray point cōtre lui, crainte que d'ingrat ie ne le me rēde ennemi. Mais si nous ne tenōs cōte d'avertir à bon esciēt les ingrats, nous les rēdōs encore plus tardifs à reconnoître les biens qu'on leur a faits. Pourquoy donc souffririons nous que ceux qui ne sont pas du tout meschans, & qui peuuent estre remis en bon train, si on les serte de pres peussent à faute d'estre admonestez? cōme le pere avertit quelquesfois son fils, & la femme retire son mari de bauche, & un ami relève la foy languissante de son ami.

IL y a des gens qu'il ne faut pas battre pour les résueiller, c'est assez de les pousser doucemēt. Aussi l'affectiō de quelques vns à reconoistre les plaisirs receus n'est pas abolie, mais endormie. Resueillōs-la. Garde de conuertir tō dō en outrage. Car c'est outrage si tu ne le redemandes point, afin que ie sois ingrat. Que sera ce, si l'ignore ton desir? Si i'ay esté occupé, ou appellé à d'autres affaires, tellemēt que ie n'aye peu empoigner l'occasion: monstre moy ce que ie puis & que tu veux que ie face. Pourquoi perds-tu esperance auāt que m'auoir sondé? D'oū vient que tu te precipites ainsi pour perdre & ton biéfait & ton ami? Qui t'a dit que ie ne veux, que ie ne sçais, que ie ne pense, & que ie ne puis? Essaye. L'admonnesteray donc doucemēt, en secret, sans vser de propos fascheux: tellement que mon ami estimera que ie ne lui ai rien reproché, ains seulement ramenteu les choses.

XXIII
Quelle ex-
tremité l'on
doit fuir en
tel cas.

VN soldat des vieilles bandes, homme insolent enuers ses voisins, auoit vn proces contre eux deuant Iulus Cæsar, & se voyoit sur le point d'estre condamné: sur ce adressant son propos à Cæsar, il lui dit, Mon Capitaine, vous souuient-il que près de Sucrone en Espagne vous vous rordistes le pied? Cæsar ayant respondu qu'oui: Il vous souuient donc aussi (adiousta le soldat) que voulāt reposer à la chaleur du iour sous vn arbre qui ne faisoit pas grand ombre, & l'endroit estant fort raboreux, & paué des roches pointues, d'être lesquelles ce seul arbre estoit sorti, vn de vos soldats estédit sa manteline deslous vous. Pourquoy aurois-ie oublié cela, dit Cæsar? ie mourois de soif, & ne pouuant marcher vers vne fontaine proche de là, ie voulois m'y traîner, si ce soldat, homme robuste & vaillant, ne m'eust apporté de l'eau dedās son morion. Mais, mon Capitaine, pourriez vous (dit l'autre) reconoistre ce soldat, ou ce morion? Quant au morion, Cæsar dit qu'il ne pourroit le remarquer, oui bien l'homme: puis il adiousta (en cholere, comme ie croy, estimant que le soldat voulust faire esgarer les matieres par vn conte du temps passé) Ce n'est pas toy. Vrayement (respondit le soldat) mon Capitaine, vous auez raison de dire que ce n'est pas moy: car lors que cela auint, i'auoy tous mes membres; depuis i'eu vn œil creué en la bataille de Munde, & me tira ori des os de la teste. Si vous voyiez mō morion, vous ne le reconoistriez pas: car il me fut fédu en deux d'vn coup d'espee Espagnole. Cæsar là dessus fit cesser la cause, & donna au soldat

XXIII.
Notable
exemple de
ce que des-
sus en vn
soldat des
vieilles bā-
des de Iu-
lius Cæsar.

les champs esquels estoit le chemin pour lequel ce proces auoit esté inuenté.

XXV.

QVOY donc? ce soldat a-il mal fait de redemander vn bienfait à son Capitaine, qui pour la multitude d'affaires ne se pouuoit souuenir de, ce fait, & la prosperite duquel ne permettoit (ayant tant de batailles à ranger) qu'il se souuinist des noms & faits particuliers de tous ses soldats? Cela n'est point redemander vn bienfait, ains le retrouver & reprendre en vn lieu où l'on l'auoit caché seurement: Mais pour le reprendre il falloit estendre la main. Je redemanderay donc, ou par necessité qui me presse, ou a cause de celui à qui ie redemande. Tiberius Cæsar, au commencement de son empire, comme quelqu'un lui dist, Vous auez souuenance: auãt que lui laisser mettre en auãt d'autres marques de leur ancienne familiarité, lui dit, Je ne me souuiens point de ce que j'ay esté. Combien faudroit-il attendre auant que redemander vn bienfait à tel personnage? il valoit mieux l'oublier tout à fait. Il ne pouuoit qu'à contre-cœur se souuenir de ceux qui lui auoyent esté amis & compaguons, & vouloit qu'on tint les yeux fichez sur sa dignité imperiale, sans les destourner ailleurs, ni parler d'autre chose. Son ancien ami le recherchoit de trop pres. Au reste, il faut sauoir discrettement repeter le bienfait, & non pas le demander importunément: & conuient vser d'un modeste langage, tellemēt que l'ingrat mesme ne puisse tergiuerfer. Si nous vitions entre les sages, il faudroit se taire & aprendre: toutesfois encores vaudroit-il mieux desfeouuir aux sages ce que requerroit l'estat de nos affaires. Nous prions les dieux qui ont conoissance de toutes choses: ce n'est pas pour les contraindre par nos prieres, ains afin qu'ils se souuiennent de nous. Le prestre d'Homere allegue aux dieux ses seruices, & les autels sur lesquels il a deuotement sacrifié, afin de les disposer à lui estre fauorables, & lui ottroyer ses demandes. Vouloir & pouuoir estre aduertis, c'est vne seconde vertu. Le cœur veut estre pourmené avec la bride lasche & doucement manice çà & là. Qui se sçait bien conduire n'a besoin que d'un peu d'adresse. Ceux le secondent, qui r'entrent au chemin, quãd par admonitions on tâche de les y remettre. A tels il ne faut pas oster leur guide. Les yeux clos ont mesmes prunelles que quand ils sont ouuerts, mais lors elles s'ont fas autũ vsage, iusques à ce qu'õ les r'ouure, & lors la lumière espendue

Exemple contraire eu Tiberius avec conclusion de ce discours, enrichi de diuerses raisons & similitudes.

Comment il se faut porter en redemandant quelque plaisir à vn ami.

espandue du ciel les rappelle à leurs charges ordinaires. Les outils cessent, si l'ouurier ne les employe autour de sa besongne. Les cœurs humains ont vne bonne volonté : mais ranoft elle est eneruee par delices & oisueté. quelquefois affopie d'ignorance. Nous la deuons rendre vrile, & ne la laisser par despit croupir dedans le vice, ains à l'exemple des maistres d'eschole supporter patiemment les fautes de memoire, la quelle on remet en la suite du texte & propos entier que l'enfant est tenu prononcer, en lui ramenteuant vn mot ou deux : ainsi faut-il par admonition la ramener à reconoissance des biens & plaisirs receus.



LE SIXIESME LIVRE

DES BIENS FAITS.

SOMMAIRE.



PÔRSVYVANT en ce liure la matiere encommencee, apres auoir touché en vn mot sa principale intention, il traite en premier lieu, sçauoir si vn bienfait nous peut estre osté, comment nous pouuôs estre exempts de rédre la pareille d'un plaisir receu, si l'on peut & doit reconoistre vn bienfait & se venger d'un outrage à l'endroit d'une mesme personne. Secondement, si nous sommes tenus à celui qui nous a aidez, sans en auoir la volonté, ou à son descen, ou mesme pensant nous faire du mal: item de ceux qui font du bien à autrui pour l'amour deux mesmes, comment nous deuons desirer secours de nostre prochain, des bienfaits mercenaires & par rencontre, de la reconoissance enuers les medecins & precepteurs si l'acheteur reçoit plaisir d'un vendeur, de nostre deuoir enuers les artisans, manouuiers & maistres pe mestiers honorables. Sur cela, il entre en troisieme lieu au discours de l'obligatiō que nous auôs enuers le public, puis enuers les creatures inanimees, spécialement le Soleil & la Lune: à raison de quoy il vient à parler en Stoique de l'immuable providence diuine, & de l'ingratitude de la plupart des hommes enuers Dieu. Pour le quatriemesme, il fait ample mention de ceux qui

souhaitt que quelque incōmoditè suruiene à ceux vers qui ils s'estiment obligez. pour auoir tant plus de gloire en leur assistant. Leur ayant respondu par le menu, il monstre ce qu'il faut desirer à autrui, enrichissant ses preuues de notables exēples, proprement alleguez, & prins des plus grands personnages du monde, lesquels au besoin ont eu faute de bons seruiteurs qui pouuoient leur aider grandemēt. De là il entre pour le cinquiesme point en la consideration de la vraye amitiè, des seurs amis, & où l'on peut les chercher & trouver, adioustant les conditions requises en la reconnaissance des biens receus, les extremitez, qu'il faut fuir en faisant plaisir ou le receuant d'autrui. Et pour closture de tout, suruant la doctrine des Stoiques, il maintient que la grandeur de courage gēt autant ou plus à sçauoir bien receuoir & reconoistre un plaisir, qu'à le faire.

CHAP. I.
Intention
de Senec-
que es li-
ures prece-
dēs & suy-
uans.



Ly a des choses, tres-vertueux Liberalis, desquelles on dispute, seulement pour exercer l'esprit, & qui ne viennent iamais en vsage: d'autres, dont la recherche est plaisance, & la conoissance profitable. Je te feray part des vnes & des autres. Quāt aux seccodes, si tu veux, comāde que ie poursuyue iusques au bout, ou que ie les represente en ordre & comme pour monstre. Pour le regard des autres, si tu ordonnes que elles se reti- rent, ce sera autant de fait. Il n'y a point de dommage de scauoir ce qui semble n'estre besoin d'apprendre. Or ie dependray de ce que tu voudras me conseiller: ie m'arrestcray à certaines questions, i'en banniray quelques vnes, & expliqueray les autres.

II.
Premiere
question, Si
vn bienfait
nous peut
estre osté.

ON a demandé, si vn bienfait peut estre osté par force. Aucuns le nient, d'autant que ce n'est point vne chose, ains vne action: comme il y a difference entre le don & la donation, entre celui qui nauige & la navigation mesme. Et com- biē qu'un malade ne soit pas sans maladie. toutesfois le ma- lade & la maladie ne sont pas vne mesme chose. Sēblable- ment le bienfait est vne chose diuerse d'avec la communi- cation d'icelui à la personne qui le reçoit. L'action est incorporelle, & ne peut estre aneatie: la matiere ou la cho- se chāge de place & de maistre. Quād dōc on l'oste par for- ce, la nature des choses ne peut reuoyer ce qu'elle a donē.

Elle

Elle entrecrompt les biensfaits, mais elle ne les rescinde pas. Celui qui meurt, a veu: & qui perd la veuë, il a aur'estois veu clair. Il se peut faire que ce que nous auons touché ne soit plus; mais c'est chose impossible que cela n'ait point esté. Or la plus certain^e partie d'un biéfait est, qu'il a esté; par fois nous ne pouuons longuement iouir d'un bienfait, mais il n'est pas aboli pourtant. Combien que nature desploye là toutes ses forces, elle ne peut reculer en arriere. On me peut oster vne maison, de l'argent, vn esclau, & tout ce qui porte le nom de bienfait: mais le bienfait mesme demeure ferme & immuable. Il ne se peut faire en sorte que ce soit que cestui-la n'ait donné, & que cest autre-la n'ait receu.

Response à la question

MARC Antoine, voyant son bonheur se retirer de lui ailleurs, & que rien ne lui restoit que le moyen de se faire mourir, pourueu qu'il ne differast point de le mettre à execution, s'escrie bien à propos en vne tragedie composee par Rabirius, P'ay tout ce que j'ay donné. Combien de choses pouuoit il auoir, s'il eust voulu! Les biensfaits sont les richesses certaines qui ne bougent d'une place, quelque chāgemēt qui suruiene en la vie humaine: & plus elles sont grandes, moins sont elles enuiees. Parquoy n'oses tu toucher à ce qui n'est pas tien? Tu n'es que receueur & dispensateur. Tous ces biens qui vous enflent, comme si vous estiez sur les nues, & qui vous font oublier vostre fragilité, que vous serrez sous tant de portes de fer, que vous gardez avec les armes au poing, que vous auez butinez avec effusion de sang d'autrui, & les retenez au peril de vos vies, pour la cōqueste desquels vous dressez des armées qui ensanglantent les mers, & demolissent les villes, ne pēsans point aux malheurs diuers que la fortune amasse cōtre vous, qui pour ces biens perissables auez enfraint par tant de fois les liens d'affinité, d'amitié, de mesmes charges publiques, tellemēt qu'à l'appetit de deux ambitieux, estriuans l'un contre l'autre, tout le monde a esté esbranlé: cēs biens, di-iene sont point vôtres, vous les tenez seulement en depest, ils regardēt desia vn autre maistre: les ennemis, ou des successeurs qui ne vous aiment gueres, mettront les mains dessus. Demandes-tu cōment ces biens demeureront en ta puissance? Donne les. Prouvoy donc à tes affaires, & donne ordre que la possession de ces biens soit si ferme & assuree que personne ne te les puisse raur, les rondant non seulement honnestes, mais de

III.
Cōfirmation de la respōse par l'apophthegme de Marc Antoine, lequel dōne vne notable instruction aux grands Seigneurs qui penūēt faire beaucoup de bien par le moyē de leurs richesses & credit.

seure garde. Cela que tu admires, & au moyen dequoy tu t'estimes riche & puisât, n'est qu'une inutile piece de mesnage, t'adis que tu la possèdes: c'est vne maïson, vn esclau, ce sont des pieces de monoye: mais si tu les donnes ce sont biensfaits.

III,
Comment
nous sommes
parfois
excusés de
rendre la
pareille des
plaisirs qu'on
nous a faits

Tu confesses, dira-on, que par fois nous ne deuous reconnoître le bienfait enuers celui de qui nous l'auons receu: il lui a esté d'oc rai. Il y a beaucoup de raisons pour lesquelles nous cessons d'estre tenu à rendre vn bienfait, non pas qu'il ait esté desrobé, mais d'autant que le bienfaiteur mesme l'a corrompu. Quelqu'un plaidera pour moy qui seray accusé & coupable: mais depuis il a violé ma femme & l'a forcée, il n'a pas reprins le bienfait, mais en lui opposant vn outrage qui ne pese pas moins, il m'a deliuré de ma dette: & s'il m'a plus fait de mal qu' auparauant ie n'auois receu de bien de lui, non seulement la grace est esteinte, mais aussi ie suis en liberté de chercher le moyen d'en auoir ma raison, puis que l'outrage cõtrebalancé avec le bienfait pese beaucoup plus. Par ainsi le bienfait n'est pas aboli, mais surmonté. Quoy? Se trouue-il pas des peres si cruels & meschans, que c'est bien & legitimement fait de les quitter & renoncer? Ceux-la ont-ils reprins ce qu'ils auoient donné? Nullement; mais l'impieté qui par trait de temps s'est descouuerte a aboli la recommandation de tout le deuoir precedent. Le bienfait ne se perd point, ains seulement la reconnoissance d'icelui: & s'enfuit que ie ne suis obligé à rendre, encores que i'aye receu. Quelqu'un m'a presté de l'argét, mais il a mis le feu en ma maison: le dommage qu'il m'a fait a remboursé ma dette: ie ne lui ai rien payé, & toutesfois ie ne lui dois plus rien. Autant en faut-il dite icy: d'autant qu'il s'est porté benignement & liberalement en mon endroit, mais depuis il m'a orgueilleusement outragé & cruellement traité, ie suis de par lui en tel rãg, que ie demeure aussi peu son redevable, que si ie n'auoy rien receu de lui. Il a violenté ses biensfaits. Si quelqu'un gaste les bleds & coupe les taillis de son grangier, encores qu'il y ait contract passé entre-eux, & non rescindé, routesfois il n'a rien à demander au grangier: nò pas qu'il ait receu de lui ce qui estoit accordé par le contract: mais pource que lui mesmes s'y est donné empeschement. Ainsi vn creancier est souuentefois condamné aux despens enuers son debteur, quand par quelque occasiõ il lui a plus osté qu'il ne lui auoit presté, Le iuge qui doit les appointer
ne se

ne se contente pas de dire, Tu as presté de l'argent. Quoy donc? Tu as emmené son bestail, tu as tué son esclau, tu de tiens vn char. p que tu n'as point acheté: tout conté & rabaru, tu es condamné à lui rendre, au lieu que tu estois ici venu lui demander. Tout de mesmes, souuent la raison cōtrepese les biens & les torts faits. Par fois aussi le bienfait demeure, & neantmoins n'est point deu. si le bienfaiteur s'en est repenti, s'il s'est appelle misérable pour auoir donné, si en donnant il a soupiré, s'il s'est retrōgné, s'il a pensé perdre & non pas donner, s'il a donné pour l'amour de foy & non de moy, s'il n'a celle de me brauer, de se glorifier, de se vāter par tout, brief de rendre son bienfait odieux. Ainsi donc le bienfait demeure, combien qu'il ne soit point deu: comme vn emprunteur, que l'on ne voudra pas tirer en iustice, de-ura de l'argent; mais on ne lui demandera point.

Tu as fait vn plaisir, & puis apres vn outrage. Il faut reconnoistre le bienfait & se vanger de l'outrage. Mais comme celui qui m'a outragé ne le deuoit pas faire, aussi ne lui dois ie aucune reconnoissance. L'vn satisfait pour l'autre. Quand nous di sons, l'ay rendu à vn tel le plaisir qu'il m'a fait: nous n'entendons pas auoir rendu la mesme chose que nous auions receuë, mais quelque autre au lieu. Car rēdre, c'est bail-
V.
Si l'on peut
& doit recon-
noistre
vn bienfait, &
se venger
d'un outr-
age à l'en-
droit d'une
mesme per-
sonne.

ler vne chose pour vn autre chose que l'on a receuë. Pour-
quoy nō? veu qu'è tout payemēt on ne fait pas difficulté de
prendre diuerses especes, pourueu que ce soit mesme som-
me. Nous disons, l'ay payé telle & telle somme ou debte: en
cores que pour des restōs nous ayōs baillé des escus: ou mes-
mes cōbiē que sans cōter argēt nous ayōs donē assignatiō &
parole donē le creancier se soit contenté. Tu pourras repli-
quer que ie perds ma peine: car que me sert de sçauoir si cē
qui n'est pas deu demeure? Ce sont des subtilitez des Legi-
stes, qui tienent qu'on ne peut auoir l'usage d'vn fond de
terre, ains seulement des fruiets & biens qui croissent & sōt
sur cefond: comme si l'heritage estoit autre chose que cela
qui est en & sur icelui. Ie demande, que tu me distingues &
expliques ce dont est question, à sçauoir, cas auenant qu'vn
mesme hōme se soit employé pour moy, & puis apres m'ait
fait tort, si ie dois reconnoistre d'vne part le plaisir qu'il m'a
fait, & de l'autre me vēger de lui, & par ainsi satisfaire sepa-
rēmēt à deux debtes opposees: ou si ie doistaire cōpētatiō, &
n'auoir plus riē à desmesler avec vn tel, tellemēt que ie b.ē-
tue a-

fait abolisse l'outrage, & l'outrage enseuelisse le bienfait. Car ie voy qu'en nos plaids on le pratique ainsi: mais quant à ce que l'on en fait en vostre eschole de droit, à vous en soit le debat. Ce sont actiōs separees, & faut que nostre partie responde à l'action que nous intentons. Si quelqu'un m'ayant baillé vne somme d'argent en depost, puis apres me desroboit, ie le tireray en iustice à cause du larcin, & lui me pourra actionner pour lui rendre le depost. Qui seroit autrement ce seroit confondre ce qui doit estre distingué.

VI.
Responce à la question precedente.
 Les exemples que tu as alleguez, ami Liberalis, sont enclos en certaines loix qu'il faut suyure necessairement: car vne loy ne se confond point parmi l'autre. Chascune va son train: le depost a son action propre, ne plus ne moins que le larcin. Le bienfait n'est assuietti à loy aucune: i'en suis le iuge il m'est loisible de faire ces deux cōparaisons, à sçauoir combien vn tel m'a fait de plaisir ou de tort: puis donner sentence, si ie lui suis plus obligé que lui à moy. Es autres choses, comme depost, larcin, & semblables, riē n'est en nostre puissance, il faut marcher par où les loix nous meinēt. En matiere de bienfait, toute l'autorité d'en decider m'appartient: & pourtāt ie iuge de ces choses, ie ne les separe ni ne les partis point, mais ie renuoye à vn mesme iuge la conoissance des torts & biensfaits. Autrement tu voudrois qu'en mesme instant i'aimasse & hayssē, ie me plainnisse & fisse reconoissāce: ce qui est cōtre nature. Plustost, apres auoir fait conference du tort & du bienfait, l'ū à l'opposiue de l'autre, ie regarderai, si ie dois le plus, ou si l'on me doit d'auantage. Comme si quelqu'un escrit dessus nostre escriture, il ne racle pas les premieres lettres ains les couure: ainsi le bienfait suruenant fait que l'outrage n'apparoit point.

VII.
Ascensoir si vous sommes tenus à celui qui nous a aidé, sans en auoir la volunté, ou à son descens.
 Ie me suis soumis à ta conduite, & ie te voy rider le front, & froncer les sourcils, comme si l'extrauaguois. Ie t'oy (ce me semble) dire.

Pourquoy ton cours ainsi

A droite guides-tu? dresse ta route sci

Vise au bord, & permets que des rames nocheres.

Le bout raze des bancs, les eschimes gaucher.

Laisse aux autres le plain des moices champs gascher.

Ie le fai rant qu'il m'est possible. Parquoy si tu penses que ce propos soit vuidé, passons à vn autre, à sçauoir si quelque reconoissance est deue à celui qui nous a fait plaisir maugré
 soy

foy? Le pouuois proposer la question plus clairement, mais elle doit estre ainsi mise auant, afin que la distinction que i'adiouste incontinent monstre que ie demande deux choses; premieremēt si nous deuōs à celui qui nous a aidez sans en auoir la volōté? secondement, si nous sommes tenus reconnoistre le plaisir que quelqu'vn nous aura fait à son desceu & sans y pēser? Car si quelqu'vn a fait du biē par cōtrainte, on void si clairemēt que cela ne no^o oblige point, qu'il n'est pas besoin d'employer beaucoup de paroles en ce discours. Ceste question & toute autre semblable se peut uider aisemēt, pourueu qu'autant de fois qu'il s'en faudra refoudre nous nous propositions ceci: qu'vn bienfait ne merite point ce nō si premieremēt il ne procede d'une pensēe resoluē de le faire, & qui soit bien affectiōnēe enuers celui à qui on le fait. Voila pourquoy nous ne difons pas grā d-merci aux riuieres, encores qu'elles portēt de grāds basteaux, & qu'elles ne cessēt de s'estēdre & de courir pour no^o charrier nos necessitez, ni de ce qu'elles nous fournisset force poissō, & coulēt plaisammēt à trauers les grasses cāpagnes. Il n'y a hōme qui s'estime obligē enuers le Nil, ne qui le hayse, s'il se deborde & retire tard: le vēd n'est pas, nostre biēfaiteur, encores qu'il tire doucemēt & à souhair, ni la viāde nō plus, quoy qu'elle nous profite. Car qui m'est biēfaiteur, doit non seulement me faire bien, mais aussi en auoir la volōté. Pourtāt nous ne sommes aucunement redevables aux bestes brutes: cependant combien se trouueront d'hōmes qui ont gāranti leur vie par le moyen d'un cheual courant fort viste? Autant en faut-il dire des arbres, combien que l'espaisseur & feuillage de leurs branches ait couuert plusieurs personnes trauillees de chaud. Mais en quoy differe celui qui m'a aidē & n'en a rien scēu, d'avec vn autre qui n'a peu le sçauoir, puis que la volōté a defailli à tous deux? Autant vaut que tu me cōmandes de rendre la parcille à vn basteau, à vn chariot, à vne lance, qu'à vn hōme qui m'a fait du bien par rencontre, sans en auoir eu auparauant aucune pensēe ni volōté, non plus que ces choses-la qui sont sans ame.

QUELQV'VN receura vn bienfait sans sa uoir d'oū il viēt mais nul n'est bienfaiteur à son desceu. Comme il se trouue des hōmes qui ont esté gueris par cas d'auanture, & cependant tels cas ne sont pourrant appelez remedes, ainsi qu'il en print à celui qui au cōeur d'hyuer estant tombē dās

VIII.

Par diuerses raisons & similitudes il monstre que nous ne sommes point obli-

*quinous a
fait du bien
pensant
nous faire
du mal.*

vne riuere, fut gueri de certaine maladie par vn tel moy-
en : comme il y en a eu d'autres qui ayans esté fouettez ont
perdu la fieure quarte, ou qu'en vn instât l'on a si fort ef-
frayez, que l'esprit, destourné apres vne apprehension nou-
uelle, a garanti le corps de l'accès que le malade attendoit :
& toutesfois tomber ainsi en l'eau, estre battu, auoir peur,
ne sont pas choses salutaires, encores qu'elles ayent ser-
ui quelquesiois : ainsi se rencontre-il des gens qui nous font
du bien lors mesmes qu'ils n'en ont aucune enute, voire ne
le voulans pas, ausquels nous ne sommes reus. Car si la for-
tune a fait tourner leurs conseils pernicieux à bié, estintes-tu
que ie sois obligé en sorte que ce soit à celui lequel preten-
dant me frapper a blessé vn mien ennemi? attendu qu'il
m'eust offensé, si le coup eust porté selon son intention. Il
auient souuentefois, qu'vn tesinojn, manifestement faux
& suborné, renuersera la deposition des gens de bien, &
fera cause de la ruine d'vn homme, par vne meschant prati-
que qu'il lui dressera. Il s'en trouue qui ont esté conferuez
par la tyrannie qui les oppressoit : & des iuges, lesquels par
faueur ont absous celui qui selon le droit deuoit estre con-
damné. Nous ne dirons pas que tels soyent bienfaiteurs,
encores qu'ils ayent aidé cestui ci ou cestui la. Car l'on ne
demande pas où a frappé le trait, ains d'où il est parti? &
c'est l'affection non pas l'euement qui mer difference en-
tre vn bienfait & vn outrage. Si ma partie aduersé s'equivo-
que en plaidant, si elle despire le iuge, & quite temeraire-
ment les preuues, cela releue ma cause : ie ne m'en-
quiers point s'il s'est fouruoyé à mon auantage, veu que
son but a esté de me nuire.

IX.
*Nul bien-
fait ne me-
rite ce nom
s'il n'est a-
compagné
de la volon-
té.*

Po v R rēdre la pareille, ie dois vouloir faire le mesme que
mon biēfaiteur pour estre tel il à deu en auoir la volonte.
Scauroit-ou trouuer hōme plus meschāt que celui lequel
hait vn autre qui l'aura foule, ou souille, ou pousté la part
qu'il ne vouloit pas, & ce parmi vne foule de peuple? Arren-
du qu'au fait il y a de l'outrage, rien ne garanti cestui-la du-
quel on se plaint sinon qu'il n'a pas commis tel exces à son
escient. Vne mesme chose fait qu'vn n'est pas bienfaiteur,
ni l'autre outrageux. C'est la volonte qui rend l'homme
ami ou ennemi. Vne maladie empēchera plusieurs d'aller
à la guerre : d'autres tirez en iustice par quelque ennemi
sont demeurez saufs tādīs que leur maison tomboit bas: au-

cuis

cuns estant contrains gagner port, à cause du bris de leur vaisseau, sont eschapez de la main des coursaies. Nous ne sommes pourrât tenus de sçauoir bon gré aux maladies, ruines de bastimens, & naufrages. pource que ce sont accidens hors tout sentiment de deuoir: ni ne sommes obligez à vn ennemi, la chiquanerie duquel a empesché que nostre maison ne soit fondue sur nous. Il n'y a point de bienfait, sinon celui qui procede de bõne volonté; & si le bienfaiteur ne conoit bien ce qu'il fait. Si quelqu'vn m'a aidé à son desceu, ie ne lui dois rien: l'ensuiuray-ie s'il m'a fait du bien en voulant me faire du mal?

Pour reuenir au premer, tu veux que ie face quelque chose pour reconnoissance du plaisir receu: & lui n'a rien fait en me faisant plaisir. Quant à l'autre, tu veux que ie le reconnoisse, & que ierende la pareille de bonne volonté à celui qui n'a eu aucune volonté de me faire bien. Qu'est-il besoin de parler du tiers, qui pretendant m'offencer m'a aidé? Pour t'estre obligé, il ne suffit pas que tu ayes eu volonté de me faire plaisir: mais si tu n'as point eu ceste volonté, encores que tu ayes au reste fait quelque chose pour moy, si ne te suis-ie point obligé. Car vne simple volonté ne rend pas le bienfait accompli: mais ce qui ne meriteroit le nom de bienfait, si l'effect n'accompagnoit vne bonne & franche volonté, n'est bienfait non plus, si la volonté n'a precedé l'effect: d'autant qu'il ne suffit pas, pour estre obligé à toy, que tu m'ayes assisté, si quand & quand tu n'as eu l'affection & resolution de m'aider.

Voici l'exemple dont vse Cleanthes, l'ay enuoyé, dit-il, deux seruiteurs à l'Academie, pour chercher & appeller Platon. L'vn a couru par toutes les galleries & autres endroits où il pensoit le pouuoir trouuer, mais il est retourné tout las en la maison, ayant perdu sa peine, L'autre s'estant arrêté au premier basteleur qu'il a rencontré, ou s'amusant à iouer & folatrer par les places avec ses copagnens a trouué celui qu'il ne cherchoit pas, à sauoir Platon, passant par la rue. Nous leuons (dit Cleanthes ce seruiteur qui entant qu'à lui a esté s'est acquitté de son deuoir, & chastierons l'autre qui a esté heureux en sa paresse & lascheté. C'est la volonté qui nous baille le bienfait en deposit: & considere quelle est sa condition, & comment elle m'oblige à reconnoissance. Ce n'est rien de la volonté sans

X.

Continuation de la resolution precedente.

XI.

Confirmation de ce que dessus par l'exemple prins des deux seruiteurs de Cleanthes.

effect, ni de l'effect sans la volôté. Pose le cas que quelqu'un m'ait voulu donner certaine chose, & ne l'ait pas donnée l'ay bien son affection mais non pas son bienfait, lequel est accompli, quand le vouloir & l'effect sont ensemble. Ne plus ne moins que ie ne dois rien à celui qui a eu intention de me prester de l'argent, & ne le m'a point presté de fait: aussi seray ie ami, mais nō obligé, à qui a voulu & n'a peu me faire plaisir & veul faire quelque chose en sa faueur, puis qu'il a esté bien affectionné enuers moy. Aureste, si ie m'essargis iusques à lui bienfaire, ce sera plus que rendre la pareille, d'autant que i'auray adiousté l'effect à la bonne affection, & il seratenu de reconoistre ce bien: car ie l'auray preuenu.

XII.

De ceux qui font du bien à autrui pour l'amour d'eux mesmes.

IE comprends à ceste heure ta question: & n'est besoin que tu parles, ta contenance suffit. Si quelqu'un nous a aidez pour l'amour de foy, lui deuons nous quelque reconoissance. C'est ce dont ie t'ay oui plaindre maintesfois, que certains font plaisir à eux-mesmes, puis disent que c'est aux autres. Je te dirai, ami Liberalis: mais premier ie partiray la question, & separerai la chose inique d'avec l'equitable. Car il y a grande difference, à sçauoir si quelqu'un nous fait du bien pour l'amour de foy, ou de nous a part: ou de lui & de nous ensemblement. Je compare celui qui nous fait du bien n'ayant esgard qu'à foy, & ne pouuât par autre moyen prouoir à ses affaires, au paysan qui prouoid de pasture & de fourrage à son bestail, tant pour l'été que pour l'hyuer, ou à celui qui nourrit bien ses prisonniers, engraisse & polit ses bœufs, afin de les mieux vendre: ou vn maistre d'escrime a outrance, qui n'oublie rien pour dresser & equipper les gladiateurs qu'il a en charge. Il y a grande difference (ce dit Cleanthes) entre vn bienfait & vn trafic.

XIII.

Nous ne deuons desirer d'estre aidez, de nostre prochain à son desauantage.

MATIS aussi ie ne veul pas estre si defraisonable de dire que ie ne sois obligé en quelque sorte à celui qui me secourant a procuré son propre bien. Car ie ne demande point qu'il m'assiste sans regarder à foy: au contraire ie desire que le bien par moy receu profite d'auantage à celui qui le m'a fait qu'à moy même: moyennant que le bienfaiteur ait regardé tellement foy mesmes & moy, qu'il ait fait partage entre nous deux, combien qu'au reste la plus grande part lui demeure. Pourueu qu'il m'ait associé à foy, & ait eu esgard à deux, ie suis meschant & ingrat, si ie ne m'esiois

autant

autant du bien qu'il s'est procuré que de celui qu'il m'a fait. C'est vne malignité extreme, n'estimer bienfait sinon ce qui incommode en quelque sorte le bienfaiteur. Quant a celui qui me fait du bien pour l'amour de soy, ie lui tiendray ce langage: Pouiquoy pretens tu m'auoir secouru & nies que ie t'aye fait plaisir? Il respond, pour exemple: Pose le cas que ie ne puisse estre auancé encertaine charge publicque, si d'un grand nombre de prisonniers ie ne rachete dix de mes concitoyens: ne m'es-tu point obligé, si ie t'afranchis & tire de prison, eucores que ie face cela pour mon auancement? Le replique, En tel cas tu fais quelque chose pour l'amour de toy, & quelque autre pour moy: pour toy, entant que tu rachetes des prisonniers: pour moy, en ce ce que tu me preferes à d'autres. Ce t'est assez pour ton profit d'auoir deliuré tel nombre qu'il falloit. Mais ie te suis obligé de ce que tu m'as choisi & mis en ce nombre, & non de ce que tu m'as racheré: car tu pouuois t'auancer aussi bié par la deliurance d'un autre que par la miene. Tu partages le profit entre nous deux, & me communiques vne portio. qui pouuoit seruir à vn autre, si tu l'eusses mis en ma place, En ce que tu me preferes aux autres, tu fais tout cela pour pour l'amour de moy. Pourtant si le rachat de dix prisonniers, te deuoit faire Preteur, & nous n'estions que dix prisonniers, nul d'être nous ne te seroit obligé, pource que tout ce que tu aurois fait pour vn chascun de nous ne pourroit, estre rapporté qu'à la seule consideration de ton particulier auancement. Or ie ne veux pas prendre les choses tant à la rigueur ni ne desire point que tu faces plaisir à moy seul, ains suis content que tu y ayes aussi ta part.

Qvo y donc? diras-tu, si s'eusse fait tirer vos noms au sort, & que le tien se fust rencontré entre celui des prisonniers à racheter, ne me serois tu point attenu? Out dea: mais de bien peu, & ie te vay monstrier de combien. Tu fais quelque chose pour moy, entant que tu me reçois au roolle de ceux qui pourront estre rachetez. si s'eschape, c'est au sort que t'en suis tenu: mais quant à ce que t'ay esté enroollé avec ceux qui pouuoient eschaper, cela vient de moy. Tu m'as donné entree à ce bienfait, de la pluspart duquel ie dois faire reconnoissance à la fortune: mais ie te suis redevable de ce que t'ay peu deuenir obligé enuers elle. Ie ne m'arreste nullement à ceux qui ne font du bien à personne qu'à l'esgard de leur profit particulier, & ne regardent pas à qui

XIII.

*Des biens-
faits par rō-
contre, &
mercenaires*

ils donēt, ains quel auantage il leur en aduiendra. Quel-
qu'vn me vendra du blé, & si ie n'en achete, il m'est impos-
sible de subsister en vie: mais ie ne suis pas obligé de ma-
vie à cestui-la qui m'a chèrement vendu son blé ni ne m'ar-
reste point à ce que ce blé m'estoit du tout necessaire, & sans
quoy ie fusse mort: ains ie considere de quelle affection il
m'a esté baillé. Ie n'en eusse pas eu vn grain sans argent:
& quand mon marchand l'a fait charrier, son intention n'é-
stoit pas proprement de scauoir combien il me soulageroit,
mais combien il gagneroit: ce que ie ne suis tenu lui
faire bon.

xv.

*De la reco-
noissance en
uers les me-
decins &
precep-
teurs: & si
l'acheteur
veoit plai-
sir & bien-
fait du ven-
deur.*

A ce conte, repliqueras-tu, tu ne seras tenu enuers vn me-
decin, sinon à lui mettre quelque piece d'argent en la main
pour son salaire: & quand tu auras payé les gages à ton pre-
cepteur, tu seras quitte enuers lui. Or nous auons acoustu-
mé d'aimer & priser chèrement tels personages. Pour res-
ponce à cela, il y a des choses qui valēt plus qu'on ne les vëd.
Tu achetes du medecin vne chose inestimable, la sante &
la vie d'vn precepteur les sciences liberales & la vertu. L'on
ne paye donc pas à telles gens le prix de leur science, ains
de leur peine, en ce qu'ils se sont destournez de leurs estu-
des pour s'employer autour de nous: brief ils reçouent le
loyer de leur vacation & non pas de leur meritē. Il y a en-
cor vne autre solution plus ferme, que ie mettray en auant,
si tost, que l'aurai montrē comme l'on peut refuter c'este
allegation, qu'il y a des choses de plus grande valeur
que de vente, & par consequent qu'outre le pris receu, l'a-
cheteur est obligé de quelque chose au vendeur. En premier
lieu, ie demande qu'importe de disputer de la valeur, puis
que le vendeur & l'acheteur sont demeurez d'accord tou-
chant le prix? D'auantage, la chose s'est vendue à tes despēs,
& non à son desauantage. Tu repliques, qu'elle vaut beau-
coup plus qu'elle ne s'est vendue: mais on ne l'a peu vendre
d'auantage & c'est le tēps qui met le prix aux choses. Quād
tu les auras prises autant que bon te semblera, elles ne
vauront sinon ce qu'on pourra les faire valoir. Outre-plus
celui qui a bien acheté ne doit rien au vendeur. Item, enco-
res qu'elles soyent de trop plus excellēt prix, toutesfois cela
ne te concerne en rien: ne plus ne moins que ce n'est l'vsage
ni l'effect, ains la coustume qui met taux aux viures. Qu'est
ce que tu fais payer à celui qui s'embarque dans vn vaisseau

& fai-

& faisant voile s'elargit en mer, prend sa route à trauers les vagues, void venir la tourmente, aduertit chacun qui parauant se repositoit de lier les voiles, abaisser l'equipage & attendre le coup du tourbillon & de la bouiasque? En payant sa voicture il est quitte pour tant de travaux que le pilote a soufferts. Quel est bien est-ce de nouer logis en vne campagne deserte, vn toict pour se garantir de quelque grosse pluye, vn bain chaud ou quelque bon feu en ten-ps d'hiuer? Toutesfois ie sçai combien ie dois payer en l'hostellerie. Celui qui estaye vne maison ruineuse, & retient sur pilotis par grand artifice quelque lourd bastiment entr'ouuert de fond en comble, nous fait vn singulier plaisir: & neantmoins nous faisons marché de cest estançonnement avec lui, & en sommes quittes pour peu. Vn répart nous garantit de l'inuasion des ennemis, & des courses inopinées des pillards: cependant on sçait que doyuent gagner par iour le charpètier & le maçon qui battissent tels rempars pour seruir de defense à vne ville.

Ce ne seroit iamais fait, si ie voulois m'estêdre apres des exemples, pour monstrier que choses de grand prix coustent peu. Quoy donc? pourquoy estant redevable en tant de sortes à mon medecin & precepteur ne les paye- ie selô leurs peines? Pource que de medecin & de precepteur ils deuiennent amis, & nous obligent à eux par bienfait procedant de benignité & bõne volonté, non point par vete de leur scièce. Et pourtant si r'emplis la main à vn medecin qui n'a fait si non me taster le pouls, qui m'escrit au roolle des malades, qu'il va visiter de rue en autre, me prescriuant ce que ie dois faire & fuir, durant ma maladie, sans aucune amitié particuliere qu'il me porte, ie ne lui suis en rien obligé: car il ne m'est pas venu voir comme ami, ains y estant appelé. Quât au precepteur, ie ne suis tenu à lui, s'il m'a tenu en la troupe de ses disciples sans daigner auoir l'œil particuliermēt sur moy, sans iamais tourner sa pensee à mon bien, tellemēt que s'il a discouru & verté ce qu'il fauoit aux oreilles des escourans, j'ai recueilli ce que j'ay peu, sans que lui ait pris la peine de former mon iugement. Peut-on conclure de ce que dessus que ie sois beaucoup obligé à telles gens? Ce n'est pas que ce qu'ils ont vendu vaille plus que le salaire qu'ils en ont receu, ains seulement pource qu'ils ont fait quelque chose pour nous. Mais le medecin est mon ami, qui

XVI.

Il vient à son propos precedent de l'obligation que nous auons enuers nos medecins & precepteurs.

a plus fait que sa profession ne porte: qui a eu crainte en me voyant malade, non point pour conseruer la reputati-
on, mais pource qu'il m'aimoit: qui nē s'est point conten-
té de dire, & d'ordonner, faites lui ceci ou cela; mais y a
mis la main lui-mesme: qui cependant s'est tenu soĩ-
gneusement pres de moy, m'est venu visiter à toutes heures
qu'il a estimees suspectes, s'employāt en toutes fortes & ne
desdaignant trauail quelcōque pour me remettre en pieds:
qui s'est esmeu en oyant mes sanglots & voyant mes conte-
nances: brief qui entre les malades l'appellans à leur aide, a
monstré qu'il auoit soin special de moy, & ne s'est employé
pour les autres, sinon autant que ma santé le permettoit. Je
suis obligé à vn tel personnage, comme à mon fidele ami, nō
point comme à vn medecin. Si le precepteur a trauaillé à
m'enseigner, si outre les leçons communes il m'a appris quel-
que chose de bon en particulier, si par auertissemens il m'a
poussé à l'amour de vertu, tantost m'acourageant par louā-
ges, quelquesfois me resueillant par reprehensions: si par ma-
niere de dire, il a arraché mon esprit du liēt de pesanteur
& de paresse: s'il m'a communiqué benignement la science,
& n'a point alongé le temps pour gagner plus d'argent:
brief s'il a desiré verser en mon esprit (si faire il l'eust peu)
tout ce qui estoit au sien; ie serois extremement ingrat si
ie ne l'aimois entre tout ce qu'on doit le plus aimer au
monde.

XXVII.
*De la reco-
noissance
deue aux
artisans
manou-
uriers &
maistres de
mestier hō-
norable.*

QUANT aux artisans & manouuriers, si leur besongne
nous semble valoir plus qu'on ne leur a promis, il faut y ad-
iouster quelque chose, & auons assigné supplément de loyer
au pilote, au plus vil artisan, & à celui qui trauaille pour no^r
à la iournee. Pour le regard des arts & sciences honorables
qui maintiennent & polissent la societé des hommes: qui-
conque n'estime deuoir aux maistres de tels arts & sciēces,
sinon ce qu'il leur a promis, est ingrat. Joint que l'enseigne-
ment qu'on reçoit d'eux, touche l'ame: ce qu'auenant si l'ō
contēte vn medecin ou vn precepteur, cela concerne la pei-
ne qu'ils ont prise: mais on leur demeure redevable de l'in-
struction qu'ils ont donnee à l'esprit.

XXVIII.
*Exemple à
nos propos.*

PLATON ayant passé quelque riuere dans vne barque
sans que le barquier lui demandast rien pour son salaire, e-
stimant acquerir hōneur en tel fait, dit que Platon auoit re-
ceu vn plaisir dont il lui demeueroit obligé. Peu de temps
apres

après ayant passé pour néant & promptement quelques autres pour la mesme consideration, Platon lui dit, le ne te dois plus rien: car pour t'estre redeuable d'un plaisir que tu me fais, non seulement tu dois le me faire, mais comme ayant esgard à moy. Or quand tu fais ainsi des plaisirs à l'avanture & a vne commune, tu n'obliges aucun particulier a toy, Quoy donc? t'est il rien deu pour cela? si tu demandes à moy seul, ie ne te payeray rié non plus que tous les autres de ce que ie te dois en commun avec eux tous.

Tu nies donc dira quelqu'un d'estre obligé au barquier qui t'a gratuitement porté sur le Po, le ne le voirement: & dis qu'il a bienfait, mais q'ie ne suis point obligé d'autant qu'il fait cela pour soy, ou bien ce n'est pas pour l'amour de moy. En somme il n'estime pas me faire plaisir ni service, ains ou à la chose publique, ou au voisinage ou a son ambition: & pour cela attend quelque autre avantage que celui qu'il reçoit des passagers. Mais on demande, si l'Empereur donne la bourgeoisie de Rome à tous les Gaulois, & quelques privileges aux Espagnols, chascun d'eux ne lui demeurera-il pas obligé à cause de ce bienfait? Pourquoi non? Mais ils sont obligez, non d'un bien propre à ceux-ci & ceux la, ains à tout le public de ces nations. Car si quelqu'un vient à dire, l'Empereur n'a point pensé à moy, & lors qu'il faisoit du bien à tous, il n'a pas pretendu donner la bourgeoisie à moy tel ni n'avoit son esprit fiché sur moy: pourquoi donc serois ie obligé à celui qui n'a sceu qui l'estois en faisant ce bien à qui i'ay part? Le respon premierement, que l'Empereur en pensant gratifier à tous les Gaulois a eu pensee de faire plaisir à chascun d'iceux en particulier, & par consequent à moy qui estois Gaulois: & s'il ne m'a designé par mon nom, i'ay esté compris en celui de toute la nation. Secondement, ie lui serai redeuable d'un bien commun a tous nos compatriotes, non pas particulier à moy: i'en feray reconnoissance non comme pour moy, mais comme pour ma patrie.

Si quelqu'un preste de l'argent au corps de la ville dont ie suis né, ie ne m'appelleray point le debiteur d'un tel, ni ne mettray point en mes papiers que ie suis obligé en mes biens ou en mon corps de telle somme: neantmoins i'en fourniray ma quote pour l'acquiescer. Pareillement ie maintien n'estre point obligé pour le bienfait & privilege ostroyé à tous

XIX

*Confirmatio
des discours
precedens:
& des biens
faits rectus
du public*

XX.

*Comment
Vn particu-
lier est ob-
ligé pour
un bien &
plaisir fait
à sa repu-
blique.*

en general: car encores que i'y aye part, toutesfois n'est pas pour l'amour de moy, & l'Empereur n'a pas sceu si i'estois de ce nombre: cependant ie me tiendrai prest a en faire reconnaissance, puis que par vn long destour ce bienfait encores parvient iusques à moy. Il faut donc que ce qui m'oblige ait esté fait pour l'amour de moy. A ce conte, repliquera quelqu'un, Tu n'es en rien tenu a la Lune ni au Soleil: car ils ne circuissent pas la terre pour l'amour de toy, le respon, qu'a yant leur mouuement pour la cōseruation de toutes choses c'est pour moy consequemment, qui suis vne portion de l'vniuers. D'auantage, il y a difference entre nostre condition & la leur. Car vn homme qui me fait du bien pour auantager soy mesme, n'est pas mon bienfaiteur, d'autant qu'il m'a fait instrument du bien qu'il s'est procuré particulièrement. Mais quant a la Lune & au Solcil, encores qu'ils nous aident d'eux mesmes ce n'est pas toutesfois afin de tirer de nous quelque cōmodité pour eux: car que scauriōs nous faire à leur auantage?

XXI

Du bien que nous pouuons receuoir des creatures inanimées, nommément du soleil & de la lune: & comment cela doit estre considéré.

L'ACCORDE, dira-on que le Solcil & la Lune nous veulent aider, s'ils peuuent ne le vouloir pas. Or ils ne scauroyent estre sans mouuement: autrement, s'il estoit en eux de se mouuoir ou non, ils pourroyent s'arrester & quitter leur œuvre. Mais considere en combien de sortes iē respon à cela. Celui qui ne peut ne vouloir point, ne veut pas moins pourtant: & c'est vn grand argument de volonté arrestée, ne pouuoir changer, Vn homme de bien ne peut ne point faire ce qu'il fait: autrement il ne seroit pas homme de bien. Conclud donc, qu'il n'est pas bienfaiteur, en faisant ce qu'il doit puis qu'il ne peut ne point faire son deuoir. Mais outre cela, c'est bien autre chose de dire, il ne peut ne point faire cela, pource qu'il y est cōtraint: & il ne peut ne le point vouloir. Car s'il faut necessairement qu'il le face, ie ne lui en suis point tenu, ains à celui qui le contraint. S'il faut qu'il le vueille, d'autant qu'il ne scauroit micux vouloir, il se contraint soy mesme. Ainsi donc au lieu que ie ne lui serois en rien obligé s'il auoit esté contraint, ie lui demeure redevable à cause qu'il s'est sollicité soy mesme à en faire du bien. Et quant a ce qu'on allegue de la cessatiō de volōté souuient toy, qu'il n'y a homme de si petit sens, qui ose dire que la volonté ne soit point volōté, qui n'est point en danger de cesser & se changer au contraire veu qu'à l'opposite nul

nul ne semble si également deuoir vouloir, que celui duquel la volonté est si certaine qu'elle est éternelle. Si nous disons celui auoir volonté qui tout soudain peut ne vouloir point, estimons nous que celui à qui il ne peut auenir de ne vouloir, soit sans volonté?

XXII.

Continuation de la dispute entamée au chap. précédent.

QUE le Soleil & la Lune s'arrestét donques, s'ils peuuent. C'est comme si tu disois, que tout ces corps celestes distindémét eslongnez par tant d'intervalles, & disposez par la conseruation de l'vniuers, quittét leurs places: que les cieux se brouillent à l'instant, & que les estoilles s'entremeslent: que la liaison des corps superieurs & inferieurs rompue, les œures de Dieu dechcent: que ceste soudaine reuolutiõ du iour & de la nuit & des saisons, qui doit, selon la promesse, durer iusques à la fin du monde, & ces flambeaux qui par cõtrepoids si bien acommodez font leurs tours & retours, par le balancemét desquels le monde subsiste, s'embrasent & consumét tout à coup: brief que toutes choses diuersifiées d'vne façon si esmerueillable se despecent & soyét confondues ensemble: que le feu mange tous, que les profondes tenebres suruiennent qui enuironnent le feu, & que le Chaps engloutisse tout tant qu'il y a de dieux. Voila dequoy l'õ te rembarre, Ces choses qui ont estre & mouuemét pour toy peuuent te quitter la place, quand mesme tu ne le voudras pas encores qu'au reste il y ait vne cause premiere, & par des sus icelles.

XXIII.

De propos precedent il entre au discours de l'immutabilité de la prouidence diuine, laquelle besogne l'hermèment: mais il en parle à la façon des Stoiques: et adouste un petit discours de l'in

CONFESSE donc maintenant, que les choses qui paroissent au dehors ne contraignét point les dieux, ains qu'icelles ont pour loy leur éternelle volonté, & ont establi les choses fermemét. Parquoy l'on ne peut estimer d'eux qu'ils se-rouit ceci ou cela qu'ils ne veulét pas: car s'ils ont fait vne chose pour durer, leur vouloir est qu'icelle dure: & iamais ils ne se retractét de leur premiere deliberation. Sans doute il ne leur est loisible d'auoir vn propos arresté, puis paacher au contraire. Mais combiè que leur vertu les maintiène ainsi fermes en leur deliberation, l'on ne peut dire qu'ils ne sont pas puislans, puis qu'ils ne se peuuent changer: ains d'autant qu'ils ne peuuent s'esloigner de ce qui est raisonnable & droit, ils ont arresté de se gouverner ainsi. Or au réps de la création, & quand ils disposoyét & rangeoyét toutes choses, ils ont veu aussi tout l'estat de nos affaires, & ont soigneusemét pesé à l'homme. Pourtât ils ne semblét pas gou-

*gratitude de
de la plus
part des
hommes en-
uers Dieu.*

uermer le monde seulement à cause d'eux-mesmes: car nous aussi sommes vne partie de l'œuvre. Nous sommes donc obligez enuers le Soleil, la Lune & les autres corps celestes, pour le bien qu'ils nous font; pource que cōbié que les creatures qu'ils esclairent soyēt plus excellentes, & à preferer à eux, toutesfois ils aident à nous qui aspirons encores plus haut. Adiouste à ce que dessus que les dieux nous aidēt de volōté deliberee dont s'ēfuit que nous leur sommes attenus, puis qu'ils ont sceu qu'ils nous faisoient du biē, & que nous le receurions. Combien au reste que leur intētion s'estēde plus loin; & qu'ils recueillent vn plus grand fruit de leur gouuernemēt que de la conseruation des choses mortelles: si est-ce que desle commencement du monde ils ont fait vn arrest concernāt nos commoditez; & ont establi vn tel ordre en nature, qu'il appert que l'vne de leurs premieres resolutiōs a estē d'auoir soin de nous. Combiē que plusieurs peres & meres ayant habitē charnellemēt ensemble, sans intētion de faire des enfans: si ne sommes-nous pourtant exēpts de la reuerēce & obeissance deuē à ceux qui nous ont mis au monde. Quant aux dieux, l'on ne peut dire qu'ils ayent ignorē ce qu'ils deuoyent faire, veu que promptemēt ils ont prouueu aux viures & à toutes les autres necessitez de leurs creatures; ni n'ont point à l'auanture produit au monde ceux en faueur desquels ils auoyent creē tant de choses. Car nature a pēsē à nous auant que nous donner estre: aussi ne sommes nous pas peu de chose pour pouuoir estre par elle desdaignē ou mis en oubli. Considerē en quel degré elle nous a esseuez, n'ayant pas voulu seulement que les hommes commandēt à leurs semblables, ains aussi à toutes creatures. Ne vois-tu point combien elle a laissē d'espace à nos corps pour se promener, & ne les ayant confinēz en certain destroit de pays, ains leur donnant acces libre en tous les quartiers du monde? Regarde vn peu combien peuuent les entendemens humains, car il n'y a qu'eux qui conoissent les dieux, ne qui les cherchent, ue qui marchent apres, à l'aide de ceste apprehension qu'ils ont s'esleuans aux choses hautes & diuines. Saches donc que l'homme n'est pas vne piece d'outrage rudement esbauchē & faite à l'auanture. Nature n'a rien entre ses plus hauts chefs d'œuvre, dequoy ni en quoy elle se glorihē plus que l'homme. Quelle fureur est-ce dōc de vouloir controller les dieux en leur liberte?

Qu'elle

Quelle reconnoissance leur a fait celui qui ne leur peut rien presenter, sinon ce qu'il emprunte d'eux? Se trouuera il hō me qui ose nier d'auoir receu d'eux voire choses tresgrandes de iour en iour sans cesse, & sans qu'ils en redemandent ou reçoient recompense? Mais quelle mauuaistié est cellé ci, de dire qu'on n'est point redevable, à celui qui se mōstre gracieux, encores qu'ō se mōstre ingrat en sō endroit? faut-il que celui qui donne soit iugé estre obligé à ce faire, pour ce qu'il continue & fait coustume d'estre liberal? L'ingrat dit là dessus, Je ne veux point des biens d'un tel, qu'il les garde: qui les lui demande? & autre tels propos tesmoins de son imprudence. Mais celui-la n'est pas moins ton bienfaiteur, qui te fait du bien encores que tu n'en vueilles riē reconnoistre: & duquel le plus grand bienfait est qu'il te fait du biē lors mesme que tu te plains de lui.

V O I S -tu point commēt les peres & meres façonēt leurs enfans dés le berceau & les accoustument à ce qu'il leur doit estre propre pour tout le reste de leur vie? S'ils pleurent & debatement, on les retient & amignarde: & de peur qu'en ce bas aage par quelque effort les corps tendres ne prennent quelque pli qui les rende contrefaits; on les serre pour les biē dresser. Quelque tēps apres les peres les mettent à l'estude les ptesēt & menassent, s'il refusēt d'apprendre. Finalement, si la ieunesse audacieuse ne se veut ranger à tēperāce, modestie, & à la vertu, on l'y pousse & applique avec feuerité. Si les enfans estans, comme on dit, hors de page, mesprisent ou par stupidité ou par desbauche les moyens qu'ō tient pour les attirer à bien, les coups & la seruitude seruēt de remedes pour les remettre en bō train. Par ainsi les plus grands biés que nous receuons de nos peres sont ceux qu'ils nous font, lors que nous y pensons le moins, ou que nous les reiettons.

A ces ingrats & contēpteurs de biensfaits (lesquels ils voudroyent biē tenir, mais ils en fuyēt la reconnoissance) ressemblent certains autres au cōtraire trop reconnoissans, qui ont accoustumē de souhaiter quelque incommodité à ceux auxquels ils sont obligez, pour leur faire paroistre leur bonne affectiō & la souuenāce qu'ils ont du plaisir receu. On demande, si en cela ils font bien, & s'ils ont vne volonte biē reglee? Le les cōpare à ces amoureux transis, qui desirēt qu'on relegue leur amie en quelque pays lointain, fin de auoir mo

XXIIII
Exemple
prins de la
nourriture
des enfans,
pour conser-
uer le con-
textu au cha-
pitre prece-
dent.

XXV.
Entrans en
un autre
propos il
traite de
ceux qui
souhaitent
incommodi-
té à quel-
qu'un vers
qui il s'esti-
ment obli-
gez, pour
recueillir
sans plus de
gloire en
assissant.

yen de l'accompagner en sa fuite & solitude : voudroyent qu'elle fust pauvre, pour lui pouuoir donner : ne demander sinon que quelque maladie lui suruene, afin de se tenir auprès d'elle. Il en prend de mesmes à ceux-ci qui souhaitent du mal à leurs amis, en quoy ils veulēt comme les fr auder, & ne font plaisir qu'avec outrage : combien que trop plus expediēt seroit des'en deporter du tout, que par forfait chercher moyē de faire plaisir, Que diroit-on, si vn pilote prioit les dieux d'esmouoir des tourmentes & bourasques, afin que le danger rendit sa suffisance en la nauigation tāt plus recōmandee? Ou si quelque grand Capitaine desiroit qu'vn barailon d'ennemis enuironnans son camp vinst à combler soudainement le fossē, gaigner le rempart, esbrāsser ses trou pes, & planter les estendarts dans les portes du camp ; afin que lui venāt à remedier & prouoir aux affaires desesperees & hors d'aparence de restablissement, il en rēporait plus grande gloire ? Tous ceux, la auacent leurs biensfaits par chemin detestable, qui sonhaitent du mal à ceux auxquels ils veulent faire du bien : & qui veulent les voir abat us pour leur rendre la main & les releuer. Cela est vn naturel inhumain, & qui ne sçait que c'est de bienfaire, de desirer malencontre à celui que tu ne peux abandonner sans faire tort à ton honneur.

xxvi. *Responce à l'obiection de tels bien-fauteurs, qui desirent mal à autrui pour lui faire du bien.* MAIS mon souhait ne lui nuist point, diras-tu, pource que ie desire le danger & le remede tout ensemble. Tu auoues donc qu'il y a quelque faute en ce desir, mais non si grand que si tu souhaitois le danger sans remede. C'est meschāmēt fait de ietter vn homme dans l'eau pour l'en retirer: de ruiner quelque chose pour la remettre dessus : d'emprisonner pour reſtablir en liberté. Le bienfait ne doit pas seruir de but à l'outrage: ni ne dira-on iamais que celui face bien qui oste ce que lui mesme auoit donne: l'aime mieux que tu ne me blesses point, que de me guerir apres m'auoit frapē. Tu peux me faire plaisir, en me guerissant, si ie suis blessē : non pas, si tu me fais vne playe pour y appliquer puis apres le remede. Iamais cicatrice ne pleut, sinō entant qu'on en fait comparaiſon avec la playe : & sommes tellement aises de voir les marques d'vne blesseure, que nous aimerions beaucoup plus n'auoir point este blessez. Or si c'est vn souhait indigne d'homme de desirer quelque meschef à celui qui n'a iamais fait plaisir: c'est estre du tout inhumain de faire des

imprecations contre celui enuers qui tu es obligé.

T v repliques. Je desire cela, afin de pouuoir lui rendre la main quand & quand. Premierement, afin de te surprendre au milieu de ton souhait, je di que : tu te môstres ingrat. Je n'entens pas encor ce que tu veux faire pour lui : mais ie sçay bié quel mal tu veux qu'il endure. Tu desires qu'il t'obe en quelque necessité ou malheur, afin d'auoir besoin de secours. Cela est contre lui. Tu souhaites qu'il ait affaire de toy. Voila qui est à t'auantage : car tu ne veux pas le secourir ains le payer. Qui se haste ainsi, veut estre reconu, & n'os pas faire reconoissance. Par ainsi, tout cela qui pouuoit sembler honneste en ton souhait, à sçauoir estre quitte, est ingrat & vilain. Car tu ne desires pas d'auoir moyé de reconoistre le bié receu, ains que ton bienfaiteur soit reduit à ceste necessité de te demander assistance. Non seulement tu te mets au dessus de lui, mais qui pis est, tu le foules à tes pieds. Si tu niois tout à plat d'auoir receu plaisir de lui, ta faute ne seroit pas si grande : pource qu'il ne perdrait sinó ce qu'il t'auoit doné. Mais maintenant tu veux le faire ton esclau avec perte de son bien, & le reduire à telle extremité, par le moyé d'un tel chagemét, qu'il soit enseueli dessous ses biésfaits. Je diray que tu ne seras point ingrat, si tu veux faire ce beau souhait en presence de celui à qui tu veux tant de bien. Tu appelles souhait, ce qui peut estre commun à un ennemi autant qu'à un ami : car sans toucher aux euenemens qui s'en peuuent ensuiure, tu te fais ennemi, comme de gayeté de cœur. Il s'est trouué des ennemis qui ont desiré prendre des villes, afin de les garder : & vaincre quelques vns, pour leur pardonner puis apres. Ce sont neantmoins souhaits d'ennemis, & tout ce qu'on y peut remarquer de doux suruiuent apres la cruauté. Secondement, qu'estimes-tu de ces souhaits-la, desquels il n'y a homme qui desire moins l'acôplissement que celui en faueur de qui tu le fais ? Tu te môstres inique enuers celui, auquel tu veux que les dieux nuisent en t'assistant : & te portes tres-mal à l'endroit des dieux mesmes, auxquels tu bailles le plus pesant fardeau à porter & retiens le plus leger pour toy. Il faudra donc qu'ils facét du mal, afin que tu puisses faire du bien. Si tu suscitois un accusateur que tu rebatasses puis apres, & venois à l'enuelopper en proces pour faire des appointemens de fois à autre, puis recommencer & continuer, chascun t'estimerait mes-

XXVII.

*Continuation de res-
ponse, confirmée par
diuerses raisons dextre-
ment presen-
tées & en-
trelassées.*

chât. Quel interest y a-il que tu faces cela frauduleusement, ou par souhait? Rien, sinon que tu t'attaches à des ennemis plus puissas. Et ne faut point que tu allegues, que tu ne fais point d'outrage en cest endroit à ton prochain : car ton souhait est superflu, ou iniurieux. Je di qu'il est iniurieux, encores qu'il ne sorte son plein effect. C'est la grace de Dieu qui empesche que tu n'en voyes le bout : mais tout tó desir est plein d'outrage. Il suffit : & te deubs sçavoir aussi mauuais gré, comme si tu auois acompli ton souhait.

XXVIII.

Continuation des resolutions precedentes.

MAIS, si ainsi eust esté, repliques-tu, mes souhaits m'eussent mis en repos. Le respon premierement, que tu me souhaites vn danger certain sous esperance d'vn secours incertain. Secondement, pose le cas que le secours soit aussi certain que le danger: tant y a que le danger marche deuant. Tiercement, tu sçais quelle est la condition de ton souhait: & quant à moy, la tourmente m'aura enuelopé auant que ie puisse conoistre à quel port ie me dois rédre. Quel tourmēt penſes tu que soit l'indigence; encores que puis apres l'on m'assiste? D'aprehender la mort, encores qu'o me fauue la vie? De plaider pour garantir ma teste, encores que les iuges viennent à donner sentéce à mon profit? Combié que se voir hors du danger soit chose bien agreable, si est-ce que viure en assurance & sans aucun peril est chose trop plus douce sans comparaison. Souhaite de me rendre le plaisir que ie t'ay fait, quand il en sera besoin, non pas afin qu'il en soit besoin. Si ce que tu souhaites eult esté en ta puissance, toi-mesmes l'eusses fait.

XXIX.

Il corrige le souhait precedēt & montre ce qu'il faut desirer à autrui.

COMBIEN t'est-il plus seant de dire, Je souhaite celui-la en tel estat, qu'il puisse tousiours faire du bien aux autres, & n'ait iamais besoin qu'on lui en face. Puisſe-il auoir tant de moyens d'assister benignement & liberalement à son prochain, que iamais ils ne lui defaillent, & qu'il ne se repente nullement de ses bienfaits. Que ceux auxquels il aura fait plaisir lui en fassent telle reconoissance, qu'ils incitet & prouoquent ce naturel, enclin de soimême à douceur, de continuer de bien en mieux. Qu'il se montre fauorable à tous, & que nul n'ait querelle contre lui. La fortune puisse le cherir tousiours si doucement, que chacun lui demeure ami de bon cœur. Tels souhaits, qui ne permettent point que tu perdes l'occasion, ains te rendent prompt bienfaiteur, sont sans comparaison plus iustes que les autres: car qui nous

em-

empesche de rendre la pareille, si nous sommes en prospérité? Combien y a il de choses par le moyē desquelles nous pouuons nous acquitter de tout ce que nous deuons aux plus heureux & mieus accommodez du monde? cōme peuuent estre vn fidele auis, vne hantise continuelle, vn discours afable & esongné de flatterie, & si nostre ami veut communiquer d'affaires de consequence, l'escouter attentiuement, nous montrer secrets & discrets: brief conuerser en amis avec lui. Il n'y a homme, tant haut esleué puisse-il estre encores qu'il estime rien ne lui defaillir, qui ne soit pauvre & miserable, s'il est destitué d'ami.

CES TE facheuse occasion doit estre enleuee & chassée xxx. bien loin arriere de tout souhait. Est-il besoin que les dieux *Il insiste sur son propos, & monstre par diuerses raisons qu'il faut reconnoistre le bien receu sans desirer que cela se face par le moyen de l'incommo- dité du prochain: & à ce propos traite de la misere des grands rui- nez, par les flatteurs.* se courroucent, afin que tu puisses reconnoistre vn bien receu? Penses-tu estre sans faute en portant enuie à la prosperité de celui vers qui tu te monstres ingrat? Propose toy la prison, les ceys, les ordures, la seruitude, la guerre la pau- ureté. Ce sont les occasions de ton souhait: que celui à qui tu es obligé soit recompensé de toy, si tu le deliures de tels dangers. Mais au contraire, dois-tu pas desirer que ton bien- faiteur soit riche & heureux? Qui t'empesche de reconnoistre vn bienfait à l'endroit des plus grands du monde, veu que tu en peux rencontrer mille & mille moyens? Sçais-tu pas bien qu'on paye vne debte aux riches aussi bien qu'aux pauvres? Pour ne te ferrer de si press: presupposons qu'vne felicité opulente t'oste les moyens de rendre la pareille. Le vai te montrer dequoy ont disette les plus haut esleuez du monde, & ce qui defaut à ceux qui ont tout. Ils ont faute d'vn ami qui leur dise verité, qui les retire, eux qui se laissēt estour- der par les flatteurs rangez autour de leurs oreilles, de cest amiellement & de ceste pipee de menfonge, & qui les destourne d'vne certaine accoustumance qu'ils ont de n'ouir parler que de plaisanteries au lieu de choses solides, pour les ramener à la verité laquelle ils ne conoissent nullement. Vois-tu pas bien que la ruine de telles gens naist de ce que ceux qui les accostēt ont perdu toute vraye liberté, que la fidelite est conuertie en reuerence & obeissance d'esclau, nul n'ose conseiller & desconseiller selon ce qu'il pense, ains c'est à qui fera plus habile flatteur, & toute l'estude de tels beaux amis ne tendra q u'à complaire & amadouer. Ces grands doncques de qui nous parlons, ne co-

noissent pas bien ce qu'ils sont, & en ce faisant croire merueilles de ceste grâdeur que les flatteurs leur attribuēt ils attirent des guerres mal à propos qui les mettent en danger de tout perdre: & ne font difficulté de rompre vne vile & necessaire paix: brief en laschant la bride à leur felonnie, sans que personne les retiene, ils s'enyrēt du sang d'vne infinité d'hommes. & finalement le leur est espandu, quād ils s'attachent à choses hazardeuses, comme si tout estoit en leur disposition, estimans ce leur estre autant à des honneur de ployer que de rompre: somme ils croyent que leur hauts estats, malasseurez entre tout ce qu'ō peut remarquer d'inconstant au monde, doiuent durer eternellement. Ils sont demeurez accablés sous les riues des grāds Royumes qu'ils ont fait trebucher sur eux mesmes & sur les leurs & n'ont iamais prins garde qu'ils ne pouoyent faillir de tomber en des malheurs estranges, puis que sur ce theatre de grandeur humaine, reluisant & paré de choses vaines & perissables, ils n'ont peu entēdre vn seul mot de verité.

XXXI.
Exemples
de ceste mis-
ere des
grands se-
ignurs par
les flatteurs
en Xerxes
Roy de Per-
se, duquel
Herodote,
Xenophon,
Plutarque
& autres
parlent am-
plement.

XERXES oyant denōcé la guerre aux Grecs, se trouua enuelope de flatteurs qui enflamerēt de plus en plus cest ambitieux, qui ne pensoit nullement à la vanité sur laquelle il fondeoit ses desseins. L'un disoit que les Grecs perdroyent le cœur en oyant le desir de Xerxes, & qu'aux premieres nouvelles de son acheminement, ils s'enfuyoyent tous hors de la Grece. Vn autre, que sans doute ceste puissante armee de tant de milliers d'hommes pouuoit non seulement vaincre, mais engloutir la Grece: qu'il y auoit à craindre que les Perles ne trouuassent les villes desinueses d'habitans, & que les Grecs ayās tout quitte l'irroyent vne grāde estenduē de pays tout vuide, tellement que les Perles n'auroyent moyen de faire preuue de tāt de forces qu'ils auoyent. Quelque autre adioustoit, qu'à peine tout le mōde pourroit suffire à ceste armee, que les mers estoient trop estroites pour les vaisseaux de guerre, que les campagnes ne se trouueroyent assez larges & lōgues pour camper, ou pour ranger les gens de cheual, & qu'à peine l'estēde de l'air se trouueroit assez spacieuse pour les traits qui seroyent descochez de tant de mains. Les flatteurs ayās ainsi babillé à tors & trauers pour esmouoir d'auātage cest estourdi, il ne se trouua qu'vn seul hōmescauoir Demaratus Spartiate, qui lui dit que ceste grāde armee

armee composée de rât de pieces, & qui se trainoit avec tâc de difficultez, estoit ce qui le deuoit estonner: a' auant que cela ne lui estoit point force, ains vn penible fardeau que les choses desmesurees ne se pouuent iamais bié manier par consequen. se dissipēt & ruinent bien tost. Tu rencontreras (dit-il) en la premiere montagne les Lacedemoniens qui gardēt le pas, & tē feront sentir ce qu'ils sont. Trois cens hommes arresteront tant de milliers de peuples, on les verra demeurer fermes en pieds, pour garder le destroit dont ils ont charge, & l'estouper de leur corps. Encores qu'ils ne soyent que trois cens, toute l'A sie ne les pourra desplacer de là. Ceste poignée de gens se rit de tout son appareil, & ne redoute nullement l'effort du monde qui lui veut courir sus, ains le soustiendra vaillāment. Encores qu'en ce voyage tu changes les loix de nature, si t'arresteras-tu en chemin, & seras contraint de penser au danger auenir, lors que tu viendras à conter combien le pas des Thermopiles t'aura cousté. Apres que tu auras aprins que l'on peut t'arrester, tu scauras qu'on peut te mettre en route. Vray est qu'en plusieurs endroits les Grecs te quitteront la place, comme estans emportez par la violence de quelque torrent, qui en sa premiere fureur estonne chacun: mais tost apres ils se ramasseront de costé & d'autre, & te ruineront par tes propres forces. Je confesse que les aprests de la guerre sont si grands que les pays que tu deliberes assaillir ne pourront estre assez spacieux pour soustenir tant de gens. Mais cela fait contre nous. La Grece te desfera, pourtant qu'elle est trop petite pour loger ton armee. Tu ne scaurois t'aider de tous tes membres. D'auantage, tu ne pourras prouoir aux premieres escarmouches, & si quelque partie de tō armee brâle, il te sera comme impossible d'y donner ordre: combien que ce soit là le vrai moyen de se maintenir. Tu feras desfait auant qu'en scauoir les nouvelles. Au reste il ne faut pas que tu cuides ton armee estre inuincible, sous pretexte que tu ne scais pas le nombre de tes soldats, tant il est grād. rien n'est si grād qui ne puisse perir: & la propre grādeur est la cause de la ruine, quād toutes autres choses cōroyēt. Tout ce que Demarat⁹ auoit predit auint, tellemēt que trois cens hōmes firent arrester celui qui remuoit ciel & terre, & renuersoit tout ce qu'il rencōtroit. Par ainsi Xerxes, ayāt esté batu par tout la Grece, aprint à ses despens quelle differēce il y a

entre vne armee & vn amas de peuple non aguerris. Aussi ce Prince, plus miserable pour la honte que les Grecs lui firent receuoir, que pour perte qu'il eust soufferte, remercia Demaratus, qui seul lui auoit dit verité, & promit lui donner ce dont il feroit requeste. Icelui demanda permission d'entrer en Sardis: ville capitale d'Asie, dedans vn chariot, & portant sur la teste le chapeau avec la pointe droite: ce que nul ne portoit; sinon qu'il fust Roy de Perse. Il meritoit bien recompense auât que le demander: mais voila vne miserable natiõ, puis qu'en icelle à peine se trouue vn hõme qui dise verité au Roy.

XXXII.

Autre exemple de la mesme misere en Auguste, qui par desaut de bon conseil se trouue en extreme angouisse en sa propre maison.

L'EMPEREUR Auguste releua sa fille; l'vne des plus impudiques & desbordées femmes qu'on eust sceu trouuer, & par ainsi publia les ordures de la premiere maison du monde: à sçauoir que ceste vilaine s'estoit abandonnee à des trou pes de paillards, & de nuit apres les festins couroit riblant par toute les rues de Rome, prenant plaisir à commettre ses vilenies en la grand' place, en la tribune aux harangues, où son pere auoit fait passer la Loy contre les adulteres, & iournellement se trouuoit avec des putiers pres la statue de Marfyas en la mesme grand' place, où estant d'adultere deuenue putain publique, elle s'abandonnoit à tous venans. Ce Prince ne pouuant retenir sõ courroux, au lieu de supprimer telles puantises moins dõmageables estãs reuës que diuulguees, attendu que la honte en romboit aussi sur lui, neantmoins les auoit ainsi semees par ce bar.nissement. Mais quand par succession de temps la cholere vint à se conuertir en honte & gemissement, se repentant de n'auoir caché sous silence ce qui lui auoit esté si longuement inconu, & qu'il n'auoit peu publier qu'avec honte. il s'escria maintesfois Rien de tout ceci ne me fust auenu, si Agrippa ou Mecenas eust esté en vie. Tant il estoit mal aisé à ce prince, qui auoit vne infinité d'hommes à son commandement, d'en recouurer seulement deux. On lui auoit taillé en pieces des legions entieres: mais tout soudain il en auoit fait enrouller & redresser des autres. Vne armee de mer auoit esté dislipée: mais en dedans peu de iours apres l'on en vid vne autre à la voile. Le feu brilla des bastimens publics, & l'on en rebastit de plus magnifiques. Mais en tout le reste de la vie d'Auguste, il ne fust possible de trouuer vn second Agrippa ou Mecenas. Diray-ie qu'il n'y ait plus eu d'hõmes pour tenir
la place

la place de ces deux, ou si c'est faute d'Auguste, qui a mieux aimé qu'on lui fist la court, que de chercher gens qui lui fussent bié propres? Il ne faut pas penser qu'Agrippa & Mecenas fussent coustumiers de lui dire verité. S'ils eussent lors vescu, ils se fussent trouvez dissimulateurs & flatteurs comme les autres. C'est l'ordinaire des grands Seigneurs de louer les seruiteurs qu'ils ont perdus, afin de despiter ceux qui sont autour d'eux : & attribuer à ceux qui ne leur peuvent plus rien dire, que c'estoyent gens qui disoyēt la verité.

MAIS pour reuenir à mon propos, tu vois combien il est aisé de reconoistre le bien receu des riches & grands du monde, Ne leur applaudi pas: mais di leur ce qu'ils vouldroyent qu'on leur eust tousiours dit. Que la voix de verité entre quelquesfois en leurs oreilles pleines de flateries. Donne leur bon conseil. Veux tu sçauoir ce que tu peux faire pour vn homme qui semble estre du tout à son aise? Fay qu'il ne s'appuye point dessus sa prosperité: qu'il sache que c'est vne chose glissante, qui ne peut estre arrestee que par beaucoup de fortes mains. Tu auras fait beaucoup pour lui, si vne fois tu lui arraches de l'entendement celle folle opinion de grandeur eternelle, lui aprenant que les biens de ce monde n'ont point d'arrest, ains s'en vont plus viste qu'il ne sont venus: que ce n'est par tels moyens qu'on s'auance: & souuētes fois il n'y a point de difference entre la plus desirable prosperité & plus redoutable aduersité du monde. Tu ne sçais que vaut l'amitié, si tu n'as ce sentiment, qu'e donnāt vn ami à quelqu'un, tu lui fais le plus beau present qu'on sçauroit souhaiter veu que ce n'est pas chose qu'on recontre dedans les Palais, en l'espace de quelques certaines d'années: au cōtraire plus on estime en auoir bonne prouision, moins s'en trouuera. Et quoy? penses-tu que tous ceux dont tes secretaires se souuiēdront, ou dont ils aurōt escrit les noms en vn liure qu'ils porteront en la main, soyent tes amis pourtant? Apelles-tu amis ceux qui viennent en foule heurter à ta porte & qui se rangent par bandes & en ordre pour te saluer? C'est vne vieille coustume des grands, & de ceux qui les contrefont de tenir registre d'un monde d'amis. L'orgueil a cela de propre, & de faire grād cas de ce que l'on vit fraper à la porte & qu'il y a plusieurs allās & venās chez lui. d'estimer qu'il te fait beaucoup d'hōneur s'il te laisse approcher si pres du fucil, que tu

XXXIII.

Il reprend son propos & montre comment vn homme de petite qualite peut bien faire & aider grandement à ceux qu'on estime les plus heureux du monde desquels il s'auantage la vanité.

sois le premier qui mettes le pied dās sa maison, où il y a plusieurs huis de derriere, par lesquels puis apres on fait sortir

ceux qui sont entiez.

xxxiii. Exemple de ceste vanité en Gracchus & Drusus surquoy il traite, & bien a propos, des vrais amis, & ou l'on doit les chercher & trouuer.

C. GRACCHVS & puis Liuius Drusus ont esté les premiers à Rome qui ont fait estat de distinguer ceux qui les alloient saluer, receuant les vns au cabinet, les autres en l'antichambre, les autres en la sale du commun. Ainsi donc ils auoyēt des amis en premier & deuxiesme degré: mais iamais ils n'eurent de vrais amis, Appelles-tu ami celui qui estu die les mots qu'il te doit dire en te saluant: & peux-tu estimer celui la te monstrer vs cœur ouuert, qui par moyens obliques s'est glissé dedans ta maison? Vn homme aura-il la hardiesse de descocher contre roy quelque trait de verité, qui ne te vient dire bon iour, sinon par courenance, à son tour, & à l'ordinaire comme tous les autres? Quiconque que tu vienes à rencontrer de ceux-la qui par leurs bonnetades & reuerences font branler toute la ville: saches que quand tu trouuerois les rues assiegees d'une infinité de tels hommes, & les chemins tout couuerts d'allans & de venans de ceste sorte, que tu es en place pleine de gens & vuide d'amis. L'ami se cherche au cœur, non pas en vne halle. C'est là qu'il le faut recevoir, garder, & cacher au plus profond. Si tu enseignes cela, c'est rendre le bien que tu as receu. Tu iuges mal de roy, pensant n'auoir le moyen de faire plaisir sinon à l'affligé & d'estre inutile, si chacun est à son aise, Ne plus ne moins que tu te conduis sagement aussi bien en affaires douteuses & incommodes que aisées tu manies dextrement ce qui est mal-aisé, te montres courageux en aduersité, & modeste en prosperité: tu peux aussi en tous accidés te monstrer vt à ton ami, ne lui souhaittāt aucune fascherie, ni ne l'abandonnant en son affliction. Cependant, encores que tu ne les vueilles pas, plusieurs accidens entreuiendrōt en ce brouillis d'affaires du monde, qui te fourniront le moyen de faire preuue de ta fidelité. Or comme celui qui souhaite des richesses à vn autre, afin d'y auoir part, pense à soy, encores qu'il semble desirer le bié de son prochain: aussi qui conque souhaite que son ami tombe en quelque necessité, afin de l'en retirer se monstre ingrat en se preferāt à l'autre: car son ingratitude se descouure en ce que pour paroir homme reconoissāt il vuet que sō ami soit miserable, tasche de se descharger comme s'il portoit quelque fardeau. Il y a grande

reco:

différence, à se auoir si tu te hastes de rendre la pareille pour reconoissance du bienfait, ou pour en estre quitte. Qui desire le reconoistre il s'accōmode à son prochain, & attend que le tēps propre soit venu. Mais l'autre qui ne cherche qu'à n'estre plus tenu enuers aucun, souhaitera que quelque cas puisse auenir, soit bié, soit mal: en quoy il descouure vn tresmeschāt cœur.

xxxv.

Qu'ingrat est celui, lequel souhaite rendre la pareille d'un plaisir receu afin de n'auoir plus aucune obligation enuers son prochain.

COMMENT (demanderas tu) ceste trop grande hastiueré peut-elle proceder d'ingratitude? Le ne scaurois respondre plus clairement à cela qu'en reperant ce que j'ai dit. Tu ne veux pas rendre le bienfait receu, ains te despeller des mains de ton prochain. il semble que tu dies, Quand n'auray-ie plus affaire d'un tel? Force est que par quelque bout que ce soit ie me desgage de ses mains. Si tu vois loys te payer du sié, ce seroit estre ingrat: mais ce que tu desires est encotes plus mauuais, d'autāt que tu dettes ton prochain, & par vne horrible imprecation attires malheur sur ta propre teste. P'estime que chacū te iugeroit pire que barbare, si tu souhaitois que celui de qui tu as receu plaisir fust affligé de pauureté, qu'il perdist sa liberté, qu'il languist de faim, & mourust. Mais quelle différence y a il entre dire cela tout haut, ou le desirer en ton cœur? Vn hōme de bon sens fait-il de tels souhaits? Or va maintenant, & di que c'est rendre la pareille, quād on fait vne chose que le plus ingrat ne voudroit auoir cōmise: veu qu'il n'en viét pas iusques là de hayr son bienfaiteur, ains seulement il nie auoir receu bié d'icelui.

xxxvi.

Il conserme ce que dessus par fermes raisons recueillies de diuers exemples notables.

Qv r dira qu'Eneas est charitable, s'il a desiré que Troye fust prinse, afin de sauuer son pere hors de captiuité? Or les ieunes hommes Siciliens, si pour monstrier bon exēple aux enfans, ils ont souhaité que le mont Gibel s'embrasast plus fort, que de coustume, pour auoir occasion de faire voir leur charité, en emportāt leurs pere & mere à trauers les flāmes, & les deliurāt du dāger? Rome n'est tenue en rié à Scipiō, s'il a desiré que la guerre d'Afrique dura, pour en venir lui mesmes finalement à bout. Elle n'est obligee aucunement aux Deciens, qui en mouant ont sauué le pays, si parauant ils auoyent souhaité que les affaires tōbassent en necessité si extreme, que ce leur fust vn moyen & vne entree pour vouer ainsi valeureusement leurs vies. Vn medecin se degrade & red infame, s'il desire auoir pratique. Il s'en est trouué plusieurs qui ayās laissē les maladies prēdre pied & s'arrester, afin qu'ē la cure d'icelles ils acquissēt reputatiō d'estre

biles hommes, puis apres n'en ont peu venir à bout, ou s'il e

XXXVII. L'ô fait, les pauvres patiés ont esté miserablemēt tourmētez
Deuxiesme L'ON dit, comme aussi Hecaton le recite, que Callista-
confirmatiō tus sortant d'Athenes, d'où il estoit banni avec quelques
prise des autres par les menées de certains mutins, oyant vn de sa cō-
responses pagnie souhaiter que les Atheniens fussent reduits à ceste ne-
memorable cessité de r'appeler ceux qu'ils bannissoyent, detesta ce sou-
de Callistra hait. Rutilius, Romain, se porta encores plus vertueusemēt
us & de Car comme quelqu'un en le consolant disoit, qu'une guerre
Rutilius. ciuile s'esmouuoit, & qu'en brief tous les bannis seroyent
 r'appelez: Quel mal (respondit-il t'ay-ie fait, pour me sou-
 haiter vn pire retour que n'est mon depart hors de Rome:
 L'aime mieux que mon pays ait honte de m'auoir banni, que
 de le voir pleurer en y retournant. Cela n'est pas exil quād
 il n'y a homme qui en soit moins esmeu que celui que l'on a
 chassé. Or cōme ces deux, personages se sont mōltrez bons
 patriotes, ne voulans pas r'entrer en leurs maisons, lors que
 tout le pays seroit desolé, & postposans leur incommodité
 particuliere à celle du public: aussi dirons nous que celui
 la se monstre ingrat qui veut voir par terre son bienfaiteur
 afin de lui tendre la main: car encores qu'il ait desir de bié
 faire à son prochain, si fait-il mal en pensant telle chose en
 en son cœur. Ce n'est pas donner secours ni acquerir hon-
 neur, si tu vas allumer vn feu pour l'esteindre puis apres.

XXXVIII.

Troiesme
confirmatiō
tiree du
fais de De-
mades, le-
quel est exa-
miné & la
conclusion
d'icelui rap-
portee à la
question
principale.

IL y a eu des Republicques, où les meschans souhaits estoient
 reputez crimes. Demades condamna vn qui vendoit les
 choses necessaires aux funerailles, ayant proué que cest
 hōme là ne cerchoit qu'à gagner, ce qui ne se pouuoit faire
 si plusieurs ne mouroyent. Mais on demande, si vn tel a esté
 iultement condamné. Peut estre a-il souhaité de vendre à
 peu de gens, mais bien cher, afin de gagner beaucoup sur sa
 marchandisc. Or puis que le trafic est composé d'acher &
 de vente, pourquoy tires-tu ce souhait à l'un des deux, veu
 que le gain peut estre & du costé de l'acheteur, & de la part
 du vendeur? D'avantage, il faut que tu condamnes tous
 ceux qui sont meslez en ce trafic: car tous veulent vne mes-
 me chose, & la desirrent en leur cœur. Tu seras contraint de
 condamner la plus part des hommes. Car qui trouveras-tu
 qui ne cherche a gagner au despens d'autrui? Le soldat sou-
 haite la guerre, afin de s'auācer. Le payfa s'esgaye s'il preuoid
 que les viures serōt à haut prix. Vn aduocat s'enrichit quād

il y

Il y a force proces. Si vne saison est mal saine, c'est de la pratique pour les medecins. La ieunesse desbauchee enrichit les merciers & marchans de draps de soye. Les massons & charpentiers se reposeront, si la foudre & le feu ne se prennent à quelques bastimens. Descouure le souhait d'un, tu trouueras que ceux de tous les autres hommes lui ressembtent. Penses-tu que Aruntius, Haterius, & leurs semblables, courratiers & pratiqueurs de testamens, ayent eu autres souhaits que ceux qui s'occupent aux ceremonies & choses conuenables pour les tres-passez? Neantmoins ces gens-la qui desirent la mort d'autrui ne scauent pourtant qui ce sera: & ceux-ci souhaitent que celui auquel ils sont plus tenus, & de qui ils deuroyent procurer en faueur de l'amitié, soit osté du monde. Quant à ceux la, les viuans ne leur font point de tort: mais ceux-ci endurent extremement, si leur souhait n'a lieu. Les vns desirent degagner, pource que leur vil seruice le porte ainsi: les autres, ne demandent qu'à s'affranchir d'une chose qu'ils estiment autant qu'une grosse taille. Or il n'y a doute que ces crocheteurs de testamens, qui perdent durant la vie de celui qui les doit enrichir par sa mort, ne souhaitent d'en voir le bout encores plustost que les autres. Cependant, quoy qu'on sache bien quels sont les souhaits de telles gens, si ne les recherche l'on point. Mais il est requis que chacun prene auis de soy, & entre en sa conscience, pour considerer quels ont les plus secrets souhaits. Combien a on de pensées que l'on est honteux d'auoir pensées & combien peu de souhaits osons nous faire en presence de tesmoins.

XXXIX.

Mais tout ce qui merite reprehension ne doit pas pourtant estre condanné: comme ce souhait de l'ami dont nous parlons, lequel vse mal de sa bonne volonté, & rencontre le danger de ce qu'il fuyoit: tellement que pretendant se monstrer prompt à reconnoistre le bien receu, il est deuenu ingrât. A la miene volonté, dit-il, qu'un tel tombe en mes mains, qu'il desire & recherche mon amitié, qu'il ne puisse viure à l'aise, ni honnestement, ni seurement que par mon moyen. Puisse-il tomber en telle extremité, qu'il estime que ie lui donne cela que ie suis tenu lui rendre. Les Dieux & les hommes, voire ses domestiques mesmes le mettent en tel destroit, que personne autre que moy l'en puisse desgager. Qu'un puissant & cruel ennemi lui courre sus, qu'une

Il continue à descrire les fautes de celui qui desire voir en peine autrui pour auoir occasion de luy rendre la pareille.

troupe de gens bien armez l'enuironne, qu'un creancier & vne partie aduersé le serre de pres.

X L. *Amplification des fautes touchées au chapitre precedent.* **C**ONSIDERE vn peu ce que tu fais: tu ne ferois pas vn de tous tels souhaits, si celui à qui tu pèses ne t'eust fait plaisir. Sans toucher aux lourdes fautes que tu commets, en rendant mal pour bien, tu peches encor en ce que tu n'as la patience d'attendre le temps propre à chascune chose: car celui fait autant mal qui recule à bien que l'autre qui se haste trop. Côme vn bienfait n'est pas receuable à toutes heures, aussi ne le faut il pas reconoistre en tout tēps. Si tu me rendois vn bienfait, lors que ie ne le desire point, tu serois ingrat: mais tu l'es beaucoup plus, quand tu me contrains de desirer que tu me faces plaisir. Ayes patience: pourquoy ne veux point que le bié que ie t'ay fait demeure quelque tēps en ta maison? Te tourmentes-tu d'estre obligé? D'où vient que tu te t'aprestes ainsi à me rendre la pareille, comme si tu auois affaire à quelque aspre vsurier? Pourquoy cerches-tu à me donner des affaires? Oses tu bien souhaiter que les dieux me soyēt cōtraires? Commēt presserois-tu ceux à qui tu aurois fait du bié, quād tu es pouuë de telles affectiōs à le reconoistre? **P**REMIEREMENT dōc, ami Liberalis, aprenons à ne nous point tourmenter, encores que par biésfaits nous soyons obligez les vns aux autres, & cerchons les occasions d'ē faire reconoissāce, sans les forger nous mesmes. Souuenōs-nous que c'est le fait d'un ingrat, de souhaiter le moyē d'estre bié tost quitte en rendant la pareille à son bienfaiteur. Car nul ne rend de bon cœur, ce qu'il doit enuis: & n'estime pas qu'ō lui ait fait vn present, ains qu'ō lui a mis quelque fardeau pesāt sur la teste, s'il a receu vn plaisir qu'il vou droit qu'ō ne lui eust iamais fait. C'est chose trop meilleure & plus equitable de se souuenir des biens qu'ō a receus de ses amis, estant prest d'en faire reconoissance, sans les en importuner; ni s'estimer leur esclauē & redeuable pourtant. La raison est que le bienfait se peut appeller vn lien commun qui serre deux personnes ensemble. Demande hardiment: j'accorde que ce qui est tiē retourne à toy, & desire que tu reçoies alaigremēt ce que ie te dōne. Si la necessitē presse l'vn de nous deux, & le destin porté que tu sois cōtraint receuoir plaisir de ma main, ou moy l'accepter de la tiene, que celui de no^s deux qui a accoustumē d'estre liberal le soit. Quāt à moy ie suis prest, ie ne delayeray nullement ie feray pieue

X L I.
Remede à telles fautes

de

de ma franche volonté, si tost que le temps le requerra. Cependant, les dieux sont tesmoins de mon dire.

XLI..

Les extremes, qu'il faut fuir en faisant plaisir à autrui, ou reconnoissant le plaisir receu.

P'AY acoustumé, ami Liberalis, de remarquer & comme toucher ceste droite affection tiene, que tu crains d'estre paresseux en deuoir quelconque d'ami. Mais ceste apprehension ne sied pas bien à vn gentil courage, au cōtraire, il doit auoir ferme repos en soy: & ceste resolution de vraye amitié doit chasser au loin toute inquietude, Autant de mal fais-tu de prendre ce que tu ne dois toucher, que de ne point deliurer ce que tu dois donner. Le premier priuilege d'vn bien fait soit que le bienfaiteur choisisse le temps auquel il veut qu'on lui en face reconnoissance. Mais ie crain (diras-tu) que les hommes ne iugent de moy sinistrement. Je respon, que celui fait mal qui veut complaire à la renommee & non à sa conscience. Tu as deux iuges de cela ascauoir toymesme que tu ne peux tromper: & ton prochain, que tu peux abuser. Mais s'il ne suruiet point d'occasion, demeureray-ie tousiours redevable? Je di qu'oui. mais tu deuras ouuertement volontairement, & avec grand contentement d'esprit considereras le depost entre tes mains. Celui se repend d'auoir receu vn plaisir qui est marri de ne l'auoir pas rendu en tel & tel temps. Mais pourquoy estimes-tu celui-la indigne d'estre ton bienfaiteur & creancier de quelque plaisir, si tu l'as iugé digne & propre pour le te faire, quand tu l'en as requis. CE Vx se trompent bienfort, qui estiment que donner & remplir les mains ou les maisons de plusieurs, soit magnanimité: veu que par fois c'est l'abondance, & non pas le grand cœur qui fait telles l'argesses. Ils ignorent que par fois il y a plus d'adresse & de grandeur de courage à prendre qu'à donner. Car, sans deroguer au merite de l'vn ni de l'autre (pour ce qu'ils sont esgaux, si la vertu les gouerne) ce n'est pas moindre magnanimité de deuoir vn plaisir receu que de le faire. Encores y a il plus de difficulté en l'vn qu'en l'autre tant que nous gardons avec plus de sollicitude ce que nous auons receu, que cela que nous voulons donner. Pourtant ne faut-il se mettre en peine si nous rendrons bien tost la parcille, ni se halter mal a propos: pource que autant est coupable celui qui differe de reconnoistre le bienfait quand il en est tēps, que l'autre qui se haste mal à propos. Je garde à mon prochain le plaisir qu'il m'a fait, tellemēt que ie ne suis en peine ni pour lui ni pour moy. Je l'ai remercié, & par cōsequēt

XLIII.

Que la grandeur de courage gist autant ou plus à scauoir bien receuoir & reconnoistre vn plaisir qu'à le faire.

bienfait. Quiconque pense plus qu'il ne faut au moyen de rendre la pareille du plaisir receu, il estime que le bienfaiteur ait toujours le pensee tournee à la reconoissance qu'ô lui en fera. Mieux vaut marcher simplement en l'un & en l'autre fait. Si nostre prochain veut que nous lui rendiôs la pareille, acquittôs nous en ioyeusemêt. Mais s'il aime mieux que nous soyons depositaires de son bienfait, pourquoy lui pillons-nous son thresor ? qui nous meust d'en refuser la garde ? Il merite que nous lui permettions de vouloir ce que bon lui semblera. Quant à l'opinion qu'on aura de nous, & au bruit, qui s'en pourra semer, faisons en estat comme de choses qui ne nous doyuent pas mener, ains qui ont à marcher apres nous.



LE SEPTIESME

ET DERNIER

LIVRE.

SOMMAIRE.



N ce dernier liure, Senecque uuide diuerses matieres & questions omises es precedens, sans s'arrester à vne methode trop exacte, comme aussi le sūiet ne le merite pas, & lui mesme s'en excuse. Mais ayant fait vne preface conforme à son propos, & traité de l'excellence de la vertu, & du contentement qu'elle aporte à l'esprit qui se laisse manier par icelle, il entre en ces questions, dont la premiere est, Comment le sage (lequel il dit estre seigneur de toutes choses) peut receuoir plaisir & bienfait d'autrui. Ayant respondu amplement à ceste demande, il represente par occasion les pensees du sage, ausquelles il oppose les grands maux causez par les folles conuoitises des mēdains, & adiouste comment lon peut donner au sage. De là il entre en la seconde question, Si celui-la quitte qui s'est employé à chercher & n'a peu trouuer les moyes de reconoistre & redre le biē receu. S'ē suit la troisieme, Cōmēt dauēt estre afflictiōnez celui qui fait & ce

lui qui reçoit plaisir. La quatriesme s'il conuienr reconoistre le bien recen d'un meschât. En la cinquiésme, si nous sommes tenus vâdre à ce lui lequel employera mal la chose reçue. Pour la sixiésme, si nous de nous reconoistre enuers un cruel, sanguinaire & ennemi de la patrie le bié qu'il a receu de lui, auât qu'il se fust môstré ainsi vicieux. Ayant examiné par le menu toutes ces questîons il monstre commēt le bienfaiseur doit oublier son bienfait, parle des importûns redemandeurs & reprocheurs de biensfaits: traicte consequemment de quel œil il faut regarder les ingrats, & de la cõparaison que nous en deuons faire avec les autres vitiens dont le monde est plein. Il adiuoste que l'on ne doit s'estonner du grâd nombre des ingrats, attēdu que ceux qui se plaignēt d'un tel mal en font eux-mesmes infectez, s'ils daignent prendre la peine de se sonder sans feintise. Ayât prouué cela par fermes raisons, il entre en consideration de certaine obiection qui est en la bouche de plusieurs, qu'il ne faut point faire plaisir à un ingrât, pourcē que c'est autant de perdu, & monstre comme cela doit estre prins. Sur quoy, pour induire les hommes vertueux à ne se laisser iamais de bien faire à leurs prochains, il nous propose la nature de Dieu (combien qu'en s'uyuant l'erreur de son temps il parle de plusieurs dieux, & attribué au Soleil plus qu'il n'apartient) lequel continue sans interualle & interruption à bienfaire à ceux qui en sont du tout indignes. Et puis que nous le deuons ensuiure, s'ensuit necessairemēt qu'il ne nous est pas loisible de nous tât despiter cõtre les ingrats que nous monstriens irreconciliables en leur endroit, & leur fermions du tout la porte de l'amitié. Pour cõclusion de cest censure, il declare que faire du bien à un ingrât, c'est acte d'homme vrayment vertueux. Tous ces discours-la, comme ceux des liures precedens, sont enrichis d'exemples, de similitudes, de sentences & preuues notables, traitez brieuement & subtilement, mais avec la grane profondeur & solide erudition conuenante à un philosophe Stoique, lequel iette à la trauersē quelques Paradoxes, qui estans rapportez au but principal & à l'intention generale de tous les sept liures, ne peuuent resarder le lecteur, ni le prouuer d'infimes belles instructions qu'il peut recueillir de ceste dispute touchant les biensfaits.



O V R A G E, ainsi Liberalis, nous touchôs terre:

D'obsurs ou longs discours ie ne l'entretien-
dray,

Et des auant propos ennuyeux ne tiendray.

l iiii

CHAP. I
Ayant de-
libéré s'as-
sembler en
ce liure ce
qu'il auoit
peu oublier
de dire et

precedent, il declare des l'entree, que comme ci dessus son intention a esté de bien dresser les mœurs, maintenant aussi il tend à mesme but: ce qu'il confirme par le recit des graues discours de Demetrius, dont le sommaire (conforme à la doctrine, des Stoiques) est, qu'il faut plus tost s'estudier à estre sage & vertueux, que sçauant.

Ce liure est vn ramas de ce qui reste à dire. Ayât es precedés traité les choses par le menu, ie considere si i'ay oublié de toucher quelque point, & nō pas si ie dois inuēter quelque cas nouueau. Tu prédras toutesfois en bonne part, ce reste, encores qu'il te soit superflu. Si i'eusse voulu complaire à moy mesme, l'œuure se fust auancé par degrez, & i'eusse gardé pour la bonne bouche des discours qui eussent fait reuenir l'appetit au plus saoul. Mais des le commencement i'ay mis sur table tout ce qui estoit plus necessaire: maintenant ie ramasse les miettes & reliefs. Et pour dire vray, si tu m'en demandes auis, i'estime qu'apres auoir proposé ce qui sert à bien former les mœurs, il n'est pas grād besoin d'insister sur les choses inuentees plus pour exercer & aiguiser l'esprit que pour reformer la conscience. Car Demetrius le Cynique (grand personnage, à mon iugement, quand mesme on en fera la comparaison avec les plus excellens du monde) a accoustumé de dire, & rresagement, qu'il te vaut mieux sçauoir peu de preceptes de sagesse, pourueu qu'il t'e souuiene bien, & que tu les mettes en pratique, & que d'en aprendre à milliers dont tu ne te puisses aider. Tout ainsi, dit-il, que celui n'est pas maistre de lutte, qui a appris vne infinité de prises & d'acroches qui sont hors d'usage, mais biē qui s'est exercé soigneusement en vn ou deux tours, dont il se sçait aider proprement quand il en est tēps, n'importāt cela de rien s'il sçait beaucoup ou peu, pourueu qu'il entende & sache pratiquer ce qui est requis pour demeurer victorieux: aussi en l'estude de sagesse, il y a beaucoup de preceptes qui esgayent l'esprit, mais peu qui l'esleuent & rendent seigneur des fortunes humaines. Encores que tu ignores les causes du flus & reflux de la mer: pourquoy de sept en sept ans l'hōme change de complexion: d'oū vient que la largeur d'vne galerie ne semble pas d'esgale proportion à ceux qui la regardēt de loin, ains on diroit que le fond est fort estroit & que les piliers d'icelui sont plus pres les vns des autres, que ceux du bout plus proche de nos yeux: d'oū vient que les gemeaux non conceus en vn coup naissent toutesfois l'vn apres l'autre: & si vne mesme semence s'espard pour la generation de deux corps, ou s'ils sont conformez par cohabitation de diuers iours: pourquoy aussi deux enfans d'vne mesme ventree n'auront conuenance quelcōque l'vn avec l'autre es accidés de leur vie, ains serōt de mœurs & façōs de faire,

faire totalement differentes, encores qu'ils soyent engédrez de mesme pere & mere, & nez en vne mesme heure: il ne te reuient aucun doramage de passer par dessus la recherche de telles choses que tu ne peux sçauoir, ni n'en est pas besoin aussi. La verité est voilee & cachee bié profond. Moins nous pouuons nous plaindre de Nature, comme si elle n' faisoit tort. Car il n'y a chose qui ne soit aisée à trouuer, fors celle qui ne nous sert de rien apres vn e longue recherche, sinon que nous nous pouuons vanter de l'auoir trouuee. Mais Nature nous a descouuert ou mis bien pres de nous tout ce qui nous doit rendre meilleurs & bienheureux. Si l'entendement humain ne se soucie nullemét des accidés de ceste vie, s'il s'esleue hors du monde & foule aux pieds toute apprehension de mal, s'il n'est point ambitieux & insatiabla, ains a prins de chercher son bien en soy mesme, si les hommes ne lui sôt point peur, si l'a souuenâce des dieux ne l'effraye nullement; sachant qu'il n'y a pas grande occasion de redouter les hommes, & de s'estonner en pensant aux dieux, encores moins: s'il mesprise les plaisirs, ou plustost les desplaisirs & tortures de la vie mondaine, ayant gaigné ce point d'estre resolu que la mort n'est matiere ni occasion d'aucun mal, ains la fin de plusieurs calamitez: s'il a voué ses pensees à la vertu, & tient que le chemin pour aller où elle nous conuie, est vni & aisé: s'il aime à viure avec les autres, estant engédre pour seruir à ses prochains: s'il contéple le môde comme vne grande maison, & descouure sa consciéce aux dieux, viuant à toutes heures comme deuant les yeux de chacun, se redoutant soy mesme plus que tous les hommes: cest entendement, cest homme-la vit bien loin à l'escart de toutes les tourmentes dont le monde est agité, il demeure en lieu plaisant & aseuré, il est passé maistre en science vtile & necessaire. Tout le reste ne lui sert que de iouet pour passer quelquesfois le temps: estant loisible à l'homme qui a l'esprit paisible & iouisant d'vn repos aseuré, de remuer de fois à autre ces menues besongnes qui polissent seulement l'esprit, sans lui donner nourriture ni vrai contentement.

DEMETRIVS veut que celui qui fait profession de vertu garde soigneusement ces choses, qu'il les retiene (comme on dit) avec les deux mains, sans iamais les lascher, ains qu'il les imprime en soy, tellement qu'elles se conuertissent en lui: brief que par continuelle meditation il obtiene cela

II.

*Continuation
du discours
de Demetrius, montrant les*

fruits qui
procedés de
l'estude de
sagesse : à
quoy il oppo
se les maux
causés par
la volupté,
charnelle,
& par l'ā
bitieux de
sir d'estre
grand au
monde : ce
qui est en
richi de l'e
xēple d'A
lexandre le
Grand.

sur soy que des saintes pensees lui viennent au deuant, que
ceste desirable distinctiō des choses honteuses & honnestes
lui soit aisee, qu'il la recōtre en tous lieux du premier coup,
& sans aucun delai: & qu'il sache qu'il n'y a rien de mal si nō
ce qui est deshonneste & vilain, ni rien de bon que ce qui
est honneste. Qu'il range ses actiōs telō ceste reigle, que ce
soit la loy de tout ce qu'il requerra de soymesme & des au
tres: estimāt au reste les plus miserables du mōde tous gour
mands & pailards, gens qui ne valent rien, tant riches &
haut-montez puissent ils estre. Qu'il die en soymesme. Le
plaisir mōdain est fragile, tost passē, saoul de ce qu'il void,
plus douloureux plus on l'estime plaisant, qui à tous coups
contriste ou fait rougir la conscience: au reste, contempri
ble en toutes sortes indigne de la nature de l'homme pro
che des dieux: vil & abiect, ayant faute du seruices de mem
bres honteux & cachez: brieç, vilain au commencement &
à la fin. Le plaisir seant à l'homme, & au vertueux, est de ne
se point farcir le ventre, ni s'engraisser, ni resueiller les con
uoitises qui font moins de mal quand on les laisse à requoy
ains auoir l'esprit deliure de ces tempestes causees par l'a
bitiō, qui esbransle les hommes estriuens sans cesse les vns
contre les autres, & par la superstition qui vient de plus
haut, & nous fait croire des dieux selon le bruit que l'on en
fait courir, tellement que nous iugeons d'eux selon nos pas
sions & imperfections, estimans: u'il nous ressemblent. Le
vertueux, duquel nous dressons ici le pourtrait, iouit du
plaisir susmentionné, d'un plaisir tousiours semblable à soy,
qui ne bransle iamais, ni ne doit sentir fascherie ou incom
modité aucune. Vn tel est parfaitement docte en la conoif
sance des choses diuines & humaines il se contente du pre
sent & n'est en peine quelconque de l'auenir: car aussi ne
peut-il auoir qu'inconstance en celui qui iette l'œil sur ce
qui est incertain. Vn tel doncques estant deliuré de ces cui
sans soucis qui tenaillent la pensee, n'espere ni ne desire riē;
ains contēt de ce qu'il a ne deuale pas en ces discours sans
fond ni riuē. Mais afin que tu n'estimes point qu'un tel soit
appaisē de peu: comme si c'estoit vn enfant: saches que tou
tes choses sont à lui. Non pas comme elles ont esté à Alexā
dre, lequel quoy qu'il se vilt sur le bord de la mer rouge, e
stimoit auoir encor plus de pays à gagner qu'il n'e auoit
laissé derriere soy. Ce qu'il auoit conquis & dont on le nō
moi,

moit Seigneur, n'estoit point à lui, veu qu'il enuoyoit son Amiral Onesicritus espier l'Océan, & chercher la guerre sur vne mer inconnue. Se monstroit-il pas bien pauvre en chassât ainsi son armée hors des limites de nature, & se precipitant d'une ambition auéglee en vne mer d'infinie estendue & non encores descouuerte? Que chaut-il cobié il a volé de Royaumes, cobié il en a donné, ni quels pays lui sont tributaires? Autant d'estendue de terre lui defaut qu'il en desire.

CE vice n'a pas esté particulier à Alexandre, lequel a esté plus heureux que sage en suyuant les traces de Bacchus & de Hercules: mais c'est vn mal qui a saisi tous qui la fortune a fait sortir des gés en les agrandissant. Pren vn peu garde à Cyrus, à Cabyfes, & à tous les Roys de Perse. Qui trouueras-tu de ceux-la qui se soit cötété de sa monarchie, & qui n'ait fini ses iours en quelque souhait d'estre encores plus gräd? Je ne m'en esbahi pas. L'ambition est vn feu qui engloutit & cõsume entieremēt tout ce qu'il peut atteindre, autāt est le bezucoup que le peu que l'on iette dedās vn tel abyfme. Il n'y a que l'homme sage, qui soit vrayement Seigneur de toutes choses, qu'il garde sans peine quelconque. Il n'a point d'ambassadeurs à enuoyer outre mer, ni des armées à camper sur les riuages de ses ennemis, ni des garnisons à loger en places fortes & commodés: il n'a besoin de legions, ni de compagnies de gés à cheual. Tout ainsi que les dieux immortels gouernent leur empire sans estre armez, & de là haut manient leurs affaires seurement & paisiblement: de mesme le sage s'acquitte de toutes les parties de son deuoir encores qu'elles s'estédēt bié loin, sans mener gräd bruit: & estant le meilleur & plus excellent entre tous les hommes il void tout le genre humain deffous ses pieds. Hochent la teste tant qu'il te plaira: c'est vn esprit esleué par dessus les autres, apres auoir fait en soy mesme vne rōde par l'Oriēt & l'Occidēt, penetré es lieux plus reculez, & dōt l'acces nous est osté par les deserts, puis ietté les yeux sur tāt d'animaux & sur tāt de biens que Nature nous fournit si heureusemēt de dire comme Dieu, Toutes ces choses sont à moy. Par ain si le sage ne desire rié, car hors toutes choses il n'y a rié.

C'EST cela q̄ ie voulois, diras-tu: ie veux voir cōmēt tu te desueloperas de ces pieges esquels tu es cheu volōtairement. Di moy, quel bien peut-on faire à vn sage, si toutes choses lui apartienēt car cela mesmes qu'o lui dōne est à lui. Le con

II.

*Passant ou
tre il mon-
stre que le
seul sage
non ambi-
tieux est*

*Seigneur &
maître de
toutes cho-
ses, & co
suyuant la
doctrin des
Stoiques.*

III.

*De ce que
dessus il
prend dex-
tremēz
occasion de*

v'entrer en propos des biensfais: & pour le premier point s'a- voir si vn sa- ge, tel qu'il l'a desferit, peut rece- uoir plaisir & bienfaisit d'autrui, attendu que (selon la do- ctrine des Stoiques) le sage est sei- gneur de toutes cha- ses.

clu d'oc, que le sage ne peut receuoir aucun bienfait, puis qu'o-
ne lui baille si non du sien. Or vous dites que l'on peut d'oc-
ner quelque chose au sage. Je fay la mesme question tou-
chant les amis. Vous dites que toutes choses sont com-
munes entre les amis: personne donc ne peut rien donner
à son ami, puis que tout est commun entr'eux deux. Le res-
pon, que rien n'empesche qu'une chose soit à celui qui la
possede, & au sage à qui elle est donnee & assignee. Suy-
uant cela, ie dis que toutes choses apartiennent au sage, en tel
le sorte neantmoins que chascun a la proprieté d'icelles pour
s'en accommoder. Le droit ciuil dit que tous les biens qui
sont en vn Royzume apartienent au Roy. Et toutesfois cela,
dont la possession vniuerselle est au Roy, reconoit ses sei-
gneurs particuliers, & chaque chose à son possesseur. Ainsi
d'oc nous pouuons donner à vn Roy nostre maison, nostre esclau
ue nostre argēt & ne dit-on pas que no^s lui donons du sien.
Car les Rois ont pouuoir sur les choses, la possesio desquel-
les apartient aux particuliers. Parlant de quelques pays,
nous disons. Voila les limites d'Athenes ou de Campanie:
cependant les particuliers marquent & bornent les terres
piece à piece, & quelque estendue de terre se dira estre de
telle ou telle Republique, dont plusieurs auront chacun
leur part, & en iouyront paisiblement. Par ainsi nous pou-
uons donner à la Republique les terres qu'on disoit para-
uant estre siennes, & dont nous estions proprietaires & pos-
sesseurs. Mais cela se dit en diuers esgard. Est-il pas vray que
l'esclau & tout ce qui lui est propre apartient à son maistre.
Et toutesfois l'esclau fera vn present à son maistre. Il adonc
quelque chose en main laquelle il n'auroit pas, si son maistre
n'eust pas voulu qu'il l'eust eue. Le presēt ne laisse pas d'e-
stre presēt, puis qu'il l'a donné volōtairement, encores que le
maistre lui eust peu oster quand mesme il eust refusé de le
bailier. Or pour faire la preuue entiere (puis que nous
sommes d'accord maintenāt que toutes choses apartiennent
au sage) resoluons la question, comment il y a moyen de se
monstrer liberal à l'endroit de celui lequel nous soutenons
estre seigneur de toutes choses. Tout ce qu'ont les enfans a-
partient au pere: & toutesfois chacun sçait que le fils fait
quelques presēs à son pere. Les dieux sont seigneurs de
toutes choses: neantmoins nous leur portons des offran-
des, & leur iettons vne piece d'argent. Ce que j'ay lais-

se il

*Obiectio
contre ce
qu'il vient*

se-il d'estre mien, encores que ce qui est à moy soit tien, puis qu'une mesme chose peut estre à nous deux? On appelle macquereau celui qui a des putains à loage. Le sage est seigneur de toutes choses. Au nombre d'icelles sont les putains. Il s'ensuit donc que les putains apartiennent au sage. Celui est macquereau à qui telles putains de loage apartiennent. donques le sage est macquereau. Ceux qui proposent vn tel argument, ne veulent non plus que le sage se messe de rien acheter: car voici qu'ils disent, Personne n'achete ce qui est sien tout est au sage: il n'achete donc rien. De mesme, ils defendent au sage d'emprunter, pource que nul ne paye vsure ou de son argent. Je n'auroi jamais fait, si ie recitois les cauillatōs de telles gens, encores qu'ils entendent tresbien ce que nous voulons dire.

de dire que le sage est seigneur de toutes choses.

Je di que le sage est tellemēt seigneur & maistre de toutes choses, que chascun a la propriété des biens qu'il possède. Ne plus ne moins que sous vn estat bien reiglé; le Prince est seigneur de tout, & chacun manie à son auantage le bien dont il est propriétaire. Nous entrerons ci apres en la preuve de ce point. Pour le present ceci suffira; que ie puis donner au sage ce qui lui appartient d'une sorte, & à moy d'une autre. Et ne faut pas s'esbahir que quelque chose puisse estre donnee à celui qui est seigneur de toutes l'ay de roy vne maison à loage: tu as quelque chose en ceste maison, & moy aussi. La chose en est sienne: l'usage de la chose est mien. Et pourtant si le fermier qui laboures terres ne le veut, tu ne toucheras point aux fruits qui naissent sur le fond de ton heritage. Si les viures sont chers & s'il y a famine, tu verras vn grand monceau de bled, & n'en auras pas vn grain, encores qu'il ait esté cueilli en ton champ, & doive mesme estre porté dedans tes greniers. Tu n'entreras point dedas mon loage, encores que tu en sois propriétaire: ni n'emmeneras ton esclau, s'il travaille à la iournee pour moy: si tu m'as fournis vne coche à loage, ie ie te feray plaisir, si ie permets que tu ayes place pour t'y seoir. Tu vois donc qui se peut faire que quelqu'un recoiue vn present en prenant ce qui est sien.

v.

Response à la precedente objection confirmee par exemples famulieres

En tout ce que ie vien de mettre en auant, tous deux sont seigneurs d'une mesme chose. Comment? pource qu'à l'vn est la propriété, à l'autre l'vsufruct. Nous disons Voila les liures de Ciceron; Dorus le libraire dir qu'il sont siens:

VI.

Deuxieme confirmation par autres exemples.

l'un & l'autre est véritable. Ils sont à Ciceron, comme à l'auteur d'iceux, & à Dorus qui les a achetez : par consequent c'est proprement parlé, quand on dit qu'ils sont à l'un & à l'autre, pource qu'il en va ainsi : mais en diuers esgard. Selon cela, Tite Liue peut recevoir & acheter de Dorus l'histoire qu'il a composée. Je puis donner au sage ce qui m'appartient particulièrement, eucores que toutes choses soyent à lui. Car puis que (comme vn prince & seigneur souverain) il est seigneur legitime de toutes choses, & la propriété d'icelles est esparse puis apres en chaque particulier: le sage peut recevoir presens, deuoir, loer, prester & acheter. L'Empereur est seigneur de tout ce qui est en l'Empire: le fisque a puissance sur les biens en particulier seulement: toutes choses sont sous domination de l'Empereur: mais il n'a rien de propre que son patrimoine. On peut bien discourir de ce qui est & n'est pas à lui sans preiudicier à sa dignité: car mesme ce qu'on adiuge à vn particulier cômme chose propre, appartient en quelque sorte à l'Empereur. De mesme le sage posse de en son cœur toutes choses : mais de droit & de domaine il a quelque bien qui lui est propre.

VII.

Troisième confirmation par l'examen & refutation des Diabesmes ou argumens cornus de Bion, pour & contre les sacrileges.

BION a quelquesfois voulu prouuer que tous hommes estoient sacrileges: puis au contraire que nul n'estoit sacrilege: Voulant prouuer le premier, & (comme on dit) precipiter chascun du haut d'une roche en bas, voici comme il argumente: Quiconque a emporté & consommé ce qui appartient aux dieux, & l'a appliqué à son usage, il est sacrilege. Or toutes choses appartiennent aux dieux. Doncques tout ce que quelqu'un a l'a rai aux dieux, qui sont seigneurs de toute chses. Par cōsequēt quicōque a chose quelle qu'elle soit, il est sacrilege. Pour la preuue du second, il permet d'entrer de force es temples, & de piller hardiment le Capitole, disant que ce n'est point sacrilege: pource que tout ce qui est emporté d'un lieu appartenant aux dieux, est porté en vn autre lieu qui est aussi à eux. Je respons à tout cela, que toutes choses appartiennent vniuersellement aux dieux, mais que toutes choses ne leur ont pas este dediees. Qu'il y a du sacrilege en l'usurpation des choses que par deuotion l'on presente à la diuinité. Je dis aussi, que tout le monde est le temple des dieux immortels, & seul temple digne de la grandeur & maiesté d'iceux: & toutesfois qu'il faut discer

discerner les choses profanes d'avec les saintes, & qu'il n'est pas loisible de faire dans vne chapelle ou en vn temple, ce qui est loisible de faire en quelque autre place à descouuert. Vn sacrilege ne scauroit toucher ni blesser Dieu, qui a esleué sa majesté si haut que les traits du meschant ne le scauroyent atteindre: ce nonobstant on punit le sacrilege de l'offence par lui commise contre Dieu. C'est son opinion & la nostre qui l'oblige à punition. Tout ainsi donc que celui est estimé sacrilege, qui desrobe quelque chose sacrée, encores que son larcin quelque part l'ait porté, soit dedans l'enclos du monde: aussi peut-on desrober quelque chose au sage: car on ne lui oste rien des choses dont il est seigneur en general, ains de celles qui lui apartiennent particulièrement, & qui sont pour son usage ordinaire. Il se contente de ce dont il iouit à part: quant à tous les autres biens du monde, il ne les voudroit pas auoir, quand mesmes cela se pourroit faire: & tient le mesme langage de ce grand Capitaine Romain, auquel comme la Republique pour reconnoissance de sa vertu & de ses beaux exploits eust donné autant d'espace de terre, qu'il en pouuoit circuir avec sa charruë en vn iour, Vous n'avez pas affaire (dit-il) d'un citoyen à qui il faille plus qu'à vn citoyen. Penses-tu point que ce personnage se monstre beaucoup plus admirable d'auoir refusé ce présent, que de l'auoir mérité? Car plusieurs chef de guerre ont osté les biens & heritages à ceux qui les possedoyent: mais nul de ces Capitaines n'a posé bornes ni limites à ses desirs.

Je croy qu'en considérant le cœur du sage s'estendit par tout le monde, duquel il est maistre, nous disons que toutes choses sont à lui mais s'il le faut prendre à part, & le contempler en son droit ordinaire, ce sont choses bien différentes scauoir s'il faut entrer de ceste richesse selon la grandeur de son courage, ou selon la valeur de son reuenu. Il auroit horreur de posseder ces biens terriens, dont tu parles. Je ne te représente ay point Socrates, Chryssippus, Zenon, & autres grands personnages à la verité: qui sont d'autant plus remarquables qu'ils ne portent plus d'enuie à leur vertu, à cause que des long tēps ils il sont hors du monde. Ci dessus j'ay fait mention de Demetrius lequel nature semble auoir produit de nostre tēps, pour faire voir que nos mauuaises mœurs ne scauroyent diffonner ce

VIII.

*Quatriesme
confirmation,
prise
de la vertu
de Demetrius.*

personnage , & qu'au contraire lui nous peut réformer. C'est vn homme(encorés que lui mesmes ne se reconoisse tel)sage au possible, & qui ne change iamais de deliberatiō ainsieineure ferme en tout ce qu'il s'est proposé: doué au reste d'vne eloquence conuenable à choses grandes, nullement recerchee ne affectee, ains vigoureuse, & qui poursuit courageusement son intention. Je croy que la diuine providence lui a donné la vie & l'adresse de s'exprimer telle que nous voions, afin que nostre aage eust en Demetrius vn patron pour l'ensuire & vn reproche de ses mauuaitiez.

IX. Si quelqu'vn des Dieux vouloit bailler la possession des biens du monde a Demetrius, sous condition qu'il ne lui fust loisible de s'en defaire, ie m'assieure qu'il l'a refuseroit, & diroit; Quant à moy, ie ne m'attache point à ce fardeau d'or Il est impossible se defueloper: estant disposé & cheminant à l'aile, comme tu vois, ie ne veux pas m'enfoncer en ceste fondriere de biens terriens. Pourquoi me fais-tu present des maux de tant de peuples? ie ne les voudrois pas prédre pour les donner, voyant qu'il y a beaucoup de choses qu'il ne me seroit pas seant d'offrir à d'autres. Je veux me presenter ces choses qui esblouissent les yeux des petis & des grands: & contempler ces biens que vous achetez de vostre sang & au prix de vos vies. Apporte ici les plus belles despoüilles de l'orgueil & de la vanité du monde: estale les si tu veux, l'vne apres l'autre, ou les mets (comme c'est le plus expedient) toutes en vn monceau. Je voy vn lambris agencé par subtils compartimens, garni de coquilles de tortues, achetees fort cherement, & diuersifiees de telle sorte & si proprement par l'industrie & les couleurs, qu'on prend plaisir à les voir à cause qu'elles representent le naturel. D'autre part l'apperçoy des tables & pieces de bois autant estimees que le reuenu d'vn Senatour, & que l'on iuge precieuses telon qu'elles sont madrees & marquetees. Voila des vaisseaux de cristal, qui sont de grand prix, à cause qu'ils sont aisez à casser. Cela qui deuroit donner occasion aux ignorans de meipriser les choses, les leur fait cherir & priser d'auantage. Voici des coupes de porcelaine: pource que ces messieurs auroyent trop peu de plaisir, s'ils ne portoyent les vns aux autres des amples tasses de pierres & coquilles precieuses, pour aualer
d'auan-

d'avantage, & le rendre par la gorge puis apres. Je voy des perles qui ont été coultées plus d'un escu la piece: car aujourdhui les oreilles sont apprinses à porter fardeau. On joint les perles ensemble & qui plus est on les entasse par couples l'une sur les autres. La vanité des femmes n'avoit pas assez baillé les maris: il leur en faut porter à chascune oreille les pendans qui valent des x & trois richesses. L'appareil des robes de soye, & il faut appeler robes des choses qui ne peuvent paraître: le corps du fils du marchand, ni ce qui doit demeurer caché: bien donc la femme peut dire que les ayant vestues, c'est autant comme si elle estoit nue. Les estofes en coustent fort cher, les porte-on de pays lointains & inconnus, afin qu'en osant donner à leurs mignons en pleine rue ce qu'elles leur ont offert en leurs tabernacles.

QV E fais-tu, avare? combien y a-t-il de choses qui par leur cherté ont espaisé tes richesses? Toutes les choses sus mentionnées sont encores plus admirées & estimées que je n'ay dit. Je ne veux point contredire tes richesses, c'est à dire des plaques d'or & d'argent, qui aveuglent notre curiosité. Si est ce certainement, que la terre, laquelle produit tout ce qui est requis pour nostre usage, a caché des richesses au fond de ses entrailles, & a come charge toute sa superficie. L'or & l'argent, come sur choses qui donnent être tirées pour endommager & ruiner les peuples. Je voy le fer tiré des mines cachées que l'or & l'argent: afin que les hommes ayent de quoy s'entretenir, aussi bien que de quoy acheter chèrement ce qu'ils desirent. Mais encores ces choses-là ont quelque maniere & solidité, l'esprit y trouve à tourner les yeux apres. Au contraire, je voy des contrats, des cedules, des obligez, c'est à dire de l'argent en papier, une ombre d'avarice brillante, une invention pour piper l'esprit qui se jette en l'opinion de choses vaines. Car que sont toutes ces choses? Qu'est ce autre chose d'un prest à profit, d'un interet d'une rente, d'une usure, sinon des noms que l'avarice a inventez pour desputer Nature? Je puis me plaindre de Nature, de ce qu'elle n'a caché plus avant l'or & l'argent, ou de ce qu'elle ne les a rendus si pesans qu'il fait impossible de les décrire. Comment appellerons nous ces obligations, ces livres de comptes, ces termes à interet, & ces usures à douze pour cent? Ce sont malécôtes

X.

Pour illustrer les preuves précédentes touchant le vice de l'avarice, il montre à l'oposité les grande anaires qui procedent de l'avarice & de la jalousie convoitise des mondains.

que nous cerchons, & qui dependent de nostre mesnage-
ment: choses qui n'ont rien que lon puisse voir ni touchers;
songes & ombre d'auarice. Que l'homme est malheureux
qui prend plaisir à manier vn gros registre, contenant la
description de son reuenu, qui a des campagnes de longue
estendue que ses esclauues doyuent cultiuer, du bestail à
milliers pour couurit les plaines des prouinces & des Roy-
aumes, vn train plus grand que quelque armée de peuples
belliqueux, & des maisons à foy plus spacieuses que les vil-
les bien grande! Quand il aura sogneusement couru de
l'œil toutes ces choses sur lesquelles il a desployé & arran-
gé ses richesses, & qu'il s'en fera longuement braué, s'il
prend la peine de faire comparaison de tout ce qu'il pos-
sede avec ce qu'il desire, c'est vn belist. e. Laisse moy, & me
remeine chez mes vrayes richesses. Le tray où il y a vn Roy
aume vrayement grand & paisible: c'est le Royaume de sa-
gesse. Quant à moy ie possède tellement toutes choses, que
que ie scay aussi qu'elles appartiennent à tous.

XI.
*Detestatio
de l'auarice
par compa-
raison p rin
se du con-
tentement
de Deme-
trius.*

COMME donc l'Empereur eust fait present à ce Deme-
trius, dont ie vien de parler, de deux cens talens, il comença
à rire & ne les voulut prendre, n'estimant pas que ce fust
somme qui meritaist que lui fit gloire d'auoir receue. Pour
vray, Cæsar employoit trop petite sòme pour honorer ou
pour corrompre vn tel courage. Il faut dire de ce personage
notable ce qui en est. Le lai ai ouï tenir vn propos admirable,
lors qu'il recitoit ce fait de l'Empereur qui pésoit le gaigner
avec vn si gros present: S'il vouloit, dit-il, cognoistre qui ie
suis, il me deuoit donner tout son Empire.

XII.
*il retourne
à son propos
& monstre
par diuer
sers raisons
comment
l'on peut don-
ner quelque
chose au sa-
ge, lequel est
saigneur de
toutes cho-
ses.*

AINSI donc l'on peut donner quelque chose au sage,
encores que toutes choses soyent à lui: comme rien n'em-
peche que l'on ne face quelque present à vn ami, encores
que nous disions que toutes choses sont communes entre
amis. Car elles ne me sont pas communes avec vn ami ainsi
qu'avec vn compagnon, pour dire, Voila ta part & voici la
mienne: ains c'est ne plus ne moins que les enfans sont cõ-
muns au pere & à la mere, qui sont deux; & cependant l'vn
des enfans n'a pas vn pere à foy & l'autre vn autre; mais cha-
cun d'eux a le pere & la mere que les autres enfans ont. Au
reste, quant à celui, quiconque il soit, qui m'a assoucie à foy
ie lui feray bien entendre qu'il n'a rien de commun avec
moy. Pour quelle raison? d'autant que la communion dont
nous

nous parlons ne se trouue sinon là où est l'amitié, laquelle n'est sinó entre les sages. Les autres sont autant amis qu'associez. Outre plus les choses peuent estre appellees communes en diuerfes sortes. Les places des cheualiers sont communes à tous les cheualiers Romains: & toutesfois la place que j'auray occupee au theatre, quand ie m'y trouue, est miene proprement. Si ie la quitte à vn autre, encores que ce soit comme en communion, si est-ce qu'il semble bien que ie lui ay donné quelque chose. Il y a des choses qui sont à quelques personnes sous certaine condition. J'ay place au theatre où s'asseent les cheualiers, non pour la vendre, ni pour la loer, ni pour y habiter, mais seulement pour estre spectateur. D'auantage, ie ne mentiray point, disant que j'ay place entre les cheualiers: mais si venant au theatre, ie trouue ces places remplies, esquelles il m'estoit loisible de m'asseoir, ie ne perds pas pourtant mon droit, encores que i'en sois priué, pource qu'il est occupé par ceux avec qui ceste place m'est commune. Pense que le mesme se fait entre amis. Tout ce que possède mon ami est comun entre lui & moy: mais la propriété lui en demeure. Ie ne puis en vser s'il ne veut. C'est se mocquer, me dira on. Si ce qu'a mon ami est a moy ie puis le vendre. Ie di que non: non plus que tu ne pourrois vendre ni engager les places où s'asseent les cheualiers encores qu'elles soyent communes entre-eux & toy. La conclusion n'est pas ferme, de dire qu'une chose n'est pas tiene, sous couleur qu'il n'est pas en ta puissance de la deffaire, ni de la rendre pire ou meilleure. Car ce qui est tien sous certaines conditions ne laisse pas d'estre tien. Si tu dis, ceste chose qui a esté miene ne l'est plus pource qu'un autre l'a, ie di qu'elle est encores tiene comme auparavant.

XIII:

Maintenant il entre en une autre question à sçauoir si celui est quitte, qui s'est employé à chercher, & n'a peu trouver les gens de

Pour ne t'entretenir pas long temps: le bienfait ne peut pas estre plus grand: mais les choses en quoy le bienfait consisté peuent croistre en qualité & quantité, pource que la bienveillance s'estend & se donne licence, comme il auient aux personnes de s'esslargir enuers celles à qui elles portent affection. Leurs baisers & estroittes accolades n'augmētēt point l'amitié, ains l'exercent seulement. Quant à la question suyuant, elle a esté resoluë ci deuant. Et pourtant nous l'examinerons en peu de mots: à cause que les raisons deduites en l'explication des autres peuent

reconoitre
 & rendre
 le bien re-
 cou. Au
 reste, le cō-
 mencement
 du chapitre
 semble estre
 la fin de
 quelque au-
 tre dispute
 comme si
 un bien fait
 pouuoit estre
 plus grand
 qu'un au-
 tre.
 Mais les tēps
 a esgaré
 (se on^o auis
 de quelques
 vns)
 ce que Se-
 neccue
 en a décou-
 uert tellement
 qu'il n'en re-
 ste que la gō-
 clusion.

estre rapportees à celles-ci. L'on demande, si celui qui a fait tous ses efforts de rendre vn plaisir receu, l'a rendu & s'il en est quitte? Et afin que tu saches qu'il ne l'a pas rendu il s'en est mis en tout deuoir, Il apert donc qu'il ne l'a peu, pource que le moyen lui est defailli, & que celui la ne s'est point acquité enuers son creancier, qui a cerché de tous costez & n'a peu trouuer argent pour payer. Il y a des choses de telle condition, qu'il les faut accomplir par effect: & d'autres, qui sont comme effectuées, quand l'on a cerché moyens de les effectuer. Si le medecin a fait tout ce qui estoit en luy pour remettre en pieds quelque malade, il s'est acquité de son deuoir. L'aduocat iera reputé eloquent, & aura le bruit d'auoir bien plaidé encores que sa partie soit condamnée. On ne l'aura pas de priser beaucoup vn chef d'armee qui aura perdu vne bataille, moyennant qu'il ait fait tout ce que l'on scauroit requérir d'un sage rusé & vaillant Capitaine. Aussi ton prochain a fait tous les efforts de te rendre le bien que tu lui as fait: ton bonheur lui a esté contraire. La vraye amitié ne le pouuoit pis rencontrer que cela. Ton ami n'a peu rien donner à toy qui es riche, ni n'a esté besoin qu'il te visitast & secourust, puis que tu te portes bien & es accommodé en toutes sortes. Il t'a fait suffisante reconnoissance, encores que tu n'ayes pas receu le bien que tu lui as fait. D'auantage, il a toujours eu l'esprit rendu à cela, & en a cerché l'occasion propre: il s'est soigneusement employé, à prins beaucoup de peine apres cela, & a plus traouillé que celui à qui il est auenu de rendre bien tost le plaisir qu'on lui a fait. L'EXEMPLE du debteur ne conuient pas bien, attendu que ce n'est pas assez qu'un tel allegue qu'il a cerché de l'argent: il est tenu de payer. D'autant qu'il a le presteur à sa queue qui le presse, & ne laisse passer vn seul iour sans interest. Mais ton bienfaiteur, homme debonnaire, te voyant courir ça & là avec tant de peine, te dira Chasté ce chagrin de ton cœur: celle d'estre fait heux & importun à toy mesme. Tu ne t'es rien laissé que tu ne m'ayes baillé. Ceit me faire tort, si tu estimes que ie desire encore quelque chose. Ton cœur est entierement mien. Di moy, confelleras-tu pas que celui la a rendu le bien fait, enuers qui le bienfaiteur tient vn langage si courtois? Ie di moy que celui qui a rendu la pareille, n'est pas en plus haut degré que celui ci qui ne la pas rendu.

Mais

XIII.

Il continue
 à monstret
 que celui
 qui a fait
 tout deuoir
 le reconoi-
 tre vn bien
 fait est au-
 tant digne
 de louange
 que l'autre
 qui sans pei-
 ne, conuient
 l'effect à la

Mais pose le cas au contraire, qu'il ait oublié le bien fait reçu, & ne se soit pas mesmes entremis d'en dire grand merci. n'auras-tu pas que c'est vn ingrat? Or l'autre a tracassé tous & ne s'est laissé tous autres affaires en amiere pour vacquer à celui la seul, & a toujours eu l'œil sur toutes occurrences pour empoigner la plus propre. Mettrous nous en mesme rang celui qui ne s'est aucunement soucié de reconoitre le bienfait & cestuy ci qui n'a fait jamais autre chose que d'en saisir les occasions? C'est te desfaçonner si tu exiges de moy la chose quand tu vois que la volonté de te la bailler ne n'a point defailli. En somme, pose le cas, pour exemple, que toy ayant esté fait prisonnier, j'ay emprunté argent & lassé tous mes biens en gage au creancier, puis me fais mis à la voile au cœur de l'hiver: j'ai couru les costes de mer escumées par infinis courfaires, traversant tous les perils qu'on peut rencontrer mesmes en temps calme, & rodant par tous les endroits les moins decouverts, pour chercher par maniere de dire, ceux que chascun soit, à sçauoir les Pirates, es mains desquels ie suis tombé finalement. Combien qu'alors quelque autre t'eust racheté, m'accuseras-tu d'ingratitude? diras-tu que ie n'ai pas reconnu le plaisir que tu m'auois fait, ni que ie n'ay pas rendu la pareille, encores que durant ceste navigation j'aye fait naufrage, perdu l'argent que j'auois amassé pour ta rançon, & tombé en la captiuité de laquelle ie te voulois deliurer? Tant y a que les Atheniens appellent Armodius & Aristogiton tyrannicides combien qu'ils n'ayent esté tels par effect: & la main de Mutius bruslée au feu allumé sur l'autel des Thesens à esté autant estimée comme si elle eut mis à mort Porfenna. Quoy que la vertu en luttant contre la fortune ne soit pas toujours venue à chef de son entreprise si n'a elle laissé d'aparoir magnifique. Celui a plus fait qui a couru apres les occasions, desirant empoigner ores ceci, tãtost cela, pour pouuoir faire preuue de sa sincere affection, que l'autre qui a la premiere rencontre, & sans se donner peine quelconque, a fait reconnoissance du bien reçu.

MAIS l'on remarque deux choses au bienfaiteur: la volonté & l'effect. Tu lui donnes aussi les deux mesmes choses Tu aurois quelque raison de proposer cela à quelqu'un qui se contenteroit de dire, qu'il a bien la volonté, & qui ne mon-

volonté. Ce qu'il entend par dire les oppositions & comparaisons.

Thucyd. li. 6.

Tite Liue Plutarque & autres historiens Romains.

XV.

Pour ce que on respit que à ce que d'illus, qu'ic

matiere de reconnoissance de la volonte & l'effect doynent marcher ensemble, il respond à cela, & montre que celui en qui l'on remarque que vne franchise est supportable s'il ne peut venir infestes, ce qu'il esclaire par la comparaison de nostre reconnoissance enuers Dieu.

XVI.
Comment doynent estre affectionnez, celui qui fait & celui qui reçoit plaisir: mais spécialement il montre que l'homme qui se sent obligé enuers son prochain doit faire preuue par tous moyens à lui possible de la sincere & ardante affection

streroit autre chose. Mais tu ne peux tenir ce langage à cestuy-ci qui avec la bonne affection s'efforce & cherche tous moyens: car tant qu'en lui est il conioint l'effect à la volonté. D'auantage il ne faut pas tousiours esgaler le nôbre à vn autre nombre. Par fois vne chose sert pour deux. Ainsi dōc ie di qu'à l'effect succede aussi la volonté si franche & tāt de fireuse de reconnoistre le bienfait. Que si en matiere de reconnoissance la volonté est inutile sans l'effect, tous les hommes sont ingrats enuers les dieux, a usquels ils ne scauroyēt offrir chose aucune agreable sinon vne franche volonté. L'ō respondra, que nous ne scaurons pas rendre autre chose aux dieux pour leurs bienfaits, que de les en remercier affectueusement. Et moy ie dis aussi que si ie ne puis faire autre chose enuers mô bienfaiteur, pourquoy ne seray-ie estimé reconnoissant en son endroit, veu que ie ne fay pas plus ample reconnoissance enuers les dieux? **T O V T E S F O I S** si tu veux scauoir ce qu'il m'en semble, & marquer ma response: ie dis que le bienfaiteur doit estimer qu'on lui a fait reconnoissance, & celui à qui l'on a fait plaisir est tenu se souuenir qu'il ne la pas rendu. Que l'vn quitte & que l'autre se tiene obligé. Celui-la die, l'ay receu: & cestuy-ci responde, le dois. En toute question no⁹ deuōs tēdre au biē comū: & faut couper broche aux excuses qu'empoignent les ingrats, & sous lesquelles ils peuuent cacher leur petuersité, l'ay fait ce que ie deuois, dira l'un d'entreux. fai le encores maintenant. Cuides-tu que nos ancestres ayent eu si peu de iugement, qu'il n'ayent bien sceu, que cestoit chose du tout defraisonnable de tenir'en mesme rang celui qui a despandu l'argent empyunte d'autrui à gourmander, paillarder, & iouer aux dez; & quelque autre à qui le feu, ou vn brigand, ou quelque autre malheur a emporté ce qu'il auoit de propre & d'emprunt. Ils n'ont point voulu receuoir d'excuse, pour aprendre aux hommes a estre fideles: quoy qui leur peust auenir. Et a mieux valu ne point admettre les iustes excuses d'vn petit nombre, que de donner occasion & entree a chascun d'en forger à plaisir. Tu as tout ton possible pour reconnoistre vn plaisir receu. C'est assez pour le regard du bienfaiteur: mais pour ton regard, c'est trop peu. Car ne plus ne moins que le bienfaiteur ne merite pas qu'on lui rende la pareille, s'il fait aussi peu d'estime de celui qui s'est soigneusement employe à trouuer les moyens de lui faire reconnoissance

reconnoissance, que l'autre qui s'est reposé: ainsi aussi es-tu in grat si à celui qui a prins en payement ta bonne volonté, tu ne te sens d'autant plus volontaiement redeuable, qu'il ne requiert plus aucune chose de toy. Ne t'attribue rien: & ne te iustifie point: mais ne laisse pas de chercher les occasions de rendre le bien receu. Ren-le à cestui-ci, puis qu'il le redemande: & à cest autre, d'autât qu'il ne le redemande point: à l'un, à cause qu'il est vicieux: & à l'autre pour autant qu'il est homme de bien. Au reste, il n'est besoin que tu penses qu'il soit besoin de beaucoup disputer, s'il faut reconnoistre vn bienfait receu de quelque sage. lequel est, depuis deuenu vicieux. Car puis que tu ne ferois difficulté de rendre ce qu'un sage t'auroit baillé en garde, & rendrois à vn meschant ce qu'il t'auroit presté, pourquoy ne dirons nous le mesme d'un bienfait? Te chages-tu, pource que l'autre s'est chagé? Et si vn homme sain & disposé t'auroit baillé quelque chose à garder, la lui rendrois-tu point s'il tomboit malade? Sommes nous pas tousiours plus tenus d'assister à vn ami affligé de maladie, qu'à celui qui se porte bien? Or cestui-la est en malaise d'esprit: il lui faut aider & le supporter. Sottise est vne maladie de l'amé.

P O V R mieux entendre cela, i'estime qu'il faut vser de distinction, Il y a deux sortes de bienfaits. L'un, qui est vrayement, & absoluément, se peut nommer bienfait, est celui d'un sage à vn autre sage. L'autre est comün, populaire, & se manie entre les sages & ignorans. Quât à ceste derniere sorte, pour certain il faut rendre le bien receu quel que puisse estre celui à qui ie le rens, quand mesmes il seroit deuenu vn meurtrier, vn pillard, ou vn adulateur. Il y a des loix contre les crimes, & le Magistrat scaura mieux reprimer tels coupables que celui se monsteroit ingrat enuers eux. Encores que quelqu'un soit meschant, il ne doit pource le faire deuenir semblable à lui. Je ietteray au meschant le bien qu'il m'a fait: & le rendray à l'homme vertueux: à l'un, afin de ne lui rien deuoir: à l'autre, pource que ie lui suis obligé.

Q V A N T à l'autre sorte de bienfait, il y a plus de difficulté: car si ie ne l'ai peu recevoir sinon estât sage, aussi ne puis ie le rendre qu'à vn sage. Mais posé que ie le rende, lui ne le peut recevoir, ni n'est plus capable de telle chose, & a perdu l'adresse d'en vser. Que seroit-ce, si tu voulois que ie jettas se vne pelotte à vn manchot? C'est folie de donner vne chose

qu'il a de reconnoistre le plaisir de le bien qu'on lui a fait.

Nouvelle question, s'il faut rendre le bienfait à vn meschant homme. La response est qu'oui.

XVII.

Distinction prisee de la doctrine des Stoiciens qui n'est approuuee des autres Philosophes traitans des mœurs.

XVIII.

Paradoxe & subtile distinction des Stoiciens qu'il faut lire avec iugement.

à celui qui ne la peut recevoir. Pour réponse, je commenceray par la fin, & di que ie donneray pas au sage ce qu'il ne peut recevoir: mais ie lui rendray ce que mesme il ne scauroit prendre. Car ie ne puis obliger sinon celui qui prend: & si ie ren, ie ne fay sinon me delager. Si celui à qui ie ren ne peut s'aider de ma reconnoissance, à son dam, la faute en est sur lui, non pas sur moy. R E N D R E, c'est mettre

XIX.

Autre question, s'il faut redre à celui qui doit mal employer la chose rendue. Il respond qu'oui

vne chose es mains de quelqu'un qui la doit recevoir. Mais si tu do s'acquies à quelqu'un & luy voulant rendre il te commande de le verser dans vne rets ou dedans vn crible, dira-tu l'auoir redre, ou mesme voudras-tu redre ce qui se perd entre deux qu'ad tu le reds? Redre c'est bailler ce que tu dois à celui à qui il appartient, & de son côtétemer. Voila ce que j'ay à faire. Qu'ad à la garde & cōseruatiō de ce que ie lui ai mis en main, c'est vne pēsee qui s'estēd plus loin. Ie lui dois estre fidele, nō pas gardiē & protecteur de la chose que ie lui baille: & vaut beaucoup mieux qu'il ne l'ait pas que j'aye failli à la redre. Ie respōdray à celui qui m'aura prestē vne somme de deniers encores que tout à Phenē il l'aille employer à la boucherie. Qu'ad mesme il voudra que ie les cōte à vne siene garce, ie les payeray deust elle les mettre dedās son sein, & à l'instant faute de siene ceinte les laisser cheoir en terre. car c'est à moy à redre, nō pas à retenir: mais qu'ad j'auray redre, ie ne suis pas obligē à le cōseruer. Ie suis tenu garder vn biē fait receu, nō pas redre. Tadis qu'il est en mes mains, c'est à moy de veiller dessus, & quand il deuroit s'etcouler d'entre les mains de celui à qui il cōuient le rendre, il le lui faut bailler quand il le redemandera. Ie rendray ce que ie dois au vertueux, lors qu'il sera expedient: au vicieux, quand il le demandera. Tu ne lui peux, dira-on, rendre le bienfait ielō

S'il faut reconnoistre enuers vn cruel, sanguinaire & ennemi de la patrie, le bien que l'on a receu de lui auant qu'il se fust monstré tel: Senecque dit que non

que tu l'as receu: car tu reds à vn fol ce que tu as receu d'un sage. Au contraire ie le lui ren tel qu'il le peut maintenāt recevoir: & ce bienfait n'empire point par ma faute, ains par la siene. Ie rendrai ce que j'ay receu, voire tout de mesme sorte, si celui qui le reçoit est redeuenu sage: tandis qu'il est vicieux ie le redray tel qu'ō le peut le recevoir de lui. Mais si nōn seulement il est deuenu vicieux, ains cruel & sanguinaire cōme Apollodorus & Phalaris: lui rendras-tu le bienfait que tu auras receu? C'est cōtre nature qu'un sage puisse deuenir tel: & s'il auient à quelqu'un qui aura estē fort homme de bien de deuenir tresmeschant, il faut qu'en sa meschance-

tē meſme paroiffent q̄ quelques traces de bonté. Jamais la
 vertu ne peut eſtre tellement eſteinte, qu'elle ne laiſſe cer-
 taines marques ſi auant empreintes en l'ame, que nul chā-
 gement ne les ſçauroit effacer. Si les belles ſauuages que
 nous auōs nourries regaignēt les foreſts, elles retiennēt quel-
 que choſe de ce premier apriuoifement. & different autant
 d'avec les beſtes ſarouches, qui n'ont iamais eſté apriuoif-
 ees, que des priuees & domeſtiques. C'eluy qui a tār ſoit peu
 gouſté que c'eſt de ſageſſe ne deuient iamais extremement
 vicieux. C'eſt vne teinture qui entre ſi auant, qu'ō ne la ſçau-
 roit iamais du tout effacer, ni lui faire piēdre vne autre cou-
 leur. Outreplus ie demande, ſi vn tel eſt cruel ſeulement en
 ſoy meſme, ou ſ'il court ſus aux autres, & ſaccage le public?
 Car tu m'as propoſé pour exemple Apollodorus & le tyran
 Phalaris, deſquels ſi le vicieux a veſtu le naturel, pourquoy
 differeray-je de lui rendre ſon bienfait. afin de n'auoir plus
 riē à deſmeſſer avec lui? Que ſ'il ne ſe cōtère pas de humer
 Le ſang humain, mais, encore taſche d'afſouir ſa fureur en
 faiſant cruellement mourir grands & petis, laſchant la bri-
 de à la rage. on point par ſimple courroux, mais pouſſé de
 ie ne ſçay quelle ſarouche & beſtiale auidité de maſſacrer,
 ſ'il eſgorge les enfans deuant les yeux des peres & meres, ſi
 non content d'vn ſupplice ordinaire il deſmeſbre les corps
 ſur la geſſe, ſi ce ne lui eſt pas aſſez de bruſler, ains qu'il fa-
 ce roſtin & grillet à petit feu, ſi ſon meſtier & toute ſon oc-
 cupatiō n'eſt autre que meurtres & ſang, d'ōt il ſe ſouille &
 empliffē les mains tous les iours: c'eſt peu de choſe que de
 laiſſer là vn tel malheureux, ſans ſe foucier de lui rendre
 quelque plaſir que l'ō aura receu de lui. Les droits de la ſo-
 cieté humaine eſtās ainſi coupez cōme par le milieu, tout le
 lié qui par auar ſēbloit me iōindre à vn tel hōme eſt trāché
 auſſi, & ne lui ſuis plus tenu. S'il ſ'eſt employé en quelque
 choſe pour moy. & que puis apres il viuit à faire la guerre à
 ma patrie, il perd tout ſon merite. & lui faire du biē, ce ſeroit
 commettre felonnie. S'il n'aſſaut pas nō pays, ains ſaccage
 le ſien, ſi eſlongné de ma nation il tourmente ſon peuple
 ceſte mechanceté le retrāche d'avec moy. il ne m'eſt pas
 ennemi, toutestoys ie ne lui puis porter aſſeſtūō: & le deuoir
 dont ie ſuis obligé à la ſociété humaine doit précéder. &
 me doit eſtre en plus grande recommandation que celui
 dont ie ſuis tenu enuers quelque particulier.

*En quel cas
 vn particu-
 lier eſt dif-
 penſé de ſe
 monſtrer re-
 conoiſſant
 du bienfait
 & plaſir
 qu'il aura
 receu d'un
 autre.*

XX.

*Expliquant
ce que des-
sus il mon-
stre le moyē
de reconoi-
stre le bien
fait receu
des ennemis
de la societé
humaine,
sans tontes-
fois faire
preiudice
au public,
ni donner oc-
casion au
moyē à tels
de se main-
tenir en
leurs mes-
chancetes.*

OR combien qu'ainsi soit, & que de là en auât il me soit libre de me comporter en son endroit selon que bon me semblera, puis que lui mesme, en violant toute iustice, a fait que l'on ne sçauroit rié entreprendre contre lui qui ne soit equitable: toutesfois en son endroit ie suiuray ce moyē, que ie lui rendray la pareille du bié qu'il m'a fait, pourueu que ceste miene reconoissance n'acroisse ni ne fortifie point les forces qu'il employe pour ruiner le public, ains soit telle qu'il n'en reuiene dommage à la patrie. Ie sanueray la vie à vn sié petit enfant. Car quelle nuissance peut apporter cela à aucun de ceux qui sont tourmentez par ce tyran? Ie ne lui fourniray pas argent pour souldoyer les archers de sa garde. S'il desire du marbre & autres pierres de prix pour bastir, des vestemens pour se faire braue, cela qui rend pōpeux & dissolu ne nuist pas beaucoup à autrui: mais ie ne lui fourniray point des armes ni des soldats. S'il demāde pour singulier prefet des basteleurs des garfes, & autres telles choses qui puisēt adoucir son naturel farouche, ie les lui donneray volōtiers. Ie ne lui voudrois pas enuoyer des galees & vaisseaux de guerre: mais bien lui ferai-ie present de barques, nacelles couuertes, & d'autres telles pieces dont les grands seigneurs se seruēt pour prédre leur passietemps sur l'eau. Que s'il n'y a point d'esperance de le faire redeuenir hōme de bié, ie m'acquiteray enuers lui cōme enuers les autres, en general. Vrai est que le meilleur pour telles gens seroit de les chasser hors du mōde: & seroit bō à celui qui ne doit iamais reuenir à soy, ni deuenir vertueux, de mourir bié tost. Mais c'est chose rare de voir vn homme desesperément meschant, & a-on tenu cela pour vn prodige aussi grād que d'appercevoir la terre s'entr'ouuir & le feu sortir des gouffres de la mer. Cepēdāt fuyōs vne telle meschāceté. Parlons des choses que nous detestons sans horreur: & quant à ce mauuais hōme lequel est redouté de tous, & que ie puis récōttr en toute place, ie lui rendray le bié qu'il m'aura fait. Il ne faut pas que sa meschanceté me serue: ni ne me chaup s'il retourne chez soy vicieux ou vertueux. Ie prédrois bien plus soigneusemēt garde à cela, si au lieu de le rēdre il le me faloit donner.

XXI.

*Meslant vn
conte pour
rire parmi*

PADIOVSTERAY ici vn conte pour rire. Certain Philo-
sophe Pythagorique auoit achetē d'vn cordouannier vne
paire de souliers de vil prix, à credit. Quelques iours apres il
retourne

retourne avec argét vers la boutique laquelle il trouue clo-
se, & ayât lôguemét heurté à la porte, vn quidâ lui dit, Pau-
vre homme, que fais-tu? ce cordouannier que tu cherches est
mort, a esté enseveli & bruslé. A l'auanture telle mort est fas-
cheuse à nous autres qui perdôs nos amis pour iamais: mais
non à toy, qui crois qu'vn tel renaistra. C'estoit vn trait de
risee contre ce Philôsophe, lequel serrant ioyeusement la
main, s'é retourna chez soy, faisant de fois à autre sonner les
trois ou quatre pieces de monnoye par lui apportées pour
payer sa debte. Mais ayant puis apres cōdâné ce plaisir secret
qu'il auoit eu à ne point payer, & sentant que ce petit gain
l'auoit chatouillé: il retourne vers la boutique, & commen-
ce à dire en soy mesme, Cest hōme vit pour tō regard: paye
ce que tu lui dois. A l'instant il fourra par vne fente quatre
pieces de monnoye, & les fit tomber dedans la boutique,
chastiant ainsi soy mesme de sa copuouitise, pour ne s'accou-
stumer à retenir l'autrui.

*des discours
precedés, il
monstre que
nous ne de-
uôs repater
gain ce qui
nous demen-
re es mains
faute de l'a-
noir redû à
temps à ce-
lui à qui
nous le de-
uions, & qui
estant mort
ne le rede-
mâde point.*

CERCHE à qui rendre ce que tu dois. Et si nul ne le rede-
mande, adiourne toymésme pour le restituer. Soit mauuais
ou bon celui à qui tu dois, cela ne t'importe en rien. En ré-
dant, accuse toy, & te souuiene de ce que requiert sō deuoir
& le tien. Nous lui auons cōmandé d'oublier, & à toy de
te souuenir du bienfait, Toutesfois celui s'abuse qui estime
que nous arrachions la souuenâce d'vne chose tât hōneste,
comme est le biéfait, quand nous disons que le biéfai-
teur ne doit pas faire registre du bien qu'il a fait. Nous requérons
precisément l'obseruation de quelques choses pour les r'a-
mener à leur vray poinct, Disant que le biéfai-
teur ne doit pas se souuenir de son biéfait, nous enten-
dons qu'il ne s'en doit pas vâter, ni en faire sonner la trompette, ni ne se rédre
fâcheux & importû à cause de cela. Car il y en a qui châtét
par les rues & carrefours le bié qu'ils ont fait aux autres. Ils
en deuifét avec ceux qui les escoutét de sens rassis, ne pœuét
se tenir d'en parler à gens qui sont yures, en rompent les o-
reilles à ceux mesmes qu'ils ne conoissent pas, & veulét que
leurs amis en sachent des nouvelles. Or pour arrester coy
ceste trop viue memoire qui reproche ainsi le biéfait, nous
auôs enioint au bienfaiteur d'être oublieux, & lui conseil-
lât de se taire auôs cōmâde plus qu'il ne scauroit accōplir.

XXII.
*Du deuoir
de celui qui
fait & qui
reçoit plai-
sir: & en
quelle sorte
le bienfai-
teur doit
oublier son
bienfait.*

QUAND il y a trop d'occasions de se désier de ceux à
qui tu cōmâdes, il faut requérir d'eux pl^s que de raison, afin
d'obtenir d'eux qu'ils se ragét à la raison. Toute maniere de

XXIII.
*Il monstre
par autres
maneres*

*de parler
excessiue,
que ce n'est
pas mal
parlé d'ex
horter le
bienfauteur
à oublier son
bienfait
Æneid. -
liu. 12.*

parler excessiue tend à verité par la chose qui lui est contraire. Comme quand le Poëte Virgile parlât des cheuaux de Turnus qu'ils estoient plus blâcs que neige, & courroyt plus viste que le vent (ce qui est impossible) ç'a esté afin que l'óieust que tels cheuaus estoient beaux & vistes à merueilles. Et celuy qui appelle ce tain homme plus fier & plus malaisé à s'el mouuoir qu'un rocher & plus impetueux qu'un torrent, n'a point penié qu'il seroit accrotre qu'une trouueroit un homme d'asliete aussi assuree qu'une montagne. L'hypertbole ou maniere de parler excessiue ne s'attend pas iamais d'obtenir ce qu'elle demande: mais elle met en auant des choses incroyables, afin de faire recevoir les croyables. Ainsi quand nous voulons que le bienfauteur oublie le bien qu'il a fait: c'est à dire, que cela soit comme mis sous le pied, & vne chose dont l'on ne fait plus d'estat. Que la souuenance ne s'en représente plus. Disant qu'il ne faut point repeter le bienfait, nous n'abolissons pas du tout la repetition d'icelui: car bien souuent il est besoin que les meschans ayent un exacteur en queue, & les gens de bien quel qu'un qui lesuertisse & resueille. Quoy donc? descouuriray-je point l'occasión à celui qui ne la void pas? lui feray-je pas voir mes necessitez, afin qu'il en ait compassion, ou qu'il nie d'en auoir entendu quelque chose? Ainsi donc, on peut par fois entremeller quelque admonition, mais modestement, non point pour reprocher ou redemander, ni pour tirer en iustice celui à qui l'on a bienfait.

XXIII.

Par l'exemple de Socrates, il monstre que le plus souuent il y a autant ou plus de faute au bienfauteur qu'à celui qui reçoit le bienfait. Ce qui se void es redemandeurs importuns.

SOCRATES dit vn iour, en presence de ses amis, l'acheterois vn manteau, si j'auois de l'argent. Il n'en demanda à personne, ains les auertit tous puis apres il y eut de la dispute entre tous pour scauoir qui seroit celui à qui Socrates feroit tant d'honneur de vouloir accepter d'icelui le manteau qui lui estoit necessaire. Ce n'est pas chose que l'on doit trouuer estrange: car qu'estoit-ce qu'un tel personage que Socrates? C'estoit beaucoup fait à l'un d'iceux amis d'auoir ceste faueur que de donner à Socrates, lequel ne les pouoit picquer plus doucement. Quiconque lui à donné apres ceste reprehension, il a commecé trop tard, & a failli au besoin à Socrates. A cause qu'il y a des redemandeurs de bienfaits, qui se montrent gens importuns & insolens, nous defendós de redemander: non pas que nous voulíós que iamais l'on ne redemâde, mais que cela se face modestement

ARI.

ARISTIPPVS ayant quelques fois prius plaisir à se plaindre, Mal puisse auenir, dit-il, à ceux qui ont abusé d'une si bonne chose. Disons aussi Maudits soyent ces méchans & importuns redemandeurs des biens qu'ils ont faits, qui ont abolie vne si excellente communication entre les amis. Quant à moy i'vsferay de ce droit d'amitié, & repeteray le bienfait de celui à quie l'eussie demandé, & à qui ce sera faire vn grand bié de lui donner moyen de reconoistre le plaisir qu'on lui a fait. Me sera-il permis de me plaindre quelques-fois de mon prochain, & d'alleguer contre lui ce que Didon met en auant d'Ænee en Virgile,

*Il n'y a soy certaine en part du monde,
Je l'ay receu setté à bord de l'onde,
Pauvre, indigent, & d'un sens peruerté
L'ay avec lui mon royaume parti.*

*Au 4. liu.
de l'Æneid*

Cela n'est pas vne admonition : c'est vn outrage. C'est conuertir les biens faits en haines & reproches: c'est à dire, faire qu'il soit loisible & expedient d'estre ingrat. Il suffit de ramenteuoir le bienfait en voix basse & de paroles amiables, comme fait la mesme Didon, disant,

*Si quelque bien de toy i'ay merité,
Si rien de moy te fut ont à plaisir,
D'auoir pitie te viene le desir
D'une maison qui en ruine passe:
Et si encor en toy peut trouuer place
L'humble prier, ie te prie humblement,
Oste cela de ton entendement.*

L'autre deuoit aussi respondre comme s'ensuit,

*Je le feray, puis que de bon courage
Tu m'as receu, setté sur le riuage,
Pauvre, indigent, me faisant tel parti
Qu'avec moy as ton Royaume parti.*

Mais nous n'auons rien gagné, diras-tu: celui à qui i'auois fait plaisir n'en fait aucun semblant & l'a oublié. Que dois-je faire? Tu proposes vne question laquelle merite bien d'estre considerée, & qui doit seruir de clefure à nos discours touchant les biensfaits: à sçauoir comment il faut supporter les ingrats. Je respon que ce doit estre avec vn esprit paisible, debonaire & haut. Garde que iamais vn homme inhumain, oublieux & ingrat, t'esbaule tellement que tu vienes à perdre le côté emet que tu dois auoir de t'e-

*XXVIII.
De quel costé
& car il
sunt regardé
& considerer les
ingrats: &
de la comparaison
que nous*

*Les autres
pocheurs
dont le mon
de est plein.*

employé pour lui. Que iamais vne offence ne t'arrache de la bouche ces mots, Je voudroy ne l'auoir point fait! Que la malencontre de ton bienfait t'agréee. Si tu ne t'en repens pas, lui s'en repentira tousiours. Ne te fâche point comme si quelque cas nouveau t'estoit auenu, plustost aurois-tu occasion de t'esbahir si cela ne t'estoit auenu. L'un s'estonne du travail & de la despense, l'autre aprehende quelque danger ou se laisse vaincre par vne sorte honte, & ne veut rendre afin de ne pas confesser qu'il a receu: il y a d'autres qui sont ingrats à faute de bien conoistre leur deuoir, ou par nonchalance, ou pour estre distraits & occupez. Considere d'autre part comment les conuoitises insatiabiles des hommes halettent incessamment, & demande tousiours ceci ou cela Tu ne t'estonneras pas, si personne ne te rend, puis que nul n'est iamais saoul de prendre. Qui est l'homme de si ferme & bonne volonté, que tu puisses seurement te fier en lui de la garde d'un bienfait? L'un enrage apres les plaisirs de la chair, l'autre sert à son ventre: cestui-ci ne cherche que le gain, & n'est pas en ta puissance de contenter: cest autre est trauaillé d'enuie, ou d'une aueugle ambition qui l'emporte à trauers mille morts. Adiouste à ceux la les stupides les vieillards radotez, & l'opposite les ieunes homes bouillans & impetueux: item les fors orgueilleux & insolés. P'oublie les obstinez qui ne prenent plaisir qu'à mal faire, & les fols qui ne peuuent iamais arrester en place, ains faut qu'ils descourent tousiours quelques traits de leur legereté, C'oiignons à ceste bande les estourdis les audacieux, les couards, qui ne scauroient iamais donner un bon aui, ni faire coup qui vaille: brieuf mille erreurs dedans lesquels nous roulons, entre autres l'audace des plus crainctifs du monde, les querelles avec nos plus familiers, & (qui est un mal commun) la confiance en choses du tout incertaines. le mespris des biens que nous posse dons; & le desir d'estre seigneurs de ce que nous ne pouuons esperer de pouuoir iamais obtenir.

XXVII.
*Il ne faut
point cer
cher de fide
lité parmi
tant d'infir
mités, qui
regnent au
monde: &*

CERCHES-tu vne chose si paisible come est la foy parmi tant de passions turbulentes & tempestueuses? Si tu veux représenter le vray tableau de nostre vie, il te semblera que tu voids l'estat de quelque grãde ville prise d'assaut, où tout respect de hôte & de droiture mis sous le pied pour tout conseil on escoute la violence, qui est comme le signal donné pour remettre toutes choses sans dessus dessous

On

On met tout à feu & à sang. Les forfaits demeurent impunis. *par conseq-
quent ne
douton s'e-
ffrayer si le
nombre des
ingrats est
si grand, at-
tenda mes-
mes que
ceux qui se
plaignent
d'un tel
mal en font
eux mesmes
atteints.*

La religion mesme, coutumiere d'estre la sauuegarde de ceux qui pour se garantir de la fureur des ennemis ont leur refuge aux temples, ne peut retenir l'insolence des pillards. L'un fourrage chez les particuliers: l'autre met les mains sur les deniers publics: cestuy-ci s'attache à tout ce qu'il rencontre, cest autre rait & emporte les choses sacrées: qui rompt & brise tout qui passe outre & ne fait que courir: qui ne pouuant se tourner en vne rue estroite renueise tout ce qui l'empesche, & fait gain de ruines: L'un se contente de butiner & ne touche aux personnes: l'autre emporte ses despoilles avec les mains sanglantes. Chascun s'enrichit du bien d'autrui: Au milieu de cest appetit insatiable d'auoir dont les homes sont atteints certainement tu as bien oublié quelle est la commune condition du monde, de te tourmenter ainsi pour trouuer parmi tant de pillards quelqu'un qui rende ce qu'il a prins. Si tu es marri de voir des ingrats, despire toy de ce qu'il y a tant de diuouls, d'auarticieux, d'effeminez, de malades, de cōtrefaits, & tant de vieillards descharnez. C'est vrayement vn mal tresgrand, voire insupportable, qui dissipe la societé humaine & qui viole la concorde, apui de nostre foiblesse: mais c'est vn mal si commū, que celui la mesme qui s'en plainct en est infecté.

PENSE à par toy, si tu as reconu le plaisir de to⁹ ceux qui *XXVIII.*
t'en ont fait, & si tu n'as point quelques fois oublié à t'ac- *Il prouue ce
qu'il a tou-
ché tous à
la fin du
chap. precc-
dent: as a
uoir qu'il
n'y a home
au monde,
lequel on
puisse dire
estre exèpt
& net d'in-
gratitude:
& en pro-
poser d'or-
ses raisons
trasfermes.*

quiter de ton deuoir, & s'il te souuient de tous les biés qu'ô t'a faits? Tu verras que ce que l'on t'a donné en enfance est mis sous le pied, auant que tu ayes passé l'adolescence: & que tu ne t'es pas souuenu en ta vieillesse des plaisirs receus d'autrui, lors que tu estois ieune. Il y a des choses que nous n'auons perdues & d'autres que nous auons mesprisées: certaines qui peu à peu se sont esuanouies de deuant nostre vye & quelques autres que nous n'auons pas daigné regarder. Si ie veulx m'excuser enuers toy de mon imbecilité premierement ma memoire est merueilleusement foible, & ne peut pas fournir à tant de choses, force est qu'à mesure qu'une chose y entre vne autre en sorte, & que ce qui est amassé de long temps demeure enseueli sous ce qui y arriue de nouveau tous les iours. De là vient que ta nourrisse n'a plus d'autorité ni de credit enuers toy, pource que le temps qui s'est passé depuis, à ellongné le seruice

qu'elle t'a fait. Cela mesme fait que tu ne portes plus de reuerence à ton precepteur. Semolablement, quand tu es occupé à brigue: le cōsulat ou le pontificat, tu ne te souuies plu de celui qui te donna sa voix pour te faire eslire **Que**steur. Ainsi donc, si tu fouilles soigneusement toy mesme, à l'auanture trouueras tu dedans ton sein le mal dont tu te plains. Te courouçat cōtre les pechiez qui regnēt en public tu fais iniquement, & te montres peu sage en te attachant à toy mesme. Si tu veux obtenir grace pardonne. Si tu supportes l'ingrat, tu le redras meilleur: si tu vses de reproches il empirera. Laisse, il n'est pas besoin de lui oster la honte de dessus le front: s'il en a encor quelque peu de reste, permets qu'il le garde. Il est souuent auenu que par trop vser de reproche on a rendu les personnes impudētes tout à fait. Nul ne craint d'estre cela que tu penſes qu'il soit. **Quā**d on descouure trop la hōre, & qu'o la veut presser, elle se perd.

XXIX.

*Maintenāt
il respond a
l'obuſion
commune, a
ſçauoir que
le bien fait a
vn ingrat
est perdu:
& montre
comme cela
dout eſtre
conſiderē.*

MAIs j'ay perdu mon bienfait. Estimons nous auoir perdu les choses dediees aux dieux? Je mets le bienfait en ce rang: c'est chose bien employee encores que celui qui le reçoit se montre ingrat. Il n'est pas tel que nous esperiōs: mais soyōs tels que no^s iouōs estē, & ne lui ressemblōs nul les ment. La perte faite lors se descouure maintenāt: mais c'est nous faire hōre à nous-mesmes de tuer vn ingrat en uenir du mōde, pource que se plaindre d'auoir perdu quel que bienfait, c'est signe qu'il n'a pas este bien donne. Plaidōs en nous mesmes la cause de l'ingrat avec tout l'artifice qui nous sera possible & diſōs: Peut estre n'a-il peu, possible n'a il pas bien compris le plaisir qu'on lui a fait, par auāt tu res'en souuiendra-il. Vn patient & sage credeur, qui a arētē & supporte auendū bien es des debtes qu'autre mē il eust perdū. Nous deuons faire le mesme, & faut que nous nourriſiōns & entretēiōns la bonne uolonte du prochain encores qu'elle soit bien debile.

XXX.

*Secōde re-
ſpoſe a la
plainte pre-
cedente.*

DERECHER tu allegues que tu as perdu ton bienfait. Pauvre hōmetu ne prens pas garde au temps de ton domage. Alors as-tu perdu le bienfait quand tu le fis: maintenant tu conois qu'il est ainsi, & cette perte est descouuerte. La moderation sert beaucoup es choses que l'on considere en vn bienfait perdu. Il faut manier doucement les playes de l'ame, comme celles du corps. Ce que la patience radoube, l'obuſion d'vn impatient de delchire sou-
uentefois,

uentesfois. Qu'est-il besoin de reproches, de plaintes, de outrages? que ne laisses-tu aller l'ingrat? S'il est tel, il ne te doit plus rien. Quelle raison y a-t-il d'en engraisser celui à qui tu auras fait beaucoup de biens, afin que d'ami, peu assuré qu'il estoit, il devienne ennemi découvert, & cherche à se maintenir en nous dénigrant? Et qu'il se trouve quelqu'un qui die, Je ne sçay d'où vient qu'un tel n'a deu endurer d'un tel auquel il estoit tant attentu? Il y a quelque chose. Quicquoc s'attache à un plus grand que soy, s'il ne le diffame tout à fait, du moins il lui donne une atteinte dont la marque demeure: ni ne se contente pas de controuuer choses légères, au contraire par allegations de cas d'importance il donne pied au mensonge.

COMBIEN meilleur est l'expédient par le moyen duquel tu conserues à l'ingrat quelque espoir de s'entrer en bonne grace, & en l'amitié mesme s'il veut penser à sa conscience? Une bonté constante rompt les cœurs endurcis: & n'y à homme si mal disposé à reconnoître les choses qu'il doit aimer qui ne portè quelque affection aux bons, encores que par fois ils l'ayent traité un peu asprement: & s'il leur a fait quelque reconnoissance comme à ses despens, il s'en sent redevable envers eux. Or tourne ta pensèe à ce que ie vay dire: Si tu demandes, Que feray ie? on n'a point reconu le bien que j'ay fait. En sui les dieux auteurs de tout bien, qui commencent à faire du bien à ceux qui n'y pensent point, & continuent à benir les ingrats. L'un leur reproche qu'ils ne tiennent conte de nous: l'autre qu'ils sont auteurs de mal: cestui-ci les chassè hors de son monde, & nous forge des dieux oisifs, stupides aveugles & aslopis. Cest autre dit que le Soleil (auquel nous sommes tenus de l'agréable reuolution du iour & de la nuit, item de ce que nous ne demeurons pas plongez en tenebres, ni en la confusion d'une éternelle obscurité; ensemble de ce que par son cours il modere les saisons, maintient les corps, esleue les plantes, & fait meurrir les fruits est ie ne sçay quelle pierre ou un amas de feux qui se sont rencontrèz à l'avanture, brief que ce n'est pas une chose divine. Et toutesfois les dieux semblables aux peres gracieux, qui rièt quand leurs petits enfans se courroucèt & leur disèt quelques paroles mal assise, ne cessèt de faire pleuvoir leurs dōs sur les Arcistes mesmes: & cōtinuent d'une teneur esgale à distribuer leurs biēs aux peuples & na

XXXI

*Troisième
response
confermant
les deux
precedentes
& fortifié
d'une excel
lente &
trefferme
raison entre
toutes au
tres, prinse
de la natu
re de
Dieu, le
quel fait in
finis biens
aux ingrats
& pêcheurs
Puis que
nous le de
mons en
suisire,
s'en suis
qu'il ne
nous est loi
sible de nous
desporter cō
tre les in
grats infu
ques là que
nous leur
fermons du
tout le che*

yans cela de propre, d'aider & de bienfaire. Ils font distiller sur les campagnes les pluyes en temps oportun, agitent & remuent les mers par le soufflé des vents, marquent les saisons par les cours des estoiles, amolissent les chaleurs & froidures par vents commodes, supportent paisiblement & gracieusement les fautes des consciences debiles. Ensuivons les. Soyons liberaux, encores que beaucoup de choses soyent données à gens qui ne les reconoissent point. Donnons mesmes à ceux qui mettront à mal nos biensfaits. La ruine des maisons n'a desgousté personne de bastir : si le feu a reduit en poudre nostre logis, nous rebastissons sur la place qui est encore toute chaude: & souventesfois recifions les villes ruinees. mesmes endroits où elles estoient auparavant. Tant nostre esprit est attaché aux bonnes esperances! Et de fait, il n'y auroit commerce, habitation ni commodité quelconque au monde, si les hommes n'eussent entrepris de mettre la main plusieurs fois aux choses qui n'auoyent pas esté bien agencees & qui decheoyent.

XXXII.
*Conclusion
 qu'il faut se
 monstrier li-
 beral en-
 vers l'in-
 grat, afin
 de le gai-
 gner, & spe-
 cialement
 pour demeu-
 rer magna-
 nime &
 vertueux.*

Si l'on dit, Vn tel est ingrat: ie respon, qu'il ne m'a point fait de tort, ains à lui mesmes. Lors que ie lui ai fait plaisir, j'ay vû de mon bienfait. Ie ne seray pas pourtant plus lasche à donner, au contraire ie m'y monitreray plus diligente. Ce que j'ay perdu à l'endroit de cestui-la, ie le receuray de quelques autres. Mesmes ie continueray à lui bien faire, & à l'exemple d'un bon laboureur à force de cultiuier ie surmonteray la sterilité du terroir. Si j'ay perdu mon bienfait, l'ingrat est perdu pour tout le mode. Ce n'est pas magnanimité de faire du bié, puis le perdre: mais c'est magnanimité de donner, encores que l'on ait perdu le bienfait precedent.

*Fin du septiesme & dernier liure, traitant
 des Biensfaits.*

DISCOVRS